



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 148 • NUMÉRO 020 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 18 février 2016

—
Présidence de l'honorable Geoff Regan

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 février 2016

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Pam Goldsmith-Jones (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre des Affaires étrangères et conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les traités suivants: le Protocole entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Roumanie complétant l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie concernant la coopération dans le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, fait à Ottawa le 24 octobre 1977 et fait à Bucarest le 31 juillet 2015; le Traité de coproduction audiovisuelle entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Irlande, fait à Ottawa le 4 février 2016; et l'Accord relatif à l'application des dispositions d'arbitrage de la Convention fiscale entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé au moyen d'un échange de notes diplomatiques, fait à Ottawa le 27 juillet 2015 et fait à Londres le 11 août 2015. Chacun des traités comprend une note explicative.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Earl Dreeshen (Red Deer—Mountain View, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, c'est un honneur pour moi de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association législative Canada-Chine et du Groupe interparlementaire Canada-Japon concernant sa participation à la 22^e réunion annuelle du Forum parlementaire de l'Asie-Pacifique, qui s'est tenue à Puerto Vallarta, au Mexique, du 12 au 15 janvier 2014.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, quatre rapports de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis.

Le premier porte sur la réunion d'été de 2015 de la National Governors Association, qui a eu lieu du 23 au 25 juillet 2015 à White Sulphur Springs, en Virginie-Occidentale, aux États-Unis.

Le deuxième porte sur la 68^e réunion annuelle du Council of State Governments-West, ou CSG-West, tenue du 28 au 31 juillet 2015 à Vail, au Colorado, aux États-Unis.

Le troisième porte sur le sommet législatif annuel de la National Conference of State Legislatures, qui s'est déroulé du 3 au 6 août 2015 à Seattle, dans l'État de Washington, aux États-Unis.

Enfin, le quatrième porte sur la 55^e réunion annuelle et le Forum sur les politiques régionales de la Conférence régionale de l'Est (CRE) du Conseil des gouvernements des États, tenue du 16 au 19 août 2015 à Wilmington, au Delaware, aux États-Unis.

* * *

TRAVAUX DES SUBSIDES

M. Gordon Brown (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial, à la conclusion du débat sur la motion de l'opposition d'aujourd'hui, toute question nécessaire pour disposer de cette motion soit réputée mise aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au lundi 22 février 2016, à la conclusion des questions orales.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1010)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

*Travaux des subsides***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — ISRAËL

L'hon. Tony Clement (Parry Sound—Muskoka, PCC) propose:

Que, étant donné l'amitié et les relations économiques et diplomatiques de longue date qui unissent le Canada et Israël, la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

— Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je précise que je souhaite partager mon temps de parole avec ma collègue et voisine de banquette, la députée de Calgary Nose Hill.

Je suis heureux que la Chambre discute et débattre de cet enjeu très important. Je tiens à souligner, à l'intention de ceux qui nous regardent ou nous écoutent, que je parlerai beaucoup d'un mouvement qu'on appelle BDS, un acronyme qui signifie « boycott, désinvestissement et sanctions ». Ce mouvement cherche à isoler et à délégitimer l'État d'Israël et, disons-le franchement, à s'attaquer à cet État à l'échelle internationale.

[Français]

Le principe derrière ce mouvement est la promotion d'une explication odieuse voulant qu'Israël soit l'unique responsable du conflit israélo-arabe.

[Traduction]

De plus, les activistes qui font partie de ce mouvement réclament que tous les pays boycottent la seule démocratie libérale du Moyen-Orient, mais parallèlement, ils n'accordent aucune attention à certains États qui figurent pourtant parmi les pires pays au monde pour ce qui est du respect de la personne.

Ces boycotts prennent différentes formes. Ainsi, on fait pression sur les consommateurs pour qu'ils n'achètent pas de produits provenant d'Israël, on demande aux universités de couper les liens qu'elles entretiennent avec des universitaires israéliens, et on exige que les athlètes israéliens ne soient pas autorisés à participer aux compétitions sportives internationales.

En préconisant de telles mesures, ces activistes s'attaquent à tous les Israéliens qui habitent dans ce pays, peu importe leur allégeance politique ou leur point de vue. Ils tiennent des propos qui sont uniquement réservés aux États parias, et ils les appliquent uniquement et exceptionnellement à la seule démocratie libérale du Moyen-Orient et au seul État juif dans le monde.

[Français]

Il est clair que l'intention de ceux qui sont en faveur de ce mouvement n'est pas de résoudre le conflit, mais plutôt d'isoler Israël et de contester le droit de l'État juif d'être traité avec équité.

[Traduction]

J'irais même jusqu'à dire à la Chambre que le mouvement BDS est un mouvement discriminatoire. En effet, en ciblant tous les Israéliens et en les plaçant sur une liste noire, uniquement à cause de leur origine nationale, les organisateurs du mouvement exercent une forme de discrimination à leur égard. Les Juifs ont été victimes de boycottage tout au long de l'histoire, et ils le sont encore aujourd'hui parce que les activistes du mouvement BDS réclament le boycottage des citoyens de l'État juif.

Ce mouvement n'est pas propalestinien; il est anti-Israël. Je veux vraiment insister sur ce fait. Je dirais à mes collègues et aux autres députés que ce mouvement nuit à la paix. Il ne contribue pas du tout à rapprocher les deux parties, à promouvoir la paix ou à améliorer la qualité de vie des citoyens palestiniens. Il fait porter tout le blâme à Israël, ce qui est absurde, et agit comme si personne d'autre, y compris les Palestiniens, n'a sa part de responsabilité à assumer. Si ce mouvement réussit, le gagne-pain de milliers de Palestiniens employés par des entreprises israéliennes serait menacé.

En outre, le mouvement BDS importe le conflit: en ciblant de manière illégitime des entreprises, des universités et des institutions de la société civile, il tente d'amener le conflit du Moyen-Orient au Canada. Les organismes canadiens ne devraient jamais être utilisés comme un véhicule pour l'exclusion sociale et la diabolisation des Canadiens en fonction de leur origine nationale.

● (1015)

[Français]

Ce mouvement, comme je l'ai déjà dit, importe ce conflit: en ciblant de manière illégitime des entreprises, des universités et des institutions de la société civile, il tente d'amener le conflit du Moyen-Orient au Canada.

Les organismes canadiens ne devraient jamais être utilisés comme un véhicule pour l'exclusion sociale et la diabolisation des Canadiens en fonction de leur origine nationale.

[Traduction]

Le mouvement BDS a déjà eu certaines conséquences néfastes. Il a par exemple ciblé l'entreprise SodaStream. Le déménagement, en septembre 2015, de l'entreprise SodaStream de la Cisjordanie au Néguev est directement attribuable à la campagne du mouvement BDS. Ce sont des employés palestiniens qui ont été touchés par le déménagement. Pourtant, les activistes mal avisés du mouvement BDS ont prétendu qu'il s'agissait d'une victoire.

Ce n'est là qu'un exemple de la façon dont le mouvement peut être utilisé à des fins répréhensibles. Les députés de ce côté-ci de la Chambre attachent une grande valeur à la liberté. Nous attachons de l'importance à nos droits et à notre capacité de nous exprimer et d'agir librement. Ce n'est pas là-dessus que porte le débat. La motion ne vise pas à empêcher les gens de s'exprimer sur la place du marché ou sur la place politique. Nous devons prendre position. Il s'agit d'une question importante non seulement pour les Israéliens, mais aussi pour les Canadiens de tous les points de vue, qui attachent de l'importance à un discours approprié et à la démocratie dans une région difficile du monde.

Je demande aux députés de tous les partis politiques de se ranger de notre côté. Il ne s'agit pas d'une question partisane. Je leur demande de se ranger de notre côté relativement à cette motion. Nous devons envoyer un message clair aux Canadiens et aux défenseurs de la liberté partout dans le monde et appuyer la motion.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours. J'aurai moi-même à me prononcer sur sa motion, plus tard.

J'aimerais tout de suite lui demander s'il peut donner l'assurance à la Chambre que la motivation de son parti n'est pas encore une fois de diviser autour de cet enjeu, qui devrait au contraire tous nous unir, étant donné les forts liens d'amitié entre le Canada et Israël et tout ce que le Canada doit à sa propre communauté juive. Il le sait très bien.

Travaux des subsides

Le gouvernement dont il a fait partie n'a cessé d'essayer de faire de cet enjeu un enjeu partisan et de dicter aux juifs canadiens la façon dont ils devraient voter. Cela s'est encore passé à la dernière élection dans mon comté et dans celui de Mont-Royal.

N'est-ce pas encore la preuve que les conservateurs n'ont pas appris de leurs erreurs et continuent à vouloir diviser les Canadiens sur des enjeux qui devraient les rassembler?

L'hon. Tony Clement: Madame la Présidente, je voudrais répéter à la Chambre que nous ne voulons pas que cette motion soit un enjeu partisan. Ce n'est pas du tout le cas.

• (1020)

[Traduction]

Nous sommes ici parce que nous estimons qu'il est essentiel d'appuyer l'État juif d'Israël contre un mouvement qui cherche à l'isoler du reste du monde. J'estime que cette motion reflète bien les valeurs, la moralité, les principes et les intérêts canadiens. Je ne m'offenserai pas si les députés d'en face votent en faveur de la motion.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Madame la Présidente, mon collègue a parlé de démocratie à quelques reprises dans son discours.

Mon collègue ne serait-il pas d'accord pour dire que l'un des fondements de la démocratie est la liberté d'opinion et d'expression, même pour ceux avec qui on n'est pas forcément d'accord?

L'hon. Tony Clement: Madame la Présidente, il est important d'avoir cette discussion, ici, au cœur de notre démocratie canadienne, à la Chambre des communes. En même temps, il importe de protéger une démocratie au Moyen-Orient qui est attaquée par tout le monde chaque jour, par ce mouvement mais aussi par les autres nations qui souhaiteraient que l'État d'Israël n'existe pas.

[Traduction]

Il est important de protéger cette démocratie parce qu'il existe des forces dans le monde, dans la région, et j'oserais même dans notre pays, malheureusement, qui souhaiteraient qu'Israël n'existe pas et qui, bien franchement, appuient tout mouvement visant à éradiquer Israël de la surface de la Terre.

J'invite la députée à appuyer la motion, car j'estime qu'il s'agit d'un principe important, non seulement pour la politique étrangère canadienne, mais aussi pour les droits de la personne.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, mon honorable collègue n'admettra-t-il pas que la liberté d'expression est aussi une valeur canadienne, et d'ailleurs une valeur israélienne? Admettra-t-il que l'on peut débattre sans invectiver, que l'on peut débattre sans faire de l'amalgame et que l'on peut débattre sans mettre tout le monde dans le même sac?

L'hon. Tony Clement: Madame la Présidente, d'après mon discours à la Chambre, il est clair que nous appuyons l'idée de notre démocratie et l'idée que nous pouvons discuter de tous les enjeux entourant cette question, ici dans notre pays. Toutefois, il est important de dire que la situation de l'État d'Israël fait en sorte qu'il est important de protéger cet État, aujourd'hui, et à l'avenir également.

[Traduction]

Il est important que nous tenions un dialogue adéquat. Aucune démocratie n'est parfaite. Nulle démocratie n'est exempte de rancœur ou de questionnement. Toutefois, nous ne devons pas appuyer un mouvement qui cherche à éradiquer cette démocratie.

L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, au Canada nous jouissons de la liberté d'expression. Nous pouvons exprimer nos idées et nos pensées sans avoir peur de représailles. On tire la ligne au discours haineux, au harcèlement criminel et aux paroles qui incitent à la violence. Sinon, la plupart du temps, nous pouvons dire ce que nous voulons au Canada.

Or, la liberté d'expression ne signifie pas que le public doit embrasser la cause d'autrui. En fait, la liberté d'expression qui permet à une personne d'exprimer une idée nous permet aussi, à moi et aux dirigeants du pays qui sont ici aujourd'hui, de condamner cette même idée. Il revient à la société de choisir quelles idées elle épouse et quelles idées elle condamne. La motion à l'étude aujourd'hui demande à chacun de nous en cet endroit de faire un tel choix.

Voici ce que dit la motion:

Que, étant donné l'amitié et les relations économiques et diplomatiques de longue date qui unissent le Canada et Israël, la Chambre [c'est-à-dire nous tous ici présents] rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

Sur le site Web BDSmovement.net, les fondateurs du mouvement ont déclaré: « Le mouvement mondial pour une campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions [...] contre Israël durera tant que le droit international et les droits des Palestiniens ne seront pas respectés... » Les députés noteront que les auteurs de cette déclaration d'intention ne lancent aucun appel en faveur de la paix dans le conflit israélo-palestinien. En fait, le mot d'ordre de ce mouvement est « contre Israël ».

Il ne s'agit pas d'un boycott ordinaire. Dans ses mesures qu'il qualifie lui-même d'orientées « contre Israël », le mouvement BDS s'emploie à délégitimer le droit du peuple juif à l'autodétermination et le droit de l'État d'Israël d'exister. Comme tous les partis à la Chambre ont exprimé leur appui au droit d'Israël d'exister et, comme le mouvement BDS constitue l'antithèse de cette position puisqu'il s'oppose à ce droit, je condamne ouvertement ce mouvement.

Dans un article publié en 2011, l'auteure Robyn Urback rapporte un incident survenu à l'Université Carleton, qui serait lié au mouvement BDS:

Selon des rapports qui nous sont parvenus de l'Université Carleton hier soir, la situation a dégénéré lors d'une réunion de l'association des étudiants [...] après l'abandon d'une motion de désinvestissement par le groupe Students Against Israeli Apartheid. Des manifestants à l'extérieur de la salle du conseil ont commencé à protester et à crier au sujet de cette décision et certains étudiants ont déclaré s'être sentis pris au piège et menacés.

« C'est à ce moment-là que la situation a dégénéré [à l'association] », a déclaré Emile Scheffel, un étudiant de l'Université Carleton et membre de l'Ottawa Israel Awareness Committee. « Le conseil a fait une pause de cinq minutes, mais les participants ne se sentaient pas à l'aise de quitter la salle. »

« La situation est devenue très tendue », selon les dires de Scheffel. « Les protestataires ont commencé à frapper les murs et à crier "c'est honteux" ». Certains étudiants ont même affirmé avoir été victimes d'intimidation physique et d'insultes homophobes pour avoir [appuyé] la [...] motion.

« Je me suis senti personnellement menacé hier soir et je suis extrêmement inquiet à l'idée de me rendre sur le campus », [a déclaré] un conseiller de l'association étudiante représentant la faculté d'affaires publiques...

Travaux des subsides

Au lieu de contribuer au discours voulant que la paix passe par des actions concrètes et l'apprentissage, le mouvement BDS voudrait donner une place à l'intimidation physique et à la diabolisation dans le discours canadien sur le conflit israélo-palestinien. Or, c'est tout le contraire qu'il devrait faire. Cette philosophie est contraire à l'esprit canadien, et je ne peux que la condamner. Le mouvement BDS voudrait museler la liberté universitaire. Les différents aspects de ce mouvement seront abordés par bon nombre de mes collègues ici présents au courant de la journée, mais en ce qui me concerne c'en est un que je trouve particulièrement révoltant.

Selon un article sur le site *jadaliyya.com*, le mouvement BDS incite les gens à « s'abstenir d'assister aux conférences organisées par les universités israéliennes » et demande à ses partisans de ne pas prendre la parole publiquement dans ces mêmes établissements, de ne pas mener de recherches conjointes avec eux, de ne pas y financer de séjours étudiants et de n'étudier ni les propositions de bourses universitaires associées à des organismes subventionnaires israéliens ni les articles de revues savantes dont le siège est dans une université israélienne. Il demande en fait aux Canadiens d'étouffer les idées d'une nation démocratique et souveraine avec laquelle nous entretenons des relations diplomatiques depuis longtemps.

● (1025)

Voici un exemple qui me touche personnellement. Dans le cadre d'une initiative conjointe, le renommé institut de neurologie de l'Université de Calgary reçoit des chercheurs israéliens venus chercher de nouveaux moyens d'améliorer la santé de notre cerveau. Il y a tellement de possibilités qui s'offrent à nous.

Le musellement de la pensée universitaire, voilà ce que préconise ce mouvement. Cette philosophie est contraire à l'esprit canadien, et c'est pourquoi je la condamne.

Je sais que de nombreux étudiants du pays sont visés par des motions dont ont été saisis leurs associations et conseils étudiants. J'ai cru comprendre que ce sera la septième fois en autant d'années que l'Université McGill sera appelée à se prononcer sur une motion lui demandant d'appuyer le mouvement BDS. J'ai demandé aux étudiants à qui reviendra la décision de demander aux représentants du mouvement pourquoi ils ne misent pas plutôt sur la collaboration et ne contribuent pas à amasser des fonds pour aider les organismes qui travaillent directement à doter l'État palestinien d'un cadre démocratique. Voilà ce qu'ils devraient leur demander: « Pourquoi ne recueillez-vous pas des fonds pour soutenir cette cause, à la place? ». Ils devraient leur demander pourquoi leur mouvement n'aspire pas à la paix. Car c'est plutôt ainsi que nous agissons, nous, les Canadiens.

Mes collègues libéraux, à l'instar de tous les députés, appuient l'aide humanitaire, pourvu qu'elle ne soit pas destinée à des organisations qui soutiennent le terrorisme. Il y a moyen d'y arriver, mais ce n'est pas ce que fait le mouvement BDS. Les étudiants qui s'y opposent ont été victimes de violence, d'humiliation et d'intimidation sur leur campus. Je veux qu'ils tiennent bon. Quand nous voterons sur la motion, ceux qui se lèveront pour dénoncer ce mouvement montreront qu'ils sont de leur côté. Il ne s'agit pas de rejeter les idées du mouvement, mais de refuser de l'appuyer, car il y a une meilleure façon de s'y prendre. Ces étudiants peuvent compter sur nous pour défendre le droit des établissements d'enseignement canadiens de promouvoir les valeurs à la base de l'édification de notre pays et, comme mon collègue l'a dit, pour affirmer notre appui à Israël et notre approche en matière de relations diplomatiques. Que ces étudiants soient donc rassurés, car nous nous lèverons pour dénoncer ce mouvement.

J'ai parlé aux étudiants, et j'aimerais maintenant m'adresser à mes collègues.

En 2010, une motion semblable a été présentée à Queen's Park, et les députés provinciaux de l'Ontario ont condamné à l'unanimité la semaine contre l'apartheid israélien. Pour ceux qui se demandent peut-être de quoi il s'agit, voici ce qu'en disent ses organisateurs:

La semaine contre l'apartheid israélien vise à sensibiliser l'opinion publique au projet colonial d'Israël et à ses politiques d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien [et] à renforcer le soutien au mouvement [...] Boycott, désinvestissement et sanctions dirigé par la Palestine.

Ce débat a déjà eu lieu dans une assemblée législative provinciale canadienne, et la motion qui avait alors été présentée a reçu un appui unanime.

Voici une déclaration de Cheri DiNovo, députée provinciale néo-démocrate: « bien que la motion, adoptée à l'unanimité, soit symbolique, elle fait comprendre que les parlementaires préconisent plutôt une discussion positive. »

Nous condamnons ces activités.

J'aimerais aussi lire une déclaration de John Milloy, qui était alors ministre libéral provincial. Il n'était pas présent lors du vote, mais il a dit ceci:

Les campus universitaires sont des lieux de débat et de discussion. Les discussions portent souvent sur des sujets qui peuvent offenser les gens, les ébranler. [...] Selon moi, il faut éviter absolument la haine sur les campus et tout ce qui pourrait faire en sorte qu'un étudiant se sente menacé.

J'étais en Israël la semaine dernière et j'étais accompagnée de députés des trois principaux partis à la Chambre. Nous avons rencontré des chefs palestiniens et israéliens, et les députés des trois partis leur ont demandé ce que les Canadiens pouvaient faire pour aider.

La Chambre est actuellement saisie d'une motion qui pourrait justement être utile. Grâce à elle, nous pourrions rappeler que les Canadiens sont partisans de la paix et qu'ils condamnent les idées fausses et le caractère néfaste de ce mouvement, qui ne favorisent pas le processus de paix dans cette région. Nous défendons les valeurs canadiennes et nous dénonçons les actions de ce mouvement.

● (1030)

Mme Pam Goldsmith-Jones (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je dirais à ma collègue que c'est une chose de condamner, mais je l'ai entendue dire qu'il y avait une façon de procéder. J'aimerais approfondir le sujet et lui demander comment elle s'y prendrait pour favoriser le dialogue et la modération, et ce, en dépit des idées extrémistes du groupe dont nous parlons.

L'hon. Michelle Rempel: Madame la Présidente, cette question a été posée à notre chef de mission palestinienne au Canada durant une visite la semaine dernière. Je pense que c'était à elle. Parmi les moyens possibles, elle a mentionné l'aide. Certaines personnes avec qui nous nous sommes entretenus ont parlé du modèle canadien en matière d'aide dans la communauté palestinienne, modèle dans lequel nous finançons directement l'aide aux organismes qui renforcent l'infrastructure économique pour aider le peuple palestinien.

Car, pour qu'il y ait une solution de paix, il doit y avoir deux partenaires en faveur de la paix à la table de négociation et non un qui condamne l'autre ou qui incite à la violence. Nous pouvons contribuer à ce qu'il en soit ainsi en mettant en place les conditions nécessaires. C'est une solution parmi bien d'autres.

Travaux des subsides

C'est la raison pour laquelle je demande pourquoi les administrateurs des campus universitaires continuent de se casser la tête au sujet de ce mouvement. Ils devraient le rejeter unilatéralement et commencer à faire quelque chose de positif, comme recueillir des fonds, pour ce type d'actions.

• (1035)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, l'une des grandes forces des démocraties libérales, que ce soit en Israël — où des débats ont lieu — ou ici à la Chambre des communes, c'est le droit de débattre et d'avoir des opinions personnelles.

Je signale qu'en août dernier, l'Église Unie du Canada, qui représente deux millions de protestants, a appuyé la campagne de désinvestissement. C'est un choix qu'elle a fait, qui n'a rien à voir avec ce qu'affirme la députée au sujet de la délégitimation de l'État d'Israël. C'était simplement un choix.

Les députés conservateurs demandent au Parlement de condamner des citoyens canadiens qui exercent leur droit de débattre et qui parlent du fait qu'on veut étouffer la liberté universitaire. On demande aux députés, peu importe leur point de vue, de nier le droit des étudiants à discuter de politique et de les condamner. On nous demande de nier leur droit et de condamner leurs discussions.

Dans une démocratie libérale, que ce soit en Israël — où toutes sortes d'enjeux font l'objet de débats approfondis — ou à la Chambre des communes, il faut protéger le droit des étudiants et des gens à débattre des politiques étrangères d'un autre pays. C'est leur droit.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je tiens seulement à rappeler aux députés qu'ils peuvent se lever s'ils veulent poser une question et qu'ils connaissent la procédure à suivre s'ils veulent faire un discours. Quand un député a la parole, je souhaiterais que les députés respectent son droit d'exprimer son point de vue. Si les députés veulent poser une question par la suite, ils peuvent le faire.

L'hon. Michelle Rempel: Madame la Présidente, mon collègue fait erreur. Il essaie de transformer cela en un débat sur la liberté d'expression. Il dit que nous essayons d'étouffer la liberté d'expression, ce qui n'est pas le cas.

Tous les groupes qu'il a mentionnés ont le droit de dire ce qu'ils ont dit. Ce que je lui demande de faire, c'est de choisir et de condamner ce mouvement.

Je vais dire ce que le député refuse de dire. Je condamne la décision du groupe dont il vient de parler d'appuyer ce mouvement. Je condamne le choix du STTP d'appuyer ce mouvement. Je condamne le choix des groupes universitaires d'appuyer ce mouvement. Je peux être en désaccord avec eux. Ce mouvement n'est pas canadien. En tant que dirigeants du pays, nous devrions affirmer que leur droit de dire ce qu'ils disent est le même que celui que nous avons de ne pas les appuyer et de les condamner.

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, le problème, c'est qu'entre approuver et condamner, il y a de l'opposition, des désaccords et des discussions. Pour les conservateurs, on dirait que tout est noir ou blanc, et qu'il n'y a pas de nouvelles réponses, car leur objectif est de diviser plutôt que rechercher le consensus.

Ma collègue a parlé de John Milloy, mais je ne suis pas certain si c'était pour en faire l'éloge ou pour le condamner. J'aimerais bien le savoir, car c'est l'un de mes amis.

L'hon. Michelle Rempel: Madame la Présidente, j'ai fait mention d'un cas où plusieurs partis se sont montrés d'accord, car je voulais

faire valoir que cela s'est déjà fait au Canada. Je ne vois pas où le député veut en venir.

Mon collègue a parlé de nuance. Il y a un temps pour la nuance, et il y a un temps pour prendre position. Par cette motion, nous prenons position. Nous pouvons soit fermer les yeux sur ce qui se passe sur les campus universitaires et dans d'autres organisations et appuyer le discours de ce mouvement, ou nous pouvons dire que c'est inacceptable. J'espère que tous les députés se tiendront debout et qu'ils le diront.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, au nom du premier ministre et de tout le gouvernement, j'annonce d'emblée que le gouvernement va appuyer cette motion de l'opposition officielle. Nous allons l'appuyer parce que nous sommes d'accord sur le fond, malgré nos réserves quant à la forme et quant aux visées réelles du Parti conservateur dans cette affaire.

• (1040)

[Traduction]

La motion se lit comme suit:

Que, étant donné l'amitié et les relations économiques et diplomatiques de longue date qui unissent le Canada et Israël, la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

Revoyons le libellé de la motion: « Que, étant donné l'amitié et les relations économiques et diplomatiques de longue date qui unissent le Canada et Israël [...] ». Je vais m'arrêter là.

[Français]

Nous sommes tout à fait d'accord. Il y a des relations d'amitié et des relations économiques et diplomatiques entre le Canada et Israël. D'ailleurs, qui à la Chambre n'est pas d'accord? Israël n'est-il pas non seulement un allié, mais également un ami indéfectible pour le Canada? Comment pourrions-nous ne pas admirer ce que ce pays de si petite taille a pu apporter en grandeur, si la grandeur se mesure par le courage, la détermination, l'inventivité, la solidarité? Comment ne pas espérer que cette démocratie fasse tache d'huile dans une région aux prises avec toutes sortes de dérives autoritaires? Comment ne pas se réjouir que le peuple juif, persécuté depuis des millénaires, puisse trouver un coin de la Terre où il se sentira toujours chez lui?

[Traduction]

Nous, les Canadiens, avons toutes les raisons de manifester notre solidarité avec Israël, et en premier lieu à cause des erreurs de notre passé. Le Canada a refoulé des juifs qui frappaient à sa porte pour être accueillis sur son territoire. Rappelons-nous l'expression « aucun, c'est déjà trop ». Le Canada a exclu les juifs des organes décisionnels et des universités. Il a exercé de la discrimination contre eux de nombreuses façons, parfois ouvertement et parfois de manière voilée.

Voyons où en sont les juifs au Canada aujourd'hui. Comment pourrions-nous ne pas nous féliciter de leur avoir ouvert nos portes de telle sorte qu'ils constituent aujourd'hui, chez nous, la quatrième population juive dans le monde, après les États-Unis, Israël et la France?

Travaux des subsides

La musique de Leonard Cohen nous a fait vibrer. Nous nous sommes extasiés devant l'architecture de Moshe Safdie. Les récits de Mordecai Richler nous ont enchantés. Nous nous sommes ralliés aux décisions convaincantes de Jean Beetz. Le dévouement d'Irwin Cotler nous a inspirés. Les juifs font sentir de plus en plus leur présence enrichissante dans toutes les sphères d'activité, au Canada.

Alors, puisque nous devons tant à la population juive canadienne, ne devrions-nous pas manifester notre solidarité envers Israël, un pays qui subit d'intenses pressions militaires, qui vit constamment sous la menace du terrorisme et qui a besoin de notre aide? Et, de toute façon, il est dans notre intérêt d'être aux côtés d'Israël. Nous ne pouvons nier, par exemple, qu'il est avantageux pour nous d'entretenir des liens avec le deuxième investisseur, parmi les pays de l'OCDE, dans le domaine de la recherche-développement.

Voyons encore la motion qui nous est soumise: « [...] la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) [...] ».

[Français]

Encore là, nous sommes tout à fait d'accord. Le rejet du boycott d'Israël est dans la tradition canadienne.

[Traduction]

Le Canada s'est fermement opposé aux campagnes arabes de boycottage d'Israël depuis qu'elles ont commencé, dans les années 1970.

[Français]

L'opposition au mouvement BDS a d'ailleurs été exprimée avec force par le chef libéral et le Parti libéral, avant comme durant la campagne électorale. Ainsi, lors de la campagne, *The Canadian Jewish News* a publié une publicité électorale signée par les candidats libéraux de Papineau, donc notre premier ministre, de Mont-Royal, d'Outremont, de Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, de Pierrefonds—Dollard et de Saint-Laurent, qui se lisait comme suit:

Le Parti libéral du Canada est d'avis que:

Le Canada a toujours été un ami d'Israël et doit le demeurer.

Nous devons lutter contre l'antisémitisme sous toutes ses formes.

Nous devons nous opposer localement aux campagnes de boycottage, de désinvestissement et de sanctions contre Israël et continuer de les condamner avec force.

Nous, les libéraux, n'appuyons pas ce mouvement de boycott, car nous ne croyons pas qu'il est susceptible de favoriser l'atteinte de la paix au Moyen-Orient. Or il faut rechercher inlassablement la paix et ne pas se tromper dans les solutions que nous préconiserons pour l'atteindre.

Le statu quo est intenable tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Les tendances démographiques vont rendre de plus en plus invivable l'occupation des territoires.

Il faut trouver la voie pacifique qui, par la négociation, mènera à l'avènement de deux États: Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la sécurité et la paix. Le boycott d'Israël ne mènera pas à cette paix juste tant désirée.

•(1045)

[Traduction]

C'est le rapprochement et non le rejet qui mène à la paix. La paix nécessite plus d'interaction et de collaboration, et non le contraire. Un boycott crée des victimes. Il met au chômage des travailleurs, qu'ils soient israéliens, juifs ou arabes; palestiniens, chrétiens ou musulmans.

Faire obstacle aux investissements ne peut qu'engendrer plus de misère et de désespoir. L'exemple de SodaStream, une société israélienne de renommée mondiale, est éloquent. L'entreprise s'est vue forcée de fermer son usine en Cisjordanie parce que le mouvement BDS menaçait de lancer un boycott contre elle. Des centaines de Palestiniens ont donc perdu des emplois bien rémunérés. Dans la conjoncture actuelle, ce genre de conséquences négatives pour la population palestinienne est inacceptable. En soi, le boycott ne fait rien pour promouvoir la paix.

Pour assurer la dignité de la population palestinienne, le Canada juge essentiel d'améliorer ses perspectives économiques, puisque cela a l'effet souhaitable de favoriser la stabilité et la sécurité dans la région. Dans cette optique, le Canada finance une foule de projets destinés à améliorer les débouchés pour les Palestiniens. Ce sont les activités de ce genre qui permettront de faire avancer le processus de paix. Or, le mouvement BDS nourrit des tensions déjà vives entre les Israéliens et les Palestiniens, au détriment de ceux-ci.

Non seulement le monde n'a rien à gagner en boycottant Israël, mais il se priverait ainsi du talent et de l'inventivité de ce pays. Il serait injuste et contre-productif de priver les étudiants canadiens de la contribution des professeurs israéliens, de priver les chercheurs de la collaboration de leurs collègues israéliens, ou d'empêcher les entreprises de conclure ou de maintenir des partenariats avec des sociétés israéliennes. Cette approche ne ferait rien pour promouvoir la paix et engendrerait une injustice considérable tout en portant atteinte à la liberté d'expression.

Il est inadmissible et contre-productif d'exercer des pressions sur les musiciens, les écrivains, les poètes et les autres artistes pour les empêcher de se rendre en Israël ou d'y pratiquer leur art. Au lieu d'encourager le dialogue et la compréhension, nous ne ferions que répandre la méfiance et l'intimidation.

Il semblerait que des étudiants juifs se sentent menacés dans les universités canadiennes. C'est à la fois troublant et inacceptable.

[Français]

Il ne nous faut pas moins d'échange entre le Canada et Israël. Au contraire, il nous en faut plus. Il nous faut mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange Canada—Israël afin de réduire les obstacles techniques, de renforcer la coopération, d'accroître la transparence dans les questions réglementaires et de diminuer le coût des transactions pour les entreprises. Voilà la voie à suivre.

Nous devons nous objecter à ce qui porte entrave au renforcement de ces liens en tous genres entre le Canada et Israël.

[Traduction]

Du fait de son unilatéralisme, le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions fait obstacle à une véritable recherche de paix et de justice puisqu'il ne cible qu'Israël, qu'il exhorte seulement Israël à agir. Une fois de plus, au lieu de faciliter un règlement pacifique et durable, le mouvement BDS crée une espèce de châtimeur collectif qui nuit tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens.

Alors que le Canada examine le contexte du processus de paix au Moyen-Orient en cherchant comment contribuer à l'atteinte d'une solution conciliant les intérêts des Israéliens et des Palestiniens, le moment est mal choisi pour chercher des façons de punir l'un de ces deux peuples. Nous devrions plutôt nous demander comment les encourager à reprendre le dialogue, comment lancer, de concert avec les Israéliens et les Palestiniens, un processus de paix positif.

Examinons maintenant la dernière section de la motion à l'étude:

[...] du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

●(1050)

[Français]

Voilà une rhétorique qui suscite la méfiance venant des conservateurs, lesquels n'ont cessé, ces dernières années, de chercher à transformer l'appui à Israël en enjeu partisan au Canada. Oui, il y a parmi les adeptes du boycott des gens aux mauvaises intentions qui ne veulent pas la paix et qui s'acharnent contre Israël.

[Traduction]

Ceux-ci ne cherchent pas vraiment à résoudre le conflit israélo-palestinien, mais plutôt à délégitimer Israël, à le pointer du doigt.

[Français]

Il y a aussi certainement dans les rangs de ce mouvement des extrémistes, des racistes et des antisémites animés par la haine. Ceux-là, il faut les condamner avec la plus grande fermeté.

[Traduction]

Force est toutefois de reconnaître que bon nombre de partisans du mouvement BDS sont animés de bonnes intentions, bien qu'ils fassent fausse route. Au Canada comme à l'étranger, beaucoup d'organismes et de gens soutiennent le mouvement BDS parce qu'ils y voient une initiative non violente qui accélérera le processus de paix et mènera à une résolution durable du conflit israélo-palestinien. Ils souhaitent la même chose que nous, en fait: la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, tous les deux stables, sûrs et démocratiques. Les partisans du mouvement BDS se trompent toutefois sur la façon d'atteindre ce but.

[Français]

Ceux-là, ceux qui sont de bonne foi, on ne les convaincra pas de leur erreur en leur tapant sur la tête et en leur assénant des condamnations tous azimuts. Ce n'est pas par l'intimidation, les invectives et les procès d'intention qu'on établira un dialogue constructif avec eux. Il faut leur parler avec respect et leur faire valoir les arguments qui font faire ressortir le boycott d'Israël pour ce qu'il est: une fausse solution.

Ce débat, comme bien d'autres, nous l'avons mené et nous le mènerons encore, au Canada ou ailleurs, avec des interlocuteurs que nous respectons, qui parfois sont eux-mêmes Juifs, d'ailleurs. Ce n'est pas par l'ostracisme et l'intimidation, mais bien par le dialogue et le débat franc et ferme que les ralliements aux solutions véritablement prometteuses pourront se produire.

[Traduction]

Le Canada et Israël sont des démocraties fortes et dynamiques dans lesquelles on s'attend à des critiques légitimes et on les accepte dans le cadre d'un discours légitime pour dégager un consensus.

[Français]

Toutefois, nos collègues conservateurs sont-ils intéressés par ce dialogue, par cette recherche du consensus? Au pouvoir, ils ont fait tout le contraire. Ils ont lancé des menaces et des invectives et ont pratiqué l'amalgame systématique à des fins partisans crasses. Ils ont fait de l'appui à Israël et à la communauté juive canadienne un enjeu partisan. Cela n'a pas fonctionné pour eux, mais ils semblent n'en avoir tiré aucune leçon.

Ils nous reviennent aujourd'hui avec cette motion et nous savons très bien que son but est de créer la division. Personne ne sort gagnant de ce genre d'exercice.

Travaux des subsides

À nos collègues et amis conservateurs, nous disons que les Canadiens sont nombreux à en avoir soupé de leur manichéisme simpliste, assez de leur hyper-partisanerie. Voilà l'une des principales raisons pour lesquelles les Canadiens les ont relégués dans les bancs de l'opposition. À eux, les conservateurs, d'en tirer les leçons qui s'imposent. Sinon, ils resteront dans l'opposition.

Concluons sur ce qui compte vraiment: l'amitié indéfectible du Canada envers Israël, le partenariat soutenu et constructif que nous entretenons avec l'autorité palestinienne, la recherche de la justice pour tous, y compris le peuple palestinien, la recherche de la sécurité pour tous, y compris le peuple juif, et l'érection de deux États vivant leur voisinage dans la concorde.

Voilà ce que nous devons rechercher sans relâche et avec détermination, mais aussi avec lucidité et discernement. Il nous faut trouver ensemble, avec tous les humains de bonne volonté, les solutions porteuses de paix et de justice parmi lesquelles le boycott d'Israël ne figure pas.

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Madame la Présidente, la position du gouvernement et du ministre d'appuyer la motion aujourd'hui est certainement un pas dans la bonne direction et s'inscrit dans la tradition du Canada de combattre l'antisémitisme. Le Canada est signataire du Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme.

Également, j'aimerais citer Irwin Cotler, un ancien collègue du ministre, qui disait:

[Traduction]

Pourtant, le Canada peut et doit être un chef de file mondial à ce chapitre, et il doit montrer la voie et répondre à l'appel lancé récemment au forum des Nations unies [sur l'antisémitisme] visant à renouveler, réaffirmer et relancer les efforts pour lutter contre l'antisémitisme et encourager le respect mutuel, la tolérance et la compréhension.

●(1055)

[Français]

Ma question au ministre est simple. Quelle mesure notre ministre des Affaires étrangères entend-il prendre pour lutter activement contre les nouvelles formes d'antisémitisme pernicieuses qui s'attaquent à l'existence même de l'État d'Israël et à sa légitimité? Comment va-t-il faire pour éviter que des gens soient induits en erreur par des entités qui ont des intentions malsaines?

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

C'est très bien qu'il cite Irwin Cotler, parce que, comme ministre de la Justice, il a lancé plusieurs programmes qui fonctionnaient assez bien pour combattre le racisme et développer la tolérance, l'ouverture et l'acceptation des uns et des autres au Canada. C'est dans cette voie qu'il faut aller.

Toutefois, l'une des conditions pour y parvenir est d'éviter l'amalgame. L'une des conditions est d'éviter de créer la zizanie partout par des condamnations tous azimuts et aveugles. L'une des façons d'y parvenir est de bien identifier l'antisémitisme et de le dissocier des discours légitimes où l'on cherche des solutions et où l'on peut avoir des désaccords de bon aloi.

Travaux des subsides

Les conservateurs n'ont pas fait cela quand ils étaient au pouvoir. Leur premier ministre a tout fait pour diviser les Canadiens sur les enjeux qui devraient les rassembler afin d'isoler ceux qui sont vraiment les porteurs de haine.

L'approche du premier ministre actuel sera de rassembler les Canadiens et de contrer les menaces à ce qui constitue le genre humain.

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le ministre de son discours, qui contenait plusieurs éléments intéressants. Je suis d'accord avec lui quant aux méfaits de la politique de division que nous avons connue sous le gouvernement conservateur et qui ne sert les intérêts de personne.

Cela dit, j'aimerais demander au ministre s'il pense que c'est le rôle du Parlement et du gouvernement de dire aux Canadiens de quels enjeux ils peuvent débattre et quelles peuvent être leurs idées ou leurs opinions. La section Ontario du Syndicat canadien de la fonction publique, par exemple, a endossé la campagne BDS.

Le ministre condamne-t-il les membres du Syndicat canadien de la fonction publique? Au-delà de seulement dire qu'ils n'ont pas la même opinion, les condamne-t-il?

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, je remercie aussi ma collègue de sa question, qui est extrêmement pertinente.

À un moment donné, il faut faire des choix. Ce n'est pas nous qui avons fait la formulation de cette motion. Il faut répondre par oui ou pas non. En tant que gouvernement, que je représente ici, nous avons considéré qu'il valait mieux voter en faveur, même si nous l'aurions formulé autrement. Dans mon discours, j'ai expliqué pourquoi. Ce mouvement est mal inspiré.

Je suis d'accord avec elle que la plupart des gens dans ce mouvement sont de bonne volonté, y compris bien des organisations, mais ils sont mal inspirés. Alors, nous nous joignons à cette motion, mais il doit être bien clair qu'il n'est pas question pour nous de limiter la liberté d'expression au Canada ou d'encourager toute forme d'intimidation dans un sens ou dans l'autre. Nous serons certainement très vigilants pour combattre les discours haineux.

[Traduction]

Mme Celina Caesar-Chavannes (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à dire que bien que je sois d'accord avec la motion qui préconise le rejet de la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, la question que j'aimerais poser au ministre porte sur les termes « condamner toute tentative ». Je trouve cette formulation un peu étrange, car lorsque je songe à ce mouvement, je pense aussi à l'apartheid et comment, à l'époque, nous avions à nous entretenir avec des personnes qui étaient d'accord, ou pas, avec des faits assez répréhensibles de notre histoire.

Je demande au ministre comment il nous est possible de promouvoir la paix tout en cherchant à dialoguer avec ceux qui sont favorables et opposés à ce mouvement.

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, je tiens à remercier ma collègue d'avoir posé cette question. C'est une question très pertinente, car le but des conservateurs est de s'assurer que tous les députés de la Chambre qui votent contre eux sont considérés comme étant des dissidents. C'est ce pour quoi ils ont été formés, comme nous le savons.

Le gouvernement a décidé qu'il est, somme toute, préférable de faire savoir que le boycott d'Israël est une mauvaise solution. Cependant, bien entendu, nous serons là pour lutter contre toute

tentative de diviser les Canadiens et de mettre les Canadiens de bonne foi dans le même panier que les personnes animées par la haine et le racisme.

● (1100)

M. Alexander Nuttall (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): Madame la Présidente, je trouve intéressants les propos du ministre des Affaires étrangères, qui parle des divisions qui sont créées, notamment par la motion présentée aujourd'hui par les conservateurs. La motion à l'étude n'est pas cause de division, mais une réaction à un groupe qui suscite la division. Voilà ce qu'est le leadership: réunir alors que d'autres cherchent à désunir.

À l'avenir, nous devons faire en sorte que les travaux de la Chambre comptent et que lorsque nous prenons position, nous le faisons avec fermeté et détermination. Nous accueillons l'appui des libéraux avec joie et nous les en remercions, tout en les priant de mesurer davantage leurs paroles. Quand feront-ils cela?

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, mon collègue devrait se tenir devant un miroir et se poser la même question, car c'est ce qu'il fait lui-même. Il use de démagogie afin de susciter la discorde, chose qu'il vient de déplorer.

Nous avons un problème à régler. En effet, la paix est inexistante au Moyen-Orient et les Juifs, les Irakiens, les Palestiniens, les musulmans, les chrétiens ou quiconque ne peuvent vivre plus longtemps le statu quo.

Il faut trouver des solutions. Certains Canadiens de bonne foi sont d'avis qu'un boycottage d'Israël constitue une solution viable. Nous ne sommes pas d'accord, pour les raisons que j'ai mentionnées, mais nous ne les insultons pas. Nous ne les traiterons pas de racistes ou de quoi que ce soit d'autre et nous ne dirons pas qu'ils ne sont pas Canadiens.

Les personnes racistes et de mauvaise foi existent et nous devons les dénoncer. Cependant, la meilleure façon de combattre le racisme, c'est d'éviter de généraliser — or c'est exactement ce que font toujours les conservateurs. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles ils forment l'opposition aujourd'hui.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, comment établir la paix en Israël et en Palestine, comment reconstruire Gaza, comment nous conformer à la résolution des Nations unies — voilà des sujets qui auraient fait d'excellents débats à la Chambre. Mais le débat ne porte pas là-dessus. Nous débattons d'une tentative de la part des conservateurs de diviser les Canadiens et d'utiliser le Parlement pour priver les gens de leur droit à la dissidence et condamner ceux qui l'exercent.

Je demande à mon collègue du parti de Pierre Elliott Trudeau pourquoi il se rangerait du côté des conservateurs pour condamner des gens. Je le lui demande car c'est pour cela qu'il vote. Il peut s'en prendre à coeur joie aux conservateurs, mais il adopte la même position qu'à l'égard du projet de loi C-51, parce que les libéraux ont peur de la machine rhétorique conservatrice et c'est pour cela qu'ils ne défendront pas le droit des Canadiens à la dissidence.

Il ne s'agit pas de définir Israël ou la Palestine, même si ce serait un bon débat à avoir à la Chambre. On nous demande de condamner des particuliers et des organisations, dont des représentants d'églises, des enseignants, des gens de tous les horizons. Que le député soit d'accord ou non avec eux, les parlementaires ont le devoir de défendre les droits individuels.

Travaux des subsides

Je suis absolument choqué que le député se range du côté des conservateurs à l'égard d'une motion qui nous demande de condamner les particuliers qui exercent leur droit à la dissidence.

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, je pense que mon collègue fait preuve de bonne volonté, mais de la façon dont il a formulé sa question, je crains que ce ne soit lui qui joue un jeu avec les conservateurs.

J'ai été très clair dans mon discours. En appuyant la motion, nous disons qu'un boycott d'Israël n'est pas une solution valable. En revanche, je respecterai toujours la liberté de parole. Je respecterai le vote de mon collègue, quel qu'il soit. Je ne lui dirai pas, parce que son vote est différent du mien, que c'est une mauvaise personne, que je ne peux pas lui serrer la main ou être fier d'être son collègue.

Nous savons tous, malheureusement, que ce n'est pas le jeu que les conservateurs veulent jouer. Ils veulent créer une situation où ceux qui ne sont pas avec eux sont mauvais. C'est aussi simple que cela. Cela ressemble à un mauvais western de série C.

Mme Hélène Lavergère (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Madame la Présidente, nous sommes saisis d'une motion très bizarre et c'est le moins qu'on puisse dire. La première partie rejette le mouvement BDS, mais j'y reviendrai. La seconde prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

J'y vois un grave problème. Le Parlement n'a pas pour rôle de limiter les sujets dont les Canadiens peuvent débattre, ou de condamner des opinions. Le NPD n'appuie pas ce mouvement qui, à son avis, nous détourne des progrès réels à accomplir dans la région.

Permettez-moi de citer une déclaration qu'a faite Jack Layton en 2010. Il affirmait: « [...] notre parti n'a jamais refusé à Israël le droit, non seulement d'exister, mais d'exister dans des frontières et dans une région sûres, et il ne le fera jamais. » De la même façon en ce qui concerne le mouvement BDS, il ne s'agit pas d'une politique du parti et nous ne l'appuyons pas.

Il serait plus sage de collaborer avec des partenaires qui souhaitent la paix des deux côtés afin de trouver une solution durable pour tous. Comme je l'ai dit, la motion n'a pas de rapport avec le mouvement BDS, mais plutôt avec la politique de division et la liberté d'expression.

[Français]

Je vais relire en français ce que dit la deuxième partie de cette motion.

[...] prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

On ne parle pas ici de tentatives extrémistes. Comme je le disais un peu plus tôt, je suis convaincue que ce n'est pas le rôle du Parlement d'empêcher qui que ce soit de débattre d'idées et d'avoir une opinion. En fait, le rôle du Parlement est le contraire de cela. Son rôle est de défendre la liberté d'opinion et la liberté d'expression de tous les Canadiens, incluant ceux avec qui on peut être d'accord ou pas.

Si j'avais aujourd'hui devant moi une motion qui me demandait de condamner tout groupe qui s'oppose au libre choix pour les femmes, je ne l'approuverais pas, parce que ce n'est pas notre rôle de condamner les gens pour leur opinion. Est-ce que le délit d'opinion devient un crime au Canada? Les conservateurs aimeraient probablement cela, mais je ne pense pas que ce Parlement devrait prendre cette direction.

En même temps, cela ne m'étonne pas trop qu'une telle idée, une telle motion nous vienne du Parti conservateur. Nous en avons vu d'autres de leur part. Nous avons vu le projet de loi C-51. C'est assez intéressant de voir que les libéraux qui, on l'apprend, vont appuyer cette motion, ont aussi voté en faveur du projet de loi C-51 qui limite notre droit d'expression.

Nous connaissons les conservateurs pour leur utilisation de bâillons. Chaque fois que l'opposition n'était pas d'accord avec leurs politiques, ils imposaient un bâillon. Ils ont muselé les bureaucrates et les scientifiques en plus d'avoir limité l'accès à l'information. Ils ont empêché les médias de faire correctement leur travail, ce qui est pourtant un des principes de notre démocratie.

● (1105)

Ils ont harcelé et intimidé une foule d'organisations de la société civile, notamment par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada, organisations dont le grand péché était de ne pas être d'accord sur les politiques du gouvernement. Cela me rappelle presque George Orwell. Dans quel monde vivons-nous pour qu'ici, au Canada, on s'attaque au droit fondamental de ne pas être d'accord?

Ce qui est assez ironique, c'est que les conservateurs ont présenté des projets de loi émanant des députés visant à diminuer nos protections contre le discours haineux — c'est assez étrange — dont font souvent l'objet les minorités culturelles et d'orientation sexuelle différente.

La motion, typique des conservateurs, vise surtout à bâillonner ceux avec qui ils ne sont pas d'accord. Personnellement, je refuse cela. Je reprendrai ici les mots de Voltaire: « Je désapprouve ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. »

Il y a des gens qui pensent que c'est une bonne idée, mais je ne suis pas forcément d'accord là-dessus. Je pense qu'il faut plutôt concentrer ses efforts à travailler avec les partenaires pour la paix, des deux côtés, pour en arriver à une solution juste, durable et équitable pour le bien-être de tous. Toutefois, certains ont une autre idée. Il y en a en Israël, et j'en rencontre dans ma propre circonscription. On constate notre désaccord, et on peut en discuter. La discussion et le dialogue sont la voie qui nous permettra de progresser sur ces questions fort épineuses.

● (1110)

[Traduction]

C'est très triste de voir les conservateurs faire de la politique avec cet enjeu. Je suis d'accord avec le ministre des Affaires étrangères. Ils jouent une fois de plus le jeu de la division et ce genre de politique n'aide personne. Elle n'aide pas nos amis. Les conservateurs s'adonnent à ce jeu tellement souvent.

L'approche mise en oeuvre pendant des années par les conservateurs, au Moyen-Orient surtout, a entaché la réputation du Canada. Le Canada a perdu sa capacité d'agir à titre d'intermédiaire honnête et d'aider nos amis, notamment Israël. Le Canada n'a aucun pouvoir ni influence dans la région parce qu'il a perdu sa crédibilité, puisqu'un trop grand nombre d'acteurs veulent se faire les agents du changement et de la paix et prendre part au processus. Les conservateurs ont coupé tous les ponts.

Oui, nous devons jouer un rôle positif, mais nous ne pourrions le faire si nous adoptons des politiques d'interdiction et si nous empêchons le débat. Je vais vous lire une citation que j'aime et que j'appuie:

Travaux des subsides

Je suis Canadien [...] libre de m'exprimer sans crainte, libre de servir Dieu comme je l'entends, libre d'appuyer les idées qui me semblent justes, libre de m'opposer à ce qui me semble injuste, libre de choisir les dirigeants de mon pays. Ce patrimoine de liberté, je m'engage à le sauvegarder pour moi-même et pour toute l'humanité.

C'est le premier ministre progressiste-conservateur John Diefenbaker qui a prononcé ces mots. Je pense qu'il serait très triste aujourd'hui.

[Français]

À voir ce que les conservateurs tentent de faire aujourd'hui, il se retournerait dans sa tombe.

Plutôt que de semer encore plus la division, travaillons ensemble à trouver des solutions positives face à cette situation si difficile et, surtout, levons-nous pour défendre nos valeurs, nos droits et nos libertés, incluant le droit de parole et le droit à l'opinion, et c'est au nom de ce dernier droit que je vais dire non à cette motion.

•(1115)

[Traduction]

Mme Pam Goldsmith-Jones (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, le mouvement BDS échauffe les esprits plutôt que de les éclairer. Le magazine *Forbes* rapporte que les sanctions de BDS nuisent à la Palestine de façon disproportionnée en raison de l'excédent commercial qui passe entre Israël et la Palestine.

Je pose la question suivante à la députée: comment l'appui à BDS aide-t-il les Palestiniens?

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Madame la Présidente, précisons-le, et je l'ai dit dans mon discours, non, le NPD n'appuie pas le mouvement BDS.

Effectivement, nous pensons qu'il existe des moyens beaucoup plus efficaces pour aider Israël et les Palestiniens. Par contre, ce n'est pas parce que nous ne l'appuyons pas que la Chambre peut se permettre de condamner des gens qui défendent une autre idée pacifiquement. Ce n'est pas en condamnant les gens ni en interrompant le dialogue qu'on arrivera à une solution, mais plutôt avec des débats éclairés et un engagement.

Nous ne pouvons donc pas appuyer une telle motion.

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours de ma collègue, qui parlait d'un ancien premier ministre qui se retournerait dans sa tombe. Or les néo-démocrates retournent leur veste souvent dans le dossier BDS Québec.

Aujourd'hui, grâce à Internet, nous pouvons aller voir ce qui se passe sur les sites, notamment sur celui de BDS Québec où on apprend quelque chose d'assez étonnant. On y apprend que le NPD soutient indirectement BDS, et aujourd'hui, la députée nous apprend le contraire. Comment cela se fait-il? Le 22 septembre, BDS Québec invitait ses membres à un grand rassemblement de solidarité envers le mouvement. À quel endroit s'est-il tenu? Il s'est tenu devant le bureau électoral du député d'Outremont.

Quand le NPD a-t-il changé sa position et a-t-il décidé de ne plus soutenir le mouvement BDS?

Mme Hélène Laverdière: Madame la Présidente, j'ai vraiment beaucoup de difficulté à comprendre les propos de mon collègue. Je comprends que des gens sont venus tenir un événement devant le bureau d'un député. Cela veut-il dire que le député appuierait la chose?

De ma courte expérience, la plupart des fois où j'ai vu des gens manifester devant un bureau de député, c'était plutôt parce qu'il y avait un désaccord entre le député et les gens qui étaient devant son bureau. On peut toujours aller chercher n'importe qui disant que le NPD a dit ceci ou cela. Je pense avoir cité Jack Layton.

D'une part, encore une fois, je trouve l'argument de mon collègue assez étrange, et d'autre part, ce n'est pas la question fondamentale. La question fondamentale est de savoir si on va laisser les citoyens canadiens exprimer leur opinion librement, qu'on soit d'accord ou non avec ladite opinion. Cela, c'est fondamental. Cela fait partie de nos droits fondamentaux.

Si on fait cela, on s'en va vraiment dans la mauvaise direction.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais poser la question suivante à ma collègue. Ce qui est très troublant, c'est que les libéraux et les conservateurs s'entendent pour dire que, en tant que parlementaires, nous devrions dénoncer des étudiants, intervenir dans des universités et attaquer des gens au sujet d'un enjeu touchant le Moyen-Orient, plutôt que de discuter de ce que devrait être notre position à cet égard.

Étant donné la convergence de vues entre les libéraux et les conservateurs sur cette question et le travail effectué par la députée sur la scène internationale, quelles mesures devrions-nous prendre au cours de la présente législature pour apporter la paix à nos amis israéliens, pour assurer la sécurité des frontières, pour veiller à l'adoption d'une solution de deux États à la tragédie en cours à Gaza et pour voir à ce que le Canada occupe une place importante à l'échelle internationale, une occasion que les conservateurs ont abandonnée et que les libéraux ont laissé passer? Comment la députée pense-t-elle qu'on pourrait réconcilier ces deux peuples? Selon elle, quel rôle le Canada peut-il jouer sur la scène internationale pour assurer la paix entre Israël et la Palestine?

•(1120)

Mme Hélène Laverdière: Madame la Présidente, tout d'abord, j'aimerais dire que, d'après mon expérience, le manque de respect à l'égard des positions d'un autre parti, d'un autre pays ou d'un autre peuple, ainsi que le manque de dialogue et d'écoute sont la voie la plus sûre vers le conflit. C'est pourquoi la motion à l'étude aujourd'hui ne contribue pas à la paix; elle fait plutôt le contraire.

Le NPD souhaite la cohabitation de deux États pacifiques, où les gens pourront mener leur vie sans craindre toujours le pire. À cette fin, nous devons établir un dialogue. Le Canada doit jeter des ponts et promouvoir le développement économique et social pour tous.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais remercier ma collègue de son discours. Je respecte son vote, mais j'aimerais cependant qu'elle respecte le mien. Je ne parle pas tellement d'elle comme de son collègue le député de Timmins—Baie James, qui veut amalgamer les libéraux et les conservateurs dans cette affaire.

On va voter oui ou non; j'aurai du respect pour elle de toute façon. J'espère qu'elle ne m'associera jamais à ce que vient de dire le député de Lac-Mégantic, qui essaie de salir le chef du Nouveau Parti démocratique parce qu'il y a eu une manifestation dans son comté.

Travaux des subsides

Ce genre de truc, c'est ce que les conservateurs ont fait pendant 10 ans. Cela leur a valu l'opposition. Je peux assurer à ma collègue que ce n'est pas du tout l'intention du gouvernement. Si le gouvernement propose de voter en faveur de cette motion en fin de compte, c'est simplement parce que nous voulons envoyer le message selon lequel le boycott d'Israël n'est pas une solution positive au problème auquel nous faisons face. Toutefois, nous défendrons le droit de parole de toutes les personnes de bonne foi et combattons les discours racistes lorsqu'ils seront tenus. Nous ne ferons pas d'amalgame, je peux le lui assurer.

Mme Hélène Laverdière: Madame la Présidente, j'aimerais dire au ministre que nous partageons exactement la même opinion concernant ce que font les conservateurs et les commentaires qu'on a entendus jusqu'à présent à la Chambre. Il n'y a aucun problème à cet égard.

Ce qui me dérange — et je ne suis pas en train de faire d'amalgame —, c'est que les libéraux ont voté avec les conservateurs sur le projet de loi C-51, qui limite notre liberté de parole, et que, malgré ce que le ministre nous dit à la Chambre, il s'apprête à appuyer une motion qui dit bel et bien qu'on va condamner toute tentative de la part d'organismes ou de groupes de faire la promotion de BDS. Je m'excuse, mais cela est contraire à ce que le ministre nous dit lui-même dans son discours.

Alors, on dit une chose, mais on en fait une autre.

[Traduction]

M. John Brassard (Barric—Innisfil, PCC): Madame la Présidente, comme mes collègues du Québec le savent, je travaille constamment à améliorer mon français.

Je veux revenir sur un point soulevé par mon collègue de Mégantic—L'Érable. D'après ce que j'ai lu sur le site Web du mouvement BDS, il est explicitement indiqué que cette réunion était une manifestation de solidarité devant le bureau du député d'Outremont. Ma collègue a dit qu'il s'agissait d'un simple rassemblement, mais le site Web précise clairement que c'était une manifestation de solidarité devant le bureau du député d'Outremont.

Ma collègue se souvient-elle mal de ce qui s'est passé et son parti était-il, en fait, solidaire de ce groupe?

Mme Hélène Laverdière: Madame la Présidente, le site Web précise-t-il avec qui le mouvement exprimait sa solidarité? Voilà, selon moi, une question des plus pertinentes. La politique du NPD a toujours été très claire. Elle n'a pas changé au fil des ans. Le député devrait faire attention à ce qu'il lit sur certains sites Web. Dire qu'il s'agit d'une manifestation de solidarité, ce n'est pas suffisant.

• (1125)

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Calgary Shepard.

Madame la Présidente, le débat d'aujourd'hui ne devrait pas être un débat partisan. Cela dit, je tiens à souligner d'entrée de jeu que mon parti, qui forme l'opposition officielle, est le seul parti n'ayant pas compté en ses rangs un député ou un candidat qui a appuyé ou appuie maintenant le mouvement BDS. Le premier ministre et le chef du troisième parti ont tous deux dénoncé vivement le mouvement BDS. J'ai hâte que nous nous prononcions sur la motion pour savoir si les députés voteront à l'unanimité en faveur de celle-ci.

Ceux qui participent au mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions prétendent qu'il s'agit d'un mouvement axé sur les droits de la personne. En fait, il s'agit plutôt d'une campagne haineuse à peine déguisée, qui comporte plusieurs facettes.

D'une part, elle cible l'économie et les citoyens de la seule démocratie du Moyen-Orient. Elle vise à délégitimer et à diaboliser l'État d'Israël par des attaques antisémites haineuses et hypocrites.

D'autre part, sur les campus des universités et des collèges du Canada, le mouvement BDS axe le nouvel antisémitisme sur les étudiants pro-israéliens et les étudiants juifs. Il perturbe ainsi l'expérience de ces derniers, qui devrait être positive et inspirante, par ses propos haineux.

Les effets vicieux de cette campagne mondiale, financée et appuyée par des éléments extrémistes opposés à Israël, se font sentir dans bon nombre de grands campus, comme ceux de l'Université Concordia, de l'Université McGill, de l'Université McMaster, de l'Université Ryerson, de l'Université de Toronto, de l'Université de Waterloo et de l'Université York, qui se trouve à la périphérie de ma circonscription, Thornhill. La campagne est très souvent parrainée par des syndicats étudiants contrôlés par la Fédération canadienne des étudiants et étudiants. On observe très souvent, trop souvent, dans les référendums étudiants, des tactiques d'intimidation visant à dissuader les opposants au mouvement BDS de voter, ainsi que différentes formes de truquage des votes.

Dans quelques jours seulement, on demandera de nouveau aux étudiants de McGill — pour la troisième fois en deux ans — d'appuyer le mouvement BDS.

Toutefois, j'ai de bonnes nouvelles à annoncer: les étudiants de l'Université de Waterloo ont rejeté une proposition référendaire visant à rompre les liens entre leur université et les établissements universitaires israéliens. On peut espérer que les étudiants de McGill suivront leur exemple. Après le référendum, Ilia Sucholutsky, un étudiant de deuxième année de l'Université de Waterloo, a dit: « Si les activistes anti-Israël de l'université tenaient vraiment à la paix, ils auraient proposé des initiatives visant à établir entre les deux parties une relation fondée sur le dialogue, la réconciliation et la coopération. » Il a ajouté: « Ils ont choisi plutôt d'adopter une approche unilatérale, punitive et discriminatoire, afin de tenter d'isoler les universitaires israéliens, mais les étudiants de l'université ont vu clair dans leur jeu. »

Même si nous saluons la perspicacité et le courage de certaines populations étudiantes qui résistent aux tyrans du mouvement BDS, je suis désolé que, en 2016, la Chambre soit contrainte de reconnaître une fois de plus qu'une nouvelle forme d'antisémitisme s'est répandue au Canada et ailleurs dans le monde.

Malgré tous les efforts de générations de parlementaires et de simples citoyens ainsi que la vigilance et la détermination d'organismes de défense des droits de la personne comme B'nai Brith Canada et Les Amis du Centre Simon Wiesenthal, la haine originelle de l'humanité, c'est-à-dire l'antisémitisme, se porte encore ignoblement bien, chez nous comme à l'étranger. Le plus récent rapport annuel de B'nai Brith Canada sur les incidents antisémites, publié l'an dernier, fait état du nombre le plus élevé d'incidents antisémites jamais enregistré par B'nai Brith et la Ligue des droits de la personne. Au total, 1 627 incidents ont été relevés partout au Canada, ce qui représente une hausse de 28 % par rapport à 2013.

Les Canadiens se souviennent sûrement de brèves périodes au cours des dernières décennies où l'on a pu croire, naïvement peut-être, que l'antisémitisme était un phénomène ignoble, mais appartenant à une époque révolue. Nous constatons toutefois la résurgence de cette haine ancestrale sous une forme hybride.

Travaux des subsides

Dans ma circonscription, Thornhill, il y a des actes de vandalisme et des graffitis antisémites. On voit par exemple des croix gammées surmontant l'étoile de David. À Montréal, des bombes incendiaires ont été lancées dans des entreprises juives, et des cimetières juifs ont été profanés. Lors de périodes de tensions au Moyen-Orient, certains rassemblements anti-Israël à Calgary, à Mississauga et à Toronto ont dégénéré en manifestations ouvertement antisémites.

La Semaine contre l'apartheid israélien et le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions constituent de l'antisémitisme hybride. Les partisans et les propagandistes de cette semaine et de ce mouvement déclarent qu'ils ne sont pas antisémites et qu'ils n'ont rien contre les Juifs, mais qu'ils en ont seulement contre Israël, l'État sioniste.

Le terme « sioniste » est devenu une façon détournée et odieuse de désigner les Juifs.

• (1130)

On observe maintenant une nouvelle variation du mouvement BDS. L'Union européenne impose aujourd'hui des directives d'étiquetage pour les produits israéliens fabriqués en Cisjordanie ou dans le plateau du Golan, des règles qui sont largement considérées comme étant des sanctions modérées. L'Union européenne nie que l'inscription du lieu d'origine sur les étiquettes constitue un boycott d'Israël, mais, dans une Europe de plus en plus anti-Israël, un tel étiquetage risque de causer de vastes dommages à l'économie d'Israël.

Cela dit, la politique semble bel et bien légitimer le boycott. Par exemple, il y a à peine deux mois, un grand magasin haut de gamme de Berlin a retiré tous les vins israéliens de ses tablettes, pas seulement ceux du plateau du Golan, mais ceux d'Israël même. Lorsque le journal *Jerusalem Post* a rapporté que le magasin avait été volé par les nazis avant la Seconde Guerre mondiale, celui-ci a remis les vins sur les tablettes.

L'Union européenne justifie le boycott modéré en argumentant que la cause première du conflit israélo-palestinien vient des colonies de peuplement et que l'inscription du pays d'origine sur les étiquettes accélérera la résolution du conflit grâce à la solution à deux États que nous tous à la Chambre souhaitons voir. Pourtant, l'Union européenne n'envisage aucunement d'inscrire le lieu d'origine sur l'étiquette des produits turcs provenant de Chypre du Nord, territoire illégalement occupé, ni de sanctionner le Maroc parce qu'il s'est emparé illégalement du Sahara-Occidental.

Voici une bonne nouvelle d'outre-Atlantique: le gouvernement britannique a récemment adopté une loi qui interdit aux conseils municipaux, des institutions financées à même les deniers publics, et à certaines associations universitaires étudiantes de boycotter les produits israéliens ou les produits en provenance de colonies israéliennes. Les institutions publiques qui continuent à imposer des restrictions visant les biens, les services et les produits en provenance d'Israël, qui les boycottent ou qui prennent des mesures contre les entreprises britanniques qui vendent ces produits ou services, seront passibles de peines sévères.

D'autre part, voici une mauvaise nouvelle, cette fois des États-Unis: le département d'État et la U.S. Customs and Border Protection Agency ont décidé d'imposer des sanctions sur les produits provenant des colonies israéliennes. Un représentant du département d'État a déclaré que cette mesure pouvait être perçue comme une première étape vers un boycott plus important. Un haut placé du département a ensuite ajouté que les États-Unis ne considèrent pas que la discrimination fondée sur l'origine des produits constitue une forme de boycott. Quoi qu'il en soit, la décision du département

d'État contraste nettement par rapport aux déclarations contre l'étiquetage faites par le Congrès et aux lois antiboycott adoptées par divers États, notamment la Californie, la Caroline du Sud, la Pennsylvanie, l'Illinois et l'Indiana.

Après avoir consulté les électeurs de Thornhill et bon nombre de défenseurs des droits de la personne, j'envisage de présenter à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire qui condamnerait le mouvement BDS. Cette mesure législative forcerait les institutions financées à même les deniers publics au Canada à prendre des mesures fermes contre toute forme de discours haineux. Elle prônerait également l'élaboration, par l'entremise des comités parlementaires concernés, d'une loi qui interdirait aux établissements d'enseignement supérieur financés par l'État de boycotter les biens et services en provenance d'Israël, conformément aux accords commerciaux que le gouvernement du Canada a conclus avec l'État d'Israël.

Malheureusement, mon nom figure assez bas sur la liste de priorité pour les projets de loi d'initiative parlementaire. Cependant, je serais ravi qu'un collègue d'un côté ou de l'autre de la Chambre me devance et présente un projet de loi visant le même objectif. Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, le débat d'aujourd'hui ne devrait pas être de nature partisane. J'ose espérer que lorsque la motion sera soumise au vote, la Chambre se prononcera à l'unanimité contre le boycott, le désinvestissement et les sanctions.

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais demander à mon collègue si, par définition, une personne qui propose le boycott d'Israël est animée par la haine.

L'hon. Peter Kent: Madame la Présidente, je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi la question. Puis-je demander à mon collègue de terminer la phrase?

• (1135)

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, je vais alors mieux formuler ma question.

Quiconque prône le boycott d'Israël est-il animé par la haine?

L'hon. Peter Kent: Madame la Présidente, quiconque appuie le programme du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions ou la semaine contre l'apartheid israélien est motivé soit par la haine, soit par l'ignorance.

M. Erin Weir (Regina—Lewvan, NPD): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir pour moi d'écouter le député de Thornhill. Il fait preuve de beaucoup d'éloquence, talent qu'il a sans doute perfectionné grâce à sa brillante carrière de journaliste. Je suppose que son parcours lui a aussi inculqué le respect de la liberté d'expression.

Les conservateurs ont essayé de faire valoir à la Chambre que la liberté d'expression signifie simplement que nous, parlementaires, sommes libres de dénoncer certains points de vue. C'est bien beau, mais là n'est pas l'objet de la motion dont nous sommes saisis. La motion demande au gouvernement de condamner des citoyens canadiens qui expriment certains points de vue. Le député de Thornhill reconnaît-il que ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder dans une société libre?

L'hon. Peter Kent: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de garder d'agréables souvenirs de mon ancienne carrière.

Pour répondre brièvement à sa question, je dirais que la motion dont nous sommes saisis dénonce une campagne haineuse lancée par des gens qui souhaitent la destruction d'Israël, d'abord sur le plan économique, puis peut-être par d'autres moyens.

Travaux des subsides

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les promoteurs de la campagne de propagande BDS la présentent comme un moyen d'accélérer le règlement du conflit qui oppose Israël et les Palestiniens.

Je suis déjà allé en Palestine. Je suis allé je ne sais combien de fois en Israël depuis une cinquantaine d'années. J'ai pu constater les problèmes sur place. Je me souviens des camps palestiniens lorsqu'il y avait des tentes, avant qu'ils ne deviennent des zones bétonnées où règne la misère. Les gens étaient postés là par leurs dirigeants et par les pays arabes avoisinants, qui refusent toujours à Israël le droit d'exister.

M. David Sweet (Flamborough—Glanbrook, PCC): Madame la Présidente, mon collègue a-t-il entendu parler d'autres mouvements de boycottage, de désinvestissement et de sanctions contre le régime syrien? A-t-il entendu parler d'un mouvement semblable dénonçant les terribles violations des droits de la personne commises par le régime iranien? A-t-il eu vent d'un mouvement semblable contre la Corée du Nord ou contre l'Arabie saoudite, à cause de la façon dont les femmes y sont traitées?

A-t-il entendu parler d'un autre mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanctions? Sait-il si d'autres mesures ont été prises pour sévir contre le Liban ou l'Égypte, par exemple, qui passe des maisons au bulldozer à Gaza par mesure de représailles, ou qui inonde des tunnels et tue ainsi des Palestiniens? Connaît-il d'autres mouvements qui proposent ce genre de choses?

L'hon. Peter Kent: Madame la Présidente, brièvement, non. Ceux qui appuient le mouvement BDS sous diverses formes ne sont que des hypocrites en ce qu'ils ciblent, comme cela se voit tous les ans aux Nations unies, avec le Groupe des 77 et d'autres pays, une entité démocratique pour en faire un objet de discrimination, de critique et, j'ai le regret de dire, de haine.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon éminent collègue de Thornhill, mes collègues, les députés de Calgary Nose Hill et de Parry Sound—Muskoka, pour leur contribution, jusqu'ici, au débat. Cette question me touche personnellement. Mon épouse, Evangeline, est d'origine juive et mon beau-père, Winfred Winfield, est également Juif de naissance.

La motion dont la Chambre est saisie traite du mouvement BDS, pour boycott, désinvestissement et sanctions, contre Israël. Comme déjà auparavant, je me rappelle le proverbe yiddish « La plus petite vengeance est un poison pour l'âme. »

Le mouvement BDS est un mouvement vengeur, mesquin et contre-productif. Il pourrait le rameau d'olivier, symbole de la paix, que les partis des deux côtés du conflit tentent d'entretenir. Il introduit une discrimination en fonction de la nationalité et de l'ethnie. Il mine la paix en mettant en péril les emplois de Palestiniens qui sont tributaires d'entreprises israéliennes. Il importe un conflit étranger au Canada.

Il ne permet d'atteindre aucun des objectifs de ses partisans. Il n'est pas pro-palestinien, mais anti-Israël, anti-juif et, dans bien des cas, antisémite. Il détruit tout potentiel de bonne volonté entre les deux opposants. Il sert d'écran aux antisémites, qui se drapent dans leur vertu, prétendant défendre les faibles et les opprimés alors que, dans les faits, ils font la promotion de la haine, une haine qui est un poison pour l'âme.

En 2011, la boutique de chaussures Le Marcheur, sur la rue Saint-Denis, à Montréal, a été la cible d'activistes d'un groupe pro-BDS qui protestaient contre le fait que les propriétaires, Yves Archambault et Ginette Auger, avaient en stock des chaussures fabriquées en Israël. La pure mesquinerie qu'il y avait à s'en prendre aux propriétaires

d'une petite entreprise au Canada qui ne cherchent qu'à gagner leur vie n'a rien fait pour régler le conflit israélo-palestinien.

• (1140)

[Français]

J'aimerais également signaler à la Chambre que l'Assemblée nationale du Québec a rejeté toute tentative de boycott, désinvestissement et sanctions contre Israël. En effet, M. François Bonnardel, député de Granby, a déposé, le 9 février 2011, la motion suivante, conjointement avec M. Lawrence Bergman, député de D'Arcy-McGee, M. Martin Lemay, député de Sainte-Marie-Saint-Jacques, M. Éric Caire, député de La Peltrie, et M. Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière.

Je salue ces députés de l'Assemblée nationale du Québec. Voici le texte de la motion:

Que l'Assemblée nationale du Québec déplore la campagne de boycott qui se tient depuis plusieurs semaines devant la Boutique Le Marcheur de Montréal.

Qu'en vertu des principes de libre entreprise et de libre marché, l'Assemblée nationale appuie le propriétaire de ce commerce, M. Yves Archambault, qui a pignon sur rue dans la métropole depuis 25 ans et qui paie ses taxes et ses impôts au Québec.

Que l'Assemblée nationale réitère son soutien à l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État d'Israël, laquelle a été signée en 1997 et renouvelée en 2007.

Le seul député de l'Assemblée nationale qui a refusé de donner son consentement pour débattre de la motion fut le député de Mercier, M. Amir Khadir. M. Khadir s'est donc comporté de façon honteuse en refusant de consentir au débat sur la motion, car il savait très bien que son appui à la campagne de boycott était moralement indéfendable et tout simplement répugnant.

Les députés de l'Assemblée nationale ont donc vivement dénoncé la campagne de boycott contre la Boutique Le Marcheur, et donc contre Israël. Le Québec a ainsi clairement affirmé que l'antisémitisme est inacceptable dans une société libre et démocratique.

[Traduction]

Les retombées de la campagne BDS se font sentir dans les cités universitaires du monde entier ainsi qu'au Canada, où les campagnes deviennent des événements contre Israël, c'est-à-dire contre les Juifs.

J'ai honte de la réaction laxiste de l'Université Concordia — d'où je détiens un baccalauréat en science politique — à la campagne BDS sur le campus. En 2014, l'association étudiante de l'Université Concordia a posé une question référendaire sur la campagne BDS lors d'une élection partielle, et les étudiants ont répondu « oui ». J'ai honte parce que cela empoisonne la liberté universitaire, la liberté d'expression, le débat ouvert et le respect mutuel.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Alan Shepard, recteur de l'Université Concordia, à l'époque:

[...] la liberté [universitaire] — c'est-à-dire faire les réflexions que nous voulons, mettre à l'essai des idées même si elles suscitent la controverse — est le fondement de la vie universitaire. Par définition, le boycottage écarte toute possibilité de tenir librement un tel échange d'idées et de points de vue.

Dans les cités universitaires canadiennes, le mouvement BDS empoisonne le milieu d'apprentissage. Il engendre un milieu favorable à une haine grandissante envers les Israéliens et les Juifs.

Travaux des subsides

Bassem Eid, défenseur des droits de la personne et chroniqueur sur les affaires intérieures palestiniennes, a rédigé un article pour le compte de l'Institut de Washington pour la politique au Proche-Orient. Il a écrit que les partisans du BDS « alimentent la haine, l'hostilité et la polarisation ». C'est un défenseur de la cause palestinienne qui le dit. Quand il a tenté de prendre la parole lors d'un événement organisé par l'Université de Johannesburg pour critiquer l'établissement de colonies israéliennes en Cisjordanie, il a été décontenancé par la « haine viscérale et l'agressivité irrationnelle à l'état pur » des partisans du BDS.

Ensuite, le 25 juin 2015, monsieur Eid a écrit ceci sur le site Fikra Forum: « Il n'y a pas de lien entre les tactiques et les objectifs du mouvement BDS et ce qui se passe vraiment au Moyen-Orient. » Je le répète, ce mouvement cultive une version empoisonnée et vindicative d'antisémitisme.

En 2012, 81 % des exportations palestiniennes étaient destinées à Israël, ce qui représente moins de 1 % du PIB israélien, mais deux tiers des importations palestiniennes venaient d'Israël, ce qui représente 27 % du PIB palestinien. Comment les sanctions vont-elles améliorer la donne à ce chapitre? Comment le boycottage va-t-il aider les familles qui ont besoin de ces emplois?

Les sympathisants du mouvement BDS veulent éliminer l'important excédent commercial qu'apporte Israël à la Palestine sans proposer quoi que ce soit en échange. Le commerce favorise la compréhension. Avec le temps, le commerce nourrit la confiance. Le commerce — et, en particulier, le libre-échange — permet de concrétiser les réussites sur lesquelles pourra s'appuyer un futur accord de paix.

Israël et le Canada ont conclu un accord de libre-échange en 1997, ce qui a permis de tripler nos transactions commerciales avec ce pays, lesquelles, en 2015 seulement, ont atteint 1,5 milliard de dollars. Israël est un partenaire commercial loyal; c'est aussi un ami lorsque vient le temps de lutter contre le terrorisme international.

Le mouvement BDS empoisonne le dialogue mondial entourant le processus de paix plutôt qu'il ne l'éclaire. Israël investit énormément en Palestine, ce que fait rarement le reste du monde.

Le mouvement BDS vise à encourager un traitement particulier à l'égard d'Israël, alors qu'il existe des régimes horribles qui affichent un bilan bien plus grave sur le plan des droits de la personne. Le mouvement BDS cible Israël pour son bilan en matière de droits de la personne, mais il n'y a aucun mouvement d'une telle envergure contre des pays qui violent constamment les droits de la personne, y compris Cuba, la Russie, la Syrie, l'Iran, le Pakistan, la Chine, le Soudan, l'Égypte, le Yémen, la Libye, le Zimbabwe et la Corée du Nord. Je ne connais aucun mouvement BDS contre ces régimes.

Où est le mouvement BDS contre le régime de la Corée du Nord, qui a brutalisé des millions de ses concitoyens — des générations, en fait — pendant un demi-siècle, qui a eu recours ouvertement à des camps de travail forcé où les gens aux idées politiques indésirables sont envoyés, et où leurs enfants passeront probablement leur vie à travailler dans des conditions de vie moyenâgeuses?

Où est le mouvement BDS contre le régime chaviste de Maduro, au Venezuela, qui intimide, censure et poursuit en justice ses détracteurs, et qui jette des politiciens de l'opposition en prison en se fondant sur des motifs fallacieux? Ses forces de police font des arrestations arbitraires et répriment des manifestations avec violence et en toute impunité. Ce pays siège quand même au Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Le mouvement BDS est immoral. Il s'appuie sur une erreur fondamentale qui est commise à l'égard de la population juive. Les

Israéliens, ou Israélites, sont issus de la région, et ils continuent de retourner dans leur patrie après leur exil. Les demandes du mouvement BDS sont incompatibles avec l'atteinte d'une paix durable et les circonstances liées au conflit actuel.

Israël a accepté la paix au moins trois fois dans le passé, si je ne m'abuse. En 1967, Israël a accepté les conditions établies dans la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, mais les Palestiniens ont refusé. L'ancien premier ministre d'Israël Ehoud Barak leur a tendu la main deux fois, en 2000-2001 et en 2007, afin de conclure un accord de paix. La première fois, les dirigeants palestiniens ont refusé et, la deuxième fois, ils n'ont même pas répondu à son geste d'ouverture.

Même si la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions n'atteint pas ses objectifs avoués, elle a tout de même pour effet de saper le principe moral selon lequel Israël a le droit d'exister en tant qu'État juif prospère, le seul État au monde qui a nettement un caractère juif.

Les Palestiniens et les Israéliens doivent se réconcilier. Je suis pour la réconciliation, et il faut qu'elle ait lieu. Ils ne devraient pas se rejeter et se calomnier sans cesse. Nous ne devons pas prêter notre concours aux manifestations de rejet et aux calomnies en permettant aux promoteurs de la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions de sévir au Canada sans que le Parlement leur exprime sa désapprobation. J'invite les députés à appuyer la motion pour que la Chambre s'exprime clairement et l'adopte à l'unanimité.

• (1145)

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, le boycottage d'Israël est une mauvaise idée. Ce n'est pas ainsi qu'on fera progresser la cause de la paix, et ce, pour les raisons que j'ai indiquées dans mon discours et pour une bonne partie des raisons que mon collègue a indiquées.

Le député dit qu'il est important de ne pas se calomnier les uns les autres. Ne croit-il pas que c'est exactement ce qu'il est en train de faire? Beaucoup de gens de bonne volonté croient que le boycottage est une bonne solution. Alors, le député pense-t-il que, pour les convaincre, c'est une bonne idée de les qualifier de racistes, d'antisémites, d'hypocrites et d'ignorants? Croit-il que c'est le bon discours à tenir pour faire des progrès au Canada et en Israël, dans l'intérêt des Palestiniens, des juifs et de tout le monde? Quels résultats utiles peut-on obtenir avec cette approche simpliste?

M. Tom Kmiec: Madame la Présidente, le député a été très éloquent dans ses commentaires tout à l'heure.

Je ne fais qu'appeler un chat un chat. J'estime qu'on doit appeler les choses par leur nom. Si c'est raciste, c'est raciste. Ce ne sont pas tous les militants du mouvement BDS qui le sont. Il y a des personnes qui soutiennent ces causes par pure ignorance, comme l'a souligné le député de Thornhill. Toutefois, je pose de nouveau la question. Où est le mouvement BDS qui milite contre les chavistas? Où est le mouvement BDS qui milite contre les régimes totalitaires dans le monde? Où sont ces gens lorsqu'il est temps de défendre les droits des personnes véritablement opprimées? Je suis Canadien d'origine polonaise. Qu'a fait le mouvement BDS contre l'Union soviétique?

• (1150)

M. Erin Weir (Regina—Lewvan, NPD): Madame la Présidente, le député de Calgary Shepard a cité une motion présentée à l'Assemblée nationale du Québec sur cette question.

Travaux des subsides

Je voudrais souligner qu'il existe une nette distinction entre cette motion et la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. La motion des conservateurs non seulement demande à la Chambre d'endosser une certaine déclaration, mais elle demande aussi au gouvernement de condamner les Canadiens qui adoptent une certaine position.

Le député de Calgary Shepard a parlé de l'importance de la liberté universitaire et de la liberté d'expression. Je voudrais lui demander comment il peut prendre la parole à la Chambre pour demander au gouvernement de condamner les personnes qui expriment ou défendent certains points de vue.

M. Tom Kmiec: Madame la Présidente, c'est une question de leadership. Nous demandons à la Chambre et au gouvernement d'en faire preuve.

Dans le cas présent, nous ne condamnons pas des personnes en particulier, mais bien des idées. Nous condamnons des mouvements précis, pas les personnes qui y participent. Comme l'a dit le député de Thornhill, certains d'entre eux le font par pure ignorance.

Certains le font parce qu'ils sont motivés par la haine, et les promoteurs du mouvement BDS leur offrent un bouclier derrière lequel ils prétendent défendre une juste cause. Lorsque, dans le creuset de notre démocratie, nous refusons de condamner pareilles actions, pareille haine, de dire que pareilles campagnes haineuses n'ont pas leur place au Canada, nous les aidons.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Neepeawa, PCC): Monsieur le Président, je peux comprendre que notre motion mette les libéraux mal à l'aise. C'est une motion de principe. La définition d'un libéral est une personne qui élève l'opportunisme au rang de principe.

Si je suis aussi fier d'être conservateur, c'est notamment parce que nous avons des principes, nous les défendons, nous travaillons pour eux et nous en faisons la promotion.

Et puis nous avons le NPD. N'oublions pas que leur fondateur, J. S. Woodsworth, s'est opposé à la participation du Canada à la Deuxième Guerre mondiale. Où serait la société occidentale si nous avions respecté le souhait du fondateur du NPD?

C'est une question de principe. Pour ceux qui disent que nous attaquons les Canadiens, c'est absolument faux. Nous parlons ici d'une idée. Il est clair que les deux autres partis ont très peur de débattre d'idées. Dans ce cas particulier, nous avons raison de défendre la démocratie et de nous opposer au racisme dans cette situation.

J'aimerais demander à mon collègue pourquoi il est si important d'avoir une politique étrangère fondée sur des principes et une politique fondée sur des principes en ce qui concerne le mouvement BDS.

M. Tom Kmiec: C'est une excellente question, monsieur le Président.

C'est parce que les Canadiens ont des principes, des convictions. Quand nous croyons à une chose, nous prenons sa défense. J'aimerais rappeler que le fondateur du mouvement BDS, Omar Barghouti, est contre une solution à deux États. Il milite aussi activement pour un soulèvement violent, quelle qu'en soit la forme, contre les citoyens israéliens.

Quand le fondateur et les partisans d'un mouvement sont trop souvent animés par la haine, l'antisémitisme et une bonne part d'ignorance et quand ils estiment que la violence contre Israël est justifiée, comment pouvons-nous ne pas les dénoncer haut et fort? Comment la Chambre pourrait-elle être d'un autre avis et ne pas se

prononcer contre ce mouvement? C'est tout simple: nous avons des principes.

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de LaSalle—Émard—Verdun.

Nous débattons aujourd'hui d'une motion demandant à la Chambre de rejeter le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, car, si on en croit le texte, il encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël.

J'aimerais tout d'abord rappeler à mes collègues qu'ils ont oublié quelques *d* très importants dans leur motion, à savoir ceux de la règle des deux poids, deux mesures à l'égard d'Israël.

Je crois que c'est encore le premier ministre qui a trouvé la meilleure façon de le dire:

Je suis contre le mouvement BDS. Il s'agit à mon avis d'un bon exemple de la nouvelle forme que prend l'antisémitisme dans le monde [...] un exemple de ce qu'on pourrait appeler les quatre *d*, à savoir la diabolisation d'Israël, sa délégitimation et l'application de la règle des deux poids deux mesures à son égard.

Je suis fier de la position exprimée par le premier ministre. L'histoire humaine nous a appris une chose: quand on laisse l'intolérance se répandre et prendre racine, on court droit à la tragédie. Le mouvement BDS est synonyme d'intolérance. Il a pour grands objectifs de diaboliser et de délégitimer Israël et de punir collectivement tous les Israéliens en tenant leur pays pour seul responsable du conflit arabo-israélien.

Alors que les antisémites ont longtemps blâmé les Juifs de ce monde pour tous les maux de la société, cette forme d'antisémitisme a cela de nouveau qu'elle cible Israël à titre de nation juive et la pointe du doigt comme étant la source de tous les problèmes du monde.

De nombreux exemples illustrent l'attention excessive concentrée sur Israël. On le voit chaque année aux Nations unies, où le programme du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale foisonne de résolutions unilatérales qui ne condamnent qu'Israël, dans les termes les plus odieux, et détournent du même coup l'attention loin des pays qui détiennent le record du plus grand nombre de violations des droits de la personne.

Je suis fier que le Canada ait voté contre les résolutions annuelles anti-Israël lors de la dernière Assemblée générale de l'ONU, en novembre 2015. Cette décision s'appuyait sur les principes adoptés par le premier ministre Martin et maintenus par le gouvernement précédent.

Je me permets maintenant d'attirer l'attention des députés sur le Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme, un outil fort utile pour repérer l'antisémitisme omniprésent dans le mouvement BDS. Ainsi, on se montre antisémite quand on refuse au peuple juif le droit à l'autodétermination sous prétexte que l'existence d'Israël est en soi un phénomène raciste. On se montre antisémite quand on utilise deux poids, deux mesures en exigeant d'Israël un comportement qu'on n'exigerait ou n'attendrait jamais d'une autre nation démocratique. On se montre antisémite quand on utilise, pour représenter Israël ou les Israéliens, des symboles ou des images traditionnellement associés à l'antisémitisme. On se montre antisémite quand on compare la politique israélienne contemporaine à celle des nazis. On se montre antisémite quand on tient les juifs collectivement responsables des gestes posés par le gouvernement d'Israël.

Travaux des subsides

L'antisémitisme qui imprègne le mouvement BDS se caractérise par une discrimination envers les Juifs ainsi que par le refus de reconnaître aux Juifs le droit de disposer d'eux-mêmes et à l'État juif celui d'exister en tant que membre à parts égales dans le concert des nations, un principe universellement reconnu et inscrit dans la Charte des Nations unies.

Il n'est pas étonnant que tant de dirigeants et d'activistes du mouvement BDS s'opposent à une solution fondée sur la coexistence de deux États et admettent que leur véritable objectif est la destruction d'Israël.

Soyons clairs: le fait de critiquer Israël n'est pas antisémite, et il est faux de prétendre le contraire. Si la critique à l'endroit d'Israël est de même nature que celle formulée à l'égard de tout autre pays, elle ne peut être qualifiée d'antisémite. Cependant, cibler Israël pour le condamner et lui faire subir l'opprobre de façon sélective, sans parler de la négation de son droit d'exister ou la recherche de sa destruction, sont des gestes discriminatoires et haineux, et j'invite tous les députés à reconnaître cette vérité fondamentale devant la Chambre.

Personne ne prétend qu'Israël devrait être au-dessus de la loi. Il n'est pas question de soustraire Israël à l'obligation de respecter les droits universels de la personne. Ceux-ci devraient y être appliqués dans la même mesure qu'elles le sont ici, au Canada. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

On détourne et on exploite la cause des droits de la personne, si chère aux Canadiens, et Israël se voit refuser un traitement juste et équitable.

• (1155)

Les solutions à ces problèmes ne sont pas faciles. Au plan international, nous devons continuer de dénoncer ce processus vicieux et discriminatoire. Au Canada et en tant que Canadiens, nous ne pouvons pas réagir à la haine par la haine. Nous devons lutter contre l'intolérance par des discours civils et par l'éducation. Le mouvement BDS cherche en revanche à étouffer le dialogue et l'éducation.

Le mouvement BDS dont il est question aujourd'hui se limite presque exclusivement aux campus universitaires du pays. Comme l'indique le Protocole d'Ottawa, on devrait encourager les universités à combattre l'antisémitisme avec le même sérieux que pour les autres formes de haine. Elles doivent appliquer le principe de tolérance zéro pour tous les genres de discrimination dont fait l'objet qui que ce soit au sein de la communauté universitaire et qui est fondée sur la race, le sexe, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou les positions politiques. Trop souvent dans les campus universitaires, des petits groupes faisant beaucoup de bruit appellent, de façon haineuse et hargneuse, au boycott des institutions universitaires israéliennes. Ce faisant, ils favorisent l'exclusion plutôt que l'inclusion. Si nous convenons que l'éducation et le dialogue sont les meilleurs outils pour réduire l'intolérance, il s'ensuit que l'idéal est de multiplier les contacts et la collaboration entre universitaires. Le dialogue permet les échanges d'idées et favorise la liberté universitaire.

Lorsque des groupes appellent en revanche au boycott des universités israéliennes, cela amoindrit le dialogue et l'éducation, et dégrade le discours et les idées. Au lieu de renforcer la compréhension et la tolérance, cette attitude favorise l'intolérance et la xénophobie. L'objectif étroit de diabolisation et de délégitimation du mouvement BDS exclut toute conversation constructive. Nous ne pouvons pas nous taire lorsque des étudiants juifs ne se sentent pas en sécurité dans les campus parce qu'ils sont victimes de harcèlement et d'intimidation, et que des agents de l'extérieur viennent créer cet environnement d'intolérance.

En tant que juif et père de deux jeunes, je me soucie beaucoup de ce qui se passe dans les campus universitaires et collégiaux partout au Canada. Le mouvement BDS a créé une atmosphère toxique pour de nombreux étudiants juifs. Je redoute ce qui suivra. Lundi prochain, pour la troisième fois en moins de deux ans, on demandera aux étudiants de l'Université McGill d'appuyer une campagne BDS sur la délégitimation d'Israël. C'est un phénomène qui n'est pas limité à McGill; on le retrouve dans les universités du Canada et du monde entier. Je suis fier des étudiants qui s'opposent ouvertement à ce genre d'attaque. Tout particulièrement, ayant moi-même étudié à McGill, je tiens à souligner la campagne qui encourage les gens à y voter non et les efforts extraordinaires des étudiants qui l'ont lancée, à qui je souhaite bonne chance, lundi. J'espère qu'ils sauront faire rejeter nettement cette énième motion BDS.

J'ai une citation à faire: « Le mouvement BDS [...] n'a pas sa place sur les campus des universités canadiennes. » Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais bien le premier ministre. Il l'a dit l'année dernière en réponse à une campagne BDS à McGill et il l'a répété clairement lorsque le mouvement a réapparu à l'Université de la Colombie-Britannique.

Comme l'illustrent beaucoup d'organismes et de campus au Canada, l'intolérance est une bête qui ne dort jamais; c'est pourquoi nous devons constamment ouvrir l'oeil pour la combattre. Le silence n'est pas une option. Il faut faire comme aujourd'hui et condamner l'intolérance. Chaque fois qu'elle se manifeste, que ce soit sous la forme d'un mouvement BDS ou autre, il faut la dénoncer et l'appeler de son vrai nom: la haine.

Je m'engage à ne jamais garder le silence devant une telle haine, et il est clair que le premier ministre ne gardera pas lui non plus le silence. Je demande à mes collègues d'appuyer la motion et je les remercie.

• (1200)

M. David Sweet (Flamborough—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, bien que ce soit souvent par courtoisie que nous disions à la Chambre que nous avons aimé le discours de nos collègues, j'ai sincèrement aimé le discours de mon collègue.

En 1939, le Canada a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard des Juifs. Le refus de laisser le *St. Louis* accoster est une tache sur notre histoire. Des situations comme celle-là sont survenues parce que certaines personnes tenaient un discours haineux sans que quiconque les dénonce.

Je veux poser une question à mon collègue au sujet du débat d'aujourd'hui, dans le respect et sans aucune forme de partisanerie ni aucune intention de critiquer un autre parti. Je veux seulement poser la question suivante: quand allons-nous commencer à dire non? Quand la Chambre va-t-elle dire haut et fort qu'assez, c'est assez, que ce mouvement répand une haine dont nous ne voulons pas dans notre pays, une haine qui nuit au discours social et qui empoisonne le climat au pays, ce qu'aucun d'entre nous ne souhaite? Quand allons-nous nous affirmer avec force qu'assez, c'est assez?

• (1205)

M. Michael Levitt: Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole pour dire que, au cours des dernières années, le premier ministre a répété à de nombreuses reprises qu'il en avait assez du mouvement BDS sur les campus canadiens. Je sais que les députés de la Chambre ont cette question à coeur et je les encourage à voter pour la motion aujourd'hui.

Travaux des subsides

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, comme l'a souligné ma collègue de Laurier—Sainte-Marie un peu plus tôt, dans son intervention, on doit se rappeler des paroles de Voltaire, qui disait: « Je désapprouve votre opinion, mais je me battrais pour que vous ayez le droit de l'exprimer. »

Je trouve cela assez incohérent que le Parti libéral, qui, historiquement, est le parti de la Charte des droits et libertés, s'attaque à un mouvement de la société civile pour essayer de le faire taire.

Ne devrait-on pas, ici, encourager les gens à s'exprimer pacifiquement et librement? Comment se fait-il qu'un député du Parti libéral considère que c'est le rôle du Parlement de dire aux gens ce qu'ils devraient penser ou non?

[Traduction]

M. Michael Levitt: Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a pas de meilleure façon de répondre à cette question qu'en citant les propos du chef du NPD sur ce sujet. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, il a répondu ceci: « Je pense que c'est absurde, et je n'appuie pas ce mouvement. Notre objectif consiste à réaliser de véritables progrès dans le cadre du processus de paix; le but est d'améliorer le sort des pays de cette région, et non de réprimer l'État d'Israël ». Il a aussi fait la déclaration suivante: « Nous prenons des décisions ensemble. Les partis élaborent des politiques ensemble, et selon moi, il est tout à fait inacceptable que quiconque affirme qu'il est personnellement en faveur du boycott, du désinvestissement et des sanctions qui visent la seule démocratie du Moyen-Orient ».

Je partage le point de vue du chef du NPD, et j'espère que les députés de son parti appuieront la motion.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer au débat sur cette motion. Je ne l'appuierai pas, mais je tiens à ce que les choses soient bien claires: ni le Parti vert, ni moi n'appuyons le mouvement BDS. Il y a aussi un Parti vert en Israël, que nous consultons fréquemment, et celui-ci préfère que les autres partis verts ailleurs dans le monde n'appuient pas les appels au boycott visant Israël. Parallèlement, les membres du Parti vert appuient la libre expression et respectent le droit des Canadiens de s'associer comme ils le souhaitent pour aborder des enjeux qui les préoccupent.

Il ne fait aucun doute que le sort des Palestiniens préoccupe de nombreux Canadiens. Je ne pense pas que ce soit un choix approprié sur le plan tactique. Cela dit, je demande au député — et je crois qu'il a essayé d'aborder cet aspect avec prudence dans son discours — de ne pas supposer qu'une campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions visant l'État d'Israël est fondée sur la haine et qu'elle est antisémite. Supposons que l'Église Unie du Canada mène une telle campagne; nous savons que ce n'est pas une organisation antisémite ou motivée par la haine.

J'attire l'attention du député sur un vote intéressant qui a eu lieu à la Knesset, en Israël. En juillet 2011, la Knesset, en l'occurrence le Parlement israélien, a voté sur une motion considérant les appels au boycott contre Israël comme un délit civil. La motion a été adoptée, mais pas par une importante majorité. En fait, 47 membres de la Knesset ont voté en faveur de la motion alors que 38 ont voté contre. Les 38 membres qui ont voté contre n'étaient certainement pas animés par la haine contre l'État d'Israël.

M. Michael Levitt: Monsieur le Président, au cours de la dernière décennie, j'ai passé du temps sur les campus universitaires à collaborer avec des étudiants qui s'opposent au mouvement BDS et qui se sentent intimidés, préoccupés et inquiets lorsqu'ils se font interpellés à leur entrée dans une classe ou lorsqu'ils essaient simplement de vaquer à leurs occupations sur le campus.

Le mouvement BDS est antisémite et je suis fier d'intervenir à la Chambre pour le condamner.

M. David Lametti (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et je profite de l'occasion pour rappeler à la Chambre l'importance des liens économiques qui unissent le Canada et Israël.

Comme nous le savons, le gouvernement du Canada estime que le mouvement BDS est non seulement nuisible mais également injuste. Le Canada est fier des liens économiques et commerciaux qu'il a tissés avec Israël. Les députés se rappelleront entre autres que dans la lettre de mandat qu'il a adressée à la ministre du Commerce international, le premier ministre a demandé de prioriser la mise en oeuvre de la nouvelle mouture de l'accord de libre-échange avec Israël.

● (1210)

[Français]

Le Canada et Israël jouissent de solides relations bilatérales multidimensionnelles marquées par des liens politiques, économiques, sociaux et culturels étroits. L'appui à Israël, surtout pour son droit de vivre dans la paix et la sécurité avec ses voisins, est au coeur de la politique sur le Moyen-Orient du Canada depuis 1948.

La relation est toujours en plein essor, comme on le constate en raison de la coopération dans plusieurs domaines, y compris la sécurité publique, la défense, le commerce et l'investissement, ainsi que des visites de part et d'autre.

[Traduction]

Nous appuyons Israël, mais nous soutenons aussi les Palestiniens et leur désir légitime de vivre dans la paix, la sécurité et la justice. Mais pour y arriver, nous devons poursuivre le dialogue avec toutes les parties dans la région, et ce, en tout temps.

Comme dans n'importe quelle amitié, et c'est ce qui caractérise notre relation avec Israël, nous ne serons pas toujours d'accord entre nous, au risque même de nous critiquer mutuellement, mais nous allons quand même rester amis. Toutefois, le mouvement BDS n'aidera pas les Palestiniens à obtenir la paix, la sécurité et la justice qu'ils souhaitent.

Après cette mise en contexte générale, je vais expliquer à la Chambre certains aspects économiques de notre relation avec Israël.

[Français]

Le Canada et Israël visent l'amélioration des relations commerciales et économiques entre les deux pays. Dans cette lignée, le Protocole d'entente du partenariat stratégique Canada-Israël vise à renforcer et à consolider des relations bilatérales dans plusieurs domaines, notamment l'énergie, la sécurité, l'aide internationale et le développement, l'innovation et la promotion des droits de la personne dans le monde.

Travaux des subsides

Afin de répondre aux objectifs dont il est fait mention dans le partenariat stratégique, le Canada et Israël ont signé une déclaration conjointe de solidarité et d'amitié. De plus, les deux pays ont signé des protocoles d'entente sur la coopération des ministères des Affaires étrangères et sur la coopération sur la diplomatie ouverte ainsi qu'une déclaration d'intention sur le renforcement de la promotion du commerce.

Divers accords bilatéraux viennent appuyer les relations commerciales du Canada avec Israël. Citons notamment l'Accord Canada-Israël sur le transport aérien (2015), le renouvellement et le financement d'un accord sur la science et la technologie, la Convention de double imposition (1977) et le Protocole d'entente entre l'Agence spatiale canadienne et l'Agence spatiale israélienne sur la coopération spatiale (mars 2005).

[Traduction]

Le gouvernement du Canada est déterminé à offrir aux entreprises canadiennes les outils dont elles ont besoin pour réussir et pour soutenir la concurrence sur le marché mondial. Dans l'économie moderne d'aujourd'hui, une économie qui est fondée sur le savoir, les accords de libre-échange ne doivent pas se limiter à réduire les droits de douane sur les produits. Pour être dignes du XXI^e siècle, les accords doivent tenir compte des nouveaux défis commerciaux. Israël est un partenaire économique important pour le Canada au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le pays offre une foule de débouchés commerciaux, notamment sur le plan des échanges, de l'investissement, des sciences, de la technologie et de l'innovation.

J'ai enseigné ou donné des conférences en Israël à deux reprises, auprès de trois établissements différents, dans le domaine de la propriété, dont la propriété intellectuelle. On y trouve d'excellentes universités, sans compter un secteur de la recherche et de la technologie tout à fait remarquable. Je peux témoigner du dynamisme du secteur de l'innovation en Israël, que l'on qualifie souvent de pays idéal pour les nouvelles entreprises.

Afin de profiter de ce potentiel, nous avons modernisé l'Accord de libre-échange Canada-Israël, ou ALECI, de manière à éliminer ou réduire les droits de douane sur certains produits, ce qui est avantageux pour les entreprises canadiennes. De plus, grâce à l'élimination d'un certain nombre d'obstacles commerciaux, l'accord ouvrira de nouvelles perspectives aux exportateurs canadiens sur le marché israélien, par exemple, dans les secteurs agricole et agroalimentaire ainsi que dans le secteur des fruits de mer.

Le 21 juillet 2015, le Canada et Israël ont annoncé la conclusion d'un ALECI élargi et modernisé, adapté au XXI^e siècle, qui réduit les obstacles techniques, renforce la coopération, accroît la transparence dans les questions réglementaires et fait diminuer le coût des transactions pour les entreprises.

Israël offre un large éventail de technologies dans les domaines des exportations, des investissements, des sciences et de la technologie, ainsi que de l'innovation.

•(1215)

[Français]

L'ALECI modernisé permettra aux entreprises canadiennes de profiter davantage de ces possibilités. Également, cet accord permettra de soutenir les entreprises et les investisseurs canadiens, de resserrer les liens sur les plans du commerce et de l'investissement, et de renforcer le commerce bilatéral des marchandises du Canada avec Israël.

Ainsi, nous allons permettre d'élargir davantage le partenariat économique Canada-Israël. Ce faisant, le Canada et Israël créent les

conditions propices au commerce dans leurs économies modernes et fondées sur le savoir. Cet ALECI modernisé est véritablement un accord du XXI^e siècle.

Ainsi, l'ALECI modernisé comprend des dispositions relatives à l'élimination des obstacles non tarifaires en Israël. Prenant appui sur les relations commerciales solides qui existent déjà entre le Canada et Israël, l'ALECI modernisé met en place des mécanismes permettant au Canada et à Israël de discuter, de prévenir ou de résoudre des obstacles non tarifaires qui pourraient nuire aux exportations de produits.

Le Canada et Israël mènent à bien leurs processus internes respectifs afin que l'accord modernisé entre en vigueur le plus rapidement possible, au profit d'un partenariat économique Canada-Israël plus fort.

Un élément clé de la relation commerciale est la collaboration dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, ou STI. Les relations bilatérales en matière de STI sont solides et fondées sur une collaboration étroite qui existe depuis longue date. Actuellement, un nombre d'organisations gouvernementales canadiennes et quelques provinces sont impliquées dans la recherche et le développement coopératif avec Israël.

[Traduction]

Israël a un environnement assez propice à l'investissement. Les investisseurs étrangers profitent généralement du même traitement que les ressortissants du pays, bien que l'investissement étranger soit restreint dans certains secteurs, comme la défense, et qu'il nécessite l'approbation du gouvernement dans d'autres secteurs, tels que les services bancaires et l'assurance. Israël dispose d'infrastructures solides et d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, et tire profit de ses accords de zones industrielles qualifiées avec la Jordanie et l'Égypte. Israël est un pays riche, qui est doté d'une technologie de pointe et qui compte des secteurs agricoles et industriels développés. Le Canada et Israël entretiennent des relations bien établies dans le commerce et l'investissement, un marché qui offre des débouchés commerciaux dans un large éventail de secteurs.

En effet, les agences de notation internationales accordent à Israël une cote de solvabilité élevée pour l'investissement. De plus, le Service des délégués commerciaux du Canada peut offrir des renseignements sur le terrain et des conseils pratiques sur le marché israélien afin d'aider les entreprises canadiennes à prendre des décisions plus éclairées, plus opportunes et plus rentables et à répondre aux objectifs de leurs clients qui se trouvent dans ce marché. De même, Exportation et développement Canada est un partenaire de choix pour les entreprises canadiennes en Israël.

En résumé, la coopération entre les gouvernements et les populations du Canada et d'Israël est vaste. Les gouvernements des deux pays travaillent en étroite collaboration sur des questions liées au commerce, à l'investissement, aux sciences, à la technologie, à l'innovation, à l'éducation et à bien d'autres domaines. De nombreuses initiatives mises en oeuvre dans un contexte de coopération permettent de réunir un nombre croissant de Canadiens et d'Israéliens.

Enfin, une des forces sous-jacentes de la relation bilatérale entre le Canada et Israël réside dans les liens étroits qui existent entre les gens. Quelque 20 000 citoyens canadiens habitent en Israël et de nombreux Canadiens ont de la famille dans ce pays.

Ces initiatives prouvent hors de tout doute le non-sens du mouvement BDS. En entretenant des liens avec Israël, nous allons aider à promouvoir la paix, la sécurité et la justice pour Israël et ses voisins, en particulier les Palestiniens.

Travaux des subsides

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, au NPD, nous voulons une paix durable. Nous voulons qu'un État palestinien soit capable de vivre en paix aux côtés d'un État israélien. Alors, il est clair que nous nous opposons au mouvement BDS.

Le député de Parry Sound—Muskoka disait, ce matin, que sa motion ne concernait pas un enjeu de liberté d'expression. Je ne suis pas d'accord. Je pense que la dernière phrase dit exactement que la motion vise à empêcher la liberté d'expression.

Alors, le député croit-il que c'est le rôle du Parlement ou même du gouvernement de dire aux Canadiens sur quels enjeux ils ont le droit ou non de débattre?

• (1220)

M. David Lametti: Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée de sa question.

En tant qu'ex-universitaire, je crois fermement à l'importance de la liberté d'expression. Évidemment, il faut promouvoir la liberté d'expression dans le plus d'endroits possible. Par contre, il y a parfois des limites à la liberté d'expression, lorsque cela devient une menace réelle pour les autres et que cela devient une façon de promouvoir la haine. Lorsque l'on franchit cette ligne, il est parfois justifié de limiter la liberté d'expression.

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours et l'en remercie. Son discours insiste sur la nécessité pour le Canada de renforcer ses liens avec Israël et de s'opposer à tout ce qui pourrait, au contraire, nous détourner de ce pays ami.

Je voudrais lui permettre de réitérer son point de vue en lui demandant ce que concrètement lui-même et la ministre du Commerce international vont faire pour mettre en oeuvre plus que jamais l'Accord de libre-échange Canada-Israël. Cet accord est dans notre intérêt, parce que finalement Israël, c'est un tel succès économique. Après tout, c'est le deuxième investisseur de l'OCDE en importance en recherche-développement.

Il ne faudrait pas rater notre coup. Il faudrait développer la meilleure stratégie possible pour mettre en oeuvre cet accord le plus efficacement possible.

M. David Lametti: Monsieur le Président, je remercie l'honorable ministre de sa question.

Oui, cet accord modernisé entre le Canada et Israël est une priorité pour la ministre du Commerce international. Nous allons le ratifier aussitôt que possible. Nous travaillons avec nos partenaires israéliens sur cette question.

En renforçant les liens économiques avec Israël, nous allons encore une fois faire un pas vers la stabilité de l'économie et la paix dans la région. Il s'agit justement de trouver des solutions permanentes aux défis à relever de cette région.

[Traduction]

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, le Parti libéral a récemment annoncé son intention d'obliger ses députés à voter selon la ligne de parti sur une question morale très délicate dont la Chambre sera saisie dans les prochains mois. Le député a parlé de l'importance de cette question. Pourrait-il donner des précisions? D'après ce qu'il a dit, faut-il comprendre que les membres du caucus libéral voteront tous en faveur de la motion?

M. David Lametti: Malheureusement, monsieur le Président, c'est au premier ministre, et non à moi, qu'il faut poser cette question.

Mme Dianne Watts (Surrey-Sud—White Rock, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan.

Je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon appui à la motion présentée par mon collègue de Parry Sound—Muskoka.

Unis par des liens établis de longue date, le Canada et Israël entretiennent depuis des années des relations économiques et diplomatiques. Pensons notamment à l'accord de libre-échange récemment élargi entre eux.

Quand j'étais mairesse de Surrey, j'ai dirigé deux délégations commerciales en Israël qui ont connu beaucoup de succès et j'ai passé du temps en Cisjordanie. Ces missions avaient pour but de favoriser la compréhension et de raffermir les relations entre le Canada et Israël. J'étais fière de promouvoir, en qualité de représentante du Canada, un renforcement des liens entre les deux pays.

C'est également à cause de mon expérience au sein de ces délégations commerciales que j'interviens aujourd'hui pour affirmer que le mouvement international Boycott, désinvestissement et sanctions est en réalité un moyen pour répandre l'antisémitisme et prôner l'élimination de l'État juif. L'appui à ce mouvement est carrément inadmissible.

Les députés doivent reconnaître et confirmer qu'Israël a le droit d'exister et de se défendre. Beaucoup de mes collègues ont pris la parole pour l'affirmer. Je les en félicite et les remercie de défendre cette position. Nous ne devons pas nuire à Israël, qui est l'un de nos plus proches alliés, mais le soutenir et veiller à sa prospérité.

Rappelons ce que le mouvement BDS représente pour Israël, car il faut absolument comprendre ce qui est en cause.

En ciblant les entreprises, les universités et les institutions civiles, le mouvement BDS cherche à transporter ce conflit moyen-oriental au Canada. Les organismes canadiens ne devraient pas servir à exclure ou à diaboliser certains Canadiens en raison de leur origine. Voilà précisément ce que ce mouvement fait aux Canadiens et aux Israéliens.

Et ce n'est pas tout. Le mouvement BDS compromet aussi la paix. Il ne favorise en rien le rapprochement des deux parties du conflit israélo-palestinien et ne permet pas d'améliorer la qualité de vie des Palestiniens. En fait, c'est tout le contraire. Il compromet le gagne-pain des milliers de Palestiniens qui travaillent pour le compte d'entreprises israéliennes.

On en voit déjà de nombreux exemples: des compagnies et des usines ont quitté la Cisjordanie et des Palestiniens ont perdu leur gagne-pain. Cela ne favorise pas la paix ni n'améliore la vie des Palestiniens ou des Israéliens et cela n'aide pas les Canadiens ici, car il se fait un travail important en Israël, en Cisjordanie, travail auquel participent tous les membres de la société.

Travaux des subsides

Lorsque j'étais en Israël et que j'ai rencontré un groupe de gens d'affaires palestiniens, le message que j'ai entendu était clair. Ils voulaient qu'il y ait du commerce et ils voulaient inciter des entreprises à venir s'établir en Cisjordanie. Pendant ce temps, le mouvement BDS ne fait rien pour promouvoir le commerce ou créer des emplois pour les Palestiniens, bien au contraire.

Ce boycott s'exerce de maintes façons, que ce soit en faisant pression sur les consommateurs pour qu'ils n'achètent pas de produits israéliens ou en demandant aux universités de couper leurs liens avec les universitaires et les chercheurs israéliens et même en réclamant l'exclusion des athlètes israéliens des compétitions sportives internationales.

Je vais vous donner quelques exemples du travail important que le mouvement BDS tente activement de bloquer.

Dans la ville de Surrey, nous avons l'Université Simon Fraser, qui a des liens avec l'Université Ben Gourion du Néguev en Israël. Nous avons plusieurs projets de recherche en cours. Je vais parler de deux des principaux projets pour illustrer les conséquences qu'aurait l'absence de cette coopération entre le Canada et Israël.

● (1225)

Vous êtes probablement nombreux à avoir entendu l'histoire du capitaine Trevor Greene. C'était un soldat canadien qui servait dans les forces armées en Afghanistan. Un soir qu'il était assis avec un groupe d'ainés, en signe de respect il a enlevé son casque et l'a posé sur le sol. Il a reçu un coup de hache derrière la tête. Ce qui rend cette histoire remarquable, c'est qu'il a survécu, mais sa famille et lui ont été informés qu'il ne marcherait plus jamais et qu'il allait passer le reste de sa vie dans un lit, sans pouvoir bouger.

Un jeune neuroscientifique, le Dr Ryan D'Arcy, a constitué une équipe pour travailler avec le capitaine Greene et, pendant plusieurs années, ils ont travaillé à recâbler son cerveau. Ils ont travaillé ensemble. Le Dr D'Arcy est l'une des personnes qui m'ont accompagnée dans les deux missions commerciales en Israël. Nous avons établi un partenariat avec une entreprise israélienne, appelée ReWalk, qui fabrique des exosquelettes. Des spécialistes de cette entreprise sont venus au Canada pour équiper Trevor d'un exosquelette. Je suis très fière d'annoncer que, il y a six mois environ, Trevor a réussi à marcher avec l'exosquelette et a repris une vie normale.

Ces recherches qui changent des vies se poursuivent. Elles ont modifié le cours des recherches sur la moelle épinière. C'est cette initiative importante et le travail innovateur réalisé aujourd'hui en Israël qui ont rendu possible l'histoire du capitaine Greene.

Je résumerais le projet qui nous occupe en disant qu'il s'agit d'une collaboration entre des universités, des médecins de Surrey et l'équipe de recherche Ben-Gurion, en Israël, afin de favoriser l'étude par des chercheurs de renom des corrélations qui existent entre le diabète et l'Alzheimer, deux maladies qui touchent un trop grand nombre de Canadiens. C'est un travail important qui changera notre façon de traiter les populations qui ont un fort taux de diabète. On pense entre autres aux populations d'Asie du Sud. Cette importante recherche nous permettra aussi de mieux comprendre l'Alzheimer et d'avancer dans notre lutte face à cette affection qui touche tant de gens à travers le monde. Ces dernières années, on nous a souvent répété qu'il fallait s'attendre à une augmentation de la prévalence de ces deux maladies. Ces partenariats entre les universités et le monde de la recherche nous permettent de mieux combattre ces épidémies. Voilà une autre initiative susceptible de changer la donne.

Ce ne sont là que quelques exemples des travaux, des innovations et des avancées technologiques découlant des solides partenariats qui

lient nos deux pays. En ayant toujours à l'esprit cette recherche de pointe, les députés peuvent-ils s'imaginer combien de gens au Canada et dans le monde entier seraient touchés par la disparition de ces liens si le mouvement BDS réussissait dans son entreprise?

Le fait que le mouvement BDS sympathise avec des groupes qui font la promotion de l'antisémitisme est inacceptable. C'est une dynamique qui va à l'encontre de tout ce que nous défendons en tant que Canadiens. Comprenez-moi bien. Cette motion ne s'oppose pas à la liberté d'expression ou à la liberté de penser. Elle ne fait que condamner des actions qui ont eu des effets négatifs énormes, tant ici qu'à l'étranger, et qui sont absolument inacceptables.

● (1230)

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, depuis un bout de temps, nous déplorons une très regrettable hausse des actes antisémites en Hongrie, notamment. Ce n'est pas nouveau. Pourtant, le gouvernement conservateur précédent a mis la Hongrie sur la liste des pays sûrs.

Est-ce que ma collègue pourrait donc expliquer cette position de la part des conservateurs?

[Traduction]

Mme Dianne Watts: Monsieur le Président, je dirai que tous les groupes qui ont des visées antisémites et qui cherchent à les concrétiser par des gestes doivent être condamnés de façon systématique. C'est inacceptable. Cela ne fait pas partie de ce que nous sommes en tant que peuple, et aucun pays au monde ne saurait l'appuyer. C'est une idéologie qui est mal. Elle l'a toujours été et ne cessera jamais de l'être.

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais que la députée nous explique peut-être quel genre de signal nous enverrions aux Canadiens en adoptant la motion qui nous est soumise.

Mme Dianne Watts: Monsieur le Président, nous sommes en train de dire aux gens que nous assumons notre rôle de chef de file. Et les députés conservateurs, et les députés libéraux nous disent dans cette enceinte que nous devons défendre les principes qui font de nous des Canadiens. Or, nous entendons des gens prétendre que les autres n'ont pas le droit d'exister, ce qui est totalement inacceptable. Nous sommes tous des êtres humains. Nous vivons tous sur la même planète. Nous devons nous unir et nous entraider. C'est exactement ce que nous ferions en adoptant cette motion.

● (1235)

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je félicite la députée pour son excellent discours. J'ai particulièrement aimé la partie où elle a parlé des avantages pour sa circonscription.

Nous appuyons Israël parce que c'est une question de principe, évidemment, mais cet appui présente aussi de nombreux avantages pour notre pays, notamment sur le plan commercial et sous forme d'alliance entre établissements universitaires.

La députée pourrait-elle nous en dire un peu plus sur les avantages qui découlent, pour sa circonscription et pour le Canada en général, de la solide relation entre le Canada et Israël?

Travaux des subsides

Mme Dianne Watts: Monsieur le Président, nous entretenons une relation très solide avec Israël. Les délégations commerciales que j'ai dirigées lorsque j'étais mairesse et en tant que PDG de la Health Tech Innovation Foundation ont permis de faire profiter de nombreux Canadiens, à bien des égards, des technologies de la santé. L'innovation qu'a apportée Israël et la mise en valeur de l'exosquelette de ReWalk ont tout changé pour les personnes ayant subi des lésions médullaires. Voilà un exemple.

Nous entretenons des relations suivies avec Israël. C'est de ce pays que provient la technologie que nous utilisons dans nos régies de la santé.

Je dirais que nous continuons de renforcer ces relations et que nous continuons de travailler et d'appuyer nos amis d'Israël.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, les députés savent, puisque je l'ai déjà mentionné, que ma grand-mère était une survivante de l'Holocauste, et je suis particulièrement honoré de m'opposer vigoureusement aujourd'hui à la discrimination contemporaine à l'égard du peuple juif.

Je suis très fier d'être sioniste. À l'origine, on définissait un sioniste comme une personne qui appuyait la création de la nation juive qu'on appelle Israël, et maintenant, on le décrit comme une personne qui en appuie le développement et la protection. À mon sens, il y a un lien important entre se souvenir des leçons de l'Holocauste et soutenir l'État juif moderne d'Israël.

Le sionisme a commencé à la fin du XIX^e siècle, mais l'appui au sionisme n'était pas automatique, même au sein de la communauté juive. Certains Juifs aux idées libérales percevaient le tiraillement entre l'appel à un État juif distinct et la demande d'égalité complète pour les Juifs au sein des États européens existants. Ils considéraient l'appel à un territoire juif distinct comme étant contraire à leur projet de demander l'intégration et l'assimilation.

Cependant, pour la plupart des Juifs, mais aussi des non-Juifs, la situation horrible vécue par la population juive d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale a démontré la nécessité d'établir un État juif. Même si les Juifs du monde entier ont toujours voulu être acceptés dans toutes les nations autres qu'Israël où ils ont vécu, ce pays propre à leur communauté ethnique et religieuse a représenté et continue de représenter un lieu de refuge essentiel. En cas de difficulté, les Juifs ont toujours un endroit où se réfugier, ce qui n'était pas le cas à l'époque de l'Holocauste.

Ma grand-mère faisait partie d'une famille aux origines diverses. Comme sa famille n'avait pu obtenir qu'un seul visa, son père, le seul à être entièrement d'ascendance juive, est parti pour l'Amérique du Sud. Ma grand-mère et sa mère n'ont pas pu l'accompagner. Nous connaissons tous l'histoire tragique du *St. Louis*, un navire qui transportait des réfugiés juifs en provenance de l'Allemagne; Mackenzie King a refusé de les laisser entrer au Canada.

Depuis cette expérience, les Juifs considèrent, à juste titre, que, même s'ils aimeraient pouvoir le faire, ils ne peuvent pas toujours compter sur la bonne volonté des autres nations où ils ont vécu. Non seulement Israël a le droit d'exister, mais son existence est aussi nécessaire. Sans cela, les Juifs n'auraient pas l'assurance d'avoir toujours un endroit où se réfugier en cas de difficulté.

Malgré certains moments sombres, le Canada et Israël ont établi un partenariat solide. Nous avons manifestement beaucoup de choses en commun. Bien sûr, nous sommes en désaccord sur certaines questions. C'est une idée fausse que ceux d'entre nous qui sont sionistes sont toujours d'accord avec les politiques du gouvernement d'Israël. Comme le député de Calgary Heritage l'a déclaré, bien sûr,

comme tout autre pays, Israël peut faire l'objet de critiques justifiées, et, comme tout pays libre, Israël peut s'autocritiquer et tenir un débat sain, nécessaire et démocratique. Cette autocritique est en partie ce qui fait d'Israël un grand pays, c'est-à-dire un pays où se tient un débat dynamique et ouvert en matière de politique entre des gens ayant des idéologies différentes et pratiquant des traditions religieuses très différentes.

En Israël, la seule démocratie libérale au Moyen-Orient, tous les citoyens peuvent se présenter aux élections, fréquenter une université, occuper n'importe quel emploi, siéger à la cour suprême ou représenter leur pays sur la scène internationale, tout comme les Canadiens peuvent le faire au Canada. Les Israéliens, tout comme les Canadiens, peuvent aspirer à n'importe quel objectif et sont libres de travailler pour atteindre leur objectif. Franchement, la population musulmane en Israël jouit d'une plus grande liberté sur les plans économique, politique et religieux que les populations musulmanes dans de nombreux pays voisins à majorité musulmane.

Le Canada et Israël ont bien des choses en commun. Les deux pays sont des démocraties vigoureuses. Nous attachons de la valeur au multiculturalisme. Nous protégeons les droits de tous les citoyens. Nous tenons des débats démocratiques rigoureux dans deux langues officielles, soit en français et en anglais au Canada, puis en hébreu et en arabe en Israël. Compte tenu de ces caractéristiques communes, il est tout à fait naturel que le Canada et Israël entretiennent un lien très solide.

Tout comme Israël, le Canada a dénoncé dans le passé l'antisémitisme mondial, et il doit le faire de nouveau. Soyons clairs. Les antisémites et les racistes ne se désignent à peu près jamais comme tels, mais un mouvement qui préconise des mesures de boycottage, de désinvestissement et de sanctions fondées uniquement sur l'origine nationale et non sur les actes, les points de vue ou le discours des personnes faisant l'objet des mesures de boycottage constitue manifestement un exemple de mouvement raciste antisémite. Nous avons le devoir d'intervenir, non seulement pour appuyer un pays ami, mais aussi pour adopter une position raisonnée sur quelque chose qui va à l'encontre de nos valeurs profondes, comme celles de la diversité et de l'inclusion.

● (1240)

Nous avons la chance de vivre dans un pays où nous sommes à l'abri de la discrimination fondée sur la religion, le sexe, l'âge ou l'origine ethnique ou nationale. La Charte des droits et libertés établit officiellement que tous sont égaux devant la loi, au Canada. Cet article de la Charte affirme des valeurs qui nous sont chères. Personne ne devrait subir de la discrimination en raison de sa religion ou de son origine ethnique ou nationale.

Les interventions que propose le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, ou BDS, vont à l'encontre de ces valeurs canadiennes. Le mouvement BDS encourage la discrimination contre des personnes ou des entreprises en raison de leur origine nationale. Il invite ouvertement la population à boycotter des personnes, des artistes, des entreprises, des organismes, des professeurs d'université, des universités, des institutions de recherche, des hôpitaux et des projets de technologie et de développement pour la seule raison qu'ils sont israéliens. Le mouvement BDS encourage la discrimination envers les Israéliens et envers les Canadiens détenteurs des deux citoyennetés, canadienne et israélienne. Il encourage une discrimination fondée strictement sur le passeport des gens.

Travaux des subsides

Comme l'a dit George Santayana, ceux qui ne tirent pas de leçons de l'histoire sont condamnés à répéter les erreurs du passé. Au fil des siècles, les Juifs ont fait l'objet de boycottages fondés sur des mensonges, des faux renseignements et des préjugés. Il y a actuellement des boycottages à l'endroit du seul État juif et de ses citoyens. Peut-on vraiment croire que tout cela n'est qu'une question de politique, ou faut-il plutôt se rendre à l'évidence et admettre que l'enjeu en cause est bien plus grave qu'un simple désaccord politique?

Le mouvement BDS ne promet pas la paix entre les Juifs israéliens et les Palestiniens. De ce côté de la Chambre, nous sommes en faveur des négociations entre les dirigeants israéliens et palestiniens, ainsi que de la solution à deux États. Cependant, au lieu d'essayer de rassembler les gens et de favoriser une collaboration sérieuse, le mouvement BDS cherche à empêcher le dialogue et, encore une fois, à s'attaquer aux Juifs et aux Israéliens. Ces actions ne contribuent pas à la paix, elles ne font que diviser davantage les gens.

J'aurais espéré que cette motion reçoive l'appui unanime de la Chambre et, honnêtement, le fait que certains députés s'y opposent me laisse perplexe. Le meilleur argument que les opposants font valoir se rapporte à la liberté d'expression. Que la Chambre milite en faveur de nos valeurs collectives de tolérance et d'inclusion et qu'elle s'oppose à la discrimination fondée sur l'origine nationale ne restreint en rien la liberté d'expression de quiconque.

En 2010, le magazine *Maclean's* a publié un article-vedette dans lequel il qualifiait le Québec de « province la plus corrompue au Canada ». La Chambre a répondu en adoptant à l'unanimité une motion dans laquelle elle se disait « profondément attristée par les préjugés véhiculés et les stéréotypes employés par le magazine *Maclean's* pour dénigrer la nation québécoise, son histoire et ses institutions ».

En 2006, le *Globe and Mail* a publié un article sur la fusillade du Collège Dawson de Montréal, où l'auteur suggérait que l'incident avait été en partie nourri par les querelles linguistiques dans la province. À la suite de cette publication, la Chambre a unanimement adopté une motion se lisant ainsi: « Qu'il est de l'avis de la Chambre que des excuses soient présentées au peuple du Québec pour les propos offensants de Mme Jan Wong, récemment écrits dans le *Globe and Mail* par rapport à la récente tuerie du Collège Dawson. »

Dans ces situations, les députés de tous les partis n'ont pas eu de mal à comprendre que la Chambre peut exprimer son opinion sans limiter la force et la liberté des discussions. Comme il faut souvent se le demander dans ce genre de cas, pourquoi Israël devrait-il être traité différemment?

La collaboration entre le Canada et Israël est profitable pour tous. La semaine dernière, ma fille Gianna et moi avons assemblé notre nouvelle machine SodaStream. Il y a une usine SodaStream en Israël, où des Israéliens et des Palestiniens occupent des emplois bien payés. Condamnons aujourd'hui le racisme et l'antisémitisme. Prenons parti pour la tolérance, l'inclusion et les délicieuses boissons pétillantes.

• (1245)

Mme Celina Caesar-Chavannes (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je signale que nous ne remettons pas en question la légitimité de l'État d'Israël, que nous appuyons absolument.

Le député a parlé du débat sain, nécessaire et démocratique qui a lieu en Israël et au Canada. Je demande au député de définir ce qu'on entend par « toute tentative ». Ce passage de la motion

n'empêcherait-il pas les débats sains, nécessaires et démocratiques qui visent à promouvoir la paix?

M. Garnett Genuis: Monsieur le Président, le texte de la motion est on ne peut plus clair, et la partie du Règlement qui porte sur les motions l'est tout autant. Le débat d'aujourd'hui n'aboutira pas sur un texte de loi. Nous ne préconisons aucun changement empêchant qui que ce soit de s'exprimer librement. Notre parti demande simplement à la Chambre de dire haut et fort ce qu'elle pense d'une question touchant nos valeurs collectives.

Comme je le disais plus tôt, la Chambre n'a pas hésité par le passé à faire ce qui lui est demandé aujourd'hui. À deux occasions avant aujourd'hui, elle s'est dissociée à l'unanimité de quelques-unes des plus éminentes publications du pays, à savoir le *Globe and Mail* et le *Maclean's*. Si la Chambre, dans ces deux cas, n'a pas hésité à dire ce qu'elle pensait, sans brimer la liberté d'expression de qui que ce soit, sur des sujets touchant les valeurs collectives de notre pays, alors soyons conséquents et faisons la même chose aujourd'hui. Si la Chambre refusait d'adopter la motion à l'étude à l'unanimité, force serait alors de reposer la question: en quoi Israël est-il différent?

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, il ne sert pas vraiment à grand-chose de discuter du conflit israélo-palestinien avec les conservateurs parce qu'ils utilisent habituellement cet enjeu pour créer la division, au lieu de tenter de trouver une solution pacifique au conflit.

Ils nous demandent de nous servir du pouvoir du Parlement afin de condamner des gens qui n'ont pas la même vision du monde qu'eux et qui exercent leur droit à la dissidence. Les conservateurs ont clairement exprimé cette intention quand ils s'en sont pris au chef du Nouveau Parti démocratique parce qu'il n'avait pas condamné une manifestation à l'extérieur de son bureau.

Ce matin, j'ai lu la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit le droit de faire du piquetage à l'extérieur des bureaux des députés. Il s'agit là d'un droit fondamental. Par conséquent, quand mes collègues conservateurs nous demandent de condamner des personnes parce qu'elles ont exercé leur droit à la dissidence et que je vois que le Parti libéral, le parti de Pierre Elliott Trudeau, leur donne raison, cela me choque et me consterne complètement. En agissant ainsi, les libéraux permettent aux conservateurs de continuer à tenter de semer la zizanie et de diviser les Canadiens.

Je veux demander à mes collègues comment nous pouvons affirmer que nous allons défendre la liberté universitaire quand nous sommes prêts à utiliser la Chambre des communes pour condamner des étudiants qui participent à des débats sur les politiques étrangères d'un autre pays. Quel genre de Parlement serions-nous si nous reflétions uniquement l'idéologie des conservateurs? Si nous ne sommes pas prêts à défendre le droit à la dissidence, le droit de manifester et le droit de discuter des politiques d'un autre pays, et à nous opposer à ces tentatives déplorables de division, la Chambre ne s'en portera que plus mal.

Je me demande si le Parti libéral va encore une fois faire ce que veulent les conservateurs, comme ce fut le cas avec le projet de loi C-51. Le gouvernement devrait faire preuve de fermeté et mettre fin aux petits jeux des conservateurs.

Travaux des subsides

●(1250)

M. Garnett Genuis: C'est franchement décevant, monsieur le Président, d'entendre le député dire que le dialogue avec les députés de notre parti ne l'intéresse pas. Nous avons évidemment une vision du monde très différente, mais je le respecte et je pense qu'il devrait nous respecter et prendre au moins conscience de la valeur du dialogue. Il ne s'agit pas de créer la division. Les conservateurs veulent que les députés d'autres partis appuient leur motion. Je pense franchement que cette question devrait faire consensus. Si certains députés souhaitent voter contre cette motion, ils devront rendre des comptes.

Cette attitude est toutefois très incohérente de la part des députés du Nouveau Parti démocratique. Je me souviens qu'en 2010 le chef du Nouveau Parti démocratique, en particulier, s'était vivement offusqué de la couverture qu'avait faite le magazine *Maclean's* à propos du Québec. La Chambre avait ensuite adopté unanimement une motion exprimant son opinion à ce sujet. Le député devrait expliquer pourquoi il est opportun pour la Chambre d'exprimer son opinion sur des sujets comme celui-ci, mais que, pour une raison ou une autre, lorsqu'il s'agit d'Israël, la Chambre ne devrait pas exprimer son opinion.

Lorsque nous voyons des choses qui vont directement à l'encontre de nos valeurs collectives, nous devons prendre fermement position. La Chambre ne doit pas limiter la liberté de parole, mais exprimer fermement son opposition contre cette attitude raciste...

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Nous reprenons le débat. La secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a la parole.

Mme Pam Goldsmith-Jones: J'ai une question, monsieur le Président. Selon un article du Washington Institute rédigé par un Palestinien voué à la paix et à la réconciliation entre lui et ses voisins Israéliens, le mouvement BDS n'aide en rien la cause de la paix. J'aimerais savoir pourquoi le parti de l'opposition ne s'est pas penché sur...

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Je le répète, nous reprenons le débat.

Mme Pam Goldsmith-Jones (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de partager mon temps de parole avec le député de Mississauga-Centre.

Je répète qu'à notre avis, tous les députés devraient appuyer la motion. Le gouvernement du Canada oppose sans équivoque le mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanctions.

La démocratie et la liberté d'expression sont des valeurs canadiennes importantes que nous respectons et protégeons. Cela dit, des activités comme celles menées dans le cadre de ce mouvement, les propos acerbes tenus par ses partisans et les tactiques dures qui les accompagnent souvent vont tous à l'encontre de la liberté d'expression. Comme le montre le débat d'aujourd'hui, le mouvement BDS cible les sociétés canadiennes et compromet leur coopération commerciale légitime avec Israël et ses entreprises. Il nuit à la prospérité et il est contraire à l'objectif qu'est la paix durable au Moyen-Orient.

Mais ce ne sont pas seulement les sociétés canadiennes et israéliennes qui sont défavorisées. Les sociétés palestiniennes le sont aussi. Comme on l'a déjà mentionné, les restrictions imposées aux échanges culturels et universitaires ne font qu'exacerber les tensions dans la région au lieu de renforcer les liens personnels qui

constituent le meilleur espoir que nous avons d'obtenir un règlement durable et équitable.

Le Canada est un proche allié et un bon ami d'Israël depuis 1948. Les liens que nous entretenons sont aussi forts qu'ils sont étroits, et ce, sur les plans politique, économique et culturel. Nous coopérons également au chapitre de la sécurité, sans compter que des liens profonds unissent aussi les habitants de nos deux pays.

Le Canada est par ailleurs un important partenaire de l'Autorité palestinienne. L'aide au développement et l'aide humanitaire que nous offrons aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza répondent aux besoins immédiats du peuple palestinien, ce qui contribue à jeter les assises d'un État palestinien viable, démocratique et sûr, qui un jour coexistera avec un État israélien démocratique et sûr.

À cette fin, le Canada appuie, au moyen du déploiement quotidien de membres des Forces armées canadiennes, les efforts dirigés par les États-Unis en vue d'améliorer la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne et de favoriser le dialogue de manière à ce qu'ils parviennent à bien fonctionner ensemble. Le Canada est impatient d'appuyer les pourparlers directs qui seront nécessaires pour parvenir à une solution à deux États. Nous espérons voir bientôt un climat qui permettra à toutes les parties de retourner à la table des négociations.

Le mouvement BDS nuit au processus de paix. Une paix durable passe obligatoirement par des pourparlers directs entre les deux parties. Nous espérons sincèrement que les condamnations sont chose du passé et que l'on s'efforcera plutôt de trouver un moyen de reprendre les pourparlers. Les efforts qui ciblent et punissent l'une des parties ne font pas progresser la cause. Ceux qui s'en prennent au commerce et aux liens commerciaux nuisent encore davantage aux perspectives de paix en tentant de punir tous les éléments de la société israélienne.

Le processus de paix repose sur le resserrement constant des relations personnelles et non sur la division. Il repose sur une économie forte et non sur une économie affaiblie par des sanctions et des boycotts. Il repose sur un véritable dialogue et non sur la discrimination et l'isolement.

●(1255)

[Français]

Le Canada et Israël entretiennent un partenariat étroit depuis l'indépendance d'Israël. Le Canada continuera d'être un fidèle allié d'Israël et il ne fait aucun doute qu'il accorde une grande importance à cette opération.

Comme on l'a déjà entendu, nos deux pays travaillent en étroite collaboration dans un certain nombre de domaines, y compris en opposition à la campagne BDS. Le Canada demeure préoccupé par les initiatives qui tentent de prendre à partie et d'isoler Israël, et cette campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions ne fait pas exception.

Le gouvernement du Canada met en oeuvre depuis longtemps une politique d'opposition à tout boycottage fondé sur la race, la nationalité ou l'origine ethnique.

De plus, le Canada s'oppose à toute initiative qui a pour but de s'en prendre à Israël sur la scène internationale. Par exemple, le Canada défend Israël aux Nations unies et au sein d'autres tribunes internationales contre tout traitement injuste dont il pourrait faire l'objet.

Travaux des subsides

[Traduction]

Mon collègue en a parlé plus tôt. J'aimerais toutefois réitérer qu'en tant qu'État membre des Nations Unies, Israël a droit à une participation pleine et égale. De plus, le Canada est solidaire avec Israël par son engagement à l'égard d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et parce qu'il s'oppose aux mesures unilatérales qui visent à nuire au processus de paix, qu'elles soient prises d'un côté ou de l'autre.

Je veux aussi souligner que les relations commerciales du Canada avec Israël continuent de croître. Nos deux pays continuent de collaborer à des questions relatives au commerce, à l'investissement, à la science, à la technologie et à l'innovation.

Le Canada a récemment terminé des négociations en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange Canada-Israël. Cet accord modernisé a été modifié pour répondre à nos besoins au XXI^e siècle et renforcer notre étroite collaboration avec Israël sur toutes les questions relatives au commerce. Nous avons hâte de travailler avec Israël à la mise en oeuvre de cet accord.

Le commerce entre Israël et la Palestine est également important. Le magazine *Forbes* rapporte que le mouvement BDS a nui de façon disproportionnée aux Palestiniens en raison de l'excédent commercial qui circule d'Israël à la Palestine et des bons emplois qui sont ainsi créés.

Pour terminer, je veux une fois de plus souligner les liens solides qui unissent le Canada et Israël et notre appui à l'égard de l'Autorité palestinienne. Nous continuons de travailler à l'établissement d'une entente négociée durable réalisant la solution à deux États. Notre opposition au mouvement BDS ne vise pas à prendre parti dans le conflit, mais bien à choisir le dialogue plutôt que l'exclusion.

Le mouvement BDS ne mènera pas à une solution constructive pour régler le conflit. Il aggrave la situation. C'est pourquoi nous demandons à la Chambre des communes d'appuyer la motion présentée aujourd'hui et de condamner le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions.

[Français]

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, je félicite la députée de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country pour son allocution. Ma question porte sur un commentaire fait par un de ses collègues qui a siégé au sein du gouvernement libéral, M. Irwin Cotler; il dénonçait le traitement injuste fait par certaines instances des Nations unies à l'égard de l'État d'Israël. Il mentionnait qu'au cours des 50 dernières années, à trois reprises, un État a été pointé du doigt, et c'était l'État d'Israël.

Dans la mesure des capacités et des responsabilités du Canada, est-ce que le gouvernement s'engage à faire en sorte que les Nations unies cessent d'ostraciser l'État d'Israël dans les instances internationales?

• (1300)

[Traduction]

Mme Pam Goldsmith-Jones: Monsieur le Président, il est très important de reconnaître, avant tout, le leadership de M. Cotler. Grâce à ses efforts, les Canadiens ont appris beaucoup et se sont faits plus solidaires. Je remercie le député d'avoir fait mention de la contribution de M. Cotler.

Sur la scène internationale, le gouvernement actuel s'est prononcé sans réserve pour une solution à deux États. Nous sommes déterminés à reconnaître les liens solides qui nous unissent à l'État d'Israël et à réitérer notre appui à l'Autorité palestinienne également.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'avoue être déçue d'apprendre de mon estimée collègue la secrétaire parlementaire que le gouvernement libéral envisage de voter pour cette motion.

Nul besoin d'être partisan du mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions pour comprendre que cette motion cherche à accuser d'antisémitisme et de participation à la diabolisation d'Israël tous ceux qui appuient le BDS.

Je suis persuadée que la secrétaire parlementaire ne croit pas que l'Église Unie du Canada soit motivée par la haine de l'État d'Israël.

Mme Pam Goldsmith-Jones: Monsieur le Président, il va sans dire que le libellé de la motion présentée par l'opposition vise précisément l'objectif qu'elle vient de mentionner. Personnellement, je trouve cela préoccupant. Cependant, le mouvement BDS ne doit pas être appuyé. Il doit plutôt être dénoncé. C'est pourquoi j'estime que nous devrions nous unir pour le dénoncer.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours. Cependant, le texte de la motion qui est devant nous ne nous demande pas d'appuyer ou de ne pas appuyer BDS. Le texte nous demande de condamner toute forme de promotion de BDS, même les formes pacifiques, démocratiques et le reste. Il nous demande de condamner le droit de parole et d'opinion des gens. Par exemple, l'Église unie du Canada a voté en faveur d'un boycott des produits provenant des Territoires occupés. Est-ce que ma collègue voudrait condamner l'Église unie du Canada pour ses positions?

[Traduction]

Mme Pam Goldsmith-Jones: Monsieur le Président, je me suis mariée à l'Église Unie il y a 32 ans. Quant au gouvernement, il n'a certainement pas l'intention de condamner les positions de cette Église.

Je reviens aux commentaires que j'ai faits plus tôt. Une paix durable nécessite des négociations directes entre les deux parties. Nous espérons aller bien au-delà de la condamnation et trouver le moyen de réamorcer les négociations.

M. Omar Alhabra (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères (Affaires consulaires), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir sur la motion et de faire part à la Chambre de mes réflexions sur cette question importante.

Nous avons tous un rôle constructif à jouer dans la promotion d'une solution pacifique au conflit, qui repose sur la coexistence de deux États, ainsi que dans la défense des intérêts des civils de part et d'autre du conflit.

Il est important de respecter le droit d'Israël d'exister et le droit des Palestiniens d'avoir un pays indépendant. Nous pouvons atteindre cet objectif en encourageant la mobilisation, le dialogue et le respect pour tous.

Soyons clairs: pour créer un milieu favorable au dialogue, nous devons lutter activement contre la haine, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie sous toutes leurs formes. Le pari est que nous devons aussi favoriser une conversation constructive et fructueuse.

Travaux des subsides

Je ne crois pas qu'un boycott soit une approche constructive. Je n'ai pas fait le saut en politique pour promouvoir des boycotts, mais plutôt pour encourager la mobilisation et le dialogue entre les parties pour en arriver à une paix durable. Nous devons nous poser la question suivante: au lieu de trouver des façons de marquer des points politiques, comment pouvons-nous faire progresser la paix dans cette région?

Selon certains partisans du mouvement BDS, il s'agit d'une approche importante et non violente qui permet de sensibiliser les gens à la situation et à l'absence de progrès dans la région au cours des dernières années. Comme on l'a dit à la Chambre, il faut faire attention de ne pas mettre tout le monde dans le même panier. De nombreux partisans du mouvement BDS sont des défenseurs des droits de la personne, qui veulent voir le dossier avancer. Nous ne devrions pas tolérer la haine, mais encore faut-il savoir se montrer tolérant à l'égard de points de vue totalement divergents.

Nous devons toutefois reconnaître que certains partisans du mouvement BDS pourraient être motivés par l'antisémitisme. D'autres sont aveuglés par leur passion. Je crois fermement qu'il faut dénoncer tous les cas où l'on applique deux poids deux mesures. Par exemple, on reproche au gouvernement d'Israël d'adopter certains comportements que l'on excuse chez d'autres; c'est inacceptable. Dans le même ordre d'idées, on devrait pouvoir critiquer le gouvernement israélien lorsqu'il prend des mesures que nous reprochons à d'autres.

Il est dans l'intérêt mutuel des Israéliens et des Palestiniens de faire des progrès et de donner espoir à ceux qui sont frustrés par la situation. Les conservateurs n'ont proposé aucune approche constructive, si ce n'est des éclats et des propos négatifs. Ils veulent diviser les Canadiens, au lieu de rallier leur appui pour le dialogue et l'engagement.

Je le répète. Je crois fermement à l'engagement, et non au boycottage. Je sais aussi que de nombreux étudiants et activistes s'emploient à trouver, de bonne foi, d'autres façons d'exprimer leurs préoccupations et de faire entendre leurs opinions.

Je suis partisan d'un sain dialogue, mais j'hésite à limiter la liberté d'expression de qui que ce soit. Il faut favoriser l'ouverture et la sécurité dans les campus universitaires. Ce sont des lieux de savoir et de débat sacrés, où aucun étudiant ne devrait se sentir menacé en raison de ses origines ou de ses convictions politiques. Comme toujours, j'invite les gens à être ouverts aux autres, à écouter leur point de vue et à veiller à ce que personne ne se sente menacé ni mal à l'aise. Il ne faut pas créer un climat menaçant, mais plutôt un espace de coopération où nous pouvons trouver un terrain d'entente même avec ceux qui ne sont pas d'accord avec nous, afin de faire avancer les choses, c'est-à-dire d'instaurer une paix durable dans le respect mutuel et la coopération.

Comme je l'ai dit, le Canada a un rôle essentiel à jouer. Il doit avoir toujours à coeur l'instauration d'une paix globale, durable et juste au Moyen-Orient, et il doit notamment favoriser la création d'un État palestinien vivant en harmonie avec Israël.

Il n'a jamais été facile de discuter de cette question. Le débat est chargé d'émotion, surtout lorsqu'on pense aux innocentes victimes et à la complexité des innombrables conflits. C'est justement pour cela qu'il faut résister à la tentation de tenir des propos virulents et proposer plutôt des solutions sensées, objectives et efficaces. Si nous n'arrivons pas à le faire au Canada, il est difficile d'imaginer qu'on puisse y arriver ailleurs dans le monde.

● (1305)

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations très modérées. Je pense, moi aussi, que cette question transcende les partis et ne devrait pas diviser la Chambre. Je me suis réjoui d'entendre des députés indiquer clairement leur intention de s'opposer au mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions. Nous avons entendu le ministre des Affaires étrangères expliquer que certains Canadiens, mal inspirés, croyaient utile de soutenir le mouvement BDS et n'y voyaient aucune manifestation de haine.

Le député commenterait-il les propos suivants d'un universitaire américain dont il connaît sûrement les écrits, As'ad AbuKhalil, l'un des chefs de file de la campagne BDS? Je cite:

[...] le vrai but du mouvement BDS est de faire tomber l'État d'Israël [...]. Il devrait être énoncé explicitement. Le message devrait être sans équivoque. La liberté des Palestiniens et la justice à leur égard sont incompatibles avec l'existence de l'État d'Israël.

Mon collègue expliquerait-il à certains Canadiens qui appuient la campagne BDS qu'ils sont peut-être utilisés comme instruments d'une propagande haineuse?

M. Omar Alghabra: Monsieur le Président, je ne connais pas la personne que le député a citée. Je sais, en revanche, que des députés, tous partis confondus, tiennent parfois des propos enflammés pour faire perdre espoir à ceux qui les écoutent et leur faire croire que la coexistence de deux États là-bas est impossible. Au lieu de favoriser une discussion réfléchie, ils veulent promouvoir la division, la haine et peut-être la guerre.

C'est là que nous entrons en scène, non seulement en tant que Chambre des communes, mais en tant que gouvernement du Canada, pour faire entendre la voix de la raison et de la paix, présenter un programme et inciter tout le monde à trouver aujourd'hui, pas demain, une façon de rendre possible la coexistence de deux États. Voilà comment nous réduisons au silence ceux qui nient la possibilité d'une solution fondée sur la coexistence de deux États.

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour réclamer une solution pacifique fondée sur la coexistence de deux États.

● (1310)

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question très simple à mon collègue d'en face.

Pense-t-il que c'est le rôle du Parlement et du gouvernement de dire aux Canadiens et aux Canadiennes ce dont ils peuvent débattre ou non, ou de leur dire qu'elles sont les opinions qu'ils peuvent avoir ou non?

[Traduction]

M. Omar Alghabra: Monsieur le Président, je ne crois pas que le Parlement devrait dire aux Canadiens de quoi ils peuvent débattre ou non. Je crois que nous tenons en ce moment un débat qui est sain. Le Parlement aura l'occasion de faire entendre son opinion. Toutefois, j'espère que personne n'en conclura que le Parlement ou le gouvernement dit aux Canadiens de quoi ils peuvent débattre ou non.

Travaux des subsides

Nous vivons dans le pays le plus formidable du monde, où nous encourageons le dialogue, les débats et les discussions. Nous nous prémunissons contre la haine et la discrimination, mais nous voulons que tous disposent d'un endroit sûr où tenir de saines discussions. J'ai entendu de nombreux débats en Israël qui sont parfois plus vigoureux que ceux que nous tenons ici. J'espère que nous aurons plus de débats à la Chambre et au pays.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Pendant que je prends la parole, je rappelle aux députés que s'ils posent une question alors qu'ils ne sont pas à leur siège, cela sème la confusion et je ne peux pas donner la parole à cette personne. Si vous voulez faire un commentaire, veuillez à le faire de votre siège. Il est très difficile pour moi de voir d'ici où les gens se trouvent et de les distinguer lorsqu'ils ne sont pas à leur siège. Vous n'avez pas à être assis.

Quoi qu'il en soit, le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan a la parole.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, soyons bien clairs. Ce dont il est question dans le mouvement BDS, c'est de discrimination fondée sur l'origine nationale et non des convictions des entités en cause. C'est assurément une question sur laquelle la Chambre peut et doit émettre son opinion. La Charte des droits et libertés rejette précisément la discrimination fondée sur l'origine nationale. Si la Constitution peut se prononcer sur ce sujet, la Chambre peut certainement le faire elle aussi.

Dans ce contexte, le député pense-t-il que le Hamas est une organisation terroriste?

M. Omar Alghabra: Monsieur le Président, il doit s'agir d'une question piège.

Le gouvernement a inscrit le Hamas sur une liste de terroristes. Nous le considérerons comme tel jusqu'à ce qu'il abandonne ses activités terroristes et réponde à notre appel en faveur d'un dialogue et de consultations pacifiques, afin d'en arriver à une solution pacifique qui aboutirait à la coexistence de deux États, comme nous le souhaitons.

[Français]

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais indiquer que je vais partager mon temps de parole avec mon respectable collègue de Lanark—Frontenac—Kingston, qui est près de moi aujourd'hui.

Nous débattons de la motion qui est devant nous aujourd'hui depuis déjà quelques heures. Puisqu'il y a peut-être des gens qui viennent de se joindre à nous, je rappelle le texte de cette motion présentée par mon collègue de Parry Sound—Muskoka:

Que, étant donné l'amitié et les relations économiques et diplomatiques de longue date qui unissent le Canada et Israël, la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

Nous avons entendu aujourd'hui que le gouvernement avait l'intention d'appuyer la motion. La véritable question porte sur la façon dont le gouvernement entend articuler la mise en œuvre de cette motion afin de faire en sorte que le Canada continue à jouer un rôle de leadership dans la promotion des valeurs canadiennes et dans le respect de la liberté d'expression, mais également dans la dénonciation ferme de toute forme de racisme et d'antisémitisme.

La raison pour laquelle il est juste de se prononcer contre cette campagne, c'est que les intentions derrière le mouvement BDS s'opposent à l'une des deux parties prenantes de la situation que l'on

retrouve au Moyen-Orient, ainsi qu'à la position traditionnelle du Canada, qui consiste à appuyer deux États séparés vivant côte à côte et en paix.

Ce dont on a besoin aujourd'hui, ce n'est pas d'appuyer la motion du bout des lèvres simplement pour des gains politiques, mais bien parce qu'elle incarne les valeurs canadiennes et qu'elle doit être articulée par des actions de la part du gouvernement visant à lutter contre toute forme d'antisémitisme.

Nous nous opposons à cette campagne parce que la position du Canada par rapport au conflit israélo-palestinien est claire et qu'elle s'articule en faveur d'Israël et de la Palestine.

Le Canada reconnaît le droit des Palestiniens à s'autodéterminer et appuie la création d'un État palestinien souverain, indépendant, viable, démocratique et doté d'un territoire d'un seul tenant, dans le cadre d'un règlement de paix global, juste et durable.

Cet extrait provient de la Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien, et j'y ajouterais « une paix négociée ». C'est ce dont nous avons besoin. Du même souffle, on y dit également:

Le Canada soutient le droit d'Israël à vivre en paix avec ses voisins à l'intérieur de frontières sécuritaires et reconnaît son droit à assurer sa propre sécurité [...] En vertu du droit international, Israël est en droit de mettre en œuvre les mesures nécessaires, en conformité avec les droits de la personne et le droit international humanitaire, afin de protéger ses citoyens contre les attaques de groupes terroristes.

Encore une fois, derrière les motivations du mouvement BDS, on ne retrouve pas le respect du principe de l'État d'Israël et de la Palestine vivant côte à côte, qui est une politique canadienne. C'est la raison pour laquelle j'encourage les députés à s'exprimer.

Au cours de la journée, plusieurs députés ont dit qu'il s'agissait d'un enjeu de liberté d'expression et ont demandé pourquoi nous devrions prendre position. C'est parce qu'en tant qu'élus, c'est notre rôle, et celui du gouvernement, en tant que leader, de défendre les valeurs et les principes canadiens et de s'attaquer à ces formes insidieuses d'antisémitisme.

Nous ne sommes pas les premiers à le faire. Nous l'avons fait ici, à la Chambre, lorsque la revue *Maclean's* avait accusé le Québec d'être la province la plus corrompue. L'ensemble des parlementaires s'étaient prononcés unanimement, y compris les néo-démocrates, qui tirent de la patte aujourd'hui, pour dénoncer fermement cette déclaration. Aujourd'hui, nous sommes appelés à le faire sur un enjeu extrêmement important. L'Assemblée nationale du Québec l'a fait, il y a de cela déjà plus de quatre ans, le 9 février 2011, comme nous le rappelait ce matin le député de Calgary Shepard.

● (1315)

La motion suivante avait été présentée conjointement par des députés des différentes formations politiques que l'on retrouve à l'Assemblée nationale du Québec, soit des libéraux, des péquistes, des adéquistes — ou caquistes, maintenant. Je pense par exemple à Eric Caire, député de La Peltrie, Martin Lemay, député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, Lawrence Bergman, député de D'Arcy-McGee et également Marc Picard, le député qui représente la circonscription où j'habite, Chutes-de-la-Chaudière. À ce moment-là, ils avaient mis sur la table la motion suivante:

Que l'Assemblée nationale du Québec déplore la campagne de boycott qui se tient depuis plusieurs semaines devant la Boutique Le Marcheur de Montréal.

On s'en souvient, un honnête marchand québécois qui a une place d'affaires depuis 25 ans à Montréal, et qui vend des chaussures venant de partout dans le monde, s'est retrouvé avec des bandes d'énergumènes devant sa boutique qui menaçaient sa clientèle.

Travaux des subsides

L'Assemblée nationale avait dit:

Qu'en vertu des principes de libre entreprise et de libre marché, l'Assemblée nationale appuie le propriétaire de ce commerce, M. Yves Archambault, qui a pignon sur rue dans la métropole depuis 25 ans et qui paie ses taxes et ses impôts au Québec.

Que l'Assemblée nationale réitère son soutien à l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État d'Israël, laquelle a été signée en 1997 et renouvelée en 2007.

Le droit à l'autodétermination est un principe important, particulièrement pour le peuple québécois. Le seul député de l'Assemblée nationale du Québec qui a refusé à ce moment-là de donner son consentement était le député de Mercier, ce qui est regrettable. C'était honteux, comme l'a dit mon collègue de Calgary Shepard. Il a utilisé le terme « répugnant ». C'était vraiment regrettable que l'on s'attaque à une entreprise québécoise sous forme de boycott.

Ce qu'il faut retenir c'est que le Québec, à l'exception d'un élu, a clairement exprimé que l'antisémitisme est inacceptable dans une société libre et démocratique. C'est inacceptable pour le Québec, inacceptable pour toutes les provinces et tous les territoires canadiens et inacceptable pour le Canada, et c'est la raison pour laquelle nous avons l'occasion aujourd'hui d'appuyer cette motion. Le gouvernement a indiqué qu'il avait l'intention de le faire, ce qui est un pas dans la bonne direction.

Cela s'inscrit dans une longue tradition que le Canada a toujours eue, soit d'être à l'avant-scène des positions pour défendre les opprimés et la liberté d'expression. En novembre 2010, le Canada a été l'hôte de la deuxième Conférence de la Coalition interparlementaire pour la lutte contre l'antisémitisme. À cette occasion, des parlementaires du monde entier se sont attachés à élaborer des mécanismes de lutte contre l'antisémitisme et à s'attaquer à la propagande antisémite que l'on trouve dans les médias et dans Internet. On voit déjà qu'en 2010, notre gouvernement avait posé des gestes concrets. Le député de Calgary Midnapore avait joué un rôle important. Je salue son rôle de leadership dans cette initiative. Je voudrais citer notre ancien premier ministre, l'actuel député de Calgary Heritage, qui a dit que l'antisémitisme « est un mal pernicieux qu'il faut exposer, affronter et éradiquer partout où il se manifeste, un mal si grave qu'il finit par menacer toute l'humanité. »

Comme leaders de cette société, nous avons la responsabilité d'affronter et d'éradiquer les sources de l'antisémitisme partout où elles se manifestent, puisque derrière cette forme pernicieuse, cette face hideuse que l'on a vue dans différents pans de l'histoire, se cache une menace à notre propre humanité.

En terminant, je cite l'ancien député libéral de Mont-Royal, Irwin Cotler, qui siégeait ici il y a peu de temps:

• (1320)

[Traduction]

L'État d'Israël et le peuple juif sont le seul État et le seul peuple à être la cible constante d'un génocide cautionné par certains États, tout en étant le seul État et le seul peuple à être eux-mêmes accusés de génocide. [...] Il existe une symbiose entre l'antisémitisme génocidaire et le terrorisme international. Cette convergence représente un danger actuel et évident, non seulement pour les Juifs, mais pour notre humanité commune.

C'est de notre humanité commune qu'il est question dans cette motion.

[Français]

Nous avons aujourd'hui l'occasion, comme Canadiens, comme élus, d'indiquer la voie, de nous tenir debout et d'appuyer la motion qui a été présentée par mon collègue.

[Traduction]

Mme Kamal Khera (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'estime que cette motion mérite d'être appuyée. Cependant, ce qui m'inquiète, c'est que l'opposition n'a pas mis l'accent sur les pouvoirs en matière de politiques et sur le tort que leur cause le mouvement BDS. J'aimerais demander au député pourquoi il en est ainsi.

[Français]

L'hon. Steven Blaney: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Je pense avoir été très clair dans mon allocution et avoir bien présenté la position canadienne concernant le conflit israélo-palestinien, c'est-à-dire que nous respectons les deux parties prenantes, autant le peuple palestinien que le peuple israélien. Nous croyons que c'est dans le cadre d'une solution négociée dans le respect que nous allons arriver à un bon dénouement.

Ce que nous constatons à propos du mouvement BDS, c'est que l'une des parties prenantes est victime d'ostracisme. Cela ne peut que conduire à la haine, à la violence et à un débat stérile. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons dénoncer ce mouvement.

• (1325)

[Traduction]

M. Erin Weir (Regina—Lewvan, NPD): Monsieur le Président, le député de Bellechasse—Les Etchemins—Lévis soutient que la Chambre des communes et l'Assemblée nationale du Québec ont déjà adopté des motions critiquant certains comportements. Mais la présente motion diffère de ces autres motions en ce qu'elle demande non seulement aux Communes d'adopter une certaine position, mais aussi à l'État et au gouvernement de condamner des Canadiens pour avoir fait la promotion d'un point de vue. Le député de Bellechasse—Les Etchemins—Lévis convient-il qu'on ne fait pas ce genre de choses dans une société libre comme la nôtre?

L'hon. Steven Blaney: Monsieur le Président, en toute humilité, je me permets de ne pas être d'accord avec le député, parce que notre pays a la responsabilité de défendre les valeurs dont les Canadiens font la promotion. Nous devons nous défendre contre le racisme et l'antisémitisme parce que nous savons que, si nous ne nous opposons pas à ces menaces, elles risquent de se transformer en violence et en terrorisme.

Nous avons l'occasion de nous porter à la défense de ce qui fait de nous des Canadiens et de ce que sont nos valeurs. Voilà pourquoi c'est avec fierté que je voterai pour cette motion.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, il semblera peut-être que je répète la même question, mais je vais emprunter un angle légèrement différent.

La campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions fait du tort aux parties que nous essayons de rapprocher pour qu'elles discutent des problèmes humanitaires. En quoi le texte de la motion condamne-t-il les tentatives de rapprocher les parties pour qu'elles puissent dialoguer équitablement et ouvertement?

L'hon. Steven Blaney: Monsieur le Président, nous savons que des gens de bonne volonté sont tentés de donner leur appui à la campagne et d'agir en conséquence. Mais en tant que chefs de file canadiens, nous avons comme rôle de dire aux gens quels sont les motifs cachés de cette campagne. Voilà l'objectif de cette motion. C'est aussi la responsabilité du gouvernement de sensibiliser les Canadiens pour qu'ils comprennent le véritable enjeu, qui consiste à ne pas semer les germes de l'antisémitisme et du racisme.

Travaux des subsides

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, par souci de clarté, le débat ne porte pas sur le racisme et l'antisémitisme. Il ne s'agit pas de cela. Nous discutons d'une tactique politique dans le but d'établir si nous allons l'approuver ou la désapprouver.

La Chambre, portée par le gouvernement libéral du moment, appuie des mesures permettant au gouvernement de condamner toute tentative provenant de personnes ou d'organismes. Ces organismes incluraient les deux millions de membres de l'Église unie du Canada, qui, à tort ou à raison, ont décidé d'appuyer le mouvement pour le désinvestissement. Je serais plus que disposé à discuter de cela avec eux. Personnellement, je ne sais pas si c'est une tactique que j'approuverais. Toutefois, ce que je respecte assurément, c'est le droit qu'a l'Église unie du Canada d'adopter cette position et le droit qu'ont ses membres de voter.

Par conséquent, voici ce que je demande à mon collègue. Selon lui, comment agissons-nous désormais, avec l'appui du gouvernement libéral, concernant la condamnation de personnes qui poseraient un geste de contestation de la politique israélienne au Moyen-Orient?

L'hon. Steven Blaney: Monsieur le Président, ma question au député est simple: pourquoi refuse-t-il de prendre position contre BDS, un mouvement qui ne favorise ni la paix ni la résolution pacifique de ce conflit? Il a l'occasion de poser un geste pour notre pays. Va-t-il la saisir ou rester à l'écart?

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Monsieur le Président, je vais commencer par présenter un bref historique des mesures prises par les députés pour aborder les enjeux liés à l'antisémitisme, des enjeux qui, inévitablement, ont été repris par le mouvement BDS, et je vais aussi parler de certains événements, comme la semaine contre l'apartheid israélien, qui a lieu tous les ans en février sur les campus.

Revenons à la 40^e législature, l'avant-dernière. À cette époque, des parlementaires ont formé une coalition, la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme. Soit dit en passant, les gens peuvent se rendre à l'adresse cpcca.ca; il s'agit de l'adresse de notre site Web, qui existe toujours et où on trouve un rapport.

Il s'agissait d'un groupe multipartite. Nous avons obtenu la collaboration des conservateurs, des libéraux et des néo-démocrates, mais malheureusement, nous n'avons pas pu compter sur la collaboration du Bloc québécois. Quoi qu'il en soit, la majorité des parlementaires ont participé à ce groupe, qui était dirigé par deux coprésidents, Mario Silva, un ancien député libéral, et moi-même. Nous sommes parvenus à travailler ensemble pour formuler des suggestions qui, à notre avis, pourraient aider le Canada à déterminer comment aborder la question de l'antisémitisme.

En fait, Mario Silva et moi avons dirigé la publication d'un livre intitulé *Tackling Hate: Combating Antisemitism: The Ottawa Protocol*, qui contenait le protocole ainsi que de nombreux essais rédigés par des personnes ayant participé à la conférence. En effet, en 2010, une conférence internationale sur l'antisémitisme a eu lieu à Ottawa, et elle avait aussi été présidée par Mario Silva et moi. Le rapport a été publié en 2011.

Je mentionne tout cela pour faire ressortir ma bonne foi en ce qui concerne l'antisémitisme. Par contre, je le souligne parce que je veux mettre l'accent sur le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, un mouvement qui, en pratique, frise l'antisémitisme. Je crois que, pour certaines personnes, ce mouvement est un prétexte à l'antisémitisme. Je pense aussi que d'autres personnes qui participent à ce mouvement n'ont pas l'intention d'être antisémites, mais ont tendance à être antisionistes. Quoi qu'il en soit, ces gens veulent

couper les ailes à Israël de façon radicale, et ils ne se rendent peut-être pas compte qu'ils offrent une aide et un réconfort involontaires à ceux qui sont antisémites.

Je tiens à être clair en ce qui concerne les questions liées au sionisme, à l'existence d'Israël et au peuple juif.

L'État d'Israël a été créé après la Seconde Guerre mondiale dans le but d'offrir un endroit sûr à tous les Juifs du monde, qui avaient découvert ce qui pouvait leur arriver dans le pire des cas, quand il n'y avait aucun refuge sûr pour eux. Je parle évidemment de l'Holocauste nazi européen, durant lequel ont été assassinés 6,5 millions de Juifs, et beaucoup d'autres personnes. Ces 6,5 millions de Juifs représentent l'Holocauste paradigmatique de tous les temps, qui sert de symbole pour toutes les autres formes de massacres inspirés par la haine et fondés sur la race, l'origine ethnique ou la religion.

Israël était l'endroit où les gens pouvaient aller en sachant qu'ils y seraient pleinement acceptés et qu'ils pourraient avoir une maison. C'est le fondement de l'existence d'Israël. C'est le fondement de la loi de la citoyenneté d'Israël, qui prévoit que tous les Juifs peuvent se rendre en Israël et faire une « Aliyah », c'est-à-dire y immigrer. La définition de Juif est la même que celle utilisée dans la loi de Nuremberg d'Hitler en 1938. Logiquement, si c'est ainsi que nous définissent ceux qui ont cherché à nous éliminer, alors nous savons que c'est le groupe qui doit être protégé. Par conséquent, toute personne ayant un parent juif, même s'il est non pratiquant, peut immigrer en Israël en vertu de cette loi. C'est la raison d'être de l'État d'Israël.

Toutefois, un certain nombre d'États voisins se sont opposés à l'existence d'Israël dès la création du pays, en 1948. Une étude sur ce qui s'est passé au cours de la décennie qui a suivi révèle que les États voisins ont fini par accepter qu'Israël ait le droit d'exister. La Jordanie et l'Égypte reconnaissent désormais le droit d'exister d'Israël et ont des relations diplomatiques avec ce pays. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'ils sont amis, mais ils sont disposés à reconnaître l'existence de chacun, contrairement au Liban. Quant à la Syrie, elle n'a actuellement pas de réel gouvernement, mais elle a toujours été nettement contre Israël.

●(1330)

Il y a d'autres États qui ne sont pas seulement contre Israël. Israël est le seul pays dans le monde à avoir été expressément désigné comme cible potentielle d'une attaque nucléaire par le régime de Saddam Hussein, en Irak. Ce régime a tenté de fabriquer une arme nucléaire, et il en était capable. Il fondait sa légitimité en grande partie sur sa capacité à détruire Israël et à éliminer la population juive de ce pays. Le régime Assad, en Syrie, a également tenté de fabriquer une arme nucléaire pouvant être utilisée contre Israël. L'Iran a aussi parlé très ouvertement de la mise en oeuvre d'un programme nucléaire et d'un programme de conception de missiles visant à anéantir Israël et à commettre un génocide.

Travaux des subsides

Ainsi, pendant les dernières législatures, lorsque mon ancien collègue, le professeur Cotler, éminent parlementaire et défenseur des droits de la personne, disait qu'Israël était le seul pays dont le peuple, c'est-à-dire la population juive, était menacé de génocide, il parlait d'un holocauste nucléaire. Cette idée n'est jamais acceptable de la part de n'importe qui, mais il est renversant de constater que certains jugent qu'il s'agit d'une façon respectable de traiter Israël. Cela ne veut pas dire qu'Israël est isolé du reste du monde.

Il n'est pas seulement répréhensible de faire fi de la menace qui pèse sur l'existence d'Israël, une menace que ne subit aucun autre pays, et de déclarer qu'Israël crée une sorte d'apartheid alors qu'il agit pour se défendre. Cette vision des choses est, comble de l'ironie, tout à fait contraire à la réalité.

Je ne veux pas dire par là que tous les gestes d'Israël sont acceptables. Beaucoup de gens, dont de nombreux juifs et Israéliens, critiquent vertement le comportement de leur gouvernement dans tel ou tel dossier. Dieu merci, Israël bénéficie de la liberté de presse et d'une solide culture politique démocratique, qui favorisent les débats. Cela se traduit par un niveau de modération remarquable.

Même lorsque les gestes de l'État israélien manquent de modération, il ne m'apparaît pas raisonnable d'agir comme le proposent de nombreux partisans du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions. À leur avis, les juifs ont l'obligation morale de prendre la parole et d'émettre ouvertement des réserves, comme je viens de le faire moi-même. On ne peut pas s'attendre raisonnablement à ce que les gens se comportent ainsi.

Serait-ce raisonnable en ce qui concerne les politiques de la République populaire de Chine au Tibet? La Chine s'emploie à détruire une culture ancienne au moyen d'une immigration massive. Elle tente de supprimer toute expression de dissidence. Elle détruit des monastères. Serait-il raisonnable de notre part d'affirmer que les Canadiens d'origine chinoise ont l'obligation morale d'intervenir, de dénoncer la situation et d'émettre continuellement des réserves? Non. Nous reconnaissons qu'il est tout à fait légitime d'être d'origine chinoise, sur le plan culturel, sans pour autant être perçu comme moralement responsable des gestes commis par la République populaire de Chine.

J'ajouterais que je n'entends pas comparer les actes de l'État d'Israël à ceux de la République populaire de Chine. J'estime que, contrairement à Israël, la République populaire de Chine, bien qu'elle soit le berceau de ce qui est probablement la culture la plus ancienne et la plus glorieuse à survivre dans le monde, ne fait pas partie des pays respectables qui appliquent les droits fondamentaux de la personne de façon acceptable aux yeux du reste du monde. Je tiens simplement à souligner que la notion de responsabilité collective est exactement le même argument que l'on invoque depuis 2 000 ans pour justifier toutes les formes d'antisémitisme.

Je ne dispose que d'une minute pour conclure, mais je tiens à souligner qu'il est raisonnable de jeter un regard critique sur chaque pays du monde. J'ai présidé le Sous-comité des droits internationaux de la personne pendant sept ans. Tous les partis y travaillaient de concert, par consensus. Nous étions prêts à examiner toutes les violations des droits de la personne, peu importe le pays où elles avaient été commises. Je peux affirmer qu'Israël ne fait pas du tout partie des principaux pays coupables de violations des droits de la personne. Il est très loin de faire partie de ce groupe. Pourtant, il est pointé du doigt, contrairement à n'importe quel autre pays, par le mouvement BDS sur des campus au Canada et, chaque année, dans le cadre de la ridicule et ignoble Semaine contre l'apartheid israélien.

C'est scandaleux. C'est une honte. Je crois que nous devons nous sentir absolument libres de dénoncer cette situation.

• (1335)

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

Je suis d'accord à 100 % avec lui pour dire qu'il est important de lutter contre l'antisémitisme. Il faut lutter contre toute forme d'exclusion ou de haine, notamment l'antisémitisme.

Cependant, il y a malheureusement eu une hausse déplorable des actes antisémites en Hongrie au cours des dernières années, et son gouvernement a mis la Hongrie sur la liste des pays sûrs.

Mon collègue pourrait-il m'expliquer la logique qu'il voit dans cela?

• (1340)

M. Scott Reid: Monsieur le Président, je ne suis pas certain de comprendre le sens de la phrase de la députée et des mots « pays sûrs ».

[Traduction]

Si je puis me permettre, j'aimerais poser une brève question. La députée, en français, a parlé de « pays sûrs ». Je ne sais pas ce que ce terme signifie parce que je n'ai pas entendu l'équivalent en anglais. Pourrait-on me donner une clarification?

Mme Hélène Laverdière: Absolument, monsieur le Président. Le gouvernement du Canada a une liste de pays sûrs, dont la Hongrie fait partie malgré ce qui se passe dans ce pays.

M. Scott Reid: Monsieur le Président, je crois comprendre que la désignation de pays sûr signifie que, si une personne quitte un pays — comme la Syrie — et se retrouve en sol hongrois où elle demande le statut de réfugié, elle sera considérée comme étant en sécurité et ne pourra pas soutenir qu'elle est en danger, car elle se trouve en Hongrie. Parlons du flux récent de personnes qui ont fui la Syrie en traversant l'Europe et dont les médias ont tant parlé au cours des derniers mois. Les gens essayaient de passer par des pays comme la Serbie pour se rendre en Hongrie. Je crois que cela valide l'affirmation selon laquelle la Hongrie est un pays sûr.

En ce qui concerne la montée de l'antisémitisme en Hongrie, la députée a tout à fait raison. C'est une véritable crise. En fait, j'ai rencontré un dirigeant hongrois pour en parler il y a environ un an, et il a qualifié la situation sur le terrain de très grave. C'est bien dommage. Je ne crois pas que ce soit un pays particulièrement sécuritaire pour les juifs en ce moment. Quelle différence avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale, par exemple, lorsque des milliers de Hongrois ont uni leurs forces pour défendre les juifs hongrois et les sauver des nazis qui tentaient de les rassembler. C'est une terrible tragédie, mais je ne pense pas qu'elle se rapporte au dossier des pays sûrs.

Mme Pam Goldsmith-Jones (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue. Compte tenu de la nature des mots utilisés dans la motion, que propose-t-il pour faire en sorte de l'appliquer? Comment peut-on condamner toute personne? Cela semble un peu exagéré.

Travaux des subsides

M. Scott Reid: Les conservateurs ne condamnent personne en particulier, monsieur le Président. Nous condamnons toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger. Nous ne condamnerons jamais une personne parce qu'elle existe ou qu'elle est ce qu'elle est. Nous condamnons plutôt les tentatives visant à délégitimer ou à diaboliser l'État d'Israël et par extension, si j'ose dire, ceux qui laissent entendre qu'une certaine complicité unit tous les Juifs de la Terre, y compris ceux du Canada, comme s'ils étaient tous à blâmer pour les comportements que ces gens jugent inappropriés de la part de l'État d'Israël.

[Français]

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, ma question est très simple.

Mon collègue a coprésidé la conférence qui a mené au Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme, et je le félicite pour cela.

Comment la motion d'aujourd'hui, qui rejette BDS, s'inscrit-elle dans le rôle de leadership que le Canada doit jouer pour lutter contre l'antisémitisme?

[Traduction]

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): La parole est au député de Lanark—Frontenac—Kingston, qui n'a pas tout à fait 30 secondes pour répondre.

M. Scott Reid: Monsieur le Président, je ne vois pas comment je pourrais répondre à une question aussi vaste en 30 secondes, si ce n'est en rappelant que la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme a heureusement produit un rapport sur le type de leadership que peut assumer un pays comme le Canada.

À mes yeux, le Canada a été un modèle pendant la quasi-totalité de son histoire, mais pas toujours. En 1939, il a en effet renvoyé en Europe un navire rempli de réfugiés juifs. N'ayant pas pu trouver asile ici, ces gens sont rentrés en Europe, et bon nombre d'entre eux ont ensuite perdu la vie pendant l'Holocauste. Nous devons nous souvenir de nos bons coups, mais aussi des pages sombres de notre histoire. Nous devons aussi continuer à donner l'exemple en prenant part aux tribunes internationales sur le sujet.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi d'intervenir à la Chambre aujourd'hui en faveur d'une motion très importante qui tombe à point et qui mérite l'attention de la Chambre.

Lundi prochain, pour la cinquième fois en sept ans, pour la troisième fois en deux ans, l'Université McGill sera saisie d'une motion BDS.

J'aimerais parler de l'histoire des juifs à Montréal et des antécédents d'antisémitisme dans la ville; j'ai une certaine expérience personnelle de ces questions, et elles ont rapport avec le mouvement dont il est question aujourd'hui.

Des étudiants de McGill, où j'ai fait mes études en droit, m'ont contacté l'année dernière et le week-end dernier; pas seulement des juifs, mais des chrétiens, des hindous, des bouddhistes et des musulmans qui s'opposent au mouvement BDS et qui ressentent la haine qui règne sur le campus. Ils sentent que certains groupes montrent de l'animosité à leur égard pour la bonne et simple raison qu'ils s'opposent au mouvement et mènent la charge contre lui.

Les communautés juives de Montréal et de Québec ont une longue histoire. Les juifs n'étaient pas admis en Nouvelle-France, parce qu'il fallait être catholique. Les juifs qui tentaient leur chance étaient renvoyés en France. Une communauté juive s'est toutefois installée à Montréal à la suite de la conquête britannique en 1760. En 1768, la

synagogue espagnole et portugaise a été fondée. Elle est située aujourd'hui dans ma circonscription.

L'harmonie a régné durant une longue période. La Banque de Montréal, la compagnie d'électricité et plusieurs institutions qui existent aujourd'hui à Montréal comptent des juifs parmi leurs fondateurs.

Bien sûr, des problèmes sont survenus. En 1807, on a tenté d'empêcher Ezekiel Hart de siéger à l'Assemblée nationale du Québec parce qu'il a refusé de prêter serment sur la vraie foi d'un chrétien. En 1832, l'Assemblée nationale du Québec a corrigé la situation en adoptant une motion présentée par Louis-Joseph Papineau, devenant ainsi la première assemblée du Commonwealth britannique à reconnaître aux juifs le statut de citoyen à part entière.

L'harmonie a régné au XIX^e siècle. La communauté juive était petite, mais les choses ont commencé à changer à l'époque de la génération de mes arrière-grands-parents. En effet, dans les années 1880, 1890 et 1910, certaines villes canadiennes comme Montréal, Toronto et Winnipeg ainsi que des régions rurales ont connu un important flot d'immigrants juifs provenant de l'Europe de l'Est. Entre les anglophones et les francophones, les juifs sont devenus la troisième solitude.

À cette époque, quand mes arrière-grands-parents étaient vivants et qu'ils étaient en train de passer à l'âge adulte, l'Université McGill avait établi un système de quotas pour les juifs. Les juifs devaient avoir d'excellentes notes pour y être admis. Ce n'était pas quelque chose que l'Université cachait. Elle était franche à ce sujet. Les juifs n'étaient pas acceptés dans les grands cabinets d'avocats à Montréal. L'Hôpital général juif a été fondé parce que les infirmières et les médecins juifs n'étaient pas autorisés à exercer leur profession dans les établissements anglophones ou francophones de Montréal. C'est pourquoi cet hôpital, qui est aujourd'hui l'un des meilleurs du Québec, a été créé.

La situation a encore empiré. Dans les années 1930, le gouvernement King — qui, je le reconnais, était un gouvernement libéral — a adopté une horrible politique d'immigration, une politique de tolérance zéro à l'égard des juifs. Le Canada est l'un des pays qui a accepté le moins d'immigrants juifs venant de l'Europe en temps de crise.

Nous avons participé aux Jeux olympiques de Berlin, donnant ainsi aux nazis la chance de montrer leurs prouesses. De plus, comme mon collègue l'a mentionné, après s'être vu refuser l'accès à Cuba et aux États-Unis, le SS *St. Louis* s'est également vu interdire l'accès au Canada. Le Canada a renvoyé ses passagers en Europe, et bon nombre d'entre eux ont ensuite perdu la vie pendant l'Holocauste.

Après la guerre, le Canada a commencé à changer. Dans la génération de mes grands-parents, l'antisémitisme était plus subtil. Mes grands-parents possédaient une maison à Val-David, et dans la ville voisine de Sainte-Agathe, on pouvait voir des enseignes portant l'inscription « Interdit aux chiens et aux juifs ».

Il est ironique que mon collègue, le député de Laurentides—Labelle, qui est juif, représente la même circonscription où les juifs et les chiens étaient interdits dans les années 1940 et 1950.

Travaux des subsides

Voilà qui montre à quel point les choses ont changé au Canada. Au fur et à mesure que les choses ont évolué, la situation s'est améliorée. Lorsque mes parents sont devenus adultes, l'antisémitisme flagrant avait disparu. Mais il n'y avait pas encore de ministre juif au gouvernement fédéral. Il n'y avait pas encore de juge juif à la Cour suprême du Canada. L'antisémitisme se limitait aux déclarations polies que l'on faisait à un juif souhaitant devenir membre d'un club de golf, comme: « Oh, notre liste de membres est complète. »

Lorsque je fréquentais l'école dans les années 1990, je n'ai jamais ressenti d'antisémitisme. Pendant les quatre années que j'ai passées à la faculté de droit de McGill, pas une fois je ne me suis senti visé ou mal à l'aise en raison de ma foi ou de mes origines.

Aujourd'hui, malheureusement, à cause du mouvement BDS et de la Semaine contre l'apartheid israélien, ce n'est plus le cas pour les étudiants juifs et tous ceux qui appuient Israël dans les campus canadiens. C'est une honte, car tous les étudiants de notre pays devraient se sentir en sécurité dans les écoles et les campus.

● (1345)

Examinons maintenant les principes de ce soi-disant mouvement BDS, un mouvement qui se justifie en disant qu'il va nous empêcher, je ne sais trop comment, de faire affaire avec Israël, nous empêcher de participer à des échanges avec Israël et empêcher les Israéliens de participer à des événements sportifs à l'extérieur d'Israël, tout cela pour aider les Palestiniens. À mon avis, le mouvement BDS n'aide aucunement les Palestiniens, ne contribue aucunement au processus de paix que nous tous à la Chambre estimons si important, et ne fait nullement progresser les parties vers une solution à deux États. Comme l'a dit mon érudit mentor, Irwin Cotler, qui représentait ma circonscription avant moi, le mouvement BDS fait plutôt simplement partie d'un nouvel antisémitisme qui stigmatise et diffame Israël en y appliquant des normes différentes de celles qui sont utilisées pour les autres pays du monde.

Examinons maintenant pourquoi le mouvement BDS est mauvais.

Ce mouvement interprète mal l'histoire. Il semble alléguer que le conflit israélo-arabe est entièrement imputable à Israël. Il n'attribue aucun tort à l'autre côté et ne le condamne aucunement. Je tiens à préciser une chose. En 1948, lorsque les Nations unies ont partagé la Palestine et déclaré qu'il y aurait un État juif et un État arabe, ce n'est pas l'État juif qui a commencé la guerre. L'État juif se contentait de cohabiter avec ses voisins arabes. Toutefois, tous les pays arabes se sont mobilisés et ont décidé de repousser les Juifs jusqu'à la mer. Alors, les Palestiniens sont devenus des réfugiés parce que la guerre amorcée par les États arabes les a poussés à quitter le territoire qui devait devenir Israël.

En 1967, Israël a élargi son territoire, non pas parce qu'il était expansionniste, mais parce que, une fois de plus, il a été attaqué par un regroupement d'États arabes. La même chose s'est produite en 1973.

Israël n'est pas sans reproche dans ce conflit et personne ne doit le prétendre. Je ne crois pas non plus que tout ce qu'Israël fait est bon. Toutefois, on déforme les faits historiques si l'on prétend, comme le fait le mouvement BDS, que l'État d'Israël est le seul responsable du conflit israélo-arabe. Pour cette raison, la position du mouvement est inacceptable. Celui-ci isole Israël et ne fait rien pour condamner tous les États arabes qui ont déclenché des guerres contre Israël, ni les mesures terroristes ou les atrocités commises par le Hamas, le Hezbollah et les responsables de l'Autorité palestinienne. Il ne condamne même pas les atrocités de masse qui se passent en Israël, où des Israéliens innocents sont poignardés.

Le mouvement BDS est mauvais parce qu'il réclame essentiellement l'élimination de l'État d'Israël. Israël est le seul État à majorité juive au monde. Israël existe en tant qu'État pluraliste. Des gens de toutes les confessions et de tous les milieux vivent en Israël et y sont des citoyens ouverts et libres. Ils ont le droit de voter aux élections, d'être représentés au Parlement, de siéger à la Cour suprême et de représenter le pays à l'étranger. Ce ne sont pas que les Juifs qui représentent la force diplomatique d'Israël ou son Parlement. Les journalistes y jouissent de la liberté de la presse et c'est une démocratie.

Puis, il y a les demandes du mouvement BDS. Celui-ci dit que tous les réfugiés palestiniens doivent avoir le droit de retourner dans ce qui est aujourd'hui Israël, ce qui éliminerait automatiquement la possibilité d'une solution à deux États. Il n'y aurait qu'une solution à un seul État, où Israël ne serait pas un État à majorité juive. Le mouvement BDS souhaite notamment l'élimination d'Israël à titre d'État à majorité juive, le seul au monde, et c'est inacceptable.

Pour quelle autre raison ce que fait le mouvement BDS est-il inacceptable? Parce que ce mouvement s'en prend uniquement à Israël sans s'intéresser à tous les autres pays qui commettent de terribles violations des droits de la personne.

Ces étudiants vont dans les campus universitaires pour convaincre les gens de faire adopter une mesure législative de boycottage contre Israël, mais pourquoi ne s'intéressent-ils pas au régime iranien, qui, l'an dernier, a exécuté plus de 1 000 personnes, qui, pour différents motifs, détient des prisonniers politiques qui s'opposent à l'État, qui soutient à l'étranger des groupes terroristes, comme le Hamas et le Hezbollah, et qui a dit vouloir faire disparaître Israël?

● (1350)

Pourquoi ne dénoncent-ils pas l'Arabie saoudite, qui ne permet même pas aux femmes de conduire et qui ne leur accorde aucun droit? Pourquoi ne dénoncent-ils pas la Syrie, où le régime Assad a tué des milliers de personnes et déplacé des millions de Syriens? Et que dire de la Chine et de la Corée du Nord?

Le mouvement BDS reste muet sur ces autres pays. En dénonçant seulement Israël, il se montre complètement partial. J'ai participé à de nombreuses rencontres où il a été question du mouvement BDS. J'ai entendu dire que certains croient qu'Israël devrait être tenu de respecter des normes plus élevées que les autres et qu'il n'est pas comme les autres pays arabes.

Il s'agit d'une nouvelle forme d'antisémitisme. Le fait d'exiger qu'Israël soit assujéti à des normes morales plus élevées que les autres relève clairement de l'antisémitisme.

Je tiens encore une fois à préciser qu'il n'y a absolument rien de mal à s'opposer aux politiques de l'État d'Israël, au gouvernement israélien, voire à l'expansion des colonies. Par contre, il est inacceptable de boycotter seulement ce pays, d'interdire la participation des universitaires de ce pays aux activités universitaires du Canada, de ne pas permettre aux athlètes de ce pays, quelles que soient leurs opinions politiques, de participer aux épreuves sportives qui se déroulent au Canada.

Déclarations de députés

Il est possible que certains Israéliens voient les choses sous cet angle. D'autre part, de nombreux Israéliens qui vivent dans un pays libre souscrivent à l'idée d'aider les Palestiniens, de créer un État palestinien et de défendre cette cause. Toutefois, le mouvement BDS s'emploie également à empêcher ces gens de participer à des conférences internationales. Il utilise deux poids deux mesures au détriment de l'État d'Israël.

Cela m'amène à me demander en quoi ce mouvement peut aider le Canada. Les relations commerciales que nous entretenons avec Israël, notamment dans le cadre de l'accord de libre-échange conclu à l'origine dans les années 1990 et élargi par le gouvernement précédent, et qui, espérons-le, sera de nouveau amélioré par l'actuel gouvernement, servent l'intérêt du Canada. Israël est un bon partenaire commercial. Par surcroît, il constitue une source d'innovation exceptionnelle au Moyen-Orient.

Israël représente ni plus ni moins la Silicon Valley du Moyen-Orient. Les sociétés Intel, Dell et Hewlett Packard y sont établies. Il en est de même de Dialogic, pour laquelle j'ai déjà travaillé. Pour avoir travaillé en Israël et pour avoir traité avec des entreprises israéliennes, je sais qu'il s'agit d'un pays novateur où le Canada peut faire avancer nos intérêts à titre de partenaire commercial.

Quels sont les autres mauvais côtés du mouvement BDS? Il détourne l'attention de certains problèmes. Examinons-les. À l'heure actuelle, toutes sortes de violations des droits de la personne sont en cours dans le monde. Il existe un problème d'esclavage en Mauritanie. Cependant, le mouvement BDS détourne notre attention des prisonniers politiques incarcérés dans divers pays, comme la Corée du Nord, la Mauritanie et le Venezuela. Il se concentre uniquement sur Israël.

Alors que le monde a très peu de temps à consacrer à des enjeux, le mouvement BDS détourne l'attention des questions les plus importantes pour mettre l'accent sur les moins importantes d'entre elles. Je dis cela parce qu'Israël dispose d'un système judiciaire et d'une cour suprême, ainsi que d'un gouvernement qui respecte et défend les droits de la personne.

Alors, est-ce que ce mouvement vient en aide aux Palestiniens? Quel est son impact sur les Palestiniens qui se trouvent actuellement dans la bande de Gaza? Quel est son impact sur les communautés arabes en Israël? Le mouvement BDS a pour but de nuire à l'économie israélienne et de dire aux entreprises de quitter Israël. Si nous cessons d'investir en Israël, nous disons ainsi aux entreprises de quitter ce pays. Au bout du compte, comment cela peut-il aider les Palestiniens qui travaillent dans des usines de la bande de Gaza? Comment cela peut-il aider les Arabes israéliens? Ce mouvement ne les aide pas du tout.

Par ailleurs, le mouvement BDS ne pourra jamais vraiment atteindre ses objectifs. L'objectif de forcer le gouvernement israélien à céder pour une raison ou une autre aux revendications du mouvement BDS ne se concrétisera jamais. C'est contre-productif. Nous devons plutôt déterminer comment faire avancer le processus de paix, comment trouver une solution fondée sur la coexistence de deux États et comment collaborer avec nos alliés dans le monde entier pour aider les Israéliens et les Palestiniens à cheminer vers la paix.

• (1355)

Lorsqu'on se range d'un seul côté, on se place dans une situation très délicate, car on se met à blâmer une seule partie en lui reprochant d'être l'unique agresseur et le seul coupable, pour ensuite dire à l'autre partie: « Vous n'avez rien fait de mal; c'est vous que nous essayons d'aider. Nous ne rejetons pas le blâme sur vous. »

[Français]

En tant que juif canadien et en tant que juif québécois dont la famille est établie ici depuis des générations, je suis fier d'avoir la possibilité de me lever à la Chambre pour parler contre le mouvement BDS et en faveur de la motion. Selon moi, il s'agit d'un discours très canadien. La communauté juive canadienne compte 400 000 membres, et je suis un des seuls d'entre eux ayant le droit de parler devant la Chambre contre quelqu'un qui attaque notre communauté. Je suis très reconnaissant d'avoir cette occasion.

• (1400)

[Traduction]

Pour conclure, je tiens à dire que j'ai eu la chance d'assister, en décembre, à la conférence du Conseil international des parlementaires juifs, tenue en Israël. À cette occasion, j'ai pu parler du mouvement BDS avec mes collègues du monde entier. Je me suis senti très privilégié de venir d'un pays comme le Canada, où le mouvement BDS ne constitue pas un enjeu puisque le gouvernement le dénonce, de même que l'opposition et presque tous les parlementaires. Or, ce n'est pas le cas dans la plupart des pays. En tant que Canadien juif, je ne me suis jamais senti plus fier d'être Canadien qu'à ce moment-là, car j'ai pu dire aux personnes dans la salle que, dans mon pays, nous reconnaissons presque à l'unanimité que le mouvement BDS est inacceptable.

Monsieur le Président, lorsque nous reprendrons le débat, j'aborderai la question de la liberté d'expression.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST

M. Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ce matin, Christiane Crevier, femme de coeur de ma circonscription, était parmi nous pour lancer une action citoyenne contre le projet d'oléoduc Énergie Est.

Le débat sur le pipeline doit dépasser les allégeances politiques. C'est pourquoi la chef du Parti vert et Jici Lauzon, acteur et militant, prenaient aussi part au lancement de cette pétition. Ce projet de pipeline fait fi des engagements qu'a pris le gouvernement à la conférence de Paris. Ce projet augmenterait de 40 % la production actuelle et serait strictement destiné à l'exportation. Il ne réduirait d'aucune manière le transport maritime, ferroviaire ou routier au Québec. Ce projet met en péril notre patrimoine environnemental, nos cours d'eau et nos terres agricoles. Le gouvernement fédéral doit réaliser qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale face à ce pipeline au Québec. Ce qui passe chez nous doit passer par nous. C'est à la population du Québec de décider de son avenir.

J'invite tous ceux et celles qui prennent à coeur leur milieu de vie à aller signer sans tarder la pétition électronique au site Web suivant: www.petitioncontrenergieest.quebec.

[Traduction]

L'OPÉRATION PROVISION

M. Matt DeCoursey (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, le mois dernier, des gens d'un peu partout à Fredericton, à New Maryland, à Oromocto et dans la région de Grand Lake ont accueilli avec fierté des militaires affectés à l'opération Provision à leur retour au pays.

Le 12 janvier, au petit matin, 58 militaires sont en effet arrivés à la base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown après avoir travaillé à Beyrouth et à Amman pour traiter les demandes des réfugiés syriens désignés pour le Canada.

Les militaires ont passé des mois à soutenir les employés du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et à prêter main-forte au personnel chargé de la sécurité pour la saisie de données et le dépistage médical.

[Français]

Nous étions fiers de voir ces soldats contribuer à cette opération et fiers de les voir réunis avec leurs proches et leurs collègues. J'aimerais personnellement remercier ces femmes et hommes de leurs services et les féliciter pour leur travail.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens de partout au pays continuent de répondre à l'appel pour aider les réfugiés en provenance de la Syrie.

J'espère que tous les députés sont reconnaissants comme moi aux nombreux organismes d'accueil qui se sont formés partout au Canada pour mener cette opération extraordinaire.

C'est le cas dans ma circonscription, North Okanagan—Shuswap, où plusieurs organismes se préparent et recueillent des fonds depuis le mois d'octobre pour mettre en place les systèmes de soutien nécessaires pour accueillir ces familles.

Malheureusement, des comités d'accueil dans ma circonscription, notamment ceux de la Trinity United Church à Vernon et de l'église St. Andrew's à Enderby, attendent l'arrivée de familles de réfugiés qui, elles, sont forcées de patienter en raison des processus et des politiques du gouvernement.

Il serait temps que le gouvernement s'occupe sérieusement de sortir ces familles de l'incertitude, qu'il les mette en contact avec les organismes qui attendent pour les accueillir dans leur collectivité et qu'il les aide à faire la transition.

* * *

● (1405)

FLOYD WIEBE

M. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner aujourd'hui à la Chambre le décès de Floyd Trevor Wiebe, à la fin de l'année 2015.

M. Wiebe a grandi dans le quartier St. Vital de Winnipeg-Sud. C'était un entrepreneur et un homme d'affaires accompli, mais on se souviendra surtout de lui pour l'aide et la protection qu'il a offertes aux jeunes.

En 2003, le fils de Floyd, T.J., a été tragiquement assassiné. Après la perte de son fils, au lieu de se replier dans l'amertume et le désespoir, Floyd a choisi de concentrer son énergie colossale et son

Déclarations de députés

immense charisme au soutien accordé aux victimes de violence, notamment en s'engageant auprès de la Manitoba Organization for Victim Assistance.

Floyd a fini par créer la TJ's Gift Foundation, un organisme dédié à aider les jeunes Manitobains et à les détourner de l'usage des drogues. Il est devenu un ardent défenseur des jeunes et il retenait l'attention de tous ceux qui l'entendaient parler avec éloquence des dangers associés aux drogues et à la violence.

Il est juste que la Chambre souligne la contribution de citoyens qui, par leur dévouement et leur travail pour leur collectivité, font du Canada un meilleur endroit pour tous. C'est dans cet esprit de reconnaissance que j'aimerais que nous honorions la mémoire de Floyd Wiebe.

* * *

LOUIS RIEL

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Monsieur le Président, nous nous joignons à la nation métisse, aux Manitobains et aux Canadiens de tout le pays pour honorer la mémoire de Louis Riel, ce courageux chef patriote et grand défenseur des droits des Métis.

Riel est aussi considéré comme l'un des fondateurs du Manitoba. Il a été exécuté injustement pour avoir défendu les droits de son peuple.

Aujourd'hui, nous renouvelons notre engagement à travailler avec les Métis dans leur quête de justice. Ce travail comprend l'instauration immédiate d'un processus de négociation entre le Canada et la Fédération des Métis du Manitoba afin de régler les revendications territoriales qui ne l'ont pas encore été.

[Français]

Nous appuyons un processus fédéral de règlement des revendications pour les Métis, un financement stable pour les activités de base et d'importants investissements dans l'éducation et dans la formation.

[Traduction]

Si nous voulons en arriver à une véritable réconciliation, nous devons établir une relation de nation à nation avec la nation métisse.

Le NPD continue d'appuyer l'établissement d'une telle relation. Nous continuerons de travailler avec la nation métisse pour concrétiser la vision de Louis Riel d'un pays inclusif et équitable pour tous.

* * *

SERGIO TAGLIAVINI JELLINEK

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au célèbre journaliste italo-canadien Sergio Tagliavini Jellinek, qui est décédé le 25 janvier.

Sergio se passionnait pour sa profession, et sa carrière s'est étendue sur quatre décennies, au cours desquelles il a servi ses compatriotes. Ses contributions ont été nombreuses et durables, y compris en tant qu'éditeur en chef du *Corriere Canadese* et en tant que fondateur du *Lo Specchio*. Récemment, il avait oeuvré pour que soit érigé un monument en l'honneur des Italo-Canadiens morts dans un accident de travail.

Déclarations de députés

Sergio s'est vu décerner l'un des honneurs les plus prestigieux d'Italie, soit le titre de chevalier de la République italienne. Il a reçu aussi, de la part du Canada, de l'Ontario et de la ville de Vaughan, des médailles pour son mérite et ses réalisations journalistiques.

J'ai eu la chance de rencontrer et de connaître Sergio. Il avait une compréhension profonde de l'actualité et de sa communauté. C'était un homme chaleureux et prévenant.

Au nom des électeurs de Vaughan—Woodbridge, je voudrais exprimer mes condoléances à sa famille. C'était une personne remarquable qui nous manquera beaucoup.

* * *

NICOLE MARCHAND

M. Alexander Nuttall (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): Monsieur le Président, le 16 février dernier, après un long combat contre le cancer, Nicole Marchand, une résidente de Barrie, s'est éteinte à l'âge de 30 ans. Elle était née la même année que moi, et nous avons fréquenté tous les deux l'école secondaire Innisdale.

Nicole est considérée comme une héroïne en raison de son attitude positive, de sa volonté constante de répandre l'espoir autour d'elle, et des nombreuses vies qu'elle a changées grâce au courage dont elle a fait preuve durant son combat, qui était connu de tous à Barrie.

Je ne crois pas qu'il soit approprié de dire seulement que son souvenir restera gravé dans nos mémoires, car c'est l'héritage que nous a laissé Nicole — par son courage face à la peur, sa force de donner encore plus bien que tant de choses lui aient été enlevées, et son positivisme alors que sa vie prenait fin beaucoup trop tôt — qui restera gravé dans le cœur des personnes qu'elle a touchées.

Je remercie Nicole et sa famille extraordinaire.

* * *

[Français]

JEAN-MARC LALONDE

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier, un grand leader de ma circonscription a reçu la plus haute distinction civile du pays, l'Ordre du Canada.

M. Jean-Marc Lalonde est une figure de proue de la communauté franco-ontarienne. Actif sur les scènes municipale et provinciale depuis plus de 40 ans, dont 15 ans à titre de maire de Rockland, il a œuvré sans relâche à la promotion et à la préservation de la vitalité de la langue française. D'ailleurs, il continue toujours à servir comme conseiller municipal.

Il compte de nombreuses réalisations à son actif, notamment à titre de cofondateur de l'Association française des municipalités de l'Ontario et de fondateur du Parlement jeunesse francophone de l'Ontario. Il a aussi contribué à alimenter le sentiment de fierté des Franco-Ontariens en parvenant à faire reconnaître le drapeau franco-ontarien comme l'emblème officiel de la communauté à Queen's Park. M. Lalonde est un leader exemplaire qui constitue une source d'inspiration pour l'ensemble de notre communauté.

Si je réussis à accomplir la moitié de ce que Jean-Marc a accompli dans le cadre de sa carrière politique, je considérerai cela comme un succès. Encore une fois, félicitations.

● (1410)

[Traduction]

LE BÉNÉVOLAT

M. Marco Mendicino (Eglinton—Lawrence, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour souligner les efforts soutenus déployés par les braves gens de ma circonscription, Eglinton—Lawrence, qui offrent un soutien important aux réfugiés syriens. Bon nombre de réfugiés arrivent ici seulement avec les vêtements qu'ils portent et l'espoir d'une vie meilleure.

[Français]

Un bon exemple est celui de Grace Besar. Grace est une élève de 13 ans de l'école catholique Sts. Cosmas and Damian qui fait partie du programme Pathfinders des Guides du Canada.

[Traduction]

Pour Grace, ceux qui font preuve de leadership posent de nombreux gestes positifs; par exemple, ils participent aux mesures prises par le Canada en réaction à la crise des réfugiés syriens. Puisque Grace savait que l'hiver serait rude pour les réfugiés, elle a recueilli des manteaux d'hiver, des tuques, des foulards, des mitaines et d'autres accessoires pour les garder au chaud pendant qu'ils s'acclimatent à leur nouveau pays.

[Français]

La collecte de vêtements de Grace a obtenu un soutien incroyable. En effet, elle a amassé plus de 300 vêtements dans le but de les distribuer à des réfugiés nouvellement arrivés.

[Traduction]

Je suis extrêmement fier de Grace. Elle rappelle à chacun de nous que nous pouvons changer les choses de diverses façons, que ce soit comme bénévole, en faisant preuve de leadership dans la collectivité, ou comme député, en prenant d'importantes décisions ici, à la Chambre.

* * *

LE FESTIVAL D'HIVER DE BRANDON

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que je félicite les bénévoles et les organisateurs de la 13^e édition du festival d'hiver qui a lieu chaque année à Brandon. Je suis fier de voir à quel point notre festival d'hiver a pris de l'ampleur au fil des années. Rien de tout cela ne serait possible sans les bénévoles et les innombrables résidents qui ont participé à ce rituel que Brandon a organisé à la fin du mois de janvier.

Pendant ce magnifique week-end, des milliers de résidents de Westman se sont massés autour des pavillons pour découvrir la musique, les arts, la danse et la gastronomie de toutes les cultures. Notre festival d'hiver invite toute la communauté à se rassembler afin de célébrer la richesse et la diversité du patrimoine culturel du Canada.

Je suis particulièrement ravi de voir Westman promouvoir notre diversité, et de voir des voisins et des amis se réunir afin de montrer la diversité culturelle qui caractérise les Canadiens.

Pendant que nous continuons de travailler pour la population dans cette enceinte, redoublons d'ardeur pour faire du Canada le pays le plus inclusif et le plus accueillant du monde.

LE DÉFI MONDIAL DE HOCKEY SUR LUGE

Mme Bernadette Jordan (South Shore—St. Margarets, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui pour féliciter l'équipe canadienne de hockey sur luge, qui a remporté la médaille d'argent au Défi mondial de hockey sur luge, tenu le mois dernier à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse.

Le hockey sur luge est la version paralympique du hockey sur glace. Le premier championnat mondial a été disputé en Norvège il y a 25 ans.

Je tiens à remercier l'organisme Events Lunenburg County, les entreprises, les commanditaires municipaux, provinciaux et fédéraux, ainsi que les 112 bénévoles qui ont travaillé avec ardeur pour que ces athlètes de calibre mondial puissent se sentir chez eux sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse.

Les séances de sensibilisation aux handicaps offertes dans le cadre du Défi mondial laisseront aussi une impression durable. Beaucoup d'écoles et d'écoliers ont aussi pu en apprendre davantage sur la façon de bâtir une collectivité active et accueillante.

La grande finale, qui s'est jouée à guichets fermés, a tenu tous les spectateurs en haleine; le Canada a finalement perdu en supplémentaire contre les États-Unis.

Je félicite encore une fois tous les joueurs, de même que les organisateurs et les bénévoles, pour ce tournoi divertissant et dynamique.

* * *

LES JEUX D'HIVER DU NORD-EST

M. Terry Sheehan (Sault Ste. Marie, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui afin d'offrir mes vœux de succès aux organisateurs et aux bénévoles des Jeux olympiques spéciaux d'hiver, qui commenceront le 20 février à Sault Ste. Marie, de même qu'aux athlètes qui y participeront.

Ces quarante dernières années, les Jeux olympiques spéciaux ont permis à des personnes atteintes d'un handicap intellectuel de développer leur condition physique, de montrer leur courage, d'avoir du plaisir et de tisser des liens avec leurs amis, leurs parents et leur collectivité, et ce, grâce au sport. Les Jeux visent à promouvoir les valeurs telles que le respect, la tolérance, l'inclusion et la dignité humaine.

En tant que député fédéral de Sault Ste. Marie, je suis ravi de pouvoir féliciter ma collectivité à l'occasion de l'ouverture des jeux d'hiver du Nord-Est.

L'organisme Jeux olympiques spéciaux Ontario accomplit un travail important. Je l'encourage à le poursuivre durant de longues années et je le remercie de ce tout ce qu'il apporte à nos collectivités. Je souhaite bonne chance aux participants de cette année. Que les jeux commencent!

* * *

•(1415)

BERNARD CAMERON

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Monsieur le Président, il y a une semaine, dans la belle et paisible ville d'Almonte, Bernard Cameron a été tué d'un coup de feu à son domicile, alors qu'il tentait de défendre sa famille. Les détails de sa mort sont bien connus. Il suffira de mentionner qu'il est mort en héros, en protégeant la vie et la sécurité des personnes qu'il aimait.

Déclarations de députés

On est tenté, lorsqu'on est informé du courage extraordinaire dont a fait preuve une personne, de s'attarder sur les derniers moments de la vie de celle-ci plutôt que sur la vie qui a précédé ses derniers moments. Ce serait dommage, car la vie de Bernard Cameron a été caractérisée par la même force, le même amour et la même détermination dont il a fait preuve dans les derniers moments de sa vie.

Il a été un enseignant très aimé au niveau secondaire et un membre profondément engagé de la collectivité d'Almonte. Il a été chef scout, a été conseiller municipal pendant deux mandats et a siégé pendant près de deux décennies au conseil d'administration du musée local.

Les Cameron ont également été des parents adoptifs, ainsi que des grands-parents aimants. Bernard Cameron a été tué alors qu'il défendait ses petits-enfants et sa fille. Une semaine plus tard, la ville d'Almonte est toujours sous le choc.

Unissons-nous à la collectivité et prions pour le bien-être de tous les membres de la famille Cameron en ce moment difficile.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA CARDIOPATHIE CONGÉNITALE

M. Frank Baylis (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière était la Semaine de sensibilisation à la cardiopathie congénitale. Les pédiatres-cardiologues spécialistes des malformations congénitales ont été les premiers à réaliser une intervention à cœur ouvert en 1944, lançant ainsi l'ère moderne de la chirurgie cardiaque.

Les Canadiens devraient être particulièrement fiers de savoir que nous avons des chefs de file mondiaux dans ce domaine, notamment le Dr Lee Benson et le Dr Gil Gross de l'hôpital pour enfants de Toronto.

[Français]

Au Québec, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine fait des missions humanitaires chaque année, sous la direction des Drs Joaquim Miró et Nancy Poirier. Ainsi, des équipes médicales sont allées au Maroc, en Égypte et en Éthiopie pour exécuter des chirurgies cardiaques et pour transférer leurs compétences à des médecins locaux.

[Traduction]

En résumé, tous ceux qui ont été touchés par les maladies du cœur doivent savoir que nous avons envers les hommes et les femmes qui travaillent dans le domaine de la cardiopathie congénitale une énorme dette de gratitude.

* * *

LES RÉFUGIÉS SYRIENS

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Monsieur le Président, en novembre, quand le gouvernement a annoncé qu'il accepterait les réfugiés LGBT parmi les réfugiés les plus à risque, j'étais parmi les premiers à le féliciter d'avoir modifié sa politique et d'avoir reconnu que ces gens courent de plus grands risques simplement à cause de ce qu'ils sont.

Quand il est devenu clair que les candidatures des réfugiés LGBT tombaient entre les mailles du système, j'en ai parlé avec le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, et il m'a demandé d'aider le gouvernement à trouver une solution.

Questions orales

Trois obstacles restent à surmonter: *primo*, aider ceux qui sont encore là-bas à avoir accès au système canadien; *secundo*, répondre aux besoins uniques des réfugiés LGBT en matière de réinstallation; et *tertio*, créer des liens avec les groupes LGBT du Canada susceptibles de les parrainer.

En décembre, j'ai proposé au gouvernement de solliciter l'appui d'Égale Canada et de divers groupes de parrainage privés du pays pour que l'on fasse venir le plus rapidement possible les personnes à risque. Trois mois se sont écoulés depuis, et même si le gouvernement continue de prêcher ses bonnes intentions, pendant ce temps, la vie des Syriens LGBT demeure en danger.

Je presse donc le gouvernement de créer un mécanisme permettant aux réfugiés syriens LGBT d'obtenir la sécurité et le soutien dont ils ont besoin ici au Canada, et d'agir sans tarder.

* * *

L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés, l'UNRWA, a été créé en 1949 pour venir en aide aux réfugiés palestiniens, mais cet organisme a été politisé par le gouvernement corrompu du Hamas à Gaza en violation flagrante de la politique de neutralité de l'ONU.

Les organismes de défense des droits de la personne au Canada et à l'étranger rapportent le détournement de fonds d'aide et de matériel, l'entreposage d'armes et l'incitation à la violence contre Israël dans des écoles gérées par l'UNRWA. B'nai Brith Canada affirme que l'aide canadienne destinée aux Palestiniens arabes ne devrait être affectée qu'à des programmes humanitaires précis et à des projets d'infrastructure pour la paix. UN Watch a accusé des dizaines d'employés d'UNRWA d'avoir profité de leurs postes officiels pour inciter les Palestiniens à poignarder des juifs israéliens et à leur tirer dessus.

Les citoyens de ma circonscription, Thornhill, se posent la question suivante: Pourquoi les libéraux ne peuvent-ils pas trouver des façons plus appropriées d'offrir de l'aide humanitaire plutôt que de simplement la remettre à des sympathisants du terrorisme?

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES ET DES FILLES DE SCIENCE

Mme Leona Alleslev (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui non seulement en tant que députée, mais aussi en tant que femme qui a travaillé fort pour promouvoir l'égalité des sexes, particulièrement dans les domaines des sciences, de l'ingénierie, des technologies et des mathématiques.

J'ai travaillé toute ma vie dans une industrie traditionnellement dominée par les hommes, et j'ai été témoin de toutes sortes d'inégalités entre les sexes. De nos jours, seulement 18 % des étudiantes par rapport à 37 % des étudiants sont susceptibles d'obtenir un baccalauréat dans un domaine scientifique, ce qui est tout simplement inacceptable. C'est pourquoi je salue la décision des Nations unies de désigner le 11 février comme la Journée internationale des femmes et des filles de science.

Il s'agit d'une démarche importante parce qu'elle aide les femmes, y compris Victoria Kaspi, qui vient de recevoir la médaille d'or

Gerhard-Herzberg, à exploiter leur plein potentiel et à contribuer à la société dans le domaine de leur choix.

J'invite tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à se joindre à moi pour célébrer cette importante réalisation.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont fait l'erreur de croire que le premier ministre voulait faire les choses autrement, mais hier soir, à l'occasion du premier débat sur le retrait des CF-18, on a appris que les avions de chasse avaient déjà mené leur dernière mission. Il n'a même pas attendu le débat ou le vote du Parlement.

Ma question est simple. Comment le premier ministre peut-il à ce point manquer de respect aux parlementaires?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir participé au débat qui se poursuit sur le maintien de notre engagement dans la lutte contre le groupe État islamique et sur le rôle important que nous jouons dans la coalition.

Comme nous le savons, les Canadiens ont eu la possibilité, au cours de la dernière élection, d'exprimer leur volonté par rapport à l'engagement de leur pays dans la lutte contre le groupe État islamique. Ils ont rejeté l'option militaire que préconisaient les conservateurs, ils ont rejeté le recul favorisé par le NPD. Ils ont convenu que nous avons le meilleur plan pour une approche pangouvernementale qui nous permet de jouer un rôle accru en fonction de ce que le Canada peut apporter de mieux.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, hier, Bombardier a annoncé la suppression de 7 000 emplois. Mon cœur est avec les familles.

Les mêmes types de coupes ont touché des dizaines de milliers d'autres Canadiens dans le secteur de l'énergie. Pour eux, aucun ministre libéral ne s'est précipité devant les caméras. Il n'y a aucune négociation pour les aider. Au lieu de cela, le premier ministre refuse d'appuyer Énergie Est.

Pourquoi ce double standard?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous déplorons la perte d'emplois. Nous encourageons les familles qui souffrent et qui vivent des moments économiques difficiles, et nous sommes avec elles.

C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons une approche différente de l'ancien gouvernement. Nous voulons réellement exporter nos ressources de façon durable. Cela doit se faire en travaillant dans le respect de l'environnement et des communautés, et non contre les communautés et les préoccupations environnementales, parce que cela n'a rien donné pendant 10 ans.

Questions orales

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, selon Statistique Canada, le nombre de prestataires de l'assurance-emploi en Saskatchewan a augmenté de près de 40 %. Ces gens dépendent du secteur des ressources. Ils ne demandent pas qu'on les sauve, ils ne veulent pas qu'on leur fasse l'aumône. Tout ce qu'ils veulent c'est retourner au travail, mais en attendant, ceux qui leur disent de tenir bon font obstacle aux projets de pipelines et proposent une nouvelle taxe sur le carbone.

Le premier ministre comprend-il que ses politiques nuisent à l'économie?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Comme il est intéressant d'entendre la députée parler de la nécessité de renforcer l'assurance-emploi, monsieur le Président. C'est justement un des engagements qu'a pris mon parti durant la campagne. Son parti, en revanche, s'opposait aux mesures de renforcement du régime d'assurance-emploi qui feraient la différence dans la vie des gens confrontés au ralentissement économique et aux mises à pied partout au Canada.

Nous travaillons d'arrache-pied pour améliorer le régime d'assurance-emploi que les conservateurs ont négligé pendant si longtemps et nous avons hâte que de bonnes nouvelles commencent à arriver de tous les coins du pays dans les prochaines semaines.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, hier, on a vu à la Chambre que le gouvernement a complètement perdu le contrôle des finances publiques.

Voilà qu'aujourd'hui nous comprenons que le premier ministre n'a aucun plan pour aider les Canadiens qui perdent leur emploi, si ce n'est que de la sympathie. Le dernier cas en lice est Bombardier: 2 400 chefs de famille québécois vont perdre leur emploi.

Qu'est-ce que le premier ministre entend faire concrètement et directement pour que Bombardier puisse vendre ses avions partout dans le monde? A-t-il une idée, un projet ou un plan?

● (1425)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cela faisait 10 ans que nous avions un gouvernement dans ce pays qui ne faisait rien pour l'industrie manufacturière, qui ne s'occupait pas des gens dans le besoin, qui se concentraient entièrement sur l'industrie du pétrole et qui ne s'est même pas préparé pour les temps difficiles qui allaient venir.

Après 10 années de négligence de la part de ce gouvernement, nous sommes contents de travailler de façon productive avec les provinces et les différents secteurs pour nous assurer de bâtir une économie forte pour tout le monde.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, les 2 400 chefs de famille du Québec qui vont perdre leur emploi viennent de comprendre que le premier ministre ne pense pas à eux, car il n'a pas dit un mot sur Bombardier.

S'il n'a pas d'idée, nous en avons une: qu'il permette l'atterrissage de la C Series à l'aéroport Billy-Bishop de Toronto. Hier, j'écoutais le

ministre des Transports dire que c'était le meilleur avion au monde et comment il était beau à l'intérieur de la cabine de pilotage. Je le prends au mot.

Le premier ministre va-t-il permettre au ministre des Transports de reprendre les commandes de la C Series et à ses avions d'atterrir à l'aéroport Billy-Bishop? Il va voir que c'est possible, que cela ne coûtera rien aux contribuables et que cela créera des emplois.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, on voit que le Parti conservateur joue à des jeux de division en dressant une partie du pays contre l'autre. C'est réellement ce genre d'irresponsabilité qui a mené ce parti dans l'opposition.

La réalité est que nous travaillons encore avec Bombardier pour nous assurer que nous avons de bonnes nouvelles du côté d'Air Canada, comme on l'a vu hier, que nous aidons les familles qui sont en difficulté et que nous recherchons des investissements responsables pour l'économie et pour les contribuables. C'est ce que nous allons faire.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, les fonctionnaires ont confirmé au comité du commerce qu'ils n'ont pas effectué d'étude pour connaître l'incidence du Partenariat transpacifique sur les Canadiens.

Selon les experts, cette entente mettrait en péril des milliers d'emplois, conférerait aux entreprises étrangères le pouvoir de contester nos lois environnementales et ferait augmenter le prix des médicaments.

Comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce que les Canadiens estiment avoir réellement voix au chapitre alors que les libéraux n'étudient même pas les répercussions de cette entente sur les familles canadiennes?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, la ministre du Commerce international participe à des consultations partout au pays. D'ailleurs, nous avons promis d'engager un débat et une discussion sur le Partenariat transpacifique ici à la Chambre de sorte que nous puissions traiter des avantages qu'il présente et des préoccupations qu'il soulève.

En campagne électorale, nous avons promis de tenir des consultations ouvertes, et nous allons honorer cette promesse.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, il devrait dire cela aux fonctionnaires du ministère du Commerce international.

Les libéraux pensent que nous pouvons consulter les Canadiens sans même leur faire savoir ce que ferait le Partenariat transpacifique. Pire encore, ils disent qu'ils vont examiner le Programme des travailleurs étrangers temporaires, mais omettent de mentionner que le Partenariat transpacifique créerait de nouvelles échappatoires de sorte qu'il serait plus facile pour les entreprises de faire venir des travailleurs étrangers.

Comment s'attendent-ils à corriger le Programme des travailleurs étrangers temporaires alors qu'ils adoptent à toute vapeur un accord commercial qui créerait de nouvelles échappatoires?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, nous avons promis de consulter ouvertement les Canadiens et les parlementaires. Le NPD aura l'occasion d'exprimer haut et fort ses positions à l'encontre du commerce au cours de la présente législature.

Nous allons consulter les Canadiens de manière responsable sur les dossiers qui ont de l'importance pour eux de sorte qu'ils aient voix au chapitre à l'égard de ce qui est dans l'intérêt de notre économie.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, hier, nous apprenions que 7 000 travailleurs, dont 2 400 directement au Québec, allaient perdre leur emploi. Or cela ne semble pas du tout affoler ou alerter le premier ministre qui, franchement, n'avait pas grand-chose à leur dire, à part ses habituelles banalités. Les employés et leurs familles, eux, sont inquiets.

Le silence de ce gouvernement concernant l'aide à Bombardier a assez duré. Quand les libéraux vont-ils comprendre que ce sont des milliers de bons emplois qui sont en jeu? Quand vont-ils agir pour les travailleurs et leur famille?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les Québécois et tous les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement soit responsable pour ce qui est de ses investissements et de ses partenariats. Nous travaillons avec Bombardier depuis bien des mois maintenant pour nous assurer que les investissements que nous pourrions faire seront dans l'intérêt et des travailleurs et des Canadiens.

Nous déplorons évidemment la perte d'emplois, et c'est pour cela que nous sommes concentrés sur la création d'emplois et l'investissement dans la croissance. C'est pour cela que les Canadiens nous ont élus, et c'est ce que nous allons faire.

● (1430)

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, 2 400 familles sont touchées au Québec, et la seule chose que l'on a, ce sont les larmes de crocodile du premier ministre.

Nous avons déjà assez perdu d'emplois et là, nous avons une autre mauvaise nouvelle. Peut-être le gouvernement a-t-il l'intention de modifier la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada. Déjà 2 600 emplois ont été perdus à cause de cela, ce qui a été confirmé par deux jugements de la cour. J'ai envoyé une lettre au ministre avant Noël et je n'ai pas reçu de nouvelles.

Le gouvernement s'apprête-t-il réellement à dispenser Air Canada de ses obligations? Le ministre et ce gouvernement sont-ils en train de dire à 2 600 personnes qu'elles peuvent dire adieu à leur *job*? Est-ce cela être responsable? Nous, nous ne le pensons pas.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous savons une chose très clairement, c'est que la rhétorique enflammée du NPD n'aidera pas la création de solutions ou d'emplois.

De ce côté-ci de la Chambre, nous travaillons de façon responsable pour nous assurer de bâtir une économie forte, un avenir fort pour les Québécois, pour les Canadiens et pour ceux qui sont inquiets au sujet des pertes d'emplois ou qui veulent un meilleur avenir pour leurs enfants.

C'est pour cela que nous avons été élus et c'est cela que nous allons présenter dans le budget, dans quelques semaines.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

L'hon. Lisa Raitt (Milton, PCC): Monsieur le Président, le rôle fondamental de tout ministre consiste à s'acquitter du mandat qui lui a été confié. Ainsi, d'après la lettre de mandat qui lui a été adressée, le ministre des Finances doit s'employer à tenir les promesses faites pendant la campagne électorale.

Or, qu'a-t-il réalisé à ce jour? Nous avons découvert que le programme fiscal des libéraux coûtera 1 milliard de dollars aux contribuables canadiens. Nous savons également que le gouvernement dépassera largement le plafond déficitaire qu'il avait fixé à 10 milliards de dollars. Par surcroît, il n'envisage absolument pas le retour à l'équilibre budgétaire. Ces trois promesses de campagne qui ont été brisées illustrent clairement que le ministre ne s'acquitte pas de son mandat.

Ma question est simple. Le ministre improvise-t-il au fur et à mesure ou a-t-il vraiment l'intention de s'acquitter des responsabilités que lui a confiées le premier ministre dans sa lettre de mandat?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que les Canadiens nous ont élus le 19 octobre dernier pour mettre en oeuvre le plan que nous avons proposé pour faire croître l'économie. Nous avons exposé nos intentions très clairement à cet égard.

Nous avons promis de réduire les impôts des Canadiens de la classe moyenne qui avaient besoin d'une réduction du fardeau fiscal. Nous avons déjà tenu parole. Nous avons également promis de mettre en place l'Allocation canadienne aux enfants pour aider neuf familles sur dix et des centaines de milliers d'enfants. Nous ferons ensuite des investissements en infrastructure qui contribueront à stimuler l'économie. Nous tiendrons nos promesses tout en faisant preuve d'une grande prudence fiscale.

L'hon. Lisa Raitt (Milton, PCC): Monsieur le Président, voilà une lecture sélective de ses promesses électorales.

Néanmoins, la lettre de mandat du ministre dit également ceci: « Ce sera notre responsabilité collective de s'assurer que nous tenons nos promesses, tout en respectant notre plan financier ».

La question que je pose de nouveau au ministre des Finances est la suivante: en faisant un déficit de 30 milliards de dollars, respecte-t-il son plan financier?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons mis en l'avant un plan pour les Canadiens. C'est un plan que nous exposerons plus en détail lorsque nous présenterons le prochain budget. Nous avons dit aux Canadiens, en particulier à ceux de la classe moyenne, qui veulent être plus prospères, que nous avons un plan qui aura des effets tangibles sur la croissance. Nous mettrons en oeuvre ce plan avec la prudence nécessaire dans la gestion des finances. Nous veillerons à réduire le ratio de la dette publique par rapport au PIB au fil du temps. Oui, nous voulons atteindre l'équilibre budgétaire à longue échéance, et nous savons que l'état de l'économie du pays ne nous facilite pas la tâche. Cet objectif demeure très important pour le gouvernement.

*Questions orales***LES FINANCES**

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le Président, 3 000 emplois ont été perdus au Québec en janvier, après plus de six mois de stabilité sous le gouvernement conservateur. Maintenant, l'effet du gouvernement sur l'économie se fait sentir. On perd des emplois chez Bombardier, chez Rio Tinto et dans le secteur forestier.

Que fait le ministre responsable du développement économique? Il met en ligne un questionnaire, dont la première question est la suivante: « Quels sont les principaux atouts ou forces économiques de votre région? » J'espère que le ministre connaît déjà la réponse.

Est-il en train de découvrir les régions du Québec et le savoir-faire de ses travailleurs?

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement a la ferme intention de faire croître l'économie dans l'ensemble du pays et en particulier au Québec.

Nous pouvons compter sur une très solide agence de développement régional, qui fait des investissements judicieux dans divers secteurs de l'économie du Québec. Je m'y suis rendu dernièrement pour annoncer l'octroi de sommes d'argent pour l'Agence spatiale canadienne et le Quartier de l'innovation, à Montréal.

Nous allons continuer la diversification de l'économie et la création d'emplois dans l'ensemble du pays, et en particulier au Québec.

[Français]

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le Président, le silence du ministre n'est pas rassurant.

Je répète: en janvier, 3 000 emplois ont été perdus. Y a-t-il un pilote dans l'avion?

Ce gouvernement n'a aucun plan pour aider les régions du Québec. Je demande au ministre de clarifier ses intentions à propos de Développement économique Canada pour les régions du Québec. Est-il conscient de l'influence positive de cette agence sur toutes les régions du Québec, ainsi que des entreprises et des milliers de travailleurs qui en bénéficient?

Comment, par des actions concrètes, ce gouvernement peut-il affirmer qu'il prend le développement économique de toutes les régions du Québec au sérieux?

[Traduction]

L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a un plan, et nous l'avons décrit pendant la campagne.

Nous faisons des investissements historiques pour créer des emplois. Je me permets de rappeler au député d'en face que nous injectons effectivement de l'argent dans la construction navale, mais aussi dans la construction d'avions à réaction. Nous faisons des investissements dans l'ensemble du pays, et en particulier au Québec. Nous allons nous assurer que ces investissements créent des emplois durables et de qualité. Nous allons oeuvrer de concert avec les agences de développement régional pour diversifier l'économie.

M. Phil McColeman (Brantford—Brant, PCC): Monsieur le Président, la plateforme électorale des libéraux promettait aux Canadiens un budget équilibré en 2019. Toutefois, avant même la présentation de leur premier budget, les libéraux sont en train de faire table rase de leur plan financier au grand complet. La conjoncture économique est souvent imprévisible, mais les gouvernements qui font preuve de sérieux tiennent leurs promesses et atteignent leurs objectifs financiers. Pourquoi le premier ministre et le ministre des Finances sont-ils en train de trahir leur promesse d'équilibrer le budget?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que nous prenions des mesures pour améliorer leur qualité de vie. Nous sommes conscients du fait que la classe moyenne canadienne n'a pas vu ses revenus augmenter de manière équitable depuis de nombreuses années. Il faut vraiment aider les personnes les plus vulnérables de notre société.

Nous avons proposé des idées qui pourront être intégrées au budget de 2016 et qui amélioreront concrètement la qualité de vie des Canadiens. Nous savons que nous pourrions faire face à une conjoncture économique plus difficile que prévu. C'est exactement le rôle du gouvernement.

M. Phil McColeman (Brantford—Brant, PCC): Monsieur le Président, la promesse d'équilibrer le budget ne se limite pas au programme électoral des libéraux. Je rappelle au ministre des Finances que le premier ministre lui a explicitement donné l'instruction d'équilibrer le budget durant son mandat. D'ailleurs, au tout premier point de la lettre de mandat, le premier ministre demande de respecter « nos cibles fiscales, qui sont d'équilibrer le budget en 2019-2020 ».

Le ministre des Finances confirmera-t-il son intention de faire ce que le premier ministre lui a demandé de faire, à savoir équilibrer le budget au cours du mandat actuel? Dans la négative, à quoi bon rédiger une lettre de mandat?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si les Canadiens nous ont élus le 19 octobre, c'est parce qu'ils étaient persuadés que nous étions prêts à proposer des idées susceptibles de faire une énorme différence dans leur vie.

Nous sommes aux prises avec une faible croissance depuis 10 ans. Nous nous rendons compte aujourd'hui que la situation économique est encore plus difficile que ce que nous avons prévu à notre arrivée au pouvoir. Nous mettons en avant un plan qui, quoique prudent, demeurera axé sur la réduction de notre ratio de la dette nette au PIB et qui visera à rétablir l'équilibre budgétaire au cours du mandat, tout en reconnaissant que ce sera une tâche difficile dans le contexte économique actuel.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, l'économie tourne au ralenti et les pertes d'emplois se multiplient. Pas plus tard qu'hier, Bombardier annonçait la disparition de 7 000 emplois, dont 2 400 au Québec.

Pendant que des milliers de familles vivent dans l'angoisse de ne pas joindre les deux bouts à la fin du mois, l'assurance-emploi est de moins en moins disponible. Selon les dernières statistiques, 36 % de ceux qui en ont besoin ont accès à l'assurance-emploi.

Questions orales

Dans son budget, le gouvernement va-t-il enfin aider les travailleurs et créer un seuil d'admissibilité universel à 360 heures? [Traduction]

L'hon. MaryAnn Mihychuk (ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le régime d'assurance-emploi n'a pas su répondre aux besoins des Canadiens. Le nombre de travailleurs canadiens qui peuvent recevoir des prestations d'assurance-emploi a constamment diminué lorsque l'ancien gouvernement dirigeait le pays. Ce dossier nous tient à cœur, et c'est pourquoi nous nous sommes engagés à revoir l'ensemble du régime afin de permettre aux Canadiens d'en bénéficier. Voilà précisément ce que nous ferons.

• (1440)

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens ne veulent pas qu'on revoise le régime, mais qu'on agisse dès maintenant pour qu'ils puissent bénéficier de l'assurance-emploi.

Voici ce que vivent les pêcheurs de Norway House, au Manitoba. Ils sont traités comme des criminels parce qu'ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Ils doivent subir des interrogatoires et sont victimes d'intimidation. On leur demande même de fournir le dossier de personnes décédées. Certains se font retirer leurs prestations sans qu'on leur donne l'occasion de défendre leur cause.

Ces gens comptent parmi les personnes les plus pauvres du Canada. Le gouvernement se penchera-t-il sur la situation des pêcheurs de Norway House et réglerait-il ce problème immédiatement?

L'hon. MaryAnn Mihychuk (ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'une affaire très délicate. Certaines personnes font actuellement l'objet d'une enquête, et je ne peux pas faire de commentaires.

* * *

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

M. David Yurdiga (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, à la fin de décembre, le ministre des Finances a annoncé que les gouvernements des territoires devaient s'attendre à une diminution considérable des fonds fédéraux en raison d'un remaniement de la formule de financement des territoires. Maintenant, avec la pression qui augmente, le ministre affirme qu'il maintiendra le financement, mais pas dans sa totalité.

Les gouvernements territoriaux doivent quand même faire face à des millions de dollars de compressions. Quand le gouvernement a-t-il l'intention de revenir au financement initial et quand cessera-t-il d'abandonner les habitants du Nord à leur sort?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à cette question.

Nous avons constaté que Statistique Canada avait modifié sa façon de calculer la formule de financement des territoires, ce qui a eu une incidence sur les territoires du Nord. Nous avons donc travaillé en collaboration avec ces territoires. Je tiens d'ailleurs à remercier les députés de ce côté de la Chambre qui m'ont prêté main-forte à cet égard.

Nous en sommes arrivés à une solution qui leur assurera, à terme, un financement stable et prévisible. Le niveau de financement a presque été ramené à celui d'avant. Nous avons fait ce qu'il fallait.

M. David Yurdiga (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, dans les collectivités du Nord, les coûts de

transport des produits font monter les prix de façon vertigineuse. Les gouvernements territoriaux doivent également composer avec des coûts élevés en ce qui concerne la prestation de services comme les soins de santé offerts aux collectivités éloignées.

Étant donné que le gouvernement se détourne des ressources naturelles — l'industrie la plus importante de cette partie du pays —, comment croit-il que les gouvernements territoriaux seront en mesure de budgéter et de continuer à offrir des services essentiels lorsqu'il leur aura coupé les vivres?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, j'affirme que nous allons continuer à travailler en collaboration avec ces territoires.

Nous reconnaissons que les provinces et les territoires de tout le pays doivent relever des défis particuliers en période de difficultés économiques, notamment en raison de la fluctuation du prix des produits de base. En ce qui concerne la formule de financement, nous avons trouvé une solution qui permet aux territoires de comprendre à quoi ils peuvent s'attendre.

Nous continuerons de travailler avec eux afin de les aider à faire face aux problèmes qui les touchent et qui, du reste, touchent tout le monde au pays.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a balayé du revers de la main les préoccupations de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Même si le premier ministre Wall leur demande de se pencher sur les problèmes liés à la formule de la péréquation, les libéraux ne font rien. La Saskatchewan est obligée de fournir de l'argent comme si le pétrole se vendait encore 100 \$ le baril, alors que tout le monde sait qu'il se négocie plutôt à 30 \$ à peu près. C'est, de toute évidence, injuste.

Le ministre des Finances a consenti à modifier les calculs pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Traitera-t-il sur le même pied l'Alberta et la Saskatchewan?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je vais commencer par répéter que, dans le cas des territoires du Nord, la situation était attribuable à un changement apporté par Statistique Canada à la formule statistique.

Nous cherchons à aider les personnes aux prises avec des difficultés réelles, où qu'elles se trouvent au pays, les familles de la classe moyenne de tous les coins du Canada, aussi bien les gens de l'Alberta et de la Saskatchewan que ceux de Terre-Neuve-et-Labrador.

Nous présentons un programme qui les aidera réellement. Il comporte un allègement fiscal pour 9 millions de Canadiens et l'Allocation canadienne aux enfants pour les plus vulnérables. Nous allons faire des investissements dans les infrastructures qui vont stimuler l'économie tout en aidant la classe moyenne et les plus vulnérables.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, le fait d'investir un peu d'argent dans les infrastructures ne compense pas l'iniquité de la formule.

La Saskatchewan verse des millions de dollars aux autres provinces en dépit de l'effondrement du prix du pétrole. Si le ministre pense qu'asphalter quelques routes va compenser la quantité massive de richesse qui est transférée, il ne comprend manifestement pas comment fonctionne la péréquation.

Tout ce que nous demandons, c'est qu'il soit juste envers les provinces de l'Ouest. À en juger par sa dernière réponse, il est clair qu'il ne le sera pas.

Questions orales

Le ministre pourrait-il au moins expliquer aux gens de l'Alberta et de la Saskatchewan pourquoi ils ne méritent pas d'être traités comme les autres?

• (1445)

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais répéter que nous travaillons dur pour améliorer l'économie pour tous les Canadiens.

Nous ne ménageons aucun effort pour améliorer l'économie pour les Canadiens de la classe moyenne qui éprouvent des difficultés. Nous travaillons particulièrement fort avec les provinces qui sont les plus durement touchées par la fluctuation du prix des produits de base.

Le gouvernement poursuivra ses efforts en ce sens. Nous verrons dans le budget des initiatives qui auront une réelle incidence. Nous nous emploierons à apporter de réels changements au cours des semaines et des mois à venir.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, au Québec et au Canada, nous devons soigner en fonction des besoins et non pas des moyens. Le NPD a écrit à deux reprises à la ministre de la Santé et je dois encore me lever pour lui demander qu'elle agisse dans le dossier des frais accessoires au Québec. Peu de gens, et ce, dans chacun de nos comtés, ont les moyens de payer 300 \$ pour des gouttes ou 500 \$ pour une coloscopie. Pourtant, la Loi canadienne sur la santé est claire à ce sujet, et la ministre a le devoir de la faire respecter.

Qu'attend le gouvernement pour agir afin de mettre un frein à cette médecine à deux vitesses?

[Traduction]

L'hon. Jane Philpott (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, j'ai eu le plaisir de collaborer avec mes collègues des provinces et des territoires à la modernisation du système de santé du Canada.

Nous savons que c'est un système dont les Canadiens sont fiers, mais nous savons aussi qu'il doit être modernisé en profondeur. Je vais travailler avec tous mes collègues, y compris le ministre de la Santé du Québec. Je vais continuer de discuter avec lui et d'autres collègues. Nous travaillerons ensemble à de nouvelles ententes sur les éléments essentiels au système de santé pour qu'il réponde aux besoins des Canadiens.

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, si la ministre appuie la Loi canadienne sur la santé, elle devrait la faire respecter.

Pendant les années 1980, plus de 30 000 Canadiens ont été touchés par le scandale du sang contaminé et ont contracté le VIH et l'hépatite. Il a fallu verser des milliards de dollars en dédommagement aux victimes. La Commission Krever a déterminé que les collectes de sang à but lucratif et rémunérées posent un risque pour les Canadiens, mais aujourd'hui, un centre de prélèvement de plasma privé à but lucratif ouvre ses portes en Saskatchewan. Cela va directement à l'encontre des conclusions de la Commission Krever.

La ministre va-t-elle protéger le système d'approvisionnement en sang du Canada et fermer ce centre, ou est-elle en désaccord avec le juge Krever?

L'hon. Jane Philpott (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière de défendre la sécurité du système

d'approvisionnement en sang du Canada, qui est reconnu à l'échelle internationale comme l'un des systèmes les plus sûrs du monde. La protection de la sécurité de ce système est une priorité absolue du gouvernement.

Nous sommes déterminés à employer des politiques fondées sur des faits. Mon collègue a abordé un sujet délicat. Nous avons examiné la question de façon très détaillée, et nous avons confirmé que nous l'abordons en nous fondant sur des faits scientifiques. Nous veillons aussi à ce qu'aucun compromis ne soit accepté en ce qui concerne la sécurité du système d'approvisionnement en sang.

* * *

L'EMPLOI

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus difficile pour les étudiants de trouver un emploi d'été. L'été dernier seulement, près de 300 000 étudiants ne sont pas parvenus à trouver un emploi d'été. Cela ne peut pas continuer. Nous devons investir dans les jeunes Canadiens ensemble, pour les aider à bâtir un avenir meilleur et à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour participer à la croissance économique collective.

La ministre peut-elle expliquer ce que le gouvernement du Canada fait pour aider les jeunes Canadiens à trouver un emploi d'été?

L'hon. MaryAnn Mihychuk (ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, Lib.): Monsieur le Président, les étudiants recevront enfin de l'aide. Nous sommes fiers d'avoir doublé le financement accordé aux étudiants canadiens cet été, ainsi que le nombre de postes. Plus de 35 000 nouveaux emplois seront ajoutés, ce qui permettra aux jeunes d'acquérir l'expérience nécessaire pour faire leur entrée sur le marché du travail.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens veulent acheter et utiliser le pétrole du Canada parce qu'ils sont favorables aux quelque 450 000 emplois créés par le secteur canadien de l'énergie.

Au Nouveau-Brunswick et au Québec, les gens sont outrés que l'on soit plus favorable au pétrole étranger qu'au pétrole canadien. Le pétrole canadien est extrait et transporté de façon responsable.

Quand le gouvernement commencera-t-il à appuyer le secteur canadien de l'énergie et les emplois qu'il crée au lieu de nuire à ce secteur, de lui faire obstacle et d'accorder un traitement préférentiel au pétrole étranger?

• (1450)

L'hon. Jim Carr (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit à maintes reprises, le gouvernement du Canada a la responsabilité d'acheminer nos ressources naturelles vers les côtes de façon durable. C'est un résultat concret que l'ancien gouvernement conservateur n'a pas réussi à atteindre, puisque les conservateurs ne sont pas parvenus à faire construire un seul kilomètre de pipeline vers les côtes entre le jour où ils ont formé un gouvernement majoritaire, en 2011, et le jour des dernières élections.

Au lieu d'adopter une approche vouée à l'échec, nous empruntons une nouvelle voie en donnant de la crédibilité à un processus qui, nous en sommes persuadés, sera dans l'intérêt supérieur...

Le Président: La députée de Portage—Lisgar a la parole.

Questions orales

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont de la difficulté à appuyer le secteur pétrolier et gazier du Canada. On dirait qu'ils croient que ce secteur ainsi que les emplois qui en découlent sont nuisibles.

Le ministre peut-il se ranger aujourd'hui à l'avis de millions de Canadiens qui croient — et les données probantes leur donnent raison — que le pétrole canadien est extrait de façon responsable, et que les pipelines canadiens sont les plus sécuritaires du monde?

L'hon. Jim Carr (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de consulter le secteur de l'énergie à deux reprises, à Calgary.

Le secteur pétrolier canadien est un chef de file mondial qui adopte des pratiques exemplaires pour l'élaboration de nouvelles technologies. C'est d'abord grâce à son innovation que l'Alberta a su développer son industrie pétrolière.

Nous allons collaborer avec ces entrepreneurs responsables pendant que nous assurons la transition vers une économie de l'énergie davantage axée sur les énergies renouvelables et le développement durable.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, au cours d'une conférence de presse donnée la semaine dernière, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations a déclaré que les projets de pipelines devront obtenir l'aval des Autochtones pour aller de l'avant. J'aimerais poser la question suivante au ministre. Est-il en faveur d'accorder un veto sur l'exploitation des ressources naturelles du Canada?

L'hon. Jim Carr (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, j'ai eu le plaisir d'avoir des entretiens sérieux avec des leaders autochtones à Halifax, à Winnipeg, à Vancouver la semaine dernière, ainsi qu'au cours de réunions avec des leaders de la Côte-Nord, de la vallée de l'Okanagan et de la région même de Vancouver. Ce qu'ils ne cessent de me répéter, c'est à quel point il est agréable pour eux d'avoir de véritables discussions avec le gouvernement, ce qui ne s'est pas produit en 10 ans.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a semé le désordre dans ce dossier, à la fois pour l'industrie et pour les Premières Nations. Pendant la campagne électorale, il a dit que non, c'est non. Plus récemment, il est revenu sur cet engagement. L'incertitude nuit au développement potentiel et aux communautés autochtones.

Le ministre peut-il clarifier les choses, ici à la Chambre? Est-ce que non, c'est non, oui ou peut-être?

L'hon. Jim Carr (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, les dirigeants autochtones de pratiquement toutes les régions du pays nous ont dit qu'ils veulent participer de façon responsable et sérieuse à l'exploitation des ressources naturelles au Canada. Ce n'est pas ce qui s'est produit jusqu'à maintenant et ces projets ne se concrétiseront pas autrement. C'est pourquoi le principe de premier plan de la nouvelle approche consiste à avoir des conversations sérieuses avec les communautés autochtones de tout le pays, chose que le gouvernement précédent a négligé de faire.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, l'Accord sur le bois d'oeuvre a expiré l'an dernier, mais le gouvernement ne semble pas s'efforcer de négocier un nouvel accord. Il y a des milliers d'emplois en jeu dans

les collectivités forestières de la Colombie-Britannique et d'ailleurs au pays. Le temps presse en ce qui concerne ces bons emplois qui permettent de subvenir aux besoins des familles. Les collectivités veulent des mesures concrètes.

Quand le gouvernement prévoit-il conclure un nouvel accord afin de protéger les emplois du secteur forestier canadien?

L'hon. Chrystia Freeland (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie forestière est cruciale au pays. Nous sommes très conscients de l'importance de l'Accord sur le bois d'oeuvre et nous travaillons très fort sur ce dossier.

Je suis fier de dire aux députés qu'à notre toute première rencontre avec le président Obama, à laquelle j'ai eu la chance d'assister, le premier ministre a pris l'initiative de soulever la question de cet accord. Mes fonctionnaires et moi-même négocions très activement. La semaine dernière, les fonctionnaires de mon ministère se sont rendus à Washington. Nous travaillons d'arrache-pied sur cet accord, qui est essentiel pour les Canadiens.

* * *

• (1455)

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a promis du changement, mais il ne semble pas comprendre ce que ce mot veut dire. Au contraire, il adopte des éléments du programme conservateur. Il semble vouloir réaliser le plan boiteux des conservateurs consistant à fermer le centre des Services de communication et de trafic maritimes de Comox. Or, les experts nous ont prévenus que la fermeture du centre compromettrait la sécurité de nos eaux côtières et de la population.

Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement libéral prévoit fermer le centre de Comox exactement?

L'hon. Hunter Tootoo (ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, la Garde côtière canadienne a modernisé les centres de Services de communication et de trafic maritimes en les dotant d'équipement digne du XXI^e siècle. L'équipement n'avait pas été remplacé depuis 30 ans. C'est comme si on passait d'un téléphone à cadran au téléphone intelligent. Cette nouvelle technologie est plus fiable et elle aide les représentants de la Garde côtière à assurer plus efficacement les services de sécurité essentiels.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Défense a donné l'impression aujourd'hui que des avions F-35 pourraient remplacer les avions de chasse CF-18.

Dans sa plateforme, le Parti libéral disait: « Nous n'achèterons pas de chasseurs-bombardiers furtifs F-35. » Je vais donner au ministre l'occasion de s'expliquer ici à la Chambre. Les avions F-35 seront-ils exclus du processus d'appel d'offres pour le remplacement des avions de chasse CF-18? La réponse est simple: oui ou non.

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il est constamment question des avions F-35. Je suis actuellement tenu de remplacer les avions F-18, de sorte que nos forces aériennes disposent des ressources nécessaires pour aller de l'avant au cours des 10 à 20 prochaines années et répondre aux besoins du Canada.

Questions orales

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, le plan du gouvernement libéral contre le groupe État islamique est très simple: c'est un rôle de spectateur. En plus, nous en faisons moins et ce sera plus dangereux. Les libéraux ont déjà retiré nos CF-18, même si nous sommes en train de débattre leur motion, et cela place nos forces armées dans une position de vulnérabilité.

Le ministre de la Défense nationale nous confirme-t-il que nos soldats canadiens sont vulnérables sur le terrain, oui ou non?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les généraux prennent très au sérieux la sécurité du personnel. L'ensemble des règles d'engagement et les mesures défensives s'appliquent chaque fois que nous déployons du personnel, peu importe leur poste.

Je peux affirmer au député que nos membres actuels disposent de l'appui complet de la coalition, et nous avons même ajouté des ressources supplémentaires.

Je tiens également à rappeler au député qu'on ne pourra vaincre le groupe État islamique que sur le terrain, et c'est pourquoi nous avons triplé la capacité de formation.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je suis fière de représenter les militaires de la garnison de Petawawa, siège du Régiment d'opérations spéciales du Canada.

Nous avons appris hier que les libéraux avaient déjà mis fin à la couverture aérienne des soldats canadiens sur le terrain, qui était assurée par les CF-18.

Les familles des militaires du Régiment d'opérations spéciales déployés sur le terrain aimeraient savoir ceci: le ministre est-il prêt à prendre l'entière responsabilité des risques accrus que courent maintenant ces militaires en raison des changements apportés à la mission dans le seul but de tenir une promesse électorale?

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait la députée, j'ai moi-même servi avec mes collègues militaires. Je suis conscient de ce que vivent les familles. Je prends la sécurité de nos militaires très au sérieux.

Après mes deux visites dans la région du conflit, je peux aussi mentionner que certains équipements n'ont pas été acheminés jusqu'à la région, par exemple des antituberculoses. C'est notamment pour cela que je vois, avec une grande attention, à ce que les militaires déployés aient accès à tout ce dont ils ont besoin et puissent travailler efficacement.

Je peux confirmer à la députée que ces militaires sont bien formés, car j'ai déjà travaillé à leurs côtés.

* * *

● (1500)

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le privilège d'accueillir le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique à Halifax pendant la semaine de pause parlementaire.

Pendant sa visite de Volta Labs, le ministre a annoncé que l'APECA offrirait un financement de plus de 2,7 millions de dollars à

sept entreprises et organismes dans les secteurs des TIC, des technologies propres et des pêches en Nouvelle-Écosse.

Je suis aussi fier de mentionner que Pantel International, située dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour, a été l'une des nombreuses entreprises à recevoir du financement.

Le ministre aurait-il l'amabilité de nous donner une mise à jour sur ses annonces récentes de l'APECA?

L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.): Monsieur le Président, les députés connaissent peut-être le Canada atlantique, où j'ai été à même de voir le travail remarquable qu'accomplit l'APECA pour stimuler l'économie locale.

Comme le député l'a mentionné, le gouvernement a annoncé, à Halifax, sept projets dans le cadre du Programme de développement des entreprises de l'APECA, dont bien sûr des investissements dans les laboratoires et les TIC ainsi que des investissements dans Pantel International, société de communications novatrice située dans Dartmouth—Cole Harbour, en Nouvelle-Écosse.

Promouvoir un programme d'innovation qui créera des emplois est une priorité de notre gouvernement, et j'ai été ravi d'être là. Nous continuerons de faire ces investissements.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Tony Clement (Parry Sound—Muskoka, PCC): Monsieur le Président, hier, ici même, le ministre des Affaires étrangères a affirmé, et je cite:

[...] le gouvernement a des critères très rigoureux pour déterminer [qui recevra] une aide humanitaire [...] Nous contrôlons tous les aspects, de A à Z.

Cela diffère grandement de ce que la ministre du Développement international et de la Francophonie a affirmé en entrevue la semaine dernière; elle a reconnu que cette aide pouvait se retrouver entre les mains de combattants du groupe État islamique.

Le ministre des Affaires étrangères se trompe-t-il? Est-ce que des terroristes reçoivent de l'argent des contribuables canadiens?

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la seule confusion existe dans la tête des conservateurs.

Il est évident qu'on s'assure que l'aide que les Canadiens apportent avec leurs impôts va vraiment aux questions humanitaires et n'est pas détournée par les terroristes. On fait cela. En même temps, quand un médecin de Médecins sans frontières soigne un blessé, il le fait quel que soit le côté sur lequel penche le blessé. Qu'il soit du bon bord ou de l'autre bord, il va le soigner. C'est sa mission.

La mission des conservateurs est de ne pas poser de questions confuses.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, nos régions rurales ont de plus en plus de difficulté à recevoir des services pour leurs citoyens. Elles sont en droit de recevoir un traitement égal.

Questions orales

L'accès à un réseau Internet haute vitesse et à un réseau de téléphonie mobile de qualité est primordial pour la sécurité et le développement régional. Les conservateurs n'ont jamais réglé le problème, faute de comprendre les régions.

Est-ce que le ministre de l'Innovation s'engage à régler une fois pour toutes le dossier au moyen de programmes adaptés aux réalités régionales?

[Traduction]

L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.): Il va sans dire, monsieur le Président, qu'Internet joue un rôle important dans nos vies et que la connexion des ménages canadiens d'un océan à l'autre figure parmi les priorités du gouvernement. Voilà pourquoi nous sommes convaincus que le programme Un Canada branché nous aidera à atteindre cet objectif, car il nous permettra justement d'investir dans les régions rurales et éloignées. La promotion de l'économie numérique, la voilà, la clé. C'est l'objectif que nous devons viser, tout en nous attaquant sérieusement à la fracture numérique qui divise actuellement le pays. Le gouvernement s'est engagé en ce sens, et je sais déjà que je pourrai compter sur la députée pour la mise en oeuvre de ces investissements.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Pierre Breton (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie laitière canadienne est inégalée. Elle reçoit plus de 6 milliards de dollars en vente à la ferme et 15 milliards de dollars en vente au sein du secteur manufacturier. Elle soutient plus de 100 000 emplois partout au pays. De plus, l'industrie est chef de file en ce qui a trait aux préoccupations environnementales.

Le ministre de l'Agriculture peut-il nous informer des initiatives qu'il entreprend afin d'investir au sein de cette importante industrie?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai annoncé dernièrement de nouveaux investissements de l'ordre de 1,75 million de dollars dans la grappe de recherche laitière. Nous pourrions ainsi augmenter les rendements laitiers et approfondir nos connaissances sur les bienfaits des produits laitiers sur la santé.

Le gouvernement va continuer d'investir dans l'industrie laitière ainsi que dans les sciences et la recherche agricoles, car il a à coeur la réussite de ce secteur.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Brad Trost (Saskatoon—University, PCC): Monsieur le Président, le député de Cypress Hills—Grasslands a demandé à la Chambre ce que faisait le gouvernement pour faire relâcher Kevin Garratt et sa femme, Julia, qui sont retenus prisonniers par les forces de sécurité chinoises depuis plus d'un an.

Qu'a répondu le ministre des Affaires étrangères? Que « [n]ous av [i]ons signalé [...] notre forte désapprobation au sujet de la situation [...] ».

Je suis loin d'être convaincu que le ton bureaucratique du ministre a su retenir l'attention des Chinois.

Quand le ministre des Affaires étrangères va-t-il faire de la remise en liberté des Garratt une priorité?

• (1505)

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Bien sûr qu'il s'agit d'une priorité, monsieur le Président. Mon seul objectif consiste à faire relâcher M. Garratt, et nous ne ménageons aucun effort pour y parvenir. Je peux assurer à mon collègue que je suis prêt à collaborer avec lui ou avec quiconque pourrait nous aider à faire libérer M. Garratt. Je ne suis pas ici pour jouer au héros ni pour prétendre que je fais toutes sortes de choses qui peuvent au demeurant être néfastes. Tout ce qui compte, c'est de faire libérer tous les Canadiens en captivité ailleurs dans le monde, et c'est ce à quoi nous nous employons.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement nous faisait part de son plan de lutte contre le groupe État islamique.

Bien que nous saluions les intentions du premier ministre en matière d'aide humanitaire, son plan rate la cible. La raison en est simple: sans apport militaire direct, l'aide humanitaire que nous entendons fournir risque d'être impossible à acheminer aux populations les plus éprouvées par le conflit.

Le gouvernement est-il prêt à reconsidérer son plan? Trop de vies sont impliquées pour faire de ce sujet un enjeu de politique partisane.

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, en effet, ce n'est pas un enjeu de politique partisane. Mon collègue a raison.

C'est pourquoi je l'invite à regarder de près le plan, parce que celui-ci renforce le rôle du Canada dans le combat contre le soi-disant État islamique. Nous triplons l'effort de formation, nous doublons l'effort de collecte de renseignements, nous renforçons l'aide humanitaire, nous ajoutons de l'aide au développement, nous appuyons le Liban et nous appuyons la Jordanie. Alors, qu'il appuie cet excellent plan et qu'il le lise avec attention.

M. Michel Boudrias (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, le plan du gouvernement en matière de lutte contre le groupe État islamique réoriente complètement la mission militaire en Irak et en Syrie.

Hier, le ministre de la Défense nationale annonçait que nous allions tripler nos forces militaires au sol, afin d'améliorer la formation et de fournir un soutien technique à l'armée irakienne et aux forces kurdes. Par contre, le retrait des CF-18 prive nos troupes déployées d'un élément de protection important.

Le gouvernement peut-il nous dire s'il s'apprête à déployer des éléments de protection au sol, afin de garantir l'aide humanitaire d'abord, mais surtout afin de protéger nos troupes qui seront dans le théâtre des opérations?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que, lorsque nous travaillons au sein d'une coalition, celle-ci a toutes les ressources à sa disposition. La coalition disposera d'une force de frappe aérienne. Nous apportons des ressources additionnelles. Nous apportons exactement ce dont la coalition a besoin parce que le groupe État islamique ne peut être vaincu que sur le terrain. C'est d'ailleurs pourquoi des ressources en matière de renseignement sont nécessaires. Les Canadiens ont un bagage d'expérience extraordinaire à offrir, et c'est exactement ce que nous fournirons.

Travaux des subsides

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, passons maintenant à la question que tous attendent impatiemment: le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il préciser quels seront les travaux pour le reste de la semaine et la semaine prochaine?

L'hon. Dominic LeBlanc (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je sais que mes collègues ont hâte chaque semaine d'entendre cette annonce. Je serai bref.

Cet après-midi, nous poursuivrons le débat sur la motion de l'opposition conservatrice.

Demain, nous allons reprendre le débat sur la motion n° 2 du gouvernement, présentée par le premier ministre hier, qui porte sur le combat du Canada contre le groupe État islamique.

[Français]

Je suis en train de négocier avec mes homologues des autres partis pour arriver à une entente sur la durée du débat. Nous débattons cette motion lundi et mardi prochains aussi. Si nous arrivons à terminer ce débat mardi soir, nous passerons mercredi à l'étude de la deuxième lecture du projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

[Traduction]

Enfin, jeudi prochain sera un jour désigné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — ISRAËL

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice-président: Je prie les députés qui font autre chose que participer ou assister au débat cet après-midi de bien vouloir se rendre dans leur antichambre respective.

Nous revenons à l'ordre du jour. Le député de Mont-Royal disposait encore de trois minutes pour terminer son exposé.

Reprenons le débat. Le député de Mont-Royal a la parole.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poursuivre mon intervention. Il est parfois difficile de scinder un discours en deux. Si, au moment où les déclarations de députés ont commencé, tous les députés n'étaient convaincus que le mouvement BDS est mauvais, alors j'ai échoué dans ma mission. Par conséquent, pendant le temps qu'il me reste, je vais expliquer pourquoi cette motion ne constitue pas une violation de la liberté d'expression. J'aimerais convaincre les députés de ce côté-là de la Chambre qu'ils devraient se joindre au gouvernement et à l'opposition officielle pour appuyer la motion parce qu'elle ne vise pas à supprimer la liberté de parole.

La motion se lit comme suit:

Que, étant donné l'amitié et les relations économiques et diplomatiques de longue date qui unissent le Canada et Israël, la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

La motion ne dit pas que nous interdisons aux gens de s'exprimer librement. Elle ne dit pas que nous allons inscrire cela dans le Code criminel et que nous allons jeter en prison ceux qui sont favorables au mouvement BDS. Elle ne dit pas que nous interdisons aux gens de promouvoir leurs idées. Elle dit que le gouvernement condamnera ces opinions, auxquelles nous devons nous opposer parce que le mouvement BDS est une nouvelle forme d'antisémitisme.

Je demanderais aux députés du NPD et à la députée de Saanich—Gulf Islands de bien lire la résolution et de remplacer le terme « BDS » par « antisémitisme ». En effet, si vous demandiez au gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir l'antisémitisme, ici et à l'étranger, est-ce que vous ne voteriez pas en faveur de la motion?

Le mouvement BDS pointe clairement Israël du doigt. C'est manifestement une nouvelle forme d'antisémitisme. Nous avons toujours, à la Chambre des communes, condamné le racisme. Nous avons toujours condamné la xénophobie et nous condamnons ceux qui en font la promotion. Cela ne veut pas dire que tous ceux qui appuient le mouvement BDS sont antisémites, mais le mouvement lui-même l'est. C'est ce qu'il est en définitive. Il rend les étudiants juifs et pro-Israël mal à l'aise dans les campus canadiens. Il fait qu'ils se sentent mal à l'aise d'aller à l'école. Ce n'est pas correct.

Finalement, je demande à ceux qui s'opposent au mouvement BDS d'appuyer la motion et de ne pas dire qu'ils ne l'appuient pas parce qu'elle viole la liberté d'expression.

• (1515)

Le vice-président: Avant de passer aux questions et observations, je rappelle à tous les députés d'adresser leurs commentaires, leurs questions et leurs discours en général au Président et non pas à d'autres députés.

Nous passons aux questions et observations. La députée de Calgary Nose Hill a la parole.

L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC): Ce matin, monsieur le Président, la secrétaire parlementaire du premier ministre a posé une question. En introduction, elle a dit: « Je trouve cette formulation un peu étrange, car lorsque je songe à ce mouvement, je pense aussi à l'apartheid et comment, à l'époque, nous avions à nous entretenir avec des personnes qui étaient d'accord, ou pas, avec des faits assez répréhensibles de notre histoire. »

Je suis sûr que mon collègue d'en face sait que les députés qui connaissent le mouvement BDS seraient probablement scandalisés par l'utilisation du mot « apartheid » dans une discussion sur le conflit israélo-palestinien. Je me demandais s'il pouvait donner conseil à sa collègue au sujet de l'utilisation d'un tel terme dans ce contexte-ci.

M. Anthony Housefather: Monsieur le Président, je pense qu'il est important que nos deux partis profitent de la motion dont nous sommes saisis pour s'entendre sur le fait que le mouvement BDS est néfaste. Tâchons de voir en quoi elle peut nous unir au lieu de nous diviser. C'est pour cette raison que je ne commencerai pas à émettre des hypothèses sur qui aurait dit quoi.

Travaux des subsides

Pour en venir au fond de sa question, cependant, c'est un plaisir pour moi de convenir avec ma collègue qu'aucun aspect de la situation actuelle n'évoque l'apartheid. Israël est loin d'un État qui pratique l'apartheid. Les citoyens arabes et les citoyens non juifs d'Israël qui habitent à l'intérieur des frontières mêmes du pays jouissent des mêmes droits civils que les autres. Ils ont le droit de vote. Ils ont la liberté d'expression. Ils peuvent intenter des poursuites devant les tribunaux. Ainsi, il est inacceptable et inadmissible de prétendre qu'Israël pratique l'apartheid.

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, c'est d'une oreille attentive que j'ai écouté mon collègue exprimer avec fougue son opinion. J'ajoute que je respecte pleinement son point de vue.

Nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre et dans notre parti partagent son point de vue, estimant que le mouvement BDS ne constitue pas une réaction appropriée aux activités d'Israël au Moyen-Orient. Cependant, à mon avis, le problème vient du fait que tous ne voient pas les choses sous cet angle.

Mon collègue affirme que la motion laisse entendre que sont antisémites tous ceux qui prônent l'approche BDS comme moyen d'influencer le comportement d'Israël, entre autres dans les territoires occupés. Je rappelle au député que le Canada a officiellement déclaré que l'occupation des territoires palestiniens par Israël après 1967 constitue une violation du droit international et que tout le monde à la Chambre exhorte Israël à se retirer de ces territoires dans le cadre d'une entente négociée avec les Palestiniens. Nous appuyons cette approche.

Il ne fait aucun doute que certains partisans du mouvement BDS entretiennent des sentiments antisémites. Néanmoins, je sais que d'autres personnes qui souscrivent à l'approche BDS dans le but d'exercer des pressions sur le gouvernement d'Israël ne sont absolument pas animées par l'antisémitisme. Je n'appuie pas cette approche, mais je respecte le droit de ceux qui le font. Le député n'estime-t-il pas que, au Canada, un pays fondé sur la primauté du droit et la Charte canadienne des droits et libertés, où les citoyens jouissent de la liberté d'expression et d'opinion, que la Chambre ne devrait pas condamner qui que ce soit pour avoir exprimé un point de vue sincère qu'il ne partage pas à l'égard d'une question politique? Le député ne croit-il pas que les deux points de vue sont défendables de bonne foi?

• (1520)

M. Anthony Housefather: Monsieur le Président, je suis certainement d'accord pour dire que la liberté d'expression doit exister. Lorsque je condamne le discours d'une personne, je ne dis pas qu'il faudrait la priver de sa liberté d'expression. Je tiens à le préciser, et je crois que tous les députés qui appuient cette motion partagent mon avis là-dessus.

Pour ce qui est de la motion à l'étude aujourd'hui, mon mentor, Irwin Cotler, a déclaré que le mouvement BDS est bel et bien une nouvelle forme d'antisémitisme. Je suis d'accord avec lui. Il ne s'agit pas de l'ancien antisémitisme religieux, qui prétendait que les juifs avaient tué le Christ. Il ne s'agit pas non plus de l'antisémitisme racial propagé par les nazis. Toutefois, le mouvement BDS montre du doigt l'État d'Israël dans le but de le diffamer.

Pour que le mouvement BDS ne soit pas qualifié d'antisémite, il faudrait qu'il dénonce de la même façon les États du monde qui enfreignent les droits de la personne et tous les territoires contestés. Or, ce n'est pas ce que fait actuellement le mouvement BDS. Celui-ci montre du doigt uniquement l'État juif dans le but de le diffamer.

Pour ce qui est des commentaires sur les territoires occupés après 1967, le mouvement BDS ne demande pas que le boycott s'applique uniquement à ces territoires. Il réclame aussi le boycottage des produits fabriqués à l'intérieur des frontières de l'État d'Israël antérieures à 1967 et souhaite qu'on interdise aux universitaires et aux athlètes israéliens qui vivaient dans cet État avant 1967 de participer à des événements internationaux. Le mouvement BDS n'a rien à voir avec les territoires. Il cherche à diffamer l'État d'Israël au grand complet et, pour cette raison...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je comprends la position exprimée par le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères sur la question du point de vue du gouvernement.

Il y a un aspect que je tiens à souligner et sur lequel j'aimerais entendre le député: idéalement, la motion aurait pu être mieux formulée. Selon le député, aurait-il été possible de revoir la formulation afin de donner beaucoup plus de poids à la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui?

M. Anthony Housefather: Monsieur le Président, je répondrai la même chose à mon collègue que ce que j'ai dit à la députée d'en face.

Pour moi, cette motion devrait nous unir, pas nous diviser. Je ne vais pas réfléchir à une autre façon de formuler une motion qui a été présentée à la Chambre. Je l'aurais peut-être formulée autrement. Le député ou le gouvernement l'auraient peut-être aussi formulée d'une autre manière. Mais c'est une motion qui est importante. Elle est claire et je l'appuie.

M. Garnett Genus (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je veux féliciter le député pour son excellente allocation, la meilleure qu'un libéral ait prononcée depuis très longtemps.

Je me dois cependant de souligner que ses propos ont reçu des applaudissements beaucoup plus nourris de ce côté-ci de la Chambre que du sien. Nous avons entendu des choses très préoccupantes en provenance des banquettes ministérielles au sujet de cette motion. Le ministre des Affaires étrangères a dit qu'il s'agissait d'une motion qui cherchait à créer la division. Je félicite bien sûr le député d'avoir reconnu à quel point cette motion est importante et nécessaire, mais je soutiens que ladite motion devrait nous unir.

À la lumière de ce que les ministériels ont dit à ce sujet, de leur ambiguïté sur la question et de leurs efforts pour établir de nouvelles relations avec l'Iran, je serais curieux de savoir comment il perçoit les gestes des siens à cet égard, et pourquoi il pense que les Canadiens devraient faire confiance au gouvernement en ce qui concerne Israël.

M. Anthony Housefather: Monsieur le Président, je vais dire la même chose à mon collègue.

Voilà une question qui cherchait clairement à m'isoler de mon parti et à nous diviser tous. Or, il s'agit d'une motion qui vise à nous unir contre quelque chose de malsain, c'est-à-dire le mouvement BDS.

Travaux des subsides

Je n'ai pas le moindre doute que le premier ministre et le gouvernement appuient l'État d'Israël. Le premier ministre l'a affirmé sans équivoque dans ma circonscription et partout au pays. Le ministre des Affaires étrangères a dit que nous étions amis avec l'État d'Israël. Le gouvernement lui-même appuie la motion.

Unissons-nous pour affirmer que nous sommes d'accord pour appuyer Israël; unissons-nous pour combattre l'antisémitisme — je pense bien que le député sera d'accord avec moi là-dessus — et pour combattre le racisme. Essayons autant que possible de faire l'unité de tous les partis plutôt que de nous diviser.

• (1525)

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Calgary Midnapore.

Je tiens moi aussi à féliciter le député de Mont-Royal pour son extraordinaire discours. J'aimerais pouvoir en faire un copier-coller pendant mon temps de parole, mais je ne pense pas que notre technologie soit rendue là.

Je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour appuyer la motion de mon collègue, qui dit ceci:

Que [...] la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

Ma ville compte quelque 5 500 habitants de confession juive, dont un grand nombre ont des attaches en Israël. En tant que député d'Edmonton-Ouest, je suis fier d'appuyer cette motion.

En ma qualité de membre de l'organisme Christians United for Israel, ou CUI, je suis très fier de prendre la parole aujourd'hui.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai assisté à une cérémonie à la synagogue Beth Israel, dans ma circonscription, Edmonton-Ouest. Le rabbin Daniel Friedman, un ami à moi, est le leader de la communauté interreligieuse de la circonscription. Il s'est adressé aux dirigeants des églises chrétiennes et de la mosquée de la région afin qu'ils travaillent en collaboration pour promouvoir l'harmonie entre les croyants.

Ce matin-là, après la cérémonie, il est venu me voir pour me dire que, le soir précédent, la synagogue avait encore été profanée par des graffitis haineux. L'antisémitisme existe encore, et le mouvement BDS en fait la promotion.

Ce que les gens derrière ce mouvement ne nous disent pas, c'est qu'Israël est un pays multiculturel, multiracial, diversifié et tolérant. Cette vérité est l'antidote le plus efficace contre le mensonge de l'apartheid. Nous sommes prêts à travailler sans relâche pour que cette vérité soit révélée à tous.

Les militants du mouvement BDS répandent la fausse idée selon laquelle Israël serait le seul responsable du conflit israélo-palestinien, et ils incitent au boycott de la seule démocratie libérale du Moyen-Orient tout en fermant les yeux sur les agissements de ceux qui commettent les pires violations des droits de la personne dans le monde. Ces boycotts prennent de nombreuses formes. Par exemple, on demande aux consommateurs de ne pas acheter de produits israéliens, on exhorte les universités à rompre leurs relations avec des professeurs et des universitaires israéliens, et on demande à ce que les Israéliens soient exclus des compétitions sportives internationales.

En faisant la promotion de sanctions économiques contre les Israéliens, le mouvement BDS s'en prend à tous les Israéliens, y

compris, paradoxalement, ceux qui sont d'ardents défenseurs de la paix. Le mouvement BDS s'appuie sur le langage et la rhétorique réservés aux États parias.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous devons rejeter le mouvement BDS sous toutes ses formes.

D'abord, c'est une forme de discrimination. En ciblant tous les Israéliens, le mouvement crée une liste noire moderne et une forme de discrimination fondée sur l'origine nationale. Tout comme on a ciblé les Juifs lors de boycottages au cours de l'histoire, les militants du mouvement BDS appellent aujourd'hui à un boycottage des citoyens du seul État juif au monde et de la seule démocratie libérale du Moyen-Orient.

Beaucoup de dirigeants du mouvement BDS déclarent ouvertement que leur but n'est pas de trouver une solution pacifique fondée sur la coexistence de deux États, mais bien de détruire l'État d'Israël.

Le mouvement BDS n'est pas pro-palestinien; il est simplement anti-Israël. Il ne vise pas à aider les Palestiniens, mais à punir Israël et les Juifs.

Dans ce but, le mouvement BDS compromet le processus de paix que tous les députés souhaitent voir se concrétiser. Le mouvement BDS ne fait rien pour rapprocher les deux parties, promouvoir la paix ou améliorer la qualité de vie du Palestinien moyen. Il attribue plutôt toute la responsabilité du conflit à Israël et en dégage complètement les Palestiniens.

Si les efforts du mouvement BDS portent leurs fruits, le gain-pain de milliers de Palestiniens qui travaillent dans des entreprises israéliennes sera menacé.

De plus, le mouvement BDS importe ce conflit au Canada, puisqu'il cible de manière injustifiée des entreprises, des universités, des étudiants universitaires et des institutions de la société civile. Aucun organisme canadien ne devrait devenir une plateforme d'exclusion sociale ou une façon de diaboliser des Canadiens en fonction de leur origine nationale ou de leurs croyances religieuses, deux situations qui vont à l'encontre des valeurs canadiennes.

Le mouvement BDS est un échec. Le boycottage d'entreprises israéliennes s'est avéré inefficace. Il n'a servi, chaque fois, qu'à encourager les communautés juive et pro-israélienne à acheter les produits ciblés par le boycottage. Malgré l'invitation au boycottage, au désinvestissement et aux sanctions, l'économie israélienne connaît une croissance phénoménale, et les liens entre Canadiens et Israéliens se sont beaucoup resserrés, notamment parmi les entreprises et les universitaires, sans oublier les liens culturels.

Pire encore, le mouvement BDS nuit à ceux qu'il prétend aider.

C'est ce qu'a souligné Kristin Lindow, vice-présidente principale et analyste en chef pour Israël chez Moody's Investors Service. Voici ce qu'elle a déclaré pendant une entrevue accordée au magazine *Forbes*. Je la cite:

• (1530)

Jusqu'à maintenant, le mouvement BDS a eu des effets psychologiques mais pas d'effets concrets. Il n'a eu aucune incidence tangible sur les échanges commerciaux d'Israël ou sur l'économie en général [...] Les sanctions pourraient toutefois nuire à l'économie palestinienne, beaucoup plus modeste et plus pauvre que celle d'Israël, comme l'illustre l'exemple de SodaStream.

Je laisse de côté, pour un instant, le volet politique des relations israélo-palestiniennes pour me concentrer sur l'aspect économique des relations entre ces deux États.

Quel que soit notre point de vue personnel au sujet d'Israël ou de la Palestine, les chiffres sont clairs.

Travaux des subsides

Israël, qui compte seulement 8 millions d'habitants, affiche un PIB de près de 300 milliards de dollars. Pour leur part, les territoires palestiniens ont 4 millions d'habitants et un PIB de 11 milliards de dollars.

Les exportations israéliennes à destination des territoires palestiniens représentent 4,3 milliards de dollars. Cela correspond à environ 5 % des exportations d'Israël et à moins de 2 % de son PIB.

En comparaison, en 2012, les exportations de la Palestine à destination d'Israël représentaient 81 % des exportations palestiniennes. Les importations provenant d'Israël comptaient pour deux tiers des importations de la Palestine.

Dans ses échanges commerciaux avec Israël, la Palestine affiche un excédent commercial qui a triplé au cours des dernières années. Ce déséquilibre commercial démontre que la Palestine a besoin d'Israël, et que le mouvement BDS nuirait aux liens commerciaux entre ces deux États et, du même coup, aux Palestiniens.

De plus, malgré les preuves montrant que le commerce rapproche les peuples et favorise la paix, les partisans du mouvement BDS veulent faire disparaître l'excédent commercial considérable dont Israël fait profiter la Palestine, sans proposer quoi que ce soit pour le remplacer, ce qui nuirait aux relations entre Israéliens et Palestiniens et menacerait encore plus la paix dans la région.

Tandis que certains députés prétendent que les avantages économiques dont jouit la Palestine sont grandement exagérés, le quotidien de l'Autorité palestinienne, *l'Al-Hayat Al-Jadida*, rapporte qu'en général, les Palestiniens qui travaillent pour des entreprises israéliennes ont droit à des salaires et à des avantages sociaux beaucoup plus élevés. Pourquoi? Parce qu'on ne discrimine pas en Israël.

Pour Israël et les Israéliens, peu importe d'où l'on vient, quelle religion on pratique ou à quel groupe de la société on appartient. Ce qui compte, c'est l'effort, la persévérance, la diligence dont les personnes font preuve au travail. Malgré les conflits politiques en cours, les entreprises israéliennes ouvrent leurs portes aux Palestiniens et leur offrent des débouchés.

Je sais que pour certains députés, les arguments présentés paraissent plutôt partiaux. Je vais citer Bassem Eid, un Palestinien défenseur des droits de la personne, un analyste politique et un chroniqueur des affaires intérieures de la Palestine qui a été cité plus tôt aujourd'hui. Il a écrit un article sur le mouvement BDS, où il affirme que celui-ci n'a nullement calmé le conflit israélo-palestinien. Voici un passage de son article:

Malheureusement, presque tous ceux qui se dévouent si ostensiblement à trouver une solution poursuivent leurs propres desseins, qui ne servent pas nécessairement les intérêts des Palestiniens ou des Israéliens. Le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) est un bel exemple. En tant que Palestinien qui oeuvre pour la paix et la réconciliation entre mon peuple et nos voisins israéliens, je ne crois pas que ce mouvement aide notre cause. Au contraire, il ne fait qu'alimenter la haine, l'hostilité et la polarisation...

Il n'y a pas de lien entre les tactiques et objectifs du mouvement BDS et les réalités du Moyen-Orient. Les Israéliens continuent de faire des affaires en Cisjordanie et la majorité des Palestiniens continue d'acheter des biens israéliens. En fait, si vous demandez aux Palestiniens ce qu'ils veulent, ils vous diront qu'ils veulent avoir des emplois, pouvoir aller à l'école en sécurité et être en santé.

Et il poursuit:

Les porte-parole du mouvement BDS justifient un appel au boycott qui accentuera les difficultés économiques des Palestiniens en affirmant que ces derniers sont prêts à subir ces privations afin de gagner leur liberté. Il va sans dire que ces porte-parole vivent eux-mêmes dans le confort ailleurs dans le monde et qu'ils ne sont pas prêts à subir de telles difficultés. Il semblerait que, dans sa volonté de s'opposer à Israël, le mouvement BDS est en fait prêt à se battre jusqu'à la dernière goutte du sang palestinien. En tant que Palestinien vivant à Jérusalem-Est et espérant une vie meilleure pour sa famille et sa communauté, je me passerais bien volontiers de ce

genre de « militantisme pro-palestinien ». Il est dans notre intérêt de nous réconcilier avec nos voisins Israéliens, plutôt que de les rejeter et de les détester.

Israël est l'une des nations les plus libres et les plus démocratiques du monde. C'est certainement la nation la plus libre et la plus démocratique du Moyen-Orient.

Voilà pourquoi le caucus conservateur propose cette motion, qui demande à la Chambre d'appuyer Israël en rejetant le boycott, le désinvestissement et les sanctions et en condamnant les organisations qui font la promotion de ce mouvement ridicule.

• (1535)

En tant que seule démocratie libérale au Moyen-Orient, Israël reflète les valeurs et les croyances qui sont chères aux Canadiens, par exemple le respect du rôle démocratique, la tolérance d'une société multiraciale et multireligieuse et le respect de la primauté du droit. Les citoyens arabes d'Israël jouissent de plus de droits que les Arabes vivant dans n'importe quel autre pays du monde. Ils servent à la Knesset, l'équivalent de notre Parlement, dans le système judiciaire, dans le service extérieur et dans tous les domaines de la société israélienne.

Malheureusement, certaines universités canadiennes...

Le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît. Le temps de parole du député est épuisé. Passons maintenant aux questions et observations.

Le député de Mont-Royal a la parole.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, rappelons une chose très intéressante: les femmes arabes en Israël ont obtenu le droit de vote lorsqu'Israël accéda à l'indépendance, en 1948, avant qu'elles puissent voter dans quelque pays arabe que ce soit.

Je sais que mon collègue n'a pas vraiment eu la chance de finir ses propos. Voudrait-il nous dire ce qu'il aurait dit s'il avait eu le temps de le faire?

M. Kelly McCauley: Monsieur le Président, ce serait bien de me faire poser plus souvent ce genre de question, surtout à la maison, au lieu de me faire dire d'arrêter de parler.

J'encourage instamment tous les députés à appuyer la motion condamnant le mouvement BDS. L'adoption de la motion signalera aux Canadiens et au monde entier que le Canada est fièrement solidaire de son ami et allié, Israël, pays prospère, défenseur de la paix et de la tolérance, dont le bilan au chapitre des droits de la personne est excellent.

Le député a raison. Arabes, minorités, homosexuels, minorités chrétiennes, yézidis, maronites: tous jouissent en Israël de droits et de privilèges inconnus dans le reste du Moyen-Orient. C'est une des raisons pour lesquelles mes collègues et moi et plein de députés d'en face appuyons ce pays ainsi que la motion visant à dénoncer le mouvement BDS.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'étais maire d'Hamilton, j'ai eu l'honneur de recevoir une délégation de maires israéliens. Certains étaient juifs, d'autres musulmans. J'ai d'ailleurs toujours en souvenir une plaque commémorative que m'avait alors remise le maire de Zemer, un musulman qui parlait arabe.

Travaux des subsides

J'aimerais revenir sur les propos de mon collègue concernant les difficultés que certains sont prêts à imposer à d'autres. Les discussions que nous avons tenues avec la délégation portaient sur la coopération entre ces municipalités israéliennes où les racines juives et musulmanes se confondent. Le député d'en face pourrait-il parler de la sensibilité en Israël à l'égard des mesures oppressives provenant de l'extérieur, qui ont tendance à nuire à l'évolution de cette société vers une existence paisible?

M. Kelly McCauley: Monsieur le Président, de toute évidence, la situation est très difficile là-bas, et Israël a un rôle à jouer dans le mouvement pour la paix.

Dans ma collectivité, je travaille en collaboration avec mon ami le rabbin Daniel Friedman ainsi que les gens de la mosquée locale et des paroisses chrétiennes de la région. Il y a un désir, au sein du groupe interconfessionnel, de collaborer pour la paix et le progrès. Je crois sincèrement que la voie qu'empruntent les anciens homologues israéliens du député est la bonne solution: collaborer et évoluer vers la paix et la prospérité pour leur peuple, sans influence de l'extérieur.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, l'un des arguments avancés à l'encontre de cette motion l'a été par ceux qui prétendent qu'elle brimerait en quelque sorte la liberté d'expression. En 2006 et en 2010, d'autres motions nous ont pourtant été présentées et la Chambre a exprimé son profond désaccord concernant certains articles publiés, l'un dans un quotidien et l'autre dans un magazine.

Nous savons qu'il existe une différence entre, d'un côté, la restriction de la liberté d'expression et, de l'autre, le fait que la Chambre défende vigoureusement des valeurs communes.

Le député peut-il expliquer plus en détail pourquoi la motion ne porte nullement atteinte à la liberté d'expression et quelle est la différence entre ce qui brime la liberté d'expression et ce qui, comme cette motion, est une énonciation collective de la Chambre au sujet des problèmes posés par le mouvement BDS?

• (1540)

M. Kelly McCauley: Monsieur le Président, le mouvement BDS n'a rien à voir avec la liberté d'expression; ce mouvement fait la promotion de la haine.

Il trace une ligne très nette entre le discours public, un privilège dont nous jouissons ici à la Chambre aujourd'hui, et le message véhiculé par le mouvement BDS. Nous l'avons constaté autant dans les universités que dans la rue : le mouvement BDS est fermé à toute discussion.

Il se prétend favorable à la liberté d'expression, alors qu'en fait, son but est de faire taire ceux qui souhaitent s'exprimer sur le sujet. Son but est d'empêcher les étudiants des universités de prendre la parole et d'exercer leur libre arbitre.

L'hon. Jason Kenney (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole en cette enceinte depuis la dernière élection générale, j'aimerais d'abord remercier les électeurs de ma circonscription, Calgary Midnapore, qui m'ont donné le grand honneur de les représenter ici pour la septième fois. Bon nombre des électeurs de mon ancienne circonscription de Calgary-Sud-Est font désormais partie de ma circonscription de Calgary Midnapore.

J'aimerais également vous féliciter d'avoir été réélu à la Chambre et reporté à l'auguste fonction de vice-président. Enfin, je tiens à féliciter le député d'Edmonton-Ouest, qui a pris la parole avant moi, pour ses remarques réfléchies.

[Français]

La motion qui est devant la Chambre dit ceci:

Que, étant donné l'amitié et les relations économiques et diplomatiques de longue date qui unissent le Canada et Israël, la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger.

Une des raisons pour lesquelles la motion d'aujourd'hui est importante est que le mouvement BDS représente la nouvelle vague d'antisémitisme, la forme de haine la plus pernicieuse de toute l'histoire de l'humanité.

[Traduction]

L'antisémitisme est la forme la plus persistante et la plus pernicieuse de haine de toute l'histoire de l'humanité. C'est pourquoi, en notre qualité de parlementaires dans cette démocratie libérale, nous devons rejeter et condamner ces manifestations du néo antisémitisme.

Nous connaissons tous ce qu'on appelle parfois l'ancien antisémitisme, ou l'antisémitisme traditionnel, qui s'est funestement exprimé durant presque toute l'histoire européenne à l'encontre le peuple juif et qui a été à l'origine des pogroms avant de servir de toile de fond idéologique de la Shoah, la tentative nazie d'éradiquer le peuple juif de la face de la terre.

Au cours des récentes décennies et des dernières années, nous avons vu émerger une nouvelle forme d'antisémitisme, une sorte de fusion idéologique entre des groupes d'extrême gauche et des groupes islamistes qui cherchent, ensemble, à détruire l'État démocratique juif d'Israël, en tant que représentation de ce que certains appellent le « Juif collectif ».

Ce n'est pas la première fois que notre Chambre est saisie de ces questions et je suis fier de dire que j'ai joué un modeste rôle pour permettre à des parlementaires du monde entier de se réunir à Ottawa dans le cadre de la Coalition interparlementaire de lutte contre l'antisémitisme. En 2010, nous avons invité des parlementaires de 54 pays à se rencontrer ici pour se pencher sur ces questions.

Par la suite, un comité composé de représentants de tous les partis a été créé, en l'occurrence la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme, qui a tenu de vastes audiences à l'échelle du pays et à Ottawa pendant près de deux ans. L'ancien député de Lanark—Carleton et l'ancien député libéral Mario Silva en étaient les coprésidents. Je les félicite de leur travail et je recommande qu'on considère comme document de référence essentiel le rapport qu'ils ont présenté à la Chambre en 2010 sur la réalité de l'antisémitisme et, en particulier, sur son expression dans la campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions.

La motion dont nous sommes saisis amène entre autres à s'interroger sur la nature de l'antisémitisme. La Coalition interparlementaire pour la lutte contre l'antisémitisme a adopté le protocole d'Ottawa, que j'ai eu le plaisir d'appuyer à titre de ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, au nom du gouvernement du Canada. Soit dit en passant, nous avons été le premier et le seul organe exécutif d'un gouvernement à l'échelle mondiale à souscrire à ce protocole.

Travaux des subsides

Le rapport dont j'ai fait mention adopte la définition de la notion d'antisémitisme proposée par les entités de l'Union européenne qui ont étudié le phénomène du nouvel antisémitisme.

● (1545)

J'aimerais maintenant citer une partie de la définition de l'antisémitisme établie par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes et adoptée par les parlementaires canadiens membres de la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme:

Exemples actuels non exhaustifs d'attitudes antisémites dans la vie publique, les médias, les écoles, au travail et dans la sphère religieuse:

Nier au peuple juif le droit à l'autodétermination, en prétendant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est une entreprise raciste.

Faire preuve d'une double morale en exigeant d'Israël un comportement qui n'est attendu ni requis d'aucun autre pays démocratique.

Faire des comparaisons entre la politique actuelle israélienne et celle des nazis.

La Coalition interparlementaire de lutte contre l'antisémitisme et son équivalent canadien ont ajouté ce qui suit: « Le fait de critiquer Israël n'est pas antisémite, et prétendre le contraire est inacceptable. »

En effet, si les critiques à l'endroit d'Israël étaient jugées antisémites, des propos antisémites seraient exprimés tous les jours à la Knesset, dans cette démocratie pluraliste.

Voici ce que je tiens à dire aux députés du NPD qui expriment des réserves à l'égard de cette motion. Le fait de critiquer Israël n'est pas antisémite, et prétendre le contraire est inacceptable. Toutefois, le fait montrer du doigt Israël pour condamner ce pays et le couvrir d'opprobre ou, pire encore, le fait de nier son droit d'exister ou de souhaiter sa destruction est discriminatoire et haineux, et ne pas le dire relève de la malhonnêteté.

Par cette motion, nous espérons pouvoir transmettre collectivement un message: isoler Israël au motif de condamnations sélectives et d'opprobre — sans parler de lui refuser le droit d'exister ou de chercher à le détruire — est discriminatoire et haineux, et il s'agit d'une expression virulente du nouvel antisémitisme.

Comment ce phénomène se manifeste-t-il? Hélas, sur bien des campus, nous en sommes témoins durant la prétendue semaine contre l'apartheid israélien. Le député d'Edmonton-Ouest a expliqué comment des gens se font taire sur les campus s'ils osent défendre la nature démocratique de l'État juif.

J'ai visité plusieurs campus un peu partout au pays pour aller encourager les étudiants juifs et d'autres alliés et partisans de l'État démocratique d'Israël; dans certaines universités canadiennes, on m'a harcelé physiquement et chahuté pour m'empêcher d'exprimer mon opposition à la semaine contre l'apartheid israélien.

Il est déplorable de voir des étudiants de premier cycle — des jeunes passionnés néo-marxistes qui, peut-être, ne savent pas mieux —, se déchaîner et exprimer leur haine de l'État juif. Mais il est aussi déplorable de voir, dans un trop grand nombre d'établissements d'enseignement, des professeurs permanents qui encouragent cette forme d'antisémitisme collectif grâce, en partie, au mouvement de boycott dans le milieu universitaire. C'est pourquoi je suis fier de dire que, dans le rapport publié en 2010 par la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme, la recommandation 9 se lit comme suit:

La Commission d'enquête approuve la conclusion de la commission d'enquête du Royaume-Uni, selon laquelle les appels au boycottage de toute interaction avec des universitaires d'Israël constituent une atteinte à la liberté universitaire et aux échanges intellectuels.

Il ne me reste pas beaucoup de temps, alors permettez-moi de souligner à quel point il est important d'agir, et non uniquement de lancer des symboles comme cette motion condamnatrice que nous

avons ici devant nous. Le gouvernement précédent, dont je suis fier d'avoir été membre, a déclaré la tolérance zéro face à toute expression d'antisémitisme; il a en fait coupé le financement public des organismes qui soutiennent ouvertement le mouvement BDS.

C'est pourquoi, quand j'étais ministre de Citoyenneté et Immigration, j'ai coupé le financement que Palestine House, à Mississauga, et la Fédération Canado-Arabe recevaient du gouvernement précédent pour faciliter l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants, car les dirigeants de ces organismes ne cessaient de proférer d'ignobles sentiments antisémites et soutenaient le mouvement BDS. J'espère sincèrement que le nouveau gouvernement ne rétablira pas le financement de tels organismes. Je trouve les intentions du gouvernement à ce propos quelque peu ambiguës.

● (1550)

Enfin, à ceux d'entre vous qui désirent manifester de manière tangible leur solidarité envers l'un des peuples les plus négligés de l'histoire, l'État juif qui est né des décombres de l'Holocauste pour accueillir le peuple juif, je suggère qu'au lieu de boycotter les produits venant d'Israël, vous vous adonnez à une « profusion d'achats ». C'est ce que je fais.

[Français]

La boutique Le Marcheur est située sur la rue Saint-Denis, à Montréal. C'est là qu'Amir Khadir a lancé un boycott. Je vais dans cette boutique pour acheter mes chaussures. Quand il y a eu un boycott contre Sodastream, ce fut la première fois que j'achetais un produit Sodastream. Pour M. et Mme Tout-le-Monde, faire le contraire, c'est-à-dire d'appuyer les producteurs israéliens dans leurs efforts pour créer une société prospère, libre et démocratique, serait une façon de rejeter cette campagne de haine.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir présenté ces observations. Toutefois, je voudrais qu'il nous dise ce qu'il pense d'une chose. Le député de Mont-Royal s'est efforcé d'expliquer à la Chambre pour quelles raisons le mouvement BDS vise uniquement la nation d'Israël. Il a ainsi souligné de façon très éloquente les sentiments d'antisémitisme que de nombreuses personnes associent au mouvement BDS.

Voici donc la question que je désire poser au député. Pourrait-il nous expliquer pour quelles raisons il pense, ou il remarque, que ce mouvement vise un seul pays, Israël, et que cela enflamme l'aspect racial du débat?

Travaux des subsides

L'hon. Jason Kenney: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit et comme l'ont affirmé notre propre Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme et la Coalition interparlementaire de lutte contre l'antisémitisme, la critique de certaines politiques d'un gouvernement israélien ne constitue pas une expression d'antisémitisme. Mais lorsqu'on applique deux poids deux mesures, lorsque ces critiques ne visent que le seul État juif au monde, lorsque ces organismes s'acharnent à condamner, à délégitimer et marginaliser le seul pays juif au monde et lorsqu'ils ne critiquent pas les politiques similaires d'autres gouvernements qui enfreignent beaucoup plus gravement les droits de la personne, il est tout à fait clair que ces organismes appliquent deux poids deux mesures. Ils expriment alors clairement leur antisémitisme en traitant Israël comme un Juif collectif.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le mouvement BDS, soit Boycott, désinvestissement et sanctions, est une réponse citoyenne non violente et non antisémite. Elle ne vise pas les juifs en tant que juifs. Elle vise les politiques de l'État d'Israël que l'on peut contester. Par exemple, il peut s'agir des politiques de tous les gouvernements successifs envers le peuple palestinien: occupation, colonisation, blocus.

Le Bloc québécois reconnaît que le boycottage est un droit démocratique de gens qui veulent critiquer pacifiquement les politiques d'un État. Ne pas partager le point de vue de la colonisation de la Palestine, par exemple, n'a rien d'antisémite et n'a rien d'antisioniste. C'est une opinion politique légitime qu'on peut partager ou non.

On parle de diabolisation depuis tantôt. N'est-on pas ici en train de diaboliser toute personne qui ne pense pas comme nous?

• (1555)

L'hon. Jason Kenney: Monsieur le Président, franchement, dire que le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions n'est pas antisioniste est totalement farfelu. Évidemment, le point de ce mouvement est qu'Israël n'a pas le droit d'exister en tant qu'État juif, avec une identité juive.

Je trouve épouvantable qu'un allié provincial du Bloc québécois, M. Amir Khadir, le coprésident de Québec solidaire, un parti auquel appartiennent malheureusement plusieurs députés néo-démocrates, organise chaque week-end une manifestation devant le magasin de chaussures Le Marcheur, située sur la rue Saint-Denis, à Montréal, parce que la boutique vend un produit fabriqué en Israël.

En passant, ce concitoyen de M. Amir Khadir, député provincial, est un juif. C'est un juif canadien. Je trouve épouvantable qu'un homme politique canadien organise le boycott d'un magasin situé dans son propre comté, parce qu'on y vend des produits fabriqués par des hommes juifs et des femmes juives. Si cela n'est pas antisémite, alors je ne connais pas la signification de ce mot.

[Traduction]

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion importante.

Je souhaite annoncer d'emblée que je me prononce contre cette motion. Je le fais pour une raison fondamentale. Cette motion propose que le gouvernement limite les sujets dont les Canadiens peuvent débattre. Or, je crois fermement que ce n'est absolument pas un rôle opportun pour le gouvernement. En examinant le texte de la motion, je vais montrer pour quelle raison j'ai cette conviction.

Après son préambule qui traite du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, la motion demande au gouvernement la chose suivante: « [...] de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger. »

Je dois dire d'emblée qu'en me prononçant contre la motion, je ne parle ni du mouvement BDS ni d'Israël. Je n'ai rien contre le préambule qui fait état des relations constructives qui unissent le Canada et Israël. J'y adhère. Ce dont nous sommes saisis dans la motion n'est pas une question de politique étrangère. On nous demande de condamner des particuliers qui font valoir une certaine position.

Je serai très clair à propos du mouvement BDS. Le Nouveau Parti démocratique n'appuie pas le mouvement BDS. Le Nouveau Parti démocratique n'appuie pas les politiques sur le boycott, les sanctions ou le désinvestissement en Israël. Dès 2010, le regretté Jacques Layton affirmait:

[...] notre parti n'a jamais refusé et ne refusera jamais à Israël le droit non seulement d'exister [...] à l'intérieur de frontières sûres, dans un environnement sûr. Et quant à ce que propose le mouvement BDS (le boycott d'Israël), cela ne reflète pas la politique de notre parti et nous ne l'appuyons pas.

Nous ne pensons pas qu'il revient au Parlement de dire aux Canadiens comment s'exprimer. Dans une société libre et démocratique, ils ont le droit de faire leurs propres choix et de s'exprimer librement.

Tout le monde sait ce que les conservateurs essaient de faire en présentant cette motion. Ils essaient d'exploiter des divergences d'opinion légitimes en matière de politique étrangère pour créer la division de la façon la plus odieuse qui soit.

On peut certes s'opposer fermement au mouvement BDS, mais affirmer que notre gouvernement doit apparemment prendre des mesures pour condamner les Canadiens qui dénoncent une politique particulière, c'est bien différent. Ce que font les conservateurs me met en colère et m'attriste. Ils exploitent un enjeu de politique étrangère hautement controversé pour diviser les Canadiens à des fins partisans. Cela m'attriste et me met en colère.

Nous avons passé toute la journée à parler de cette motion de l'opposition. Ne serait-il pas préférable de nous unir pour combattre le racisme, l'antisémitisme et l'intimidation sur les campus des universités? Voilà ce qui doit nous inquiéter. Nous devrions apporter des solutions positives à ces problèmes légitimes au lieu de parler des façons de diviser les Canadiens à la Chambre.

Aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de me joindre à mon ami Irwin Cotler, ex-député de Mont-Royal, pour lancer l'association multipartite Raoul Wallenberg afin de travailler, entre autres, à l'élimination du racisme et de l'antisémitisme. Raoul Wallenberg était un homme extraordinaire, d'une profonde humanité, disparu après la Seconde Guerre mondiale. L'association a été baptisée en son honneur. Je suis fier d'y représenter le Nouveau Parti démocratique.

Cette initiative est un geste positif. Il s'agit de nous attaquer aux vrais problèmes ensemble, sans égard à l'affiliation politique, comme M. Cotler nous l'a si bien appris au Parlement, au lieu de débattre d'une motion qui condamne la liberté d'expression. Je m'explique.

Travaux des subsides

Quand j'ai pris connaissance de la motion, j'ai cherché la définition du verbe « condamner » dans quelques dictionnaires. Selon le *Trésor de la langue française*, « condamner » signifie déclarer blâmable, répréhensible, par un jugement de valeur sévère.

Que signifie le mot « promouvoir »? Car n'oublions pas que nous condamnons des gens qui tentent de promouvoir un point de vue. *Le Petit Robert* nous dit que promouvoir, c'est encourager, c'est provoquer l'essor, le succès de quelque chose.

Je suis avocat. Comme Canadien, je suis fier de l'article 2 de la Charte des droits et libertés, qui nous garantit à tous la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. C'est ce dont nous devrions parler, à savoir la violation, dans cette motion, de ces principes fondamentaux inscrits dans la Charte. À mon avis, elle est carrément inacceptable.

• (1600)

Les Canadiens ont adopté, avec prudence, des dispositions législatives finement équilibrées pour traiter des discours haineux et pour imposer d'autres limitations à la liberté d'expression dans notre pays, dispositions que l'on trouve dans le Code criminel et la Loi sur les droits de la personne, pour empêcher la propagation de la haine. Nous avons su trouver un juste milieu. Nos tribunaux se sont penchés sur ces questions dans des affaires comme celles de *Keegstra* et de *Zundel*, et nous avons une jurisprudence dont les Canadiens devraient être fiers. Dans certaines affaires, les tribunaux ont invalidé des articles du Code criminel et, dans d'autres, ils les ont maintenus. Nous sommes parvenus à un juste équilibre.

La liberté d'expression est une valeur sacrée. Après la Seconde Guerre mondiale, les pays du monde ont créé les Nations unies et promulgué la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'article 19 énonce les principes importants suivants, auxquels le Canada souscrit:

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Certaines circonstances limitent évidemment la liberté d'expression, lorsqu'il est question, par exemple, de propos diffamatoires, de secrets commerciaux ou du respect de la vie privée. Ces circonstances existent dans tous les pays démocratiques, mais elles se limitent à très peu de choses aux États-Unis en raison du premier amendement de la Constitution. En 1969, la Cour suprême des États-Unis a déclaré, dans l'affaire *Brandenburg v. Ohio*, que le critère du « danger clair et présent », qui avait déjà existé, ne s'appliquait plus aux droits du citoyen, même lorsqu'il est question de parler ouvertement d'actes violents et de révolution, à moins qu'il y ait un danger imminent d'activités illégales. Le seuil des États-Unis est donc le plus élevé du monde. Les dispositions équilibrées sur le discours haineux dont s'est doté le Canada n'existent pas aux États-Unis.

En 1966, le professeur Maxwell Cohen, de l'Université McGill, a présenté à la Chambre — bien avant la Charte canadienne des droits et libertés — un rapport sur la propagande haineuse qui était très bien équilibré. Dans ce rapport, il recommandait d'adopter une loi permettant de lutter contre cette forme de propagande, et sa proposition était bien équilibrée.

La question de la propagande haineuse, si je puis m'exprimer ainsi, est visée par quatre articles du Code criminel. À l'article 318 du Code, le mot « fomenté » est employé dans le même sens qu'« encourage » dans la motion conservatrice en ce qui concerne,

par exemple, l'incitation publique au génocide d'un groupe identifiable. Au Canada, préconiser ou fomenter une telle chose est un acte criminel. Cela n'aurait jamais été accepté aux États-Unis, mais au Canada, nous avons fait les choses autrement. Nous avons réussi à trouver une solution équilibrée à ces problèmes. Il y a également d'autres articles qui ont été soulevés dans les affaires *Keegstra* et *Zundel*.

Comme nous le savons tous, *Keegstra* était un enseignant de l'Alberta qui incitait à l'antisémitisme haineux dans sa classe. Essentiellement, plus ses élèves lui débitaient de la propagande antisémite, meilleures étaient leurs notes. Il a été déclaré coupable, et la Cour suprême du Canada a maintenu la condamnation, car elle représentait une restriction légitime à la liberté d'expression. Je suis fier de cette décision.

Dans l'affaire *Zundel*, ce dernier a été accusé de diffusion de fausses nouvelles. À la suite de cette affaire, un article du Code criminel a été jugé inconstitutionnel.

Là où je veux en venir avec tout cela est très simple: les Canadiens ont choisi d'établir un équilibre délicat pour les questions relatives à la liberté d'expression. Notre Charte fait contrepoids aux dispositions du Code criminel.

Cependant, cette motion aurait simplement pour effet de nous faire déclarer sèchement que nous, les parlementaires, « condamnons » les Canadiens qui diffusent des points de vue auxquels nous ne souscrivons pas. Je ne peux pas appuyer une telle proposition. Si nous voulons réprimer un comportement ou un autre, notre fonction de parlementaires nous le permet. Nous pouvons modifier le Code criminel, en maintenant soigneusement l'équilibre avec la Charte canadienne des droits et libertés. Nous pouvons adopter des lois qui sont bonnes pour le Canada. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'affirmer sèchement que nous « condamnons » — pour reprendre le mot employé dans la motion — des opinions auxquelles nous ne souscrivons pas. Tous les parlementaires devraient envisager avec horreur l'idée que nous puissions songer à adopter une telle motion.

• (1605)

Au XVII^e siècle, dans un vibrant plaidoyer pour la liberté d'expression, John Milton affirmait qu'il faut même tolérer les faussetés et déclarait ceci: « Qu'on me donne la liberté de connaître, de m'exprimer et de disputer librement, selon ma conscience, avant toute autre liberté. »

Puis, au XIX^e siècle, John Stewart Mill soutenait ceci: « il doit y avoir la plus pleine liberté de professer et de discuter n'importe quelle doctrine relevant de la conviction éthique, quelque immorale qu'on la considère. »

Or, nous nous apprêtons à adopter une motion sur un sujet controversé dans laquelle nous voulons condamner des gens pour avoir fait la promotion d'idées auxquelles nous ne souscrivons pas. À mes yeux, c'est absolument contraire aux valeurs canadiennes et cela met en péril le fragile équilibre que nous avons atteint au fil du temps dans cette enceinte. Nous devrions nous enorgueillir du patrimoine dont nous avons hérité et nous ne devrions pas nous en éloigner un seul instant, à moins d'être prêts à remettre en question l'équilibre fragile que nous avons pu établir après le rapport Cohen, après les lois sur la propagande haineuse et après la Charte canadienne des droits et libertés. Si nous ne sommes pas prêts à faire cette remise en question, il vaut mieux ne même pas songer à limiter davantage la liberté d'expression au pays.

Travaux des subsides

Comme je l'ai mentionné, nous avons non seulement le Code criminel, mais aussi les tribunaux des droits de la personne. La Loi canadienne sur les droits de la personne contenait un article, l'article 13, la disposition sur les discours haineux, comme on l'appelait. Elle a été critiquée par les défenseurs de la liberté d'expression. Elle allait peut-être trop loin, ou peut-être pas, mais quoi qu'il en soit, elle a été abrogée. En 2013, un député conservateur de l'Alberta a présenté une motion. La Chambre a adopté une loi et a éliminé l'article 13, qui portait sur la communication de messages haineux par téléphone ou au moyen d'Internet. Les parlementaires ont examiné l'article et ont jugé qu'il allait trop loin, qu'il n'établissait pas d'équilibre; ils l'ont donc invalidé. Les conservateurs sont tous en faveur de la liberté d'expression jusqu'au jour où ils ne le sont plus, et c'est ce qui est troublant à propos de cette mesure.

J'étais ici durant la dernière législature, et je pense à la façon dont les conservateurs s'en sont pris aux ornithologues. Ils redoutaient que les organismes de bienfaisance défendent trop les intérêts qui ne correspondaient pas au programme des conservateurs. À la grande consternation de nombreux Canadiens qui sont venus me voir, les conservateurs ont poursuivi dans cette voie. Nous avons maintenant un nouveau gouvernement, qui promet de changer les choses. Les conservateurs n'aimaient pas ce genre de défense des droits, qui allait à l'encontre de leurs projets; ces activités ne cadraient peut-être pas avec certaines mesures du programme conservateur en matière d'environnement.

Ils ont été sévèrement critiqués. D'ailleurs, la commissaire à l'information du Canada est actuellement saisie d'une étude sur la façon dont les scientifiques ont été muselés et privés de leur liberté d'expression pour les empêcher d'utiliser des résultats de recherche et de s'adresser aux médias, une situation qui ne devrait pas se produire. Voilà le genre de liberté d'expression qui ne faisait pas l'affaire des conservateurs. Aujourd'hui, les conservateurs condamnent une autre sorte de liberté d'expression.

John Diefenbaker, qui nous a donné la Déclaration canadienne des droits, est un autre conservateur que j'ai toujours admiré. Voici ce que ce premier ministre conservateur a déclaré en 1960:

Je suis Canadien, un Canadien libre, libre de m'exprimer sans crainte, libre de servir Dieu comme je l'entends, libre d'appuyer les idées qui me semblent justes, libre de m'opposer à ce qui me semble injuste, libre de choisir les dirigeants de mon pays. Ce patrimoine de liberté, je m'engage à le sauvegarder pour moi-même et pour toute l'humanité.

Ce sont les paroles prononcées par un premier ministre conservateur en 1960. Je me demande ce que John Diefenbaker penserait du sujet dont nous débattons aujourd'hui.

Avant de conclure, je tiens seulement à dire encore une fois que, en ce qui concerne le mouvement BDS, nous, les néo-démocrates, sommes d'avis qu'il est possible d'obtenir une paix durable au Moyen-Orient, et que nous avons la responsabilité de travailler de façon constructive afin d'atteindre cet objectif. Nous ne croyons pas que ce travail ardu, auquel le Canada devrait contribuer pleinement selon nous, devrait servir à se faire du capital politique ou à diviser les Canadiens. Nous pensons que ce genre d'approche est inacceptable. Quoi qu'il en soit, nous croyons que les Canadiens ont le droit de s'exprimer librement sur les questions qui sont débattues sur la place publique. Toutefois, nous ne tolérerons ni l'intimidation sur les campus, ni les restrictions à la liberté d'expression. Nous ne tolérerons ni l'antisémitisme, ni le racisme.

•(1610)

Je serais ravi de voir la Chambre travailler à cela de façon positive. Les Nations unies nous l'ont demandé. Nous pouvons

contribuer. En raison de son engagement à l'endroit du multiculturalisme, le Canada offre un exemple patent au monde entier sur la façon d'agir à cet égard. Cependant, le fait de chercher à diviser les gens en fonction de leurs orientations en matière de politique étrangère et ainsi de suite est navrant et déconcertant.

Je suis allé en Israël, en Palestine, en Cisjordanie et dans d'autres régions, et j'ai pu voir à quel point la situation pouvait être difficile à résoudre. Je veux néanmoins que mon pays joue un rôle réfléchi dans la recherche d'une solution à deux États qui pourrait fonctionner. Je ne suis pas assez naïf pour penser que ce sera facile, mais je sais pertinemment que le Canada a déjà fait ce genre de contribution dans le passé et qu'il peut encore le faire.

Comme je l'ai dit, il y a ce nouveau caucus multipartite Raoul Wallenberg, qui va aussi se pencher sur des questions de ce type, et pas seulement sur la défense des prisonniers politiques à l'étranger et de leur liberté d'expression, laquelle est interdite dans de si nombreuses régions. Le centre auquel Irwin Cotler s'est intéressé — et qui n'en est qu'à ses débuts au Canada —, le Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, est un exemple d'organisme où des parties de divers horizons se regroupent pour combattre le racisme, la haine et l'antisémitisme en promouvant l'éducation, la sensibilisation, la recherche et la défense des droits, et en coopérant avec des universités et des établissements d'enseignement pour étudier la problématique du racisme et de l'antisémitisme. Ces outils sont tellement plus importants.

Lorsque nous avons constaté que le Code criminel n'était pas un instrument assez tranchant pour subjuguier le racisme, nous avons adopté des codes des droits de la personne d'un océan à l'autre afin de trouver des façons de traiter la discrimination fondée entre autres sur la race. On peut ainsi faire mieux qu'en ayant recours aux instruments émoussés que sont le Code criminel et d'autres dispositions semblables.

En conclusion, je suis contre une motion qui « condamnerait » des Canadiens qui « promeuvent » certaines opinions, même si je ne suis pas d'accord avec ces opinions. Ce n'est pas au gouvernement ou au Parlement de faire cela. L'idée de condamner des Canadiens parce qu'ils expriment leurs points de vue va à l'encontre de nos libertés fondamentales. Je suis fier de faire front avec mes collègues du NPД pour voter contre cette motion.

Je suis contrarié par le fait que nous utilisions notre temps au Parlement pour traiter la motion au lieu de parler de racisme, d'antisémitisme et d'intimidation. J'aimerais que ce soit différent, mais tel est notre contexte. Je tiens à réitérer que je suis fier de défendre la liberté d'expression.

•(1615)

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, honnêtement, après avoir entendu cette allocution, je suis épuisée.

Il y a quelques instants, j'ai écouté mon collègue, le député de Mont-Royal, dire avec beaucoup d'éloquence qu'il ne s'agissait pas d'une question partisane. Je suis du même avis. En conséquence, il est très important d'écouter ce député en parler et de se rappeler des droits de la personne dont nous discutons. Je remercie beaucoup le député de là-bas, car il nous a appris une vraie leçon et quelque chose que nous devrions admirer. J'apprécie toutes ses paroles.

Travaux des subsides

Omar Barghouti, le fondateur du mouvement BDS — paradoxalement diplômé de l'Université de Tel Aviv en Israël —, s'est opposé à la coexistence de deux États et proumet activement un soulèvement violent contre les citoyens israéliens par tous les moyens possibles. Le député peut-il justifier le manque de condamnation à l'égard du mouvement à la lumière des valeurs que ce mouvement défend vraiment à la base?

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, les Canadiens ont l'obligation de défendre la liberté d'expression. Je peux condamner les vues avec lesquelles je suis en désaccord, mais là n'est pas la question. La question est de savoir si notre gouvernement est appelé à « condamner toute tentative de la part [...] de groupes ou de particuliers de promouvoir [une certaine question], ici et à l'étranger ».

C'est ce qui me préoccupe. Les mots sur lesquels je me suis arrêté sont des mots comme « promouvoir » et « condamner ». C'est une question de liberté d'expression, et c'est ce que j'essayais de dire pendant mes remarques.

M. Arnold Chan (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Victoria de son discours et à dire que je respecte beaucoup la position qu'il défend ici, à la Chambre.

Pour être honnête, j'ai moi aussi du mal à accepter certains aspects de la motion dont la Chambre est saisie. Je me demande si le député serait prêt à appuyer la motion à l'étude si on supprimait tout simplement la dernière partie de celle-ci, qui se lit comme suit: « et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger ».

Je pense que nous convenons tous que nous nous opposons au mouvement BDS, mais si la dernière partie de la motion était supprimée, est-ce que le député et ses collègues appuieraient la motion?

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Scarborough de sa suggestion et de ses observations. Nous avons beaucoup de choses en commun, et je lui suis très reconnaissant de me faire part de ses réflexions.

Selon moi, la proposition du député pose problème sur le plan juridique, car la motion repose sur cet aspect en particulier. Après le libellé initial, la motion prie le gouvernement de condamner toute tentative, de la part de diverses organisations ou de particuliers, de promouvoir ce mouvement.

Cette partie me semble donc être l'élément essentiel de la motion. C'est surtout pour cette raison que nous sommes ici, pour discuter de ce qui vient après les recommandations, avec lesquelles je suis totalement d'accord, soit dit en passant. C'est pour cette raison qu'il est difficile de dissocier cet aspect du reste de la motion, car lorsqu'on le retire, le reste de la motion ne veut plus dire grand-chose. C'est pour cela que je suis peu enclin à supprimer tout simplement cette partie.

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPd): Monsieur le Président, l'éloquence du député m'impressionne grandement. Je le remercie pour cet excellent discours.

Quelques points ont retenu mon attention. Tout d'abord je suis étonné que les libéraux se soient déclarés prêts à appuyer cette motion mal formulée qui fait mauvais usage du temps de la Chambre. Je préférerais grandement examiner des projets de loi du gouvernement, puisque nous n'en avons encore vu aucun. J'espère

que nous aurons très bientôt un aperçu du programme du gouvernement.

J'essayais d'imaginer comment le gouvernement pourrait procéder pour condamner les questions d'une personne. Quelle serait la façon de faire? Supposons que la motion est adoptée, puisqu'il semble que les députés libéraux l'appuieront. Comment procédera-t-on? Comment peut-on condamner des personnes qui respectent ou ne respectent pas une motion? Le député en a-t-il une idée, ou avons-nous perdu tout notre jeudi à débattre d'une motion plutôt farfelue?

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, la question du député me donne du fil à retordre. Je ne sais pas comment les conservateurs pensent que nous pourrions procéder pour mettre en oeuvre cette motion.

Faudrait-il publier dans les journaux une publicité arborant le logo du gouvernement fédéral? Je l'ignore. Ce n'est vraiment pas clair, et cela me ramène à mes premières observations. Je ne veux pas me montrer provocateur, mais je crains que le débat ait pris une tournure partisane. Tout cela vise à semer la division entre les Canadiens à des fins politiques. Je me sens attristé et furieux quand je vois où cela nous a menés.

• (1620)

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Monsieur le Président, l'intervention de mon estimé collègue était fort éloquent et pleine de fougue. Malheureusement, je dois dire qu'elle était erronée sur le plan juridique, ce qui m'étonne de la part d'un député qui a une formation de juriste.

Il doit savoir pertinemment que dans l'arrêt Keegstra qui porte sur l'antisémitisme, la Cour suprême du Canada a statué qu'il pouvait y avoir une limite raisonnable à la liberté d'expression lorsqu'on foment la haine contre un groupe identifiable. Là où le député fait erreur, ce n'est pas lorsqu'il cite l'arrêt de la Cour suprême; c'est lorsqu'il laisse entendre que la motion vise à limiter la liberté d'expression, alors qu'elle parle plutôt de rejeter et de condamner.

À titre de parlementaires, nous représentons des Canadiens de toutes les confessions et nous avons le devoir de condamner toute conduite qui est clairement un début de dérapage, comme le fait de fomenter la haine contre un groupe identifiable en présentant cela sous un autre jour.

Le député aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre, particulièrement étant donné ses antécédents, notamment son expérience professionnelle dans le secteur de la sécurité nationale, que certaines activités légitimes que mènent des groupes haineux, comme un boycott commercial, constituent en fait des mécanismes pour normaliser la haine?

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue qui est comme moi juriste. Je sais qu'il a lui aussi étudié ces questions.

Comme je le crois l'avoir mentionné, en 1990, la Cour suprême du Canada a statué dans une décision partagée à quatre contre trois dans l'affaire Keegstra, en faveur du maintien des restrictions visant les propos haineux au Canada. Les juges ont exprimé de fortes divergences idéologiques à l'égard de cette affaire.

Pour ce qui est de l'alinéa 2d) de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, dont le député vient de faire mention en parlant de subversion et d'autres questions liées à la liberté d'expression, il faut établir un juste équilibre. Je précise qu'il a fallu plusieurs mois de débats dans cette enceinte sur la question avant qu'on ne trouve la formule appropriée. J'estime que nous devons faire la même chose à l'égard de la question qui nous occupe maintenant.

Si nous souhaitons criminaliser certains propos, inscrivons-le comme il se doit dans le Code criminel. Nous l'avons déjà fait auparavant. Reportons-nous à la Charte pour trouver le juste équilibre plutôt que de nous contenter de déclarations à l'emporte-pièce expliquant pourquoi de tels propos sont inadmissibles.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Victoria de son intervention. Nous sommes d'accord sur plusieurs points, mais, de toute évidence, pas sur celui qui nous occupe.

Il a parlé de l'affaire Brandenburg. Signalons que, dans cette affaire, on tentait de faire emprisonner pour une période de 1 à 10 ans un homme qui avait participé à un rassemblement nazi. Dans l'affaire Keegstra, on tentait de faire emprisonner une personne pour les propos qu'elle avait tenus.

Voilà où nous errons. La motion des conservateurs, que j'appuie, ne vise pas à faire emprisonner qui que ce soit. Il n'est pas question d'inscrire le discours dans le Code criminel. La motion vise simplement à dénoncer ou à condamner un discours qui, selon moi, est antisémite, raciste ou xénophobe, ce qui est tout à fait approprié.

Je suis d'accord avec ce que la députée a dit: « [...] je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de [...] dire [ce que vous avez dit] ». Si le mot « antisémitisme », « racisme » ou « homophobie » remplaçait « BDS » dans le texte de la motion, le député s'opposerait-il toujours à celle-ci?

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, je remercie mon ami et je respecte énormément la contribution qu'il a faite plus tôt au débat.

Lorsque j'ai cité l'affaire Brandenburg, c'était simplement pour illustrer la norme relativement faible en vigueur aux États-Unis comparativement au Canada, qui, dans la foulée des recommandations formulées par le juge Maxwell Cohen, a rédigé des dispositions réfléchies et équilibrées qui furent confirmées dans l'affaire Keegstra et invalidées dans l'affaire Zündel.

Mon point, c'est qu'il est malavisé de faire une déclaration catégorique condamnant une forme de discours. Ce n'est pas ainsi que nous faisons les choses au Canada. C'est pour cette raison que je voulais mettre la motion en contexte en procédant à une description générale du système juridique canadien afin que les Canadiens sachent que la liberté d'expression demeure une valeur protégée dans notre pays et qu'elle est seulement condamnée lorsqu'elle s'accompagne de violence ou d'autres éléments. C'est justement ce que nous faisons, et puisque les dispositions législatives nécessaires sont en vigueur, je ne pense pas qu'il convienne de faire une déclaration catégorique au sujet d'une opinion que nous ne partageons pas.

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, je me plais souvent à dire que tous les gens sont démocrates lorsqu'ils gagnent, mais la véritable épreuve des démocrates est leur façon d'agir quand ils perdent. C'est facile de défendre la liberté d'expression avec laquelle on est d'accord, mais la véritable épreuve pour savoir si on croit vraiment en la liberté

Travaux des subsides

d'expression est notre façon d'agir et de réagir face à des discours avec lesquels nous ne sommes pas d'accord.

J'écoute cet argument selon lequel ce n'est qu'une simple motion pour permettre au gouvernement de condamner la croyance d'un Canadien ou l'expression d'une opinion et que nous ne faisons rien en réalité. On rejoint toujours la route vers l'érosion des droits par une porte entrebâillée. On commence par la condamnation; on passe ensuite à la restriction; après c'est la punition; et on finit par l'interdiction. C'est toujours une pente glissante. Je ne suis pas d'accord pour dire que si le gouvernement se contente de condamner quelque chose — comme le demande cette motion —, il ne risque pas de commencer à dicter aux Canadiens ce avec quoi ils peuvent ou non être d'accord.

J'aimerais poser la question suivante à mon collègue: est-il d'accord avec certains députés qui affirment que le simple fait pour le gouvernement de condamner quelque chose est une décision gouvernementale sans conséquence?

• (1625)

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, c'est une question réfléchie. C'est, en effet, problématique. « Pente glissante » est un vieux cliché, mais il m'inquiète. Si nous commençons à condamner en général des points de vue impossibles, ou même odieux, à certains endroits, nous nous engageons sur une pente glissante, car les gens commenceront à demander ce que nous allons faire à ce sujet. Une question antérieure a soulevé le même point: comment allons-nous donner suite à cette condamnation?

C'est une excellente question avec laquelle je suis d'accord.

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Kamloops—Thompson—Cariboo, Les affaires autochtones; l'honorable député de Timmins—James Bay, Les affaires autochtones.

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans cet important débat sur une motion. Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue d'Haliburton—Kawartha Lakes—Brock.

En dépit de ce que vient d'affirmer un député du NPD dans sa question et son commentaire, il ne s'agit pas d'une motion hypothétique. Tout débat au Parlement porte sur la motion inscrite au *Feuilleton* du jour, et la motion ne porte pas sur un risque de dérapage hypothétique dont les néo-démocrates préféreraient débattre.

Le débat porte sur deux choses claires : premièrement, les parlementaires que nous sommes ne sont pas en train de créer de nouvelles lois, mais débattent d'un sujet important pour le pays; deuxièmement, la motion proposée par l'opposition conservatrice concerne l'État d'Israël, un pays allié et ami. Elle comprend deux éléments. D'abord, il y a nos liens traditionnels et notre amitié historique avec l'État d'Israël depuis ses débuts, et je vais me pencher sur cet aspect dans mon allocution d'aujourd'hui.

Travaux des subsides

Cependant, le député de Victoria a soigneusement évité de parler de ce qui est au cœur de cette motion, de ce qui en est la partie essentielle. J'ai le plus grand respect pour le député de Victoria. C'est un homme intelligent, nous avons exercé le droit dans le même cabinet d'avocats pendant un temps. Il souhaite pourtant un débat sur une motion qui n'existe pas, comme s'il s'agissait du musellement de la prise de parole. Il ne s'agit pas de priver qui que ce soit du droit de parole, il s'agit de la responsabilité qu'ont les parlementaires de dénoncer les actes qui sont une forme de discours haineux. Voilà ce que cette motion vise. Son libellé ni n'interdit ni n'élimine la liberté de parole. Si le député de Victoria et ses collègues lisaient la motion, ils verraient qu'on parle de « rejet » et de « condamnation » du mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions, lequel a servi de façade à plus d'un titre à de la propagande antisémite partout dans le monde.

Il est désolant de constater que des organisations, des groupes au Canada, et même des dirigeants et de simples membres de syndicats ont appuyé ce qui est un prélude de la haine. S'il y a un dérapage, ce n'est certainement pas dans cette motion, mais bien dans le fait que le mouvement de boycott puisse tolérer ce genre de conduite. Des mots comme « l'apartheid en Israël » et d'autres expressions du genre sont dangereux, car ils permettent de cacher son antisémitisme derrière une sorte d'appel au boycott comme s'il s'agissait d'une simple opération commerciale. À plus d'un titre, ce mouvement lancé par des gens qui s'opposent à la simple présence et à l'existence de l'État d'Israël tente d'encourager l'intolérance, de favoriser les perturbations économiques dans un pays qui représente en fait la seule démocratie véritable dans une région du monde qui a désespérément besoin de démocratie, de liberté et d'un plus grand respect de la règle de droit et des droits de la personne.

En ce qui concerne ce mouvement, en tant que parlementaires nous avons la capacité – et il faut espérer que les whips permettront à chacun des députés de le faire – non seulement d'exprimer nos vues, mais également, quant à la motion elle-même, de déclarer sans ambages que nous condamnons ce type de comportement, qui est un prélude à la haine. Il n'y a pas d'autre façon de le dire. Il s'agit de discrimination et d'intolérance déguisées sous un vocable de sanctions commerciales et de pressions économiques qui, à bien des égards, rappellent la manière de procéder de certains groupes aux États-Unis qui, pendant des années, ont cherché à donner une façade légitime à des groupuscules comme le Ku Klux Klan, notamment, à présenter des candidats à des charges publiques feignant un débat ouvert, alors que le message qu'ils véhiculaient consistait à exposer un groupe de personnes à la haine et à la discrimination.

Les parlementaires des deux côtés de la Chambre – et je suis heureux que le député de Mont-Royal et d'autres ont appelé les choses par leur nom –, ont le devoir d'affirmer que nous condamnons cette mascarade d'antisémitisme. Moi-même, comme beaucoup de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et, manifestement, de l'autre côté aussi, je ne suis pas dupe de cette manœuvre. Il s'agit bien d'un prélude à la discrimination.

● (1630)

C'est une question d'équilibre. Il ne s'agit pas, je le répète, d'entraver la liberté de parole. Cependant, nos tribunaux et notre société se sont penchés sur la question de la liberté de parole depuis l'adoption de la Charte. L'article premier de la Charte constitue la tentative par notre société et nos tribunaux d'établir un équilibre entre la liberté de parole, liberté fondamentale et cruciale, et les discours haineux.

Quel est le juste équilibre? Les tribunaux et les juristes ont examiné la question et cherché à établir le juste équilibre en matière

de liberté de parole et en matière d'incarcération, comme mon collègue de Mont-Royal en a fait mention. Les tribunaux, ayant examiné à fond la question, ont statué que la société doit promouvoir la liberté d'expression, même si ce qui est exprimé heurte profondément des gens, à condition de ne pas promouvoir directement la haine envers un groupe identifiable. Voilà ce qu'est la liberté de parole.

La motion dont nous sommes saisis condamne un mouvement qui maquille le discours haineux. Nous ne l'interdisons pas, mais nous le dénonçons. Je suis d'avis que c'est ce que les parlementaires ont le devoir de faire vis-à-vis de leurs électeurs et pour préserver la société libre et diversifiée qui est la nôtre. Je me rappelle que l'Aga Khan a dit dans cette enceinte que le caractère cosmopolite du Canada était réellement un modèle pour le reste du monde en raison de notre diversité. Les gens viennent ici pour bénéficier de libertés et tourner le dos aux conflits et aux haines qui sévissent ailleurs.

En tant que parlementaires, il est de notre devoir de condamner, de rejeter et de dénoncer les mouvements qui, à nos yeux, risquent de détruire la cohésion de notre société diversifiée.

L'affaire Keegstra, sur laquelle la Cour suprême s'est penchée il y a une vingtaine d'années, portait sur cette question précise. Les députés savent-ils de quelle question il s'agissait? Une fois de plus c'était de l'antisémitisme, un phénomène que nous ne semblons pas capables d'éradiquer de notre société. Cette affaire mettait en cause un enseignant qui prônait sciemment des théories de conspiration et des idées ridicules visant à susciter la haine contre les Juifs. La Cour suprême s'est prononcée sur cet enjeu fondamental de la liberté d'expression il y a deux décennies. Manifestement, nous pouvons donc accepter le fait que les parlementaires sont en droit de condamner un tel comportement et de le dénoncer pour ce qu'il est.

J'ai dit que la motion vise deux aspects du mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanction, que bon nombre de ceux qui siègent dans cette Chambre ont, je crois, reconnu être de la discrimination et de l'antisémitisme se manifestant sous un autre jour. C'est ainsi que des gens cherchent à obtenir l'acquiescement à cibler un groupe particulier et à susciter la haine à son endroit, que ce soit sur les campus, dans différents groupes ou par l'entremise d'organisations. Il faut appeler la chose par son nom.

Par ailleurs, la motion d'aujourd'hui commence par un rappel de notre relation historique avec l'État d'Israël. Il s'agit d'une relation que nous entretenons fièrement et depuis longtemps, et je crois que c'est ce qui ressort du débat. En 1947, le Canada était l'un des 33 seuls pays membres des Nations unies à avoir appuyé la création de ce qui allait devenir l'État d'Israël. Nous devrions en être fiers parce que nous avons défendu des amis, des personnes, surtout après les horreurs de l'Holocauste.

Travaux des subsides

C'est la deuxième fois cette semaine que je vais parler de Lester Pearson à la Chambre. Mes collègues mettront bientôt en doute mon allégeance conservatrice. J'ai évoqué Lester Pearson dans la discussion sur le retrait de la mission contre le groupe État islamique. Pearson n'aurait pas appuyé les décisions du gouvernement libéral actuel. Lester Pearson avait présidé le comité spécial de l'ONU chargé d'examiner les questions relatives aux frontières de l'État d'Israël. Son rôle lui a valu la médaille de la bravoure et le prix Herzl. C'est là une bonne chose. Par contre, nous nous souvenons du slogan honteux qui avait fait surface durant la période où Mackenzie King était premier ministre. Malheureusement, d'aucuns attribuent ces paroles à King. Ce n'est pas lui, mais quelqu'un de son parti qui a prononcé ces mots — « aucun, c'est déjà trop » — en parlant de la possibilité d'accepter au Canada des Juifs qui fuyaient la persécution et la mort imminente en Europe.

Nous devrions être fiers de dénoncer aujourd'hui un tel point de vue, une telle exclusion et une telle discrimination dans le cadre du débat à la Chambre. Je suis également très fier de la position ferme adoptée par le dernier gouvernement à l'égard d'Israël, notre ami et notre allié.

• (1635)

Nous ne fuyons pas nos alliés lorsqu'ils sont dans la mire de l'opinion internationale et font l'objet de discrimination. Nous collaborons avec eux. Nous faisons des échanges commerciaux avec Israël, un pays avec lequel nous avons des valeurs en commun. Nous veillons avec Israël à protéger des régions du monde. Nous devons nous rappeler que nos amis et nos alliés ont besoin de voir le Canada servir de force d'entraînement. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, non pas pour interdire l'expression d'une opinion, mais bien pour dénoncer des manifestations voilées d'antisémitisme.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter une question que j'ai posée à l'un des collègues du député et qui portait sur le mouvement BDS. Le mouvement a ciblé tout particulièrement Israël. Voilà qui soulève en soi la question du profil racial d'un pays dont se préoccupent énormément des Canadiens, partout au pays. Nous devrions peut-être nous préoccuper, comme l'a souligné à juste titre le député de Mont-Royal, de la raison pour laquelle le mouvement BDS semble cibler un seul pays. J'aimerais entendre ce que le député pense à cet égard.

L'hon. Erin O'Toole: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire fait référence à des observations de son collègue de Mont-Royal pendant le débat aujourd'hui. Un État est ciblé et, par conséquent, un peuple. Voilà l'objet de la tentative voilée.

Un paradoxe réside toutefois dans l'incidence économique, le cas échéant, du mouvement BDS. Heureusement, les gens ne sont pas dupes, et cette tentative n'est pas aussi réussie que certains de ces groupes le souhaiteraient. Cependant, les gens à qui nuirait au bout du compte une attaque aussi tordue, sur le plan économique, contre l'État d'Israël, ce sont les Palestiniens qui travaillent dans certaines usines et des installations de multinationales qui commercialisent leurs produits partout dans le monde, y compris au Canada.

Nous avons entendu l'histoire de SodaStream et d'autres entreprises qui emploient des gens de diverses confessions en Israël. Voilà ce qui est intéressant au sujet d'Israël. C'est une démocratie, et tous les citoyens ont des droits. Derrière cette tentative visant à cibler un État et à lui nuire, j'estime que c'est une religion et un groupe de personnes qui sont visés. Voilà ce qu'il faut dénoncer.

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, je remercie le parrain de la motion et je suis content que le débat d'aujourd'hui nous permette de discuter du racisme. Ce phénomène, tous les députés de tous les partis le dénoncent verbalement. L'une des manifestations du racisme est le stéréotype. Quand une personne, par la position qu'elle adopte, cherche à affubler un groupe donné de gens d'un qualificatif quelconque, sans égard à l'individualité ou à l'expression personnelle au sein de ce même groupe, elle fait preuve de racisme.

J'éprouve un certain malaise à retrouver cet élément dans le texte de la motion, et plus particulièrement dans le passage qui dit: « Que [...] la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël [...] » Nous sommes en train de dire que tous les partisans de ce mouvement, tous les Canadiens qui ont une opinion ou une autre au sujet de BDS et d'Israël sont automatiquement étiquetés comme voulant délégitimer et diaboliser Israël.

Je sais pertinemment que c'est faux. Certaines personnes pensent comme cela. Ce n'est pas mon cas, et je ne suis pas un partisan du mouvement BDS. Mais je peux très bien concevoir qu'une personne puisse, en toute bonne foi, être convaincue que l'imposition de sanctions économiques au gouvernement d'Israël afin de l'inciter à modifier ses décisions touchant sa politique étrangère, et plus particulièrement les territoires occupés, soit une action politique légitime. C'est possible qu'elle ne cherche pas à déshumaniser ni à délégitimer Israël, mais plutôt à mettre de la pression...

• (1640)

Le vice-président: Je remercie le député, mais le temps file et il ne reste que cinq minutes.

Le député de Durham a la parole.

L'hon. Erin O'Toole: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Vancouver Kingsway d'avoir soulevé la question du racisme. Le Canada doit apprendre de son passé. Je suis Canadien d'origine irlandaise. Les Irlandais ont probablement été le premier groupe victime de discrimination. « Irlandais non acceptés ». Puis, ce fut le tour des Ukrainiens, des Japonais, des Italiens et des sikhs. Le Canada a connu sa part de discrimination, et c'est une chose que nous devons tous condamner. D'ailleurs, c'est un peu ce que dit la motion.

Toutefois, dans le cas du mouvement BDS, nous voyons des groupes qui souhaitent réellement promouvoir la haine en la déguisant. Par exemple, on a tenté de ternir le défilé de la fierté gaie à Toronto en y insérant un char allégorique s'en prenant à l'État d'Israël. Cela n'avait rien à voir avec le défilé, qui vise à célébrer la diversité. Ces groupes tentent d'utiliser des organisations légitimes, d'agir sous leur couvert, pour promouvoir leur objectif sous-jacent, c'est-à-dire l'antisémitisme et le rejet du droit d'exister de l'État d'Israël. Nous devons dénoncer ces choses pour ce qu'elles sont.

Notre société est tolérante et ouverte. Les gens peuvent avoir des opinions sur tout un éventail de sujets, et nous encourageons cela. Toutefois, lorsque cela devient un discours haineux et de la discrimination, les parlementaires ont la responsabilité de le condamner. La motion ne va pas jusqu'à l'interdire, comme le laissent entendre certains néo-démocrates. Elle condamne un comportement qui nourrit l'antisémitisme et le rejet de notre allié.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, cet enjeu important touche tous les Canadiens.

Travaux des subsides

Je souhaite remercier les députés de Parry Sound—Muskoka et de Calgary Signal Hill d'avoir présenté la motion à la Chambre.

Comme nous le savons tous, le Canada et Israël entretiennent des liens d'amitié depuis le 11 mai 1949, date à laquelle des relations diplomatiques officielles furent établies. Cette longue amitié est certainement attribuable aux quelque 20 000 Canadiens vivant en Israël et aux 350 000 membres de la communauté juive du Canada. On ne saurait trop insister sur la solidité des liens qui nous unissent avec Israël.

Récemment, en 2014, le gouvernement conservateur a envoyé une délégation en Israël. Cette délégation était composée du premier ministre, de six ministres et de dirigeants d'entreprises canadiennes. Durant cette visite, l'ancien premier ministre est devenu le premier premier ministre en exercice à s'adresser à la Knesset, le Parlement israélien. Rares sont les pays qui entretiennent des liens aussi forts et durables. Comme je l'ai mentionné plus tôt, cette amitié dure depuis presque 67 ans.

Examinons attentivement la relation commerciale entre nos deux pays. En 2014, les exportations du Canada se sont élevées à 449 millions de dollars et ses importations, à 1,1 milliard. Ces échanges commerciaux entre les deux États offrent des possibilités d'emploi cruciales aux Canadiens de l'ensemble du pays, y compris ceux de ma circonscription.

Israël est un chef de file en matière d'innovation et de technologie. En fait, en 2015, 6 des 10 plus grandes entreprises de technologie de la santé du monde, selon le palmarès du magazine *Forbes*, étaient israéliennes.

Le Canada a signé de nombreux accords bilatéraux avec Israël, notamment le protocole d'entente sur un partenariat stratégique canado-israélien, qui porte entre autres sur la coopération militaire étrangère et la coopération en matière de diplomatie publique. Les négociations en vue de moderniser et d'élargir l'Accord de libre-échange Canada-Israël sont en cours.

Israël a conclu de nombreux accords avec les gouvernements provinciaux, notamment avec ma province, l'Ontario, et la Saskatchewan.

En raison de cette relation, j'encourage tous les députés à appuyer la motion et à rejeter le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions.

Passons justement au mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions.

Le mouvement BDS conteste la légitimité d'Israël et veut l'isoler des autres pays du monde. Il fait outrage aux Canadiens en prétendant qu'Israël est le seul responsable du conflit israélo-arabe.

Ce mouvement de boycottage contre Israël constitue une attaque contre la seule démocratie libérale du Moyen-Orient et fait complètement abstraction des délinquants qui violent les droits de la personne dans le monde.

Le mouvement s'attaque non seulement à Israël, sur le plan politique, mais aussi à sa population, notamment en faisant pression sur les consommateurs pour qu'ils boycottent les produits israéliens, en demandant aux universités de couper les ponts avec les universités israéliennes et en voulant interdire aux athlètes israéliens de participer aux compétitions sportives internationales.

Ce mouvement n'est pas pro-Palestine. Il n'appuie pas la solution de deux États. Il est tout simplement anti-Israël. En boycottant notre relation avec Israël, le mouvement nuit non seulement à ce pays, mais aussi aux Canadiens qui dépendent de l'importation et de l'exportation de biens israéliens et canadiens.

Ce mouvement est antisémite. Il fait la promotion de l'antisémitisme au Canada et à l'étranger et il cible Israël et la communauté juive. En tant que législateurs, nous devons continuer de lutter contre ce mouvement. Il s'agit d'une forme de discrimination fondée exclusivement sur l'origine nationale. Les militants de BDS réclament le boycottage des personnes qui sont originaires de l'État juif. Ce mouvement n'est pas du tout pro-Palestine. Je le répète: il est simplement anti-Israël.

Comme je l'ai dit, le mouvement BDS est un énième véhicule de propagation de l'antisémitisme et de promotion de l'élimination de l'État juif. Il rejette le blâme pour le conflit arabo-israélien sur une seule partie, faisant totalement fi des multiples enjeux et des acteurs en cause.

Il est clair que les personnes qui appuient BDS ne souhaitent pas la résolution du conflit. Comme je l'ai souligné, ils veulent simplement montrer du doigt Israël.

Le mouvement BDS cherche à cibler tous les Israéliens, sans exception. Il cherche à isoler Israël et sert de moyen pour punir collectivement une population diversifiée.

En tant que législateurs, nous devons reconnaître et réaffirmer le droit de l'État d'Israël d'exister et de se défendre.

● (1645)

Comme nous le savons, les députés de ce côté-ci et d'en face dénoncent ce mouvement. J'invite encore une fois tous les députés à appuyer la motion.

Le mouvement BDS compromet les efforts de paix et transporte le conflit israélo-palestinien au Canada. Il ne favorise en rien le rapprochement des deux parties du conflit israélo-palestinien et ne permet pas d'améliorer la qualité de vie des Palestiniens. Nous ne pouvons pas tolérer que les entreprises canadiennes servent à exclure ou à diaboliser certaines personnes en raison de leur origine.

Les initiatives semblables au mouvement BDS ont toujours été inefficaces et elles ont seulement réussi à inciter les juifs et les défenseurs d'Israël à acheter les produits ciblés. L'économie d'Israël croît sans cesse, et nous devrions favoriser les investissements et créer des débouchés pour les entreprises canadiennes plutôt que de tenter de limiter les possibilités.

Les relations entre le Canada et Israël sont très solides et durables. C'est pourquoi je demande encore à tous les députés d'appuyer la motion.

Notre ancien premier ministre, le très honorable député de Calgary Heritage, a déjà dit ceci:

Dans la famille des pays démocratiques, Israël représente des valeurs que notre gouvernement considère comme des articles de foi et comme des principes qui régissent la vie de notre propre nation.

Donc, que ce soit face au feu ou à l'eau, le Canada se tiendra à vos côtés.

Merci beaucoup, monsieur le Président. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions de mes honorables collègues.

Travaux des subsides

•(1650)

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député d'Haliburton—Kawartha Lakes—Brock.

Nous sommes maintenant nombreux à voir de l'antisémitisme dans ce mouvement parce qu'il s'en prend uniquement à Israël. Toutefois, j'aime ce que le député a dit: ce mouvement nuit aussi au Canada parce qu'il prive les entreprises canadiennes d'un marché que je considère vraiment comme la Silicon Valley du Moyen-Orient.

Mon collègue pourrait-il nous en dire un peu plus sur la manière dont cette motion nuit aux entreprises et aux universités canadiennes tout comme aux simples citoyens?

M. Jamie Schmale: Monsieur le Président, j'ai été ravi d'entendre l'éloquent et très émouvant discours de mon collègue de Mont-Royal. Quand il a terminé, des députés de ce côté de la Chambre et de son côté l'ont ovationné. Je l'en félicite.

Il est honteux que nombre d'entreprises israéliennes aient été ciblées par BDS, mais comme je l'ai souligné dans mon discours, le mouvement qui continue de soutenir ces entreprises demeure fort. Cela nous indique où nous nous dirigeons à cet égard. En tant que législateurs, nous devons prendre position. Nous devons promouvoir les débouchés commerciaux pour le Canada et pour Israël.

Afin de ne pas être victimes de la situation, nous devons prendre position; c'est une question de principe. En condamnant les actions du BDS, nous faisons preuve de leadership en tant que nation et en tant que Parlement: nous ne tolérerons pas les idées défendues par le BDS.

M. David Sweet (Flamborough—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de nous avoir si bien rappelé les liens qui nous unissent, non seulement des liens d'amitié sur le thème de la démocratie, mais aussi dans nos institutions, sans compter les ententes que nous avons conclues dans le domaine de la recherche-développement.

Est-il au courant d'autres mouvements de boycott, de désinvestissement et de sanctions, qui cibleraient le régime syrien ou l'Iran, un pays reconnu pour sa tyrannie et ses violations des droits de la personne, ou encore la Corée du Nord? Sait-il si les membres du mouvement BDS militent pour les droits des femmes en Arabie Saoudite? Le député a-t-il déjà entendu dire qu'un mouvement de la sorte ou encore que des membres du mouvement BDS actuel prennent position pour dénoncer les violations des droits de la personne que commettent ces autres grands transgresseurs?

M. Jamie Schmale: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Il n'a d'ailleurs évoqué qu'une petite partie du problème: il existe de très nombreux pays qui ne respectent pas les droits de la personne et qui ne sont même pas mentionnés. Le BDS vise la seule démocratie libérale de la région et ignore totalement le reste. Il s'agit d'une démocratie stable. Nous avons des liens d'affaire avec Israël. C'est une économie florissante. Le BDS s'en prend seulement à Israël et ne se préoccupe de rien d'autre.

Encore une fois, comme je l'ai mentionné dans mon discours, ce mouvement ignore les autres enjeux. Il est anti-Israël, point à la ligne. Il n'y a pas d'alternative. Nous devons prendre position. J'encourage donc tous les députés à appuyer la motion.

[Français]

M. Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, quiconque regardera les changements territoriaux depuis 1967 constatera qu'Israël envahit le territoire de la Palestine, à qui il fait littéralement la guerre. Je pense

que le fait qu'Israël soit un allié du Canada n'est pas une raison pour fermer les yeux sur les atrocités qui se passent dans cette région.

Que propose mon collègue de plus? Que faudrait-il faire, selon lui, pour résoudre le conflit dans cette région, si ce n'est justement des sanctions économiques? En effet, toutes les méthodes utilisées par le Canada jusqu'à présent ont été un échec.

[Traduction]

M. Jamie Schmale: Monsieur le Président, mon collègue de Mont-Royal, qui a posé la première question, en a en fait parlé dans son discours. J'encourage le député à se reporter à ses propos. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Je ne sais même pas par où commencer pour répondre à cette question.

En tant qu'ami d'Israël, le Canada doit prendre position pour montrer au monde entier qu'il s'oppose à de telles actions et à un tel antisémitisme. Cela ne peut être toléré, et condamner ces actions est le premier pas à faire pour démontrer qu'on ne plaisante pas. Je ne suis malheureusement pas d'accord avec le député du NPD, mais, encore une fois, s'il jette un coup d'œil aux commentaires de mon ami de Mont-Royal dans les bleus, il verra que celui-ci a exposé la situation avec beaucoup d'éloquence.

Comme je l'ai déjà dit, ce groupe est anti-Israël, et rien d'autre. Je ne peux exprimer à quel point il est important de prendre position, en tant que pays et en tant que Parlement. Il est de la plus haute importance, pour cette région, pour les liens et pour la relation que nous avons avec Israël que le Canada démontre qu'il soutient les démocraties libérales, et ce, particulièrement au Moyen-Orient où, tout autour, ceux qui violent les droits de la personne peuvent agir en toute impunité.

•(1655)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je profite de cette occasion pour parler d'une question très importante que j'aimerais aborder sous un angle différent.

Je commencerai par établir très clairement que le Canada est, en effet, un ami d'Israël. Il l'a toujours été et continuera de l'être. Je suis également très heureux de souligner que le premier ministre d'Israël et notre premier ministre entretiennent de très bonnes relations, comme ils l'ont tous deux affirmé.

J'ai écouté le débat d'aujourd'hui qui, à certains moments, a pris une tournure quelque peu politique. Cependant, il a été établi très clairement que la Chambre reconnaît le rôle important que jouent ces deux grandes nations, de même que l'amitié qui les lie.

En écoutant le débat, certaines pensées me sont venues à l'esprit. Je suis parlementaire depuis environ 25 ans, ici et à l'Assemblée législative du Manitoba. Peu après avoir été élu pour la première fois, je suis devenu porte-parole en matière de multiculturalisme. Un des privilèges d'être porte-parole est de participer au festival Folklorama, comme on l'appelle au Manitoba, et d'avoir la chance de découvrir, à travers la cinquantaine de pavillons présents au festival, la grande diversité ethnoculturelle qui forme notre merveilleux pays. Évidemment, il y a longtemps qu'Israël a son pavillon au Folklorama de Winnipeg, et pendant des années, j'y suis allé à titre d'observateur et, à une occasion, je me suis impliqué davantage.

Travaux des subsides

Cela m'a fait découvrir que nous ne devrions jamais présumer que la majorité des Canadiens ont le même degré de compréhension que nous avons le privilège d'avoir, ayant consacré nos vies à servir la population et à essayer de mieux comprendre la grande diversité des problèmes qui se posent, en particulier dans le domaine des affaires étrangères.

Aujourd'hui, à l'instar des autres membres, j'ai écouté beaucoup d'allocutions et j'ai été très impressionné par le ministre des Affaires étrangères lorsqu'il a équilibré le débat en soulignant l'importance des relations canado-israéliennes et en faisant en sorte qu'aujourd'hui, lorsque nous abordons ce sujet, nous ayons un débat plus sensé.

J'ai écouté le député de Mont-Royal parler sans ambages, avec fougue et éloquence, de l'importance du parti pris du mouvement BDS et de la façon dont Israël a été pointé du doigt. J'aimerais faire quelques observations à ce sujet.

Nous avons eu accès à plus de renseignements et d'explications, aujourd'hui ou au cours des années où nous avons servi de diverses façons, étant donné que nous sommes des personnes différentes et que nous avons exercé des fonctions différentes avant d'être élus. Par conséquent, nous sommes peut-être mieux informés que beaucoup de nos concitoyens.

Je me souviens que, la première fois que je suis allé en Israël, je ne comprenais pas le concept de la coexistence de deux États. Je ne comprenais pas la politique du Moyen-Orient. Il m'a fallu du temps pour comprendre comme je le fais aujourd'hui que la question est fort complexe. Je souhaite tout le succès possible à ceux qui ont l'influence et la capacité voulues pour contribuer à résoudre le problème.

J'ai entendu les ministériels qui ont pris la parole dire, l'un après l'autre, qu'il ne s'agit pas de diviser la population, mais de soutenir Israël, notre ami. Je reconnais, dans une certaine mesure, que la résolution, telle qu'elle est formulée, a sans doute été présentée de bonne foi. Je ne suis cependant pas convaincu que, dans sa formulation actuelle, elle puisse obtenir l'appui unanime de la Chambre. Le Parti vert, les néo-démocrates et, certainement, les ministériels — pour ce qui est du Bloc québécois, je ne sais pas quoi penser —, semblent tous reconnaître que le mouvement BDS comporte des faiblesses fondamentales et qu'il faut en parler. Si la motion de l'opposition avait porté là-dessus, j'ai l'impression qu'elle aurait pu obtenir l'appui unanime de la Chambre.

● (1700)

Comme le savent les citoyens du Canada et, manifestement, ceux d'Israël, le Canada a, d'après ce que je comprends, la quatrième communauté juive en importance dans le monde: vient en premier celle des États-Unis, suivie dans l'ordre par celles d'Israël, de la France, je crois, et du Canada.

Cette question nous intéresse particulièrement, non seulement pour cette raison, mais aussi parce que ce qui se passe au Moyen-Orient intéresse le monde entier, y compris le Canada. Le Canada a sa place à la table, comme il se doit.

Je crois sincèrement que l'approche que nous devons adopter est celle que le ministre des Affaires étrangères a exprimée à la période des questions aujourd'hui, l'approche cohérente des anciens chefs du Parti libéral et, aujourd'hui, du premier ministre du Canada. Ce dernier a adopté une position très nette, indépendamment de la façon dont certains tentent peut-être de la brouiller, tant à titre de premier ministre que de chef du Parti libéral.

Je vais présenter quelques citations précises. Par exemple, en octobre 2015, quand le premier ministre était chef du parti, il a dit qu'il s'opposait au mouvement BDS et a clairement indiqué que celui-ci ciblait injustement Israël. Je cite:

Je suis contre le mouvement BDS. Je pense que c'est un exemple d'une nouvelle forme d'antisémitisme dans le monde, comme le signale Irwin Cotler, c'est-à-dire un exemple des trois D: la diabolisation d'Israël, la délégitimation d'Israël et la politique du deux poids, deux mesures envers Israël.

Je veux faire une pause ici. Nous devons prendre conscience que c'est le gouvernement de son père, Pierre Elliott Trudeau, qui a fait adopter la Charte des droits et libertés, laquelle est peut-être l'une des plus grandes richesses de notre pays, après notre système de santé, et dont les Canadiens sont très fiers. Les Canadiens adorent la Charte des droits. De tous les partis politiques, on ne peut pas accuser le Parti libéral de poser des gestes discutables qui empièteraient sur nos libertés individuelles, particulièrement la liberté d'expression, et sur les libertés d'habitants d'autres pays du monde. Nous sommes le parti de la Charte des droits et libertés. En fait, au cours d'un séjour en Israël, après avoir vu à l'extérieur de la vieille ville de Jérusalem une plaque qui faisait référence à la Charte canadienne des droits, j'ai entamé une discussion avec un guide touristique, qui était très fier de dire que le Canada disposait de cette Charte.

Je respecte le point de vue des néo-démocrates lorsqu'ils parlent de la liberté d'expression. Je crois moi aussi en la liberté d'expression, mais nous devons reconnaître qu'elle doit avoir des limites. Il y a des responsabilités dont nous devons tenir compte.

Je vais revenir à ce que le premier ministre a dit en 2015. Il a déclaré:

Je suis tout à fait favorable à la liberté d'expression au Canada; nous devons veiller à la défendre. Toutefois, lorsque des étudiants universitaires canadiens ne se sentent pas en sécurité en se rendant à leurs cours en raison du mouvement BDS ou de la Semaine contre l'apartheid israélien, cela va tout simplement à l'encontre des valeurs canadiennes. Et je l'ai dit non seulement en entrevue, mais aussi en personne, sur les campus universitaires.

● (1705)

Le chef du Parti libéral a toujours fait preuve de cohérence, tant depuis qu'il est premier ministre qu'auparavant, sur la question du mouvement BDS. Tous les députés qui ont pris la parole à la Chambre ont été conséquents, bien que peut-être pas de façon unanime. Les députés libéraux comprennent la question et ce qui motive le mouvement BDS.

Le ministre des Affaires étrangères a soulevé la question de l'éducation lorsque les conservateurs ont présenté la motion. Les nombreux Canadiens qui veulent simplement la paix au Moyen-Orient et qui entendent parler pour la première fois d'un boycott doivent comprendre ce qui motive la demande de boycott. C'est une motivation très hostile à l'égard d'Israël.

Lorsque j'étais porte-parole en matière de multiculturalisme, j'ai parlé de l'importance de la sensibilisation aux différences culturelles. Je suis très fier du fait qu'à Winnipeg, nous avons maintenant un musée national. Je crois que c'est le premier musée national à l'extérieur de la région d'Ottawa. L'idée est venue d'Israël Asper, un grand Canadien, qui l'a par la suite proposée. Le musée n'est qu'à quelques minutes de marche de La Fourche, à Winnipeg, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine.

Travaux des subsides

J'invite les députés et les Canadiens à visiter le Musée canadien pour les droits de la personne, qui est situé au centre-ville de Winnipeg. C'est un musée national. Nous devrions tous en être fiers. Nous croyons qu'il contribuera à changer le cours des choses.

Lorsque j'étais porte-parole de mon parti, il y a de nombreuses années, j'ai parlé à maintes reprises de l'importance de la sensibilisation aux différences culturelles. Ce n'était pas mon idée. Elle avait plutôt été proposée par un comité formé de personnes de différentes origines ethniques et confessions religieuses. Les Canadiens comprennent qu'il est important de faire tout ce que nous pouvons pour lutter contre le racisme. Ils s'attendent à ce que le gouvernement national fasse preuve de leadership en la matière. Je tiens à dire qu'aujourd'hui, le gouvernement du Canada est très clair sur cette question. Nous sommes prêts à faire tout ce qu'il faut pour promouvoir et favoriser la tolérance et l'harmonie raciale. Je sais que certains aspects de cette question touchent une corde très sensible chez les gens, même au sein du caucus libéral.

Ne nous méprenons pas sur la nature réelle des intentions du mouvement BDS. Je suis prêt à défendre le droit d'expression sur différents enjeux. La liberté d'expression est très importante pour moi, et je sais qu'elle l'est aussi pour la majorité des députés, et peut-être même pour nous tous.

Cependant, je crois qu'il arrive qu'on dépasse les bornes en matière de liberté d'expression. Je pense que la meilleure façon d'expliquer la situation serait de reprendre les observations faites un peu plus tôt par mon collègue de Mont-Royal, qui a mentionné qu'on isole Israël en tant que nation.

Que signifie l'acronyme BDS? Il signifie « boycott, désinvestissement et sanctions » contre une nation.

• (1710)

Le boycottage qui est suggéré causerait en fin de compte beaucoup plus de tort que de bien. Comme d'autres députés l'ont dit et comme je l'ai indiqué également au cours de mes questions, il ne faudrait pas se raconter des histoires. Le boycottage vise uniquement Israël. Voilà qui devrait faire sourciller tous les députés. Nous devrions nous demander pourquoi. Comparons Israël à d'autres pays, en particulier au Moyen-Orient, et nous verrons qu'il y aurait des raisons d'entreprendre le même type de campagne contre ces pays.

Pourquoi s'en prendre seulement à Israël? Je crois que, derrière la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions, se cachent des motivations antisémites. Nous devrions tous le reconnaître, du moins c'est ce que je pense. J'inviterais tous les députés à le reconnaître. On peut justifier n'importe quoi au nom de la liberté d'expression, mais en fin de compte, les motivations cachées sont probablement l'un des arguments les plus solides pour condamner la campagne.

Pour ce qui est de toute cette idée de sanctions, je voudrais dire un mot sur SodaStream, dont le ministre des Affaires étrangères nous a parlé. J'ai entendu également un autre député dire un mot là-dessus. Les locaux de l'entreprise SodaStream se trouvaient en Cisjordanie. On y trouvait plus d'une centaine d'employés d'origine palestinienne. Leurs emplois étaient bien rémunérés, mais à cause de la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions, directement ou indirectement, cette entreprise a dû fermer ses portes. Qui a bénéficié de cette fermeture? Qui en a souffert?

J'ai la ferme conviction que ce que propose le mouvement BDS n'apporte rien de bon à qui que ce soit. Si nous examinons les motifs du mouvement, je crois que nous avons de bonnes raisons de craindre vivement qu'ils s'appuient davantage sur la haine et le

racisme. Nous devrions tous être conscients de ce genre de problème et faire tout ce que nous pouvons pour y remédier. Nous représentons des populations dont le nombre varie entre 40 000 et 140 000 personnes, selon la région. Je représente Winnipeg-Nord, et je remercie les électeurs de m'accorder leur confiance pour que je les représente. Je tâcherai de les représenter le mieux possible à la Chambre.

Nous avons la responsabilité de nous pencher sur ce qui est proposé dans la motion. Même si j'aurais peut-être changé quelques mots ici et là, j'aurais plutôt cherché à obtenir un appui unanime, dans la mesure du possible. Selon ce que j'ai entendu de la part de certains néo-démocrates, je crois que nous aurions pu y arriver. Nous aurions été mieux servis en faisant cela. Cependant, je dois voter en fonction de ce qui a été présenté. Nous avons vu le gouvernement du Canada faire preuve d'un solide leadership sur cette question.

J'ai clairement dit, au début de mon intervention, qu'Israël était l'ami du Canada. À bien des égards, le Canada s'est tenu aux côtés d'Israël avant aujourd'hui, et il continuera de le faire. Nous voulons jouer un rôle proactif au Moyen-Orient, contrairement à l'ancien gouvernement. Selon moi, nous pouvons y changer le cours des choses et c'est pourquoi j'invite les députés à relire les débats d'aujourd'hui. Quoi qu'on en dise, nous pouvons envoyer un message fort au sujet du mouvement BDS. Ses motifs ne sont pas les bons. C'est inacceptable. Je crois qu'il a franchi une ligne à ne pas franchir. Même si certains aspects rendent quelques-uns de mes collègues mal à l'aise, je crois que nous devrions tous voter en faveur de la motion.

• (1715)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, je suis tout simplement ravie d'apprendre que les collègues du député vont tout faire pour que la tolérance l'emporte. Que devrait faire le gouvernement, à son avis, pour mettre un terme aux actions discriminatoires du mouvement BDS sur les campus universitaires du pays?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, que nous soyons sur les banquettes ministérielles ou sur celles de l'opposition, nous avons les outils qu'il faut pour communiquer. Je pense entre autres à nos sites Web, à nos bulletins parlementaires et à nos dix-pour-cent. Il faut sensibiliser les gens. Si on nous invite à prendre la parole dans un établissement d'enseignement postsecondaire, secondaire ou primaire, nous devrions accepter. Par exemple, aujourd'hui, j'ai eu la chance de parler du *Komagata Maru* et des excuses que le gouvernement libéral est déterminé à offrir. Nous devrions en profiter quand des occasions comme celle-là se présentent. Et nous devrions en profiter pour parler de sujets comme celui-là afin que les gens soient au courant. Tout est une question de sensibilisation.

À mon avis, seule une petite fraction des gens appuierait les motivations profondes de BDS. L'information demeure le meilleur moyen d'aborder ce problème.

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, voilà un discours renversant. Le député a déjà été député provincial et il siège à Ottawa depuis des années. Il a déclaré que les libéraux n'étaient pas d'accord avec certains des mots de la motion, mais qu'on devrait tout de même l'adopter. Rappelons que les mots sont notre outil de travail, ici à la Chambre. La motion est vraiment mal formulée, comme nous l'avons déjà souligné plusieurs fois pendant le débat.

Les libéraux essaient de s'en laver les mains. Ils devraient plutôt voter contre cette motion et en présenter une autre qui correspondrait mieux à leur point de vue.

Travaux des subsides

Certains voudraient qu'on adopte simplement la motion pour pouvoir passer à autre chose. Il ne faudrait toutefois pas oublier qu'elle nous demande de condamner des gens parce qu'ils ont osé s'exprimer librement au Canada. Cela ne tient pas la route, nous le savons très bien. Le député conviendra-t-il qu'il serait préférable de rejeter cette motion? Nous avons un nouveau gouvernement, et il y a peu de projets de loi à l'ordre du jour. Pourquoi les libéraux ne présentent-ils pas leur propre motion, pour indiquer comment ils souhaitent traiter cet enjeu?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le député devra expliquer pourquoi, d'après ce que je crois comprendre, le NPD votera en bloc contre la motion.

Je comprends que le député parle de liberté d'expression. Le Nouveau Parti démocratique ne croit peut-être pas qu'il existe des limites à la liberté d'expression, mais nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Je ne crois pas que nous parviendrons à nous entendre sur ce sujet.

Dans une démocratie responsable, qui est fondée sur la primauté du droit et la Charte canadienne des droits et libertés, il existe certaines responsabilités. Quand nous examinons la motion, nous constatons qu'elle contient un message très puissant qui doit être communiqué. Je crois que le message serait plus fort si des députés de tous les partis votaient en sa faveur.

Pour ce qui est d'apporter des modifications à la motion, il faut faire attention lorsque vient le temps de modifier des motions de l'opposition. Le député nous suggère de modifier la motion à l'étude. Je ne crois pas qu'il aimerait que nous modifiions une motion du NPD. Cela irait à l'encontre de nos traditions.

La formulation de la motion n'est pas parfaite, j'en conviens. Néanmoins, je ne pense pas qu'il serait approprié de modifier la motion, à part si nous obtenions le consentement unanime de l'opposition, auquel cas je suis certain que nous le ferions.

● (1720)

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, on a souvent parlé de la liberté d'expression au cours de ce débat, et on vient de le faire à nouveau. Je me demande si le député voudrait se prononcer sur le fait que, dans les débats sur la liberté d'expression, il existe une distinction très importante entre « condamnation » et « interdiction ».

Le député aimerait-il nous donner son opinion sur ce point important?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Mon commentaire portera plutôt sur l'importance de la Charte canadienne des droits et libertés, que j'ai évoquée tout à l'heure. La Charte garantit les libertés fondamentales et le droit de parole des personnes. Les restrictions sont très peu nombreuses, mais elles existent, et même les tribunaux du Canada en sont venus à cette conclusion.

Un des mots mentionnés par le député établit une distinction: nous devrions le plus possible encourager et promouvoir la liberté d'expression, mais dans certains cas — et je crois qu'ils sont très rares —, nous ne devrions pas être gênés de dire ce que nous pensons vraiment d'une déclaration ou d'une ligne communiquée à la population ou n'importe où dans le monde.

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, nous n'avons pas besoin d'une politique de division, qui consiste à présenter des mesures législatives non pas pour faire avancer le dialogue ou pour améliorer la politique au pays, mais plutôt pour mettre les gens dans l'embarras et les diviser selon des

positions simplistes. Les conservateurs ont fait cela à répétition pendant 10 ans. Mon collègue d'en face en a également été témoin.

Je me souviens que le ministre conservateur de la Sécurité publique avait dit que, si on ne se joignait pas aux conservateurs dans la lutte contre la criminalité, on se joignait « aux adeptes de la pornographie juvénile ». C'est une approche gouvernementale que les Canadiens ont clairement rejetée en 2015. Ils veulent que les députés de la Chambre présentent des politiques sensées qui font avancer les intérêts du Canada et des Canadiens.

Plutôt que de présenter une motion très controversée visant à condamner et à diviser les Canadiens en les plaçant dans la catégorie « raciste » ou « non raciste », le député ne croit-il pas qu'il serait plus productif pour le gouvernement de présenter un plan montrant comment nous pouvons aider le gouvernement israélien et le gouvernement palestinien à se rasseoir à la table pour négocier un règlement, afin que le sang cesse de couler dans cette région et que les gens puissent vivre en paix et en sécurité dans les années à venir?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, si le nombre de jours de séance le permettait, je pourrais sans doute trouver une dizaine de résolutions et de motions que j'aimerais voir débattues à la Chambre. Certaines d'entre elles pourraient même provenir des Affaires étrangères. Mais le temps imparti est limité. Le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre les nombreux éléments de son programme. Nous traitons aujourd'hui d'une certaine mesure. Du temps est prévu pour que les députés de l'opposition puissent proposer certaines de leurs idées. S'ils sont prêts à renoncer à une ou deux de leurs journées de l'opposition, je suis certain que nous pourrions nous entendre sur des questions à présenter à la Chambre. Le temps est une denrée rare à la Chambre.

J'ai saisi en gros ce que le député a dit au sujet du passé. C'est pourquoi je parle de contraste par rapport au ministre des Affaires étrangères, qui tente d'apaiser les choses et d'agir à titre de médiateur, ce qui est l'attitude à adopter, selon moi. Le député de Mont-Royal a souligné l'importance de dépolitiser la question. Je crois qu'il aurait aimé voir une motion qui aurait été appuyée par tous les députés.

Certaines motions qui seront présentées à la Chambre jouiront d'un appui unanime, d'autres non. Je pense que l'auteur de la motion y sera pour beaucoup. En effet, si l'auteur de la motion souhaite obtenir un appui unanime et que celui-ci est possible, il vaut la peine d'investir du temps et des efforts pour en discuter avec les autres partis. Si les conservateurs sont prêts à procéder ainsi, je pense que les motions de l'opposition pourraient faire l'objet d'un appui unanime. Si les conservateurs refusent de s'y prendre ainsi, les résultats seront plus ou moins mitigés.

● (1725)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole aujourd'hui avec le député de Flamborough—Glanbrook.

J'interviens aujourd'hui à la Chambre par solidarité avec Israël, un pays libre et démocratique assailli par le mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanctions.

Travaux des subsides

Essentiellement, j'estime que notre Charte des droits et libertés, notre longue histoire avec Israël et les nombreux accords que nous avons signés avec ce pays exigent que nous interdisions le mouvement BDS au Canada parce qu'il constitue une forme de discrimination.

Israël a été établi comme pays libre en 1948. Le Canada entretient une amitié de longue date avec Israël depuis sa création. Nos deux pays ont été fondés par des gens à la recherche de liberté politique et religieuse. Ils ont tous deux accueilli des vagues d'immigrants en quête de liberté politique et de prospérité économique, et ils sont tous deux devenus des démocraties respectueuses de la primauté du droit, de la volonté des électeurs et des droits des minorités.

L'une des forces sous-jacentes des liens bilatéraux entre le Canada et Israël est attribuable aux liens étroits entre nos habitants. Il y a environ 20 000 citoyens canadiens habitant en Israël et de nombreux Canadiens ont de la famille en Israël.

La communauté juive canadienne, forte d'environ 350 000 membres, sert de pont entre nos deux pays. Les liens familiaux qu'ils nourrissent donnent lieu à une importante coopération entre nos deux pays, autant en affaires qu'en philanthropie et en tourisme.

Évidemment, nous avons l'ambassade israélienne ici même à Ottawa et des consulats à Montréal et à Toronto. L'appui envers Israël, en particulier envers son droit de coexister en paix et en sécurité avec ses voisins, est au cœur de la politique du Canada à l'égard du Moyen-Orient depuis 1948.

Nous avons signé de multiples lettres de déclaration d'intention de faire des échanges commerciaux avec Israël, notamment l'Accord de libre-échange Canada-Israël, qui est entré en vigueur en 1997 et qui a éliminé les droits de douane sur tous les produits industriels fabriqués au Canada et en Israël de même que sur un nombre limité de produits de l'agriculture et de la pêche.

Entre 1999 et 2003, des réductions supplémentaires des droits de douane sur des produits agricoles et agroalimentaires auparavant exclus de l'accord ont été négociées avec succès. Cela comprenait notamment des tarifs préférentiels pour un certain nombre de produits agricoles et agroalimentaires canadiens exportés en Israël.

Outre cet accord, nous avons signé de multiples autres marchés dans les secteurs de l'aviation, des transports, des sciences et des technologies ainsi que de l'industrie spatiale. Du point de vue de la science, la capacité d'innovation d'Israël est la meilleure de sa catégorie au monde. Le Canada a donc intérêt à apprendre des Israéliens et à tirer parti de nos recherches conjointes.

Par ailleurs, nous collaborons dès que l'occasion se présente dans des secteurs tels que l'énergie, les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie, les océans et les technologies durables, des secteurs essentiels au développement économique du Canada.

La Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels a favorisé la mise au point de technologies qui ont généré des centaines de millions de dollars au moins pour des entreprises canadiennes et israéliennes uniquement au cours de la dernière décennie.

Outre les accords économiques, nous avons aussi signé des ententes plus vastes. J'aimerais lire un extrait du protocole d'entente que le Canada a signé avec Israël dans le cadre du Partenariat stratégique Canada-Israël:

Reconnaissant que la sécurité d'Israël et de l'ensemble de la région a une incidence directe sur la sécurité du Canada,

Reconnaissant qu'Israël, le Canada et toutes les nations du monde, conformément à la Charte des Nations unies, ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité et le droit de légitime défense;

Considérant qu'ils jouissent d'une longue tradition de coopération diplomatique, bilatéralement et au sein de diverses tribunes multilatérales,

Désireux d'approfondir leurs relations en renforçant leur rapport et leur collaboration sur le plan bilatéral dans le plus grand nombre de secteurs possible pour promouvoir et renforcer ces valeurs, ces engagements et ces intérêts, s'appuyant sur les quatre piliers essentiels du partenariat diplomatique: la sécurité, la prospérité économique et la culture et l'enseignement [...]

Après avoir fait cette promesse à Israël, pourquoi permettons-nous au mouvement BDS d'encourager le boycottage des entreprises et des artistes israéliens et d'en appeler à la destruction d'Israël en tant qu'État? Pourquoi permettons-nous à BDS d'exercer une influence sur nos établissements d'enseignement? Nous devons prendre des mesures pour contrer ce comportement haineux qui va à l'encontre des valeurs et des politiques canadiennes.

● (1730)

Je suggère que nous nous intéressions aux mesures que prennent certains de nos alliés. Le gouvernement britannique s'apprête à dévoiler un règlement qui interdirait aux institutions publiques de boycotter Israël. En vertu de cette nouvelle loi, toutes les institutions publiques, comme les hôtels de ville, les universités et les syndicats d'étudiants, pourraient faire l'objet de poursuites si elles boycottaient les marchandises et les services provenant de l'État juif.

Le parti français des Républicains a aussi présenté un projet de loi à ce sujet. Dans un communiqué, ce parti a déclaré que les actions du mouvement BDS sont source de discorde et de haine et qu'elles n'ont pas leur place à Paris. La mairie de Paris a donné son aval à un projet de loi interdisant aux arrondissements et aux organismes municipaux d'organiser des activités ou d'entretenir des liens avec le mouvement BDS ou tout autre groupe appelant à désinvestir en Israël ou à boycotter les produits provenant de ce pays.

Le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions va à l'encontre de tout ce que le gouvernement canadien défend depuis longtemps. Voici un passage tiré de son site Web:

Le boycott [...] Tout un chacun peut boycotter les produits israéliens en s'assurant tout simplement de ne pas acheter de marchandises produites en Israël ou fabriquées par des entreprises israéliennes. Les militants et les organismes peuvent inciter les consommateurs à ne pas acheter de produits israéliens et les entreprises à ne pas en acheter ni en vendre.

Voici comment le mouvement BDS diabolise Israël, la seule démocratie du Moyen-Orient.

Le mouvement BDS prétend qu'Israël est le seul responsable du conflit israélo-arabe. C'est tout simplement faux, car Israël a tenté à maintes reprises de faire la paix et a participé à de nombreuses négociations de paix.

Le mouvement BDS demande aux universités canadiennes de couper les liens avec les universitaires israéliens.

Israël est une démocratie vigoureuse, qui protège les droits des femmes, des homosexuels et des minorités religieuses. En Israël, les Arabes ont plus de libertés que dans tout autre pays arabe. En fait, Israël est la seule démocratie véritable dans toute la région du Moyen-Orient. Il est entouré de dictatures cruelles qui se livrent systématiquement à une violation éhontée des droits de la personne.

Travaux des subsides

Pourtant, le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions réclame l'isolement d'un seul État, Israël, ce qui est discriminatoire et tout à fait contraire aux politiques et aux accords du Canada. Cela ne concorde pas non plus avec le point de vue de la majorité des Canadiens. Selon les données du dernier recensement, les deux tiers des Canadiens — une forte majorité de la population — sont chrétiens ou juifs. Les chrétiens et les juifs croient au livre de la Genèse et à ce qui dit le verset 29 du chapitre 27: « Maudit soit quiconque te maudira, Et béni soit quiconque te bénira. »

Le mouvement BDS maudit Israël. Il boycotte les biens et les services d'Israël. Il fait preuve de discrimination à l'endroit du peuple juif, il répand des idées antisémites et il prône l'élimination de l'État libre d'Israël.

L'article 15 de la Charte des droits et des libertés garantit à tous le droit d'être à l'abri de la discrimination. Je me permets d'en rappeler le contenu aux députés:

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Comment pouvons-nous permettre dans notre pays une organisation comme le mouvement BDS alors qu'elle fait clairement de la discrimination contre les juifs? Comment pouvons-nous laisser ce mouvement infiltrer les institutions universitaires canadiennes et inculquer à nos jeunes la haine d'Israël?

Aujourd'hui, je demande au gouvernement d'intervenir, en reconnaissance du fait qu'Israël est un État libre qui a le droit d'exister et le droit de se défendre. Je demande au gouvernement de condamner tout organisme, tout groupe et toute personne qui fait activement la promotion du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions. Je demande au gouvernement libéral de défendre la Charte des droits et libertés, de défendre les 24 millions de chrétiens et de juifs canadiens qui sont du côté d'Israël. Je demande au gouvernement de défendre Israël afin que nous, en tant que pays, puissions être bénis.

• (1735)

M. Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, depuis 1948, année de la création de l'État d'Israël, et au fil des ans, il est apparu clairement à tout le monde que le recours à la force, à des motions et même au pouvoir de veto ne permet pas de régler le problème. En 1948, les Palestiniens ont engagé le combat, armés de fusils ou de mitrailleuses, et voilà maintenant qu'ils lancent des missiles sur l'État d'Israël.

Le présent gouvernement veut réunir les deux parties sous l'égide des Nations unies, les aider à faire des compromis, comme le regretté Yitzhak Rabin — qu'il repose en paix — l'a fait et aussi Yasser Arafat, en collaboration avec les Nations unies, faisant de leur mieux pour promouvoir la paix, pour qu'il y ait un accord de paix durable afin de créer un climat propice à la prospérité et à la sécurité pour les futures générations.

J'aimerais entendre la députée à ce sujet.

Mme Marilyn Gladu: Monsieur le Président, évidemment, la paix est toujours la meilleure approche. De nombreuses tentatives d'instaurer la paix en Israël ont eu lieu, sans succès jusqu'à maintenant. Toutefois, je dis qu'Israël est un pays libre et démocratique et qu'il a en tant que tel le droit de se défendre lorsque des gens le bombardent avec des missiles. Par exemple, le Canada est un pays libre et démocratique. Si quelqu'un nous attaquait, nous aurions le droit de nous défendre. Israël a le droit de se défendre également. Je préférerais voir la paix s'installer dans la

région, mais je ne veux pas que l'on enlève à Israël le droit de se défendre.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, nous allons faire un peu d'histoire.

Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de justice exigeait la démolition du mur entre Israël et la Palestine, disant que c'était contraire au droit international. Le 9 juillet 2005, la campagne BDS prenait son envol. Je pense qu'il y a un lien entre les deux.

Des groupes pacifiques comme PAJU, Palestiniens et Juifs unis pour la paix, font la promotion de la campagne BDS en disant que c'est une action pacifique. Je peux donner des noms. Des appels au boycott, il y en a eu par le passé. Il y a eu l'Afrique du Sud, au moment de l'apartheid. Il y a eu le Myanmar, l'ancienne Birmanie, au moment de la junte militaire. Il y a eu la France contre le Mexique, au moment de l'enlèvement de Mme Florence Cassez. Il y a eu aussi le boycott des raisins de la Californie. D'ailleurs, je me suis privée de ces raisins pendant de nombreuses années.

Toutefois, pendant les années où nous boycottions les raisins de la Californie, le gouvernement libéral, alors dirigé par M. Pierre Elliott Trudeau, n'a jamais interdit ni condamné personne. Alors, utiliser l'argument de la propagande haineuse correspond à de la censure.

Si je comprends bien ce que ma collègue a dit, le Canada serait parmi les rares pays démocratiques où l'appel au boycott, une action pacifique entreprise par un mouvement citoyen pour critiquer un autre État, serait condamné.

Le Bloc québécois croit à la liberté d'expression, que l'on soit pour ou contre la campagne. C'est la liberté d'expression qui a préséance et qu'on doit défendre contre les attaques de cette motion.

Ma chère collègue n'est-elle pas d'accord?

• (1740)

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu: Monsieur le Président, la différence est que cette organisation a une influence insidieuse au Canada. Elle est active dans les universités canadiennes. Ses membres manipulent l'opinion des gens. Ils essaient d'influencer les Canadiens dans l'exercice de leurs droits et libertés. Ils essaient de propager cette vision antisémitique. Nous ne pouvons tout simplement pas le permettre.

La Charte canadienne des droits et libertés précise clairement que la discrimination n'est pas permise. Alors, vu la présence de cette organisation chez nous, nous devons nous dresser contre elle et prendre des mesures pour l'empêcher de s'enraciner dans notre pays.

M. David Sweet (Flamborough—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, puisque c'est la première occasion que j'ai de prononcer un discours, je n'ai pas vraiment eu le temps de remercier les citoyens de Flamborough—Glanbrook de m'avoir fait confiance.

C'est une toute nouvelle circonscription. À l'origine, je représentais la circonscription d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, qui a été divisée par la commission. J'ai donc dû faire mes preuves auprès d'un nouveau groupe de citoyens dans Flamborough—Glanbrook et je suis heureux qu'ils m'aient accordé leur confiance. Je tiens à remercier tous les bénévoles et les partisans grâce auxquels je suis ici pour aborder des enjeux en leur nom.

Travaux des subsides

C'est un honneur pour moi d'intervenir à la Chambre aujourd'hui afin d'appuyer la motion présentée par mes collègues. Je tiens à profiter de cette occasion pour insister sur les nombreux points pertinents soulevés par les députés de mon caucus et, bien franchement, par les députés d'en face également, pendant le débat sur cette importante motion qui vise à rejeter et à condamner le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, et à appeler les choses par leur nom: à savoir un mouvement qui prend pour cible Israël — un ami de longue date du Canada et des Canadiens — de façon délibérée et malveillante.

Puisque je suis probablement le dernier intervenant de ce côté-ci de la Chambre à parler de cette motion, à titre de conclusion, je tiens à répéter trois éléments essentiels mentionnés par les députés de mon parti au cours de la journée. Premièrement, Israël est un pays ami. Deuxièmement, le mouvement BDS n'est rien d'autre que de l'antisémitisme à peine voilé et, pour être bien franc, de la haine envers les Juifs. Troisièmement, le programme étroit d'esprit du mouvement BDS est complètement déplacé et il fait abstraction de régimes comme l'Iran et la Corée du Nord, qui violent les droits de la personne à répétition.

D'abord et avant tout, la prémisse de la motion dont nous sommes saisis reconnaît l'amitié qui unit le Canada et Israël. À titre de président du Groupe interparlementaire Canada-Israël depuis quatre ans, j'ai eu le privilège d'observer le renforcement et la croissance des liens entre les deux pays. Sur la scène internationale, nos meilleurs amis sont ceux qui partagent nos valeurs. Le Canada et Israël sont unis par leurs convictions profondes en matière de liberté, de droits de la personne, de démocratie et de primauté du droit.

Pour Israël, ces valeurs ont un coût très élevé. Dans une région où les droits fondamentaux de la personne sont sans cesse bafoués et la démocratie n'est pas encore enracinée, dans une région ravagée par la guerre et aux prises avec le terrorisme, Israël est devenu un modèle d'espoir, de liberté, de droits de la personne, de démocratie et de primauté du droit. Ces valeurs étant le fondement de notre amitié, nos deux pays entretiennent maintenant de meilleures relations diplomatiques, ainsi que des liens économiques forts et grandissants, notamment grâce à la modernisation, en juillet dernier, de l'accord de libre-échange bilatéral entre Israël et le Canada.

Bien que notre amitié soit bien vivante, Israël est aux prises avec le retour d'un ennemi, l'arrivée d'une nouvelle forme d'antisémitisme, qui n'est pas exclusive au Moyen-Orient. Elle existe au Canada, avec les groupes qui appellent au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre Israël.

En 2011, j'ai siégé à la commission d'enquête de la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme. Des témoins nous ont parlé des efforts antisémites concertés, comme le mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions. En gros, la raison d'être de ce mouvement est de contester la légitimité d'Israël, de l'isoler et de promouvoir l'élimination de l'État juif, tout en prétendant qu'Israël est le seul responsable du conflit israélo-arabe. Cette idéologie est un dérapage dangereux dont le monde libre devrait s'inquiéter.

Lorsque des gens croient qu'il est facile ou acceptable de haïr les Juifs simplement pour leur foi judaïque ou leur origine ethnique, on peut aisément imaginer que la situation pourrait dégénérer et avoir des conséquences encore plus graves, y compris pour des gens d'autres confessions ou origines ethniques. En tant que Canadiens, nous avons le devoir et l'obligation morale d'opposer un refus catégorique à ce genre d'idéologie.

La commission a entendu des témoins experts qui ont confirmé que les mouvements comme BDS nourrissent la haine et l'antisémitisme partout dans le monde. Cependant, ce qui est le plus préoccupant, c'est ce qui se passe ici même, au Canada, cette terre de tolérance et de respect que nous chérissons tous à la Chambre.

Qui aurait cru qu'au Canada, au début du XXI^e siècle, on verrait des synagogues profanées par des croix gammées et des objets religieux être détruits? Pire encore, qui aurait cru que, au début du XXI^e siècle, le Canada verrait des centres communautaires, des écoles et des synagogues de la communauté juive se faire incendier? Qui aurait cru que, au début du XXI^e siècle, le Canada verrait des manifestants anti-Israël scander des propos profanatoires et très menaçants au coeur de nos plus grandes villes?

Avec cette motion, la Chambre des communes doit parler au nom de la communauté juive du Canada et de l'étranger afin de rejeter ce type de violence raciste.

● (1745)

Qui plus est, les initiatives de boycottage et certaines activités, comme la Semaine contre l'apartheid israélien, ciblent Israël, les Israéliens et les Juifs.

Nous savons que certains régimes, notamment ceux de l'Iran, de la Corée du Nord, du Congo, du Nigeria et de la Somalie, affichent un bilan désastreux en matière de droits de la personne. Pourtant, il n'existe aucun effort organisé ayant pour objectif d'isoler ces pays et de les délégitimer, et aucune organisation ne remet en question leur droit d'exister. C'est une évidence. Pourquoi y a-t-il deux poids, deux mesures?

Je ne prétendrai pas qu'Israël est un État parfait, car aucune nation n'est parfaite, mais il est évident que l'intention de ceux qui appuient le mouvement BDS n'est pas d'aborder les préoccupations liées à Israël et de trouver une solution, mais plutôt de priver Israël de son droit d'être traité de manière équitable et légitime et de rendre tous les Juifs responsables de violations des droits de la personne inventées de toutes pièces. Ce n'est pas en adoptant une telle approche qu'on instaurera une paix durable dans cette région.

Certains agissements, comme le fait d'exercer des pressions sur les consommateurs pour qu'ils n'achètent pas de produits provenant d'Israël, comme cela est arrivé dans ma ville, Hamilton, ou d'exiger que les universités rompent les liens qu'elles entretiennent avec des universitaires israéliens, comme cela s'est produit dans ma ville, à l'Université McMaster, ou de réclamer que les athlètes israéliens n'aient plus le droit de participer aux compétitions sportives internationales, entre autres, ne favoriseront pas le retour de la paix. En fait, de tels agissements ne font qu'entretenir la haine et nuire à la paix.

Nous avons vécu un jour très sombre au Canada en 1939 lorsque le gouvernement de l'époque a refusé l'admission de réfugiés juifs qui étaient arrivés à bord du navire *St. Louis*, dans le port d'Halifax. Ce faisant, le gouvernement a condamné des centaines d'entre eux à la mort en les renvoyant dans la zone européenne sous contrôle nazi. Comme l'ont déclaré des rabbins locaux, nous avons ainsi laissé croire à Hitler que, comme personne ne défendrait les Juifs ou ne les accueillerait, il pouvait en toute impunité mettre en oeuvre son plan de génocide des Juifs.

Avec le recul, nous comprenons à quel point notre conduite a été honteuse, mais nous oublions que, dans les années 1930, l'antisémitisme était très répandu au Canada.

Travaux des subsides

L'un d'entre nous aurait-il tenté d'intervenir en 1939? Voilà l'objet de la motion dont il est question. Il faut intervenir et agir maintenant. S'il y a une leçon à tirer du passé, c'est qu'aucun acte d'antisémitisme ne peut être toléré.

Si nous devons aller à Jérusalem et visiter Yad Vashem, que la plupart des non-Juifs désigneraient comme le musée de l'Holocauste, ou Shoah, nous pourrions y observer la chronologie de l'antisémitisme, comment il s'est répandu, comment il est devenu acceptable sur le plan social en Allemagne et comment il a permis aux nazis de prendre le contrôle du pays et de mettre en oeuvre ce qu'ils ont désigné comme étant la solution finale.

Il y a lieu de se rappeler que tout genre de racisme qu'on laisse s'aggraver et se répandre peut donner lieu à des atrocités, des atrocités que nous serions les premiers à mépriser et à dénoncer.

La motion présentée aujourd'hui est importante parce qu'elle vise à envoyer un message clair à tous les membres du mouvement BDS, soit que leurs actes sont inacceptables, que nous ne les acceptons pas, que nous dénonçons le message que cherche à diffuser le mouvement et que nous demandons à ceux qui ignorent l'objectif fondamental des dirigeants du mouvement BDS de s'informer et de ne plus s'associer à cette campagne.

• (1750)

M. Michel Picard (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je tiens, avant tout, à féliciter le député pour ce premier discours à la Chambre. J'aimerais obtenir ses observations à propos d'un point qui me préoccupe.

[Français]

Je comprends que le débat porte beaucoup sur la liberté d'expression, mais je ne peux m'empêcher de croire que l'enjeu est beaucoup plus large que la simple liberté d'expression. Les effets d'une telle action sont beaucoup plus dommageables que la seule valeur, importante, de liberté d'expression.

J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue à ce sujet.

[Traduction]

M. David Sweet: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député: l'enjeu est plus large, en effet. C'est pourquoi nous avons formé, il y a des années, la Coalition parlementaire de lutte contre l'antisémitisme. C'est pourquoi nous avons été les hôtes de la coalition internationale de lutte contre l'antisémitisme. C'est aussi pourquoi notre propre coalition parlementaire a élaboré le protocole d'Ottawa et un rapport subséquent.

L'enjeu est très vaste. En plus des risques de racisme, il faut penser à notre relation avec Israël, à notre capacité non seulement de poursuivre nos échanges commerciaux bilatéraux en toute liberté, mais aussi de resserrer les liens entre nos deux pays de façon à favoriser un échange de connaissances dans le domaine militaire, en recherche et développement et dans beaucoup d'autres secteurs. De plus, la plupart des provinces ont des protocoles d'ententes ou des accords avec l'État d'Israël, un autre enjeu important. C'est pourquoi nous devons lancer un message clair à propos du mouvement BDS.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de poser une question dans le cadre de ce débat. Je tiens à remercier tous les députés des observations qu'ils ont faites aujourd'hui sur la question. Je veux aussi remercier mon collègue de son discours éloquent et de tout son travail.

Je vais utiliser quelques clichés avant de lui poser une question très évidente. Nous entendons parfois les gens dire que ce qui est mal est mal, même si tout le monde le fait; que ce qui est bien est bien,

même si personne ne le fait; et que « l'inaction des hommes de bien est tout ce qu'il faut pour que le mal triomphe ». L'histoire nous l'a appris. Mon épouse est une Polonaise qui a immigré au Canada. Je suis allé avec elle et ma famille visiter le camp d'Auschwitz-Birkenau, où j'ai vu les effets de l'Holocauste dans les camps de concentration nazis en Pologne. Mes enfants ont été horrifiés de voir ce qui s'y était réellement passé, de voir les tas de cheveux, les valises et les autres objets qui y sont exposés. Les gens croyaient qu'ils se rendaient dans un meilleur endroit, mais ils ont perdu la vie pendant l'Holocauste. C'était tout à fait atroce.

Nous savons qu'il existe des personnes qui aiment fomenter la haine et créer ce genre de climat. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'aval de la majorité de la population pour y parvenir. La majorité des Allemands en 1939 n'étaient pas des nazis, mais il y avait suffisamment de gens qui partageaient leur façon de penser pour qu'ils puissent intimider et harceler le reste des Allemands afin de les faire entrer dans un état de frénésie et commettre ces atrocités.

La question que je veux poser à mon collègue est la suivante. Pourquoi croit-il qu'il est si important que presque tous les députés saisissent l'occasion dès maintenant de mettre un terme à ce mouvement et qu'ils envoient un message clair en appuyant unanimement la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui?

M. David Sweet: Monsieur le Président, j'ai déjà exposé mes arguments au sujet du mouvement BDS, mais je vais les répéter. Nous devons envoyer un signal clair et dire aux gens qu'aucune forme de racisme, d'antisémitisme ou de haine contre les Juifs n'est acceptable, peu importe la manière dont certains essaient de la maquiller ou cherchent à en minimiser la portée, et peu importe si la chose nous est présentée, au moyen d'arguments tordus, comme une critique légitime d'Israël. C'est toujours et encore de la haine contre les Juifs.

Nous devons aussi nous rappeler l'histoire et bien comprendre la situation. Bon nombre de députés ont parlé du conflit au Moyen-Orient. Espérons que la décision que nous prendrons aujourd'hui en encouragera quelques-uns à se renseigner sur ce à quoi ressemble vraiment la vie au quotidien en Israël. Deux personnes ont été poignardées aujourd'hui même; l'une est morte et l'autre est à l'hôpital dans un état critique. Elles ont été poignardées par un activiste palestinien. Les gens doivent comprendre que des milliers de missiles sont envoyés chaque année sur Sderot et Ashdod et qu'ils se rendent de plus en plus loin, presque jusqu'à Tel Aviv.

Voici une brève anecdote. J'étais là-bas, en Israël, et je discutais avec un psychologue lorsque sa fille l'a appelé. Elle avait enfin pu visiter Jérusalem. Depuis 12 ans, elle vivait sous les tirs de missiles quotidiens, mais la première chose qu'elle lui a dite, c'est: « Papa, tu ne me croiras pas. À Jérusalem, quand l'alarme se fait entendre, on a une grosse minute pour se rendre aux abris. » À Sderot, les gens ont 12 secondes, et c'est pour cette raison que tous les arrêts d'autobus sont aussi des abris. Les Canadiens doivent connaître la situation sur le terrain.

• (1755)

M. Sean Casey (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec l'exceptionnelle députée de Humber River—Black Creek.

Travaux des subsides

Le mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions, également appelé le mouvement BDS, est une campagne mondiale entreprise en 2005 en réponse à un appel lancé par les Palestiniens et certains groupes internationaux de la société civile demandant des sanctions internationales contre Israël. Le mouvement encourage un certain nombre de mesures visant à restreindre les échanges commerciaux avec Israël. Il prend entre autres pour cible les entreprises canadiennes qui font affaire avec Israël, ainsi que les entreprises israéliennes, et appellent au boycott de ces entreprises et de leurs produits.

Cela dit, le mouvement BDS dépasse largement les questions commerciales. Il est présent en grande partie sur les campus universitaires de l'Europe et de l'Amérique du Nord, où il exerce d'importantes pressions soutenues en vue de soumettre Israël à un boycott culturel et scolaire. Entre autres, on fait pression sur les musiciens, les auteurs, les poètes et les artistes afin qu'ils ne visitent pas Israël et ne se produisent pas dans ce pays. Dans un même ordre d'idées, on exerce une pression croissante sur les professeurs et les chercheurs afin qu'ils ne collaborent pas avec les universités israéliennes.

Ces interdictions mettent en danger la recherche intense et continue qu'effectuent des universitaires israéliens et canadiens dans les domaines de la santé et des sciences de la vie, de l'environnement, des technologies propres, des communications et des technologies de l'information.

Des activités, telles que celles organisées annuellement dans le cadre de la semaine contre l'apartheid israélien dans les universités canadiennes, font la promotion du mouvement BDS et cherchent à représenter Israël comme un synonyme de l'apartheid.

De nombreux organismes et particuliers au Canada et à l'étranger appuient le mouvement BDS croyant qu'il accélérera, je ne sais comment, le processus de paix et qu'il mènera à une résolution durable du conflit israélo-palestinien. Or, il est important de comprendre que le but défendu et appuyé par le Canada et par bon nombre de nos partenaires dans le monde, c'est-à-dire une solution à deux États où un Israël sûr, stable et démocratique cohabiterait avec un État palestinien sûr, stable et démocratique, n'est pas une solution qui puisse être imposée de l'extérieur. Une paix durable ne pourra s'installer que par des pourparlers directs sans conditions préalables entre les deux parties. De tels actes ne font qu'exacerber les tensions dans la région. Le processus de paix serait mieux servi par des efforts en vue de rallier les gens plutôt que par des efforts en vue de les diviser.

Ces faits nous mènent donc à la conclusion que l'intention réelle du mouvement BDS n'est pas de résoudre le conflit israélo-palestinien mais plutôt de délégitimer et d'isoler Israël, comme le montre la nature unilatérale du mouvement. Il cible uniquement Israël. Il punit uniquement Israël. Il demande uniquement à Israël d'agir.

Le Canada s'oppose fermement au boycottage d'Israël par les États arabes depuis le début de ce mouvement, dans les années 1970. De plus, le Canada est profondément préoccupé par les efforts constants visant à montrer du doigt Israël pour le critiquer et à isoler ce pays sur la scène internationale. De nouveau, il ne s'agit pas d'une bonne façon d'en arriver à un accord de paix durable.

Il importe de reconnaître que le mouvement BDS est en fait une forme de punition collective. Il n'a pas été soigneusement conçu pour atteindre l'objectif qu'il prétend poursuivre; il cherche plutôt à punir tous les éléments de la société israélienne. Les militants du mouvement BDS déclarent s'opposer aux politiques du gouverne-

ment, mais leurs effets sont loin de toucher uniquement celui-ci. Tous les segments de la société israélienne sont touchés, car le boycottage encouragé par le mouvement BDS dans les milieux économique, culturel et universitaire risque de nuire à tous les aspects de la vie en Israël. Voilà qui prouve une fois de plus que le mouvement BDS vise véritablement à punir Israël et non à faire progresser le processus de paix.

Qui plus est, il est démontré que le mouvement BDS cause du tort à la population même que ses militants prétendent chercher à aider, soit le peuple palestinien. Par exemple, étant donné les menaces de boycottage de la part du mouvement BDS, une entreprise israélienne de renommée mondiale, SodaStream, a été forcée de fermer son usine, qui était située en Cisjordanie, afin de préserver son accès aux marchés mondiaux. Cette fermeture a entraîné la perte de centaines d'emplois bien rémunérés pour des Palestiniens. Le propriétaire de la société a condamné publiquement le mouvement BDS et souligné ses effets négatifs sur la population et l'économie palestiniennes.

● (1800)

Le Canada croit que l'appui des perspectives économiques des Palestiniens est essentiel à leur prospérité et à leur dignité et qu'il engendrera la stabilité et la sécurité dans la région. Israël tire profit de la prospérité des Palestiniens. Dans cet esprit, le Canada finance une foule de projets qui visent à améliorer leur sort. En travaillant en ce sens, nous allons renforcer le processus de paix. Le Canada se réjouit de pouvoir contribuer à raviver le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous avons reçu avec optimisme la récente annonce du Quator. Les gouvernements des États-Unis, de l'Union européenne et de la Russie ainsi que les Nations unies élaboreraient avec tous les partenaires névralgiques de la région un rapport présentant des recommandations en vue de relancer le processus de paix et de favoriser la concrétisation de la solution des deux États. Il est essentiel d'offrir le soutien nécessaire à la réussite de ces initiatives et d'abandonner immédiatement celles qui nuisent à l'établissement d'une paix durable, comme le mouvement BDS.

Le Canada et Israël sont des démocraties fortes et dynamiques où les critiques légitimes exprimées dans les limites du discours légitime sont attendues et admises. Néanmoins, la discussion entourant le mouvement BDS dégénère souvent en un discours anti-Israël et même antisémite. Par ailleurs, des étudiants juifs ne se sentiraient pas en sécurité dans les universités canadiennes, ce qui est troublant.

Alors que le Canada étudie le processus de paix au Moyen-Orient et cherche à établir une solution durable qui répond aux intérêts des Israéliens et des Palestiniens, la question n'est pas de savoir comment punir un parti, mais plutôt comment convaincre les gens de reprendre le dialogue et comment entamer un processus positif avec les Israéliens et les Palestiniens pour relancer le processus de paix.

Le Canada doit rejeter d'emblée le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions. Nous devons nous opposer aux appels au boycottage d'Israël et des produits israéliens ainsi qu'à l'interdiction des échanges culturels ou académiques. Il faut au contraire tenter de jeter des ponts entre les gens de la région au lieu de tenir des propos qui sèment la discorde et d'employer des tactiques contre-productives. Bien que le Canada reconnaisse qu'Israël ne doit pas échapper à la critique, il continuera de le défendre contre le mouvement BDS.

Travaux des subsides

L'hon. K. Kellie Leitch (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, comme l'ont mentionné mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, de même que la députée d'Ancaster, l'importante motion à l'étude, qui réclame le rejet de la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, touche quelques points clés. Israël est un pays ami et le mouvement BDS n'est rien d'autre que de l'antisémitisme à peine voilé. N'oublions pas que les valeurs qui nous sont les plus chères sont partagées par nos amis les plus proches.

Comme le député d'en face l'a dit, plutôt que de semer la discorde, il nous faut entreprendre des dialogues constructifs pour la paix et encourager les autres sur la planète à être Canadiens et à établir des démocraties libres et ouvertes, qui autorisent les échanges libres et ouverts.

Le député a dit qu'il appuierait la motion à l'étude, portant que la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions soit rejetée. Pourquoi se passionne-t-il pour le sujet? Qu'est-ce que les Canadiens devraient faire pour encourager les autres à rejeter ce mouvement antisémite, pour que tous les Canadiens soient ouverts d'esprit et tournés vers l'avenir?

M. Sean Casey: Monsieur le Président, la question de la députée est double. Premièrement, pourquoi suis-je interpellé par le sujet et, deuxièmement, que devraient faire les Canadiens?

Je me suis lancé en politique parce que les valeurs canadiennes m'importent et parce que je croyais fermement que le pays était sur la mauvaise voie en 2011. Loin de moi l'idée de semer la discorde, mais les droits inscrits dans la Charte des droits et libertés me sont très chers. Les valeurs canadiennes sont au cœur de la Charte et au cœur de la motion à l'étude.

Pour les Canadiens, l'élément le plus important est l'éducation, comme l'a souligné le député de Winnipeg-Nord. Le mouvement BDS doit être dénoncé pour ce qu'il est et non pour ce qu'il prétend être. Plus les députés diffuseront le message dans les milieux universitaires et dans la société civile, plus on comprendra et appuiera la solution fondée sur la création d'un deuxième État et le processus pacifique qui permettrait d'arriver à une telle solution.

• (1805)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NDP): Monsieur le Président, je ne crois pas que mon collègue et moi avons eu l'occasion d'interagir à la Chambre et je le félicite de sa réélection.

On pourrait accuser les conservateurs de n'avoir aucun sens de l'ironie. Par exemple, je les ai entendus dire toute la journée qu'ils sont contre la division et la limitation de la liberté d'expression. Or, ce même parti, lorsqu'il était au pouvoir, ne pratiquait rien d'autre que la politique de la division. Il a présenté des mesures telles que le projet de loi C-51, qui s'en prenait très clairement à la liberté d'expression et à la Charte dont les Canadiens sont si fiers et que mon collègue vient tout juste de mentionner.

J'ai une question bien précise pour mon collègue. Il y a plein de choses avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord en tant que législateurs. Nous sommes sollicités par des mouvements, des groupes ou des gens de nos circonscriptions ou d'ailleurs au pays avec lesquels nous ne sommes pas nécessairement d'accord. Pourtant, nous sommes d'accord pour leur laisser la liberté d'expression. C'est le fondement même de cet endroit que nous appelons le Parlement, l'endroit où nous nous exprimons, et non l'endroit où nous interdisons l'expression. Sinon, cette institution ne serait pas digne de son nom.

Ma question est la suivante. Le député ou le gouvernement tiennent-ils compte de ce concept? J'appuie fermement Israël et,

lorsque le gouvernement israélien a tort et fait quelque chose qui va à l'encontre du mouvement de paix, je crois qu'il est correct de le critiquer, au même titre que notre gouvernement est critiqué ailleurs dans le monde. Critiquer un gouvernement n'est pas de l'antisémitisme. Je sais cela parce que les médias et les activistes en Israël critiquent constamment le gouvernement. Ce n'est certainement pas de l'antisémitisme. Est-ce que le député fait le même lien que certains de mes collègues conservateurs tentent perfidement de faire?

M. Sean Casey: Monsieur le Président, le mouvement BDS est en quelque sorte un loup dans la bergerie, mais il est vite débusqué. Le député soulève d'excellents points au sujet de la liberté d'expression. Il soulève d'excellents points au sujet du droit de critiquer un gouvernement. D'ailleurs, le gouvernement d'Israël et le gouvernement du Canada conviennent avec lui que les critiques du gouvernement sont de bonne guerre. Mais lorsqu'un mouvement en arrive au point où il met des étudiants canadiens mal à l'aise sur leur propre campus, c'est qu'il va trop loin, et il n'est plus question de liberté d'expression. Voilà la situation telle qu'elle est. Nous sommes bien au-delà de la liberté d'expression; le mouvement va trop loin et il faut le condamner.

L'hon. Judy Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de pouvoir affirmer que je partage les préoccupations de mes collègues au sujet de cette effroyable organisation et des gestes qu'elle pose pour détruire tout ce que notre travail acharné nous a permis d'accomplir.

Malheureusement, la discrimination, le racisme et l'antisémitisme demeurent des problèmes graves qui touchent toutes les sociétés à divers degrés. L'antisémitisme prend toutes sortes de formes, et le Canada continue de s'opposer à chacune d'entre elles.

L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes définit l'antisémitisme comme « [...] une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer comme une haine envers les Juifs. Des manifestations rhétoriques et physiques d'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et/ou contre leurs propriétés, contre les institutions de la communauté juive et contre des installations religieuses ».

Ces dernières années, le monde a été témoin de formes contemporaines d'antisémitisme: on voit certains États et certaines personnes refuser leur aide et justifier le fait qu'on tue ou qu'on fasse souffrir des Juifs. Certains font des allégations déshumanisantes ou stéréotypées à l'endroit des Juifs ou de leur pouvoir collectif, notamment en véhiculant le mythe d'un complot juif international ou du contrôle par les Juifs des médias, de l'économie, du gouvernement et d'autres institutions sociales. On accuse les Juifs, en tant que collectivité, d'être responsables d'un méfait, réel ou imaginaire, commis par une seule personne, un seul groupe ou l'État d'Israël. On accuse les Juifs comme peuple ou Israël comme État d'inventer ou d'exagérer l'Holocauste.

L'antisémitisme prend aussi la forme d'un refus à Israël du droit d'exister et de se défendre et aux Juifs du droit de faire l'alya et d'immigrer en Israël.

Motion d'ajournement

Critiquer les agissements du gouvernement israélien, comme de n'importe quel autre gouvernement, dans le contexte d'un débat juste et ouvert est légitime, mais refuser à Israël le droit d'exister ne l'est pas. C'est en fait de l'antisémitisme.

Il est évident qu'un nouvel antisémitisme apparaît parallèlement aux formes anciennes de ce racisme dans de nombreux pays où des Juifs, des entreprises juives, des synagogues et des établissements juifs continuent d'être la cible d'attaques. Les gestes posés sont souvent violents: en sont des exemples l'attaque contre le musée juif de Bruxelles, en mai 2014, et celle contre la grande synagogue de Copenhague il y a un peu plus d'un an.

En fait, selon une étude que le réputé centre de recherche Pew a publiée en 2015, le nombre de pays où les membres de la communauté juive ont été victimes de harcèlement a beaucoup augmenté. En 2013, le harcèlement des Juifs, que ce soit par le gouvernement ou des groupes sociaux, était une réalité dans 39 % des pays, une proportion qui n'a jamais été aussi élevée en sept ans.

La discrimination et l'intolérance causent des souffrances, sèment la discorde et créent un climat de peur et d'ostracisme. Comme il remonte à loin, l'antisémitisme est une forme particulièrement pernicieuse et chronique de discrimination. Les gestes empreints d'intolérance n'ont leur place nulle part et vont à l'encontre des valeurs auxquelles les députés tiennent tant: le pluralisme, la diversité et l'inclusion. Le Canada soutient la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination.

Le gouvernement du Canada sait que la haine peut se manifester de différentes façons commandant différents types d'intervention.

L'antisémitisme est une forme particulière de racisme dont la manifestation la plus extrême a mené à l'une des périodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Le 27 janvier 2016, tous les partis représentés à la Chambre ont commémoré les horreurs et les crimes contre l'humanité dont les Juifs ont été victimes pendant l'Holocauste.

À l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, comme l'a indiqué le ministre des Affaires étrangères dans sa déclaration du 27 janvier, nous devons nous rappeler les six millions de Juifs et les millions d'autres victimes de l'Holocauste. Nous ne devons jamais oublier les dangers de l'antisémitisme et de l'intolérance qui se manifestent encore aujourd'hui dans le monde.

• (1810)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Comme il est 18 h 15, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion de l'opposition est réputée mise aux voix et un vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et reporté au lundi 22 février, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

• (1815)

M. Arnold Chan: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour dire qu'il est 18 h 30.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): D'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui afin de donner suite aux questions que j'ai posées le 29 janvier et le 2 février.

À ces dates, pendant la période des questions, j'ai demandé à la ministre des Affaires autochtones et du Nord pourquoi le gouvernement avait décidé de ne pas tenir compte des dispositions visant l'application de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations. Ni la ministre ni la secrétaire parlementaire n'ont répondu à ma question.

À titre de porte-parole de l'opposition en matière d'affaires autochtones, je reste consternée par la décision du gouvernement libéral d'abandonner les mesures de transparence en ce qui concerne les questions financières qui touchent les Autochtones du Canada.

Les conservateurs ont appuyé ces mesures législatives parce qu'elles étaient fondées sur le principe voulant que tous les Canadiens méritent que leurs dirigeants leur rendent des comptes et fassent preuve de transparence.

Lors d'un jour sombre, soit le vendredi juste avant Noël et la pause des Fêtes, à l'abri des regards, le gouvernement libéral a, dans les faits, invalidé la loi sans se soucier de donner aux députés la chance d'en débattre. Je trouve paradoxal qu'une loi sur la transparence ait été vidée de sa substance de manière aussi peu transparente. Le gouvernement a essentiellement abandonné la loi sur la transparence sans l'abroger.

Qui plus est, la mesure législative a produit les résultats escomptés. Près de 94 % des chefs des Premières Nations et des conseils de bande ont respecté la loi, et 543 bandes ont dévoilé leurs dépenses et leurs salaires à leurs membres. Bon nombre d'entre eux obtenaient ces renseignements pour la toute première fois. Maintenant, étant donné qu'aucune mesure d'application n'est en vigueur, on peut facilement deviner que le taux de conformité chutera et que les renseignements financiers seront de nouveau dissimulés aux membres des bandes. Pour qu'il y ait transparence, il faut que les renseignements soient facilement accessibles. Comme je l'ai mentionné, il ne suffit pas de produire un rapport et de le conserver dans un sous-sol à Ottawa.

Dans un éditorial publié le 21 décembre, le *Toronto Star* posait des questions fort pertinentes. En l'absence de mesures d'application:

[...] comment s'assurera-t-on désormais que les membres des bandes conserveront le droit de prendre connaissance des états financiers et des salaires? En quoi cette façon de faire donnera-t-elle lieu à une véritable obligation de rendre compte?

La ministre doit répondre à ces questions. Les membres des bandes ne doivent pas être laissés dans l'ignorance.

Je demande donc à la ministre des Affaires autochtones et du Nord comment elle peut expliquer aux Autochtones du Canada que l'engagement pris par le gouvernement libéral en matière de transparence n'est qu'un discours creux. Pourquoi les libéraux disent-ils aux membres des bandes qu'ils devront s'adresser aux tribunaux pour obtenir des renseignements de base auxquels tous les autres ordres de gouvernement ont accès?

Motion d'ajournement

Mme Yvonne Jones (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour répondre à la question de la députée de Kamloops—Thompson—Cariboo. Elle a déjà posé cette question à la Chambre, et nous y avons répondu. Je tenterai d'y répondre clairement de nouveau.

Tout le monde, y compris les Premières Nations, souhaitait renforcer la transparence et la reddition de comptes. Les Premières Nations souhaitent toutefois traiter ce dossier en collaboration avec le gouvernement. Elles ne veulent pas d'une approche paternaliste, où on leur dit ce qu'elles peuvent faire, à quel moment et de quelle façon.

Nous sommes tout à fait en faveur de la transparence et de la reddition de comptes. Nous savons qu'elles sont essentielles à tout gouvernement, qu'il soit municipal, provincial, fédéral ou des Premières Nations. C'est une facette importante de tout gouvernement.

• (1820)

Mme Cathy McLeod: Monsieur le Président, je crois qu'il faut considérer...

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): À l'ordre, s'il vous plaît. Il y avait de la confusion à propos du temps. Les greffiers m'informent qu'il reste environ trois minutes à la secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires autochtones et du Nord. Tout est maintenant réglé.

Mme Yvonne Jones: Monsieur le Président, je vous remercie grandement de votre décision.

Comme je le disais, la transparence et la reddition de comptes sont essentielles à tout gouvernement, y compris au gouvernement actuel. Cela n'a pas changé.

Toutefois, la ministre des Affaires autochtones et du Nord et la ministre de la Justice ont pour mandat d'entreprendre une révision des lois, en pleine collaboration et consultation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, afin de s'assurer que la Couronne s'acquitte pleinement de ses obligations, conformément à ses obligations constitutionnelles et internationales.

Je tiens à préciser aux députés qu'une telle entreprise prendra quelque temps, mais que nous sommes déterminés à bien faire les choses. Nous voulons collaborer étroitement avec les dirigeants et les organismes des Premières Nations afin de déterminer la voie à suivre pour améliorer la reddition de comptes et la transparence. J'ai déjà dit que les solutions imposées d'en haut n'ont jamais fonctionné, et elles ne fonctionnent pas dans ce cas-ci.

En décembre dernier, Affaires autochtones et du Nord Canada a mis fin à toutes les mesures discrétionnaires relatives à l'application de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations et a rétabli le financement qui avait été retiré aux Premières Nations dans le cadre de ces mesures. La députée d'en face dit que c'était un jour sombre. Dirait-elle que c'était un jour sombre pour les Premières Nations du Canada quand le gouvernement a rétabli des fonds à leurs gouvernements qu'ils auraient dû recevoir au cours des années précédentes?

J'aimerais également que la députée nous dise si elle qualifierait aussi de jour sombre celui où les procédures judiciaires contre les Premières Nations qui ne s'étaient pas conformées à la loi ont été suspendues. Peut-être que, de l'avis de la députée d'en face, ce n'était pas une bonne idée.

Ces premières mesures nous permettront d'entamer des discussions sur la transparence et la reddition de comptes et de les fonder

sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat, autant de choses qui permettront de renouveler les relations avec les peuples autochtones du pays.

Dans l'intervalle, les gouvernements des Premières Nations continueront de faire comme ils l'ont toujours fait et de faire rapport de leurs états financiers consolidés vérifiés, ce qui englobe le salaire et les dépenses des chefs et des conseillers, à Affaires autochtones et du Nord Canada et à leurs membres.

Nous voulons faire les choses dans les règles de l'art. Avec nos partenaires, nous prenons des mesures importantes, comme les deux que je viens de mentionner. Nous allons notamment rétablir le financement qui n'a pas été versé aux Premières Nations à cause des mesures en vigueur. Je saurais donc gré à la députée d'en face de ne pas s'opposer à ce qu'on augmente maintenant le financement que reçoivent les Premières Nations.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Avant de poursuivre, voici ce qui s'est passé. Il y a eu un petit problème de synchronisation entre nos appareils. C'est beau, la technologie, mais quand ça marche. Autrement, c'est plutôt source de problèmes.

La députée de Kamloops—Thompson—Cariboo a la parole.

Mme Cathy McLeod: Monsieur le Président, je suis absolument scandalisée de ce que la députée vient de dire au sujet de la transparence.

Auparavant, les membres d'une bande devaient aller plaider leur cause au bureau du conseil de bande pour obtenir de l'information qu'on leur donnait parfois, mais pas toujours. Que l'information soit envoyée au ministère des Affaires autochtones et du Nord pour qu'on l'examine n'est ni de la transparence ni de la reddition de comptes. C'est une simple question de respect de la loi. Les électeurs de ma circonscription sont au courant de mes dépenses et de mon salaire de députée. Dans les provinces, les électeurs savent aussi quels sont les dépenses et les salaires des députés provinciaux. Les actionnaires des entreprises connaissent très bien le chiffre d'affaires de leur entreprise.

C'est une question de transparence pure et simple. Il est scandaleux de voir que le gouvernement fait marche arrière concernant une mesure législative qui a permis pour la première fois aux membres des bandes autochtones d'avoir facilement accès à l'information importante qu'est l'utilisation de l'argent par leur conseil de bande.

• (1825)

Mme Yvonne Jones: Monsieur le Président, la députée d'en face essaie manifestement de présenter l'affaire comme si les chefs de bande et les gouvernements autochtones du pays n'avaient de comptes à rendre à personne, alors que c'est faux. Ils ont des comptes à rendre premièrement au gouvernement du Canada pour l'argent qui leur est accordé. Deuxièmement, ils ont des comptes à rendre aux membres de leur bande. Ils doivent rendre des comptes à leurs membres. L'information est disponible.

Je sais que les députés d'en face ont de la difficulté à le comprendre, mais nous sommes en train de collaborer avec les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits du pays pour définir avec eux des règles de transparence et de reddition de comptes. Nous voulons nous entendre avec eux, dans un esprit de collaboration, afin que les règles soient équitables pour tous les partenaires concernés. Et nous ne souhaitons pas obliger les Autochtones du Canada à se plier à un système de déclarations plus strict que celui auquel sont soumis les autres Canadiens.

Motion d'ajournement

La députée d'en face sait que la loi adoptée comportait justement de telles exigences trop strictes.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous féliciter de votre nomination à la présidence. Je vous invite à visiter ma ville, Cobalt, au moment qui vous conviendra.

Ce soir, j'aimerais donner suite à la question que j'ai soulevée auprès de la ministre de la Santé. Il s'agit du fait que, le jour même où il a été révélé que le Canada avait fait preuve de discrimination systématique à l'endroit des enfants autochtones pendant des années, Santé Canada a refusé un traitement orthodontique médicalement nécessaire à une enfant qui faisait une demande de troisième instance.

Je suis très heureux de constater que, compte tenu des pressions que nous avons exercées à la Chambre, la ministre a décidé de réexaminer ce cas. Je trouve toutefois scandaleux que nous devions exercer des pressions à la Chambre des communes pour que le gouvernement accepte de s'occuper d'enfants qui ont déjà essuyé un refus.

Dans le cas qui nous intéresse, l'enfant a été affligée d'une tumeur oculaire en 2008. Elle allait perdre un oeil à moins d'obtenir des gouttes spéciales. Les professionnels de la santé lui ont remis une prescription pour les gouttes, mais les bureaucrates de Santé Canada ont déclaré qu'il n'en était pas question et qu'elle pourrait très bien utiliser les gouttes Visine. Depuis, la famille doit obtenir des échantillons auprès de médecins spécialistes pour que l'enfant ne perde pas son oeil.

Récemment, son problème orthodontique est devenu critique, deux orthodontistes pédiatriques ayant déclaré que, si rien n'était fait, elle perdrait toutes ses dents et qu'elle aurait besoin d'une chirurgie spéciale. Il s'agissait d'une malocclusion sévère causant un handicap fonctionnel. Sa demande en première instance a été refusée. Elle a fait appel en deuxième instance et a perdu aussi. Elle est allée en troisième instance, avec le même résultat.

J'ai lu les critères, et le plus troublant, c'est que le gouvernement a dit qu'elle ne les remplissait pas. Les critères du gouvernement pour accepter un cas est que la personne ait un surplomb vertical sévère avec lésion évidente des tissus mous et chevauchement aux deux tiers avec traumatisme évident au niveau du palais. Je ne suis pas dentiste. Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais je sais que son chirurgien orthodontiste a dit qu'elle avait une suroccclusion sévère avec signe de chevauchement évident aux deux tiers qui entraînerait la perte des dents. Si elle n'est pas admissible parce qu'elle ne remplit pas les critères, qui l'est?

Manifestement, personne. Je suis en train d'examiner 534 cas d'enfants présentés à Santé Canada et je constate que 80 % ont été rejetés au départ. Chez les quelques-uns qui ont fait un recours en deuxième instance, le taux de rejet est de 99 %. En troisième instance, toutes les demandes de ces enfants ont été refusées par les bureaucrates de Santé Canada. Voilà à quoi ressemble la discrimination du système contre ces enfants.

Je renvoie les députés au document de travail du Groupe de travail des cadres daté du 20 mai 2009, à propos du principe de Jordan et de la résolution des différends. On peut lire que, si un enfant a des besoins particuliers, s'il lui faut un fauteuil roulant par exemple, Santé Canada ne donnera pas un fauteuil roulant motorisé à un enfant autochtone et que cet enfant doit se débrouiller avec un fauteuil poussé par un adulte. Si le fauteuil est trop grand pour l'enfant, il est écrit qu'il faudra y mettre des oreillers. Si l'enfant a besoin d'une plateforme élévatrice spéciale parce qu'il ne peut pas

bouger, d'un fauteuil roulant spécial ou d'un dispositif de localisation spécial, il ne peut pas avoir les trois. Il peut en choisir un, c'est tout. C'est ainsi que se traduit la discrimination systémique du gouvernement à l'égard des enfants.

Les belles paroles du gouvernement sont bien gentilles, mais nous avons besoin de savoir si la discrimination systémique va cesser et si le Canada se conformera aux règles du Tribunal des droits de la personne.

Premièrement, je veux savoir si les libéraux prendront la parole immédiatement pour dire qu'ils n'interjetteront pas appel contre Cindy Blackstock.

Deuxièmement, prouveront-ils à cette enfant et au pays qu'ils sont disposés à mettre en application les décisions du Tribunal des droits de la personne?

Troisièmement, comment le gouvernement va-t-il régler le problème de ces 500 ou même 1 000 enfants et plus, et de tous les autres enfants dont les demandes sont systématiquement rejetées jour après jour?

● (1830)

Mme Kamal Khera (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est pleinement déterminé à faire en sorte que les enfants des Premières Nations et de la communauté inuite aient accès aux services de santé dont ils ont besoin. Le gouvernement s'engage à collaborer avec ses partenaires pour offrir des programmes et des services de santé efficaces, viables et culturellement adaptés afin d'améliorer la santé des Premières Nations et des Inuits au Canada.

Je sais que, sous l'impulsion de la ministre de la Santé et de la ministre des Affaires autochtones et du Nord, nous allons continuer à renforcer nos relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis de l'ensemble du Canada et à collaborer avec eux en fonction de leurs préoccupations et de leurs priorités.

Le programme des services de santé non assurés de Santé Canada couvre une gamme de produits et de services nécessaires sur le plan médical lorsque ceux-ci ne sont pas couverts par les provinces. Les prestations couvrent notamment les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les soins de la vue, les fournitures et équipements médicaux, les services de consultation en santé mentale et les services de transport pour raison médicale là où les services de santé ne sont pas accessibles.

Le programme des services de santé non assurés est l'un des plus vastes programmes de services de santé du pays. Il sert environ 824 000 membres admissibles des Premières Nations et de la communauté inuite, et ses dépenses se sont élevées à plus de 1 milliard de dollars l'année dernière. Toutes les prestations sont offertes, sans partage des paiements ni franchise, à tous les membres admissibles des Premières Nations et de la communauté inuite. Comme pour tous les autres programmes de services de santé financés par l'État, les décisions concernant la couverture offerte par celui-ci sont fondées sur les données scientifiques et cliniques actuelles.

Motion d'ajournement

En ce qui concerne le volet soins dentaires du programme, voici ce qui est couvert pour les membres des Premières Nations et les Inuits admissibles: les services de diagnostic, les traitements préventifs, les restaurations, les traitements endodontiques et périodontiques, les prothèses dentaires, la chirurgie buccale, les soins orthodontiques et les services complémentaires. L'an dernier, dans le cadre du programme, ont été traitées environ 2,5 millions de demandes de remboursement de frais dentaires présentées par 290 000 clients inuits ou des Premières Nations. Un financement de plus de 200 millions de dollars avait été versé.

Les soins orthodontiques sont couverts lorsqu'ils sont nécessaires parce que la personne a de la difficulté à mastiquer. Des lignes directrices et des critères précis ont été établis, et ceux-ci sont toujours respectés.

Comme le savent les députés, ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont accès à des soins dentaires assurés. Nous sommes conscients de l'importance de la santé buccodentaire pour la santé générale des membres des Premières Nations et des Inuits. Afin de répondre aux besoins de ces deniers en santé buccodentaire, le programme des services de santé non assurés prévoit une vaste gamme de services dentaires.

À la différence des régimes privés, le programme des services de santé non assurés couvrira, dans la plupart des cas, la totalité du traitement orthodontique, s'il satisfait aux critères. Dans la majorité des provinces et des territoires, le programme rembourse plus de 6 000 \$ par cas, ce qui représente environ trois fois plus que ce que couvrirait par client un régime privé.

Je ne peux faire de commentaire sur les détails d'un cas précis, compte tenu de la confidentialité des renseignements sur les patients, mais le gouvernement continue de collaborer avec les partenaires représentant les Inuits et les Premières Nations pour accroître l'accès des membres des Premières Nations et des Inuits à des soins de santé non assurés.

Par exemple, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, Santé Canada a entrepris un examen conjoint du programme des services de santé non assurés afin d'y apporter d'autres améliorations. Cet examen s'échelonnant sur deux ans tiendra compte de la rétroaction directe des Premières Nations. Chaque service assuré par le programme fera l'objet d'un examen en vue de cerner et de régler les lacunes et de rationaliser la prestation des services.

Nous savons que nous pouvons toujours faire davantage. Nous sommes déterminés à offrir aux membres des Premières Nations et aux Inuits les meilleurs soins de santé possible.

Je remercie le député d'en face de sa question et je lui suis reconnaissant de son engagement à représenter et à défendre les habitants de sa circonscription.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, je suis absolument scandalisé. Nous sommes en train de discuter des mesures que le Canada devait prendre pour se conformer à une décision d'un tribunal des droits de la personne qui a été diffusée dans le monde

entier et qui dit que des enfants subissent de la discrimination systématique. Pourtant, j'entends la députée d'en face prétendre que ces enfants sont mieux traités que les enfants canadiens ordinaires de race blanche. Elle nous dit qu'ils ont accès à des services qui ne sont pas fournis aux autres enfants et qu'on peut peut-être faire davantage.

Oui, on peut faire davantage. Si la députée avait lu les documents internes, elle saurait qu'on refuse régulièrement à ces gens des traitements médicaux d'urgence. Si les libéraux avaient lu les documents, ils sauraient que le taux de refus est de 100 % au niveau 3. Peut-on encore faire davantage? Oui, c'est certainement le cas.

Il faudrait au moins essayer de se conformer à des règles qui sont juridiquement contraignantes. Je n'ai pas entendu la députée nous indiquer que le gouvernement dont elle fait partie a l'intention de respecter les obligations que le tribunal des droits de la personne a énoncées pour que cesse la discrimination systématique contre ces enfants de la part de Santé Canada. La décision de ce tribunal est juridiquement contraignante.

J'aurais aimé entendre la députée nous répondre ceci: « Oui, nous allons respecter cette décision. Oui, nous allons veiller à ce que cesse la discrimination. » Mais ce n'est pas ce que je viens d'entendre. J'ai plutôt entendu des réponses préfabriquées et des bêtises.

• (1835)

Mme Kamal Khera: Monsieur le Président, je suis heureuse d'échanger avec mon collègue à ce sujet aujourd'hui et de mentionner à quel point il est important que les enfants inuits et des Premières Nations puissent avoir accès aux services de santé dont ils ont besoin.

Comme je l'ai déjà mentionné, oui, nous savons que nous pouvons faire davantage, et nous ferons davantage. Les enfants des Premières Nations doivent avoir accès aux services de santé dont ils ont besoin, y compris des services orthodontiques, dans le cadre du Programme des services de santé non assurés de Santé Canada.

L'examen conjoint du Programme des services de santé non assurés, qui est en ce moment effectué en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations, représente un volet important de ce travail. L'examen nous permettra de recevoir directement les commentaires des Premières Nations et des Inuits dans le but d'améliorer continuellement le programme.

Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires afin d'offrir des programmes et des services de santé efficaces, durables et adaptés aux particularités culturelles pour améliorer la santé des Premières Nations et des Inuits au Canada.

[Français]

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 18 février 2016

AFFAIRES COURANTES

Les affaires étrangères

Mme Goldsmith-Jones 1047

Les délégations interparlementaires

M. Dreeshen 1047

M. Easter 1047

Travaux des subsides

M. Brown 1047

Motion 1047

Adoption de la motion 1047

Questions au *Feuilleton*

M. Lamoureux 1047

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — Israël

M. Clement 1048

Motion 1048

M. Dion 1048

Mme Laverdière 1049

Mme Rempel 1049

Mme Goldsmith-Jones 1050

M. Angus 1051

M. Dion 1051

M. Dion 1051

M. Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis) 1053

Mme Laverdière 1054

Mme Caesar-Chavannes 1054

M. Nuttall 1054

M. Angus 1054

Mme Laverdière 1055

Mme Goldsmith-Jones 1056

M. Berthold 1056

M. Angus 1056

M. Dion 1056

M. Brassard 1057

M. Kent 1057

M. Dion 1058

M. Weir 1058

M. Sweet 1059

M. Kmiec 1059

M. Dion 1060

M. Weir 1060

M. Sopuck 1061

M. Levitt 1061

M. Sweet 1062

M. Boulerice 1063

Mme May (Saanich—Gulf Islands) 1063

M. Lametti 1063

Mme Boutin-Sweet 1065

M. Dion 1065

M. Genuis 1065

Mme Watts 1065

Mme Laverdière 1066

M. Hardie 1066

M. Genuis 1066

M. Genuis 1067

Mme Caesar-Chavannes 1068

M. Angus 1068

Mme Goldsmith-Jones 1069

M. Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis) 1070

Mme May (Saanich—Gulf Islands) 1070

Mme Laverdière 1070

M. Alghabra 1070

M. Kent 1071

Mme Laverdière 1071

M. Genuis 1072

M. Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis) 1072

Mme Khera 1073

M. Weir 1073

M. Longfield 1073

M. Angus 1074

M. Reid 1074

Mme Laverdière 1075

Mme Goldsmith-Jones 1075

M. Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis) 1076

M. Housefather 1076

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le projet d'oléoduc Énergie Est

M. Thériault 1078

L'opération Provision

M. DeCoursey 1079

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté

M. Arnold 1079

Floyd Wiebe

M. Duguid 1079

Louis Riel

Mme Ashton 1079

Sergio Tagliavini Jellinek

M. Sorbara 1079

Nicole Marchand

M. Nuttall 1080

Jean-Marc Lalonde

M. Drouin 1080

Le bénévolat

M. Mendicino 1080

Le festival d'hiver de Brandon

M. Maguire 1080

Le Défi mondial de hockey sur luge

Mme Jordan 1081

Les jeux d'hiver du Nord-Est

M. Sheehan 1081

Bernard Cameron

M. Reid 1081

La Semaine de sensibilisation à la cardiopathie congénitale		Mme Ashton	1086
M. Baylis	1081	Mme Mihychuk	1086
Les réfugiés syriens		Les relations intergouvernementales	
M. Garrison	1081	M. Yurdiga	1086
L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		M. Morneau	1086
M. Kent	1082	M. Yurdiga	1086
La Journée internationale des femmes et des filles de science		M. Morneau	1086
Mme Alleslev	1082	M. Scheer	1086
		M. Morneau	1086
		M. Scheer	1086
		M. Morneau	1087
		La santé	
QUESTIONS ORALES		Mme Sansoucy	1087
La défense nationale		Mme Philpott	1087
Mme Ambrose	1082	M. Davies	1087
M. Trudeau	1082	Mme Philpott	1087
Les ressources naturelles		L'emploi	
Mme Ambrose	1082	M. Levitt	1087
M. Trudeau	1082	Mme Mihychuk	1087
L'assurance-emploi		Les ressources naturelles	
Mme Ambrose	1083	Mme Bergen	1087
M. Trudeau	1083	M. Carr	1087
L'emploi		Mme Bergen	1088
M. Deltell	1083	M. Carr	1088
M. Trudeau	1083	Mme McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)	1088
Le transport aérien		M. Carr	1088
M. Deltell	1083	Mme McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)	1088
M. Trudeau	1083	M. Carr	1088
Le commerce international		L'industrie forestière	
Mme Mathysen	1083	M. Cannings	1088
M. Trudeau	1083	Mme Freeland	1088
Mme Mathysen	1083	Les pêches et les océans	
M. Trudeau	1084	Mme Blaney (North Island—Powell River)	1088
L'emploi		M. Tootoo	1088
M. Boulerice	1084	La défense nationale	
M. Trudeau	1084	M. Bezan	1088
M. Boulerice	1084	M. Sajjan	1088
M. Trudeau	1084	M. Paul-Hus	1089
Les finances		M. Sajjan	1089
Mme Raitt	1084	Mme Gallant	1089
M. Morneau	1084	M. Sajjan	1089
Mme Raitt	1084	Le développement économique régional	
M. Morneau	1084	M. Fisher	1089
Le développement économique régional		M. Bains	1089
M. Godin	1085	Les affaires étrangères	
M. Bains	1085	M. Clement	1089
M. Godin	1085	M. Dion	1089
M. Bains	1085	Le développement économique régional	
Les finances		Mme Moore	1089
M. McColeman	1085	M. Bains	1090
M. Morneau	1085	L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. McColeman	1085	M. Breton	1090
M. Morneau	1085	M. MacAulay	1090
L'assurance-emploi		Les affaires étrangères	
M. Aubin	1085	M. Trost	1090
Mme Mihychuk	1086	M. Dion	1090

La défense nationale	
M. Fortin	1090
M. Dion	1090
M. Boudrias	1090
M. Sajjan	1090

Les travaux de la Chambre	
M. Scheer	1091
M. LeBlanc	1091

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — Israël

Motion	1091
M. Housefather	1091
Mme Rempel	1091
M. Davies	1092
M. Lamoureux	1092
M. Genuis	1092
M. McCauley	1093
M. Housefather	1094
M. Bratina	1094
M. Genuis	1095
M. Kenney	1095
M. Lamoureux	1096
Mme Pauzé	1097
M. Rankin	1097
Mme Vecchio	1099
M. Chan	1100
M. Stewart	1100
M. O'Toole	1100
M. Housefather	1101

M. Davies	1101
M. O'Toole	1101
M. Lamoureux	1103
M. Davies	1103
M. Schmale	1103
M. Housefather	1105
M. Sweet	1105
M. Barsalou-Duval	1105
M. Lamoureux	1105
Mme Gladu	1107
M. Stewart	1107
M. Wrzesnewskyj	1108
M. Davies	1108
Mme Gladu	1108
M. El-Khoury	1110
Mme Pauzé	1110
M. Sweet	1110
M. Picard	1112
M. Calkins	1112
M. Casey (Charlottetown)	1112
Mme Leitch	1114
M. Cullen	1114
Mme Sgro	1114
Report du vote sur la motion	1115

MOTION D'AJOURNEMENT

Les affaires autochtones

Mme McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)	1115
Mme Jones	1116
M. Angus	1117
Mme Khera	1117

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>